

Rapport Stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008

Plan d'Action National Inclusion Sociale

I N D I C A T E U R S

Indicateurs de soutien du domaine 'inclusion sociale' et du 'domaine général' du Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale

Septembre 2006

Table des matières

Partie 1: Commentaires au sujet des indicateurs (p3)

- I. Les indicateurs suite à l'harmonisation de la Méthode Ouverte de Coordination (p3)
- I. Sources de données et passage du European Community Household Panel à l'EU-Statistics on Income and Living Conditions (p4)
 - 1. comparabilité internationale (p5)
 - 2. passage de l'ECHP à l'EU-SILC (p5)
 - 2.1. la définition de revenus (p5)
 - 2.2. modifications dans le questionnaire pour des indicateurs spécifiques (p6)
 - 2.3. quelques modifications importantes en ce qui concerne l'organisation ainsi que la collecte et le traitement des données (p7)
- III. Composition et présentation de l'ensemble d'indicateurs (p8)

Partie 2: Analyse des indicateurs (p11)

Partie 3: Les indicateurs (p19)

- 0. Information contextuelle sur les groupes de population non pris en compte (p19)
 - I. Revenu (p25)
 - II. Emploi (p65)
 - III. Logement (p83)
 - IV. Santé (p96)
 - V. Enseignement (p121)
 - VI. Intégration et participation sociale (p143)
- Annexe: liste des instances et des personnes qui ont fourni une contribution dans le cadre de document indicateurs (p160)

Introduction

Le Sommet européen de Lisbonne (2000) a donné lieu à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs devant permettre de soutenir les mesures politiques en matière d'inclusion sociale et d'observer les progrès réalisés dans ce domaine. En Belgique, une annexe d'indicateurs a été mise au point pour la première fois dans le cadre du Plan d'Action national inclusion sociale (PANincl.) 2003-2005. Cette annexe d'indicateurs est actualisée annuellement depuis lors. Le présent document contient les indicateurs actualisés pour 2006.

Partie 1: Commentaires au sujet des indicateurs

I. Les indicateurs suite à l'harmonisation de la Méthode ouverte de Coordination

Suite à la décision du Conseil de l'Union européenne (2005), les Etats membres doivent soumettre en septembre 2006 pour la première fois à la Commission européenne des stratégies harmonisées en matière de protection sociale et d'inclusion sociale pour la période 2006-2008. Cette nouvelle procédure implique que la Méthode ouverte de Coordination (MOC) existante dans le domaine de 'l'inclusion sociale' et des 'pensions' et la MOC embryonnaire en matière de 'santé et soins de longue durée' sont intégrées dans une approche stratégique globale de l'inclusion sociale et de modernisation de la protection sociale. Cette approche harmonisée se retrouve dans le Rapport national concernant les stratégies d'inclusion sociale et de protection sociale. Dans le cadre de ce processus harmonisé, les trois domaines existants restent perceptibles en tant que parties distinctes, avec leurs propres objectifs et indicateurs, mais ils sont intégrés dans un ensemble plus large d'indicateurs et d'objectifs généraux.

L'harmonisation de la MOC a également donné lieu à une série de modifications au niveau des indicateurs, surtout en ce qui concerne la structure de l'ensemble. Auparavant, l'ensemble des indicateurs pour la MOC inclusion sociale était subdivisé en indicateurs primaires, qui reflétaient l'essence d'un aspect problématique, et indicateurs secondaires, qui fournissaient des informations complémentaires aux indicateurs primaires. Les deux types d'indicateurs étaient basés sur une méthodologie convenue au niveau de l'UE. Par ailleurs, l'ensemble comportait également des indicateurs nationaux, considérés comme étant pertinents dans le contexte national mais qui ne reposaient pas sur une méthode commune. Sans y être liés, des indicateurs avaient été élaborés pour la MOC pensions, et la mise au point des indicateurs pour la MOC 'santé et soins de longue durée' avait été entamée.

Dans le cadre de la nouvelle MOC harmonisée inclusion sociale et protection sociale, une distinction est faite globalement entre quatre 'portfolios d'indicateurs': un portfolio pour chacun des trois domaines et un portfolio 'indicateurs généraux'. Au sein de chaque portfolio, une distinction est faite entre:

- *Indicateurs EU convenus de commun accord*, qui contribuent à une évaluation comparable d'un point de vue international de la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés en ce qui concerne les objectifs communs. Ces indicateurs peuvent faire référence à des 'outcomes' sociaux, à des 'outcomes' sociaux intermédiaires ou à des 'ouputs'.
- *Indicateurs nationaux convenus de commun accord, basés sur des définitions et hypothèses convenues de commun accord*. Ces indicateurs fournissent des informations essentielles afin d'évaluer les progrès des Etats membres en ce qui concerne certains objectifs, mais ne sont pas nécessairement adéquats en vue d'une analyse comparative internationale ou ne permettent pas nécessairement une interprétation normative claire. Ces indicateurs servent en premier lieu à évaluer les interventions politiques. La Commission attire l'attention sur le fait que ces

indicateurs doivent être interprétés en même temps que les informations générales pertinentes (définition exacte, hypothèses, représentativité).

- *Informations contextuelles*: ces indicateurs fournissent les informations contextuelles en vue de l'interprétation des indicateurs précités.

Par ailleurs, une distinction est faite dans chaque portfolio entre une série limitée d'*indicateurs primaires*, comme ensemble condensé d'indicateurs directeurs qui recouvrent les dimensions essentielles des objectifs ou qui mettent en lumière la situation sociale de sous-populations essentielles, et des *indicateurs secondaires*, qui soutiennent les indicateurs primaires et qui permettent de mieux comprendre la nature de la problématique.

Les indicateurs en vue du monitoring dans le domaine de l'inclusion sociale sont basés en majeure partie sur l'ensemble existant des 'indicateurs de Laeken'. De même, le cadre méthodologique est resté essentiellement le même. La liste convenue au niveau de l'UE au sein du Comité de la protection sociale et de son sous-groupe Indicateurs comporte 11 indicateurs primaires, 3 indicateurs secondaires et 11 indicateurs contextuels. La liste primaire ne contient que les indicateurs qui ont été considérés comme étant les plus importants afin de décrire les différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Quelques indicateurs qui faisaient auparavant partie des indicateurs primaires sont à présent devenus des indicateurs secondaires. Certains indicateurs de Laeken ont également été repris dans le portfolio général, soit parce qu'ils sont considérés comme convenant mieux pour le monitoring de la cohésion sociale générale (dans ce cas, ils ont été conservés dans le portfolio inclusion sociale uniquement en tant qu'informations contextuelles), soit parce qu'ils ont été considérés comme étant nécessaire pour le monitoring tant de la cohésion sociale générale (et/ou de l'interaction avec l'emploi et la croissance) que de l'exclusion sociale et de la pauvreté (dans ce cas, ils ont été conservés dans les deux portfolios). Quelques indicateurs ont été considérés comme superflus et ont été supprimés de la liste: la pauvreté persistante calculée au moyen d'une norme de risque de pauvreté de 50 % de la médiane, la part des chômeurs de longue durée parmi la population des chômeurs et le chômage de très longue durée (≥ 2 ans).

On peut affirmer globalement que l'harmonisation a débouché sur la mise en place d'un 'ensemble d'indicateurs protection sociale et inclusion sociale' intégré. L'ensemble doit toutefois être considéré comme étant évolutif. Dans le domaine des pensions, et a fortiori, dans le domaine 'santé et soins de longue durée', des activités importantes doivent encore être menées en vue de l'élaboration d'indicateurs, mais également dans le domaine 'inclusion sociale', des dimensions importantes ne sont pas encore prises en compte ou ne le sont pas de manière adéquate par un indicateur.

Pour l'ensemble d'indicateurs belge 'inclusion sociale', l'ensemble existant a servi de base, entre autres en raison du fait que les propositions en matière d'indicateurs EU n'ont été prises que tardivement au cours du processus. Dès lors, outre les indicateurs EU, les indicateurs purement nationaux, mis au point dans le cadre du Groupe de travail Indicateurs PANIncl., ont également été actualisés, ainsi que les indicateurs précités qui n'ont plus été retenus au niveau européen.

II. Sources de données et passage du European Community Household Panel à l'EU-Statistics on Income and Living Conditions

Certains indicateurs sont basés sur des données administratives. Toutefois, la plupart des indicateurs sont basés sur des données provenant d'enquêtes auprès d'un large échantillon de la population belge. Pour les indicateurs en matière d'emploi et de chômage, il est principalement fait appel à l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de la Direction générale Statistique et Information économique¹; pour les indicateurs en matière de santé, la nouvelle Enquête de santé 2004 de l'Institut scientifique de santé publique (ISSP) pouvait servir de base.

¹ Auparavant Institut national de statistique (INS)

Pour les indicateurs liés aux revenus, le European Community Household Panel (ECHP) servait de référence dans le passé. Toutefois, il a été mis fin à cette enquête coordonnée au niveau européen en 2001. Dans le cadre du processus de Lisbonne, la EU-Statistics on income and living conditions (EU-SILC) a ensuite démarré en 2004. L'EU-SILC est basée sur un Règlement européen, dans lequel les objectifs et les modalités sont fixées, et est coordonnée au niveau européen par Eurostat, le bureau statistique de la Commission européenne. Pour la Belgique, la Direction générale Statistique et Information économique se charge de l'EU-SILC. Il faut tenir compte d'une série de remarques pour l'interprétation des indicateurs basés sur l'EU-SILC. Nous passons en revue ci-dessous les principaux points d'attention.

1. Comparabilité internationale

L'EU-SILC a démarré en 2004 dans 13 Etats membres: l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suède². Les autres Etats membres se sont joints en 2005. Afin de permettre des comparaisons internationales pour 2004 (année de référence des revenus 2003), les ensembles de données ont été harmonisés au maximum avec l'EU-SILC pour les pays qui se sont joints ultérieurement. Malgré cette harmonisation, il est possible que la position des Etats membres dans divers classements soit encore quelque peu influencée par cette différence en ce qui concerne la source de données.

Pour la plupart des Etats membres (dont la Belgique), les données sont basées sur des enquêtes auprès de la population. Toutefois, pour certains pays, les données de l'EU-SILC sont basées sur des registres administratifs.

2. Passage de l'ECHP à l'EU-SILC

Le passage de l'ECHP à l'EU-SILC a donné lieu à une série de modifications au niveau de l'organisation de la collecte et du traitement des données, et de la nature des données collectées.

2.1. la définition de revenus

Par rapport à la définition de revenus dans l'ECHP, le revenu brut et disponible EU-SILC ainsi que les différentes composantes des revenus ont été redéfinis afin de pouvoir se conformer le plus strictement possible aux recommandations internationales du 'Guide Canberra' de l'ONU. Un objectif clé de l'EU-SILC est de produire des données fiables et comparables au sujet du revenu disponible des ménages, du revenu disponible total avant transferts (sauf les prestations de vieillesse et de survie; y compris les prestations de vieillesse et de survie) et du revenu brut total au niveau des composantes (dans l'ECHP, il a été tenu compte des composantes de revenus nettes).

Les nouvelles composantes suivantes du revenu disponible ont été intégrées dans le concept de revenus de l'EU-SILC³:

² L'Islande et la Norvège se sont ajoutés

³ A partir de 2007, des composantes de revenus supplémentaires seront encore ajoutées:

- intérêts payés sur emprunts hypothécaires;
- loyer imputé;
- revenu pas en espèces de travailleurs, autres que les véhicules de société;
- valeur des biens produits pour la consommation personnelle;
- cotisations patronales de sécurité sociale (compte tenu du résultat des études de faisabilité).

- transferts vers d'autres ménages (dans l'ECHP, il était uniquement tenu compte des transferts perçus d'autres ménages);
- paiement supplémentaires ou remboursements dans le cadre de l'impôt des personnes physiques (seuls les impôts prélevés à la source ont été pris en considération dans l'ECHP);
- impôts sur la fortune;
- revenu pas en espèces de travailleurs, véhicules de société (autres composantes de revenus pas en espèces sont intégrées à partir de 2007)

En outre, l'EU-SILC tient compte de valeurs négatives du revenu de travailleurs indépendants mises à zéro dans l'ECHP.

Le contenu de certaines variables est également modifié et la période de référence des revenus est plus flexible.

2.2. modifications dans le questionnaire pour des indicateurs spécifiques

La manière dont les informations de base pour certains indicateurs sont demandées dans l'EU-SILC diffère de celle de l'ECHP, ce qui est le cas pour les indicateurs suivants:

<p>III.1.: pourcentage de la population qui habite dans une habitation louée d'une institution publique ou communautaire</p>	<p>Les questions sont différentes dans l'EU-SILC et dans l'ECHP et le contenu n'est pas exactement le même puisque la question EU-SILC porte également sur le loyer à prix réduit sur le marché locatif privé.</p> <p>Question EU-SILC: 'Etes-vous propriétaire (...) de l'habitation ou louez-vous celle-ci ? : je suis propriétaire (...)/je suis locataire (...) au prix du marché/je suis locataire (...) à un prix inférieur au prix du marché/je me loge gratuitement</p> <p>Question ECHP (pour les locataires):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 'Qui est propriétaire de cette habitation: une institution publique ou communautaire/l'employeur d'un membre du ménage/une personne privée ou une firme' 2. 'Bénéficiez-vous d'un loyer social'
<p>III.7: problèmes de logement :-fuite dans le toit;-pas de chauffage adéquat;-moisissures et humidité;-fenêtres et portes qui pourrissent. et III.5 (indicateur de synthèse problèmes de logement)</p>	<p>Les problèmes: 'fuite dans le toit', 'moisissure/humidité', 'fenêtres/portes qui pourrissent' ont été abordés dans l'EU-SILC au moyen d'1 seule question globale. Dans l'ECHP, ils font l'objet de 3 questions distinctes. La mesure dans laquelle l'habitation peut être chauffée d'une manière adéquate donne lieu tant dans l'ECHP que dans l'EU-SILC à une question distincte, mais la formulation n'est pas la même:</p> <p>EU-SILC: 'pouvez-vous chauffer suffisamment votre habitation?'</p> <p>ECHP: dans une série de questions au sujet des défauts de l'habitation, il est demandé si celle-ci est 'difficile à</p>

	chauffer'
IV.8. pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui éprouvent des difficultés dans leurs occupations quotidiennes en raison de maladies, d'affections ou de handicaps.	Calculé auparavant sur la base de l'Enquête de santé, pour le présent document calculé sur la base de l'EU-SILC.
IV.11. pourcentage de personnes vivant dans des ménages dans lesquels la personne de référence et/ou tout autre membre du ménage a dû reporter ou renoncer à des soins de santé au cours de l'année passée pour des raisons financières	Calculé auparavant sur la base de l'Enquête de santé, pour le présent document calculé sur la base de l'EU-SILC. Les questions dans l'Enquête de santé sont beaucoup plus détaillées que celle dans l'EU-SILC, ce qui débouche sur des pourcentages moins élevés dans l'EU-SILC.
VI.5: pourcentage des personnes (16+) qui n'ont participé à aucune d'une série d'activités de loisirs au cours de l'année passée (aller au cinéma, assister à des manifestations sportives, aller au café, au restaurant, au dancing ou dans une discothèque, jouer au bowling/snooker) et VI.6: pourcentage des personnes (16+) qui n'ont participé à aucune d'une série d'activités culturelles au cours de l'année passée (assister à des concerts ou à des événements musicaux, visiter des expositions ou des musées, assister à des conférences ou des causeries)	Ces deux indicateurs ont fait l'objet dans l'EU-SILC d'1 seule question globale. Par ailleurs, le contenu de la question n'est pas exactement le même que celui de la question de l'ECHP. Question EU-SILC : 'participez-vous en dehors de la maison à des activités sportives, des activités récréatives (mouvement de jeunesse, association de pensionnés, association de loisirs) ou des activités artistiques (musique, théâtre, photographie, dessin, sculpture, peinture)?' (possibilités de réponses: oui, au moins 1 fois par semaine/oui, au moins 1 fois par mois/oui, tous les 2 à 3 mois/oui, environ 1 fois par an/oui, rarement/non) Question ECHP : pour chacune des possibilités mentionnées dans les indicateurs (cinéma, concerts, ...), il était demandé à la personne interrogée si elle participait jamais, rarement, quelques fois par an, tous les mois ou toutes les semaines à ces activités. Suite à ces modifications, les deux indicateurs sont devenus un seul indicateur.

Par ailleurs, quelques indicateurs ne pourront à nouveau être calculés que lorsque l'EU-SILC aura été menée pendant quelques années. Il s'agit ici des indicateurs **I.6.** (Pourcentage du risque de pauvreté mesuré au moyen d'un seuil de risque de pauvreté fixé dans le temps) et **I.7.** (Pourcentage du risque de pauvreté permanent (60% de la médiane): pourcentage du nombre de personnes dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu équivalent national médian dans l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes).

2.3. Quelques modifications importantes en ce qui concerne l'organisation ainsi que la collecte et le traitement des données

- organisation

L'ECHP a été organisé par deux équipes universitaires de la Universiteit Antwerpen et de la Université de Liège, chargées respectivement de l'organisation de l'enquête en Flandre (UA) et en Wallonie et à Bruxelles (ULg). L'EU-SILC a été organisée pour la Belgique par la Direction générale Statistique et Information économique.

- concept de l'enquête

L'ECHP était une enquête basée complètement sur un panel, c'est-à-dire qu'un même échantillon de personnes et de ménages a été interrogé à nouveau année après année. L'EU-SILC est basée sur une rotation du panel, ce qui signifie concrètement qu'un sous-échantillon, à savoir $\frac{1}{4}$ de l'échantillon total, n'est pas à nouveau interrogé chaque année et qu'il est remplacé par un nouveau sous-échantillon. $\frac{3}{4}$ des ménages sont à nouveau interrogés. Les ménages font ainsi partie du panel pendant 4 ans et sont ensuite remplacés.

- collecte des données

Dans le cadre de l'ECHP, les données ont été collectées au moyen de questionnaires papier. Pour l'EU-SILC, la méthode CAPI a été utilisée.

- traitement des données

Dans le cadre de l'ECHP, certains aspects du traitement des données (routines d'épuration de données, imputation pour valeurs manquantes, pondération en cas d'absence de réponse) étaient centralisés auprès de Eurostat. Dans le cadre de l'EU-SILC, les données ont été traitées d'une manière plus décentralisée par les institutions qui ont collecté les données. En Belgique, la DGSIE a effectué ce traitement des données.

III. Composition et présentation de l'ensemble d'indicateurs

L'ensemble d'indicateurs est constitué sur la base des travaux du Groupe de travail Indicateurs PANIncl., coordonné par le SPF Sécurité sociale, DG Politique sociale. Le Groupe de travail est un groupe de travail ouvert qui réunit régulièrement les administrations responsables au niveau fédéral, régional et communautaire, les centres de recherches universitaires, l'Observatoire social européen, le Service de lutte contre la pauvreté et divers autres acteurs (cf. en annexe une liste des instances et personnes qui ont fourni une contribution dans le cadre de ce document indicateurs).

Il a été décidé de ne pas apporter de modifications à l'ensemble d'indicateurs en tant que tel pour le Rapport national protection sociale et inclusion sociale 2006-2008. Cependant, un sous-groupe de travail a entamé ses activités afin d'élaborer un indicateur concernant les dettes problématiques.

En ce qui concerne la présentation des indicateurs, il a été décidé conserver la structure des annexes d'indicateurs précédentes.

Vu le volume des chiffres rassemblés, d'une part, et la méthode de présentation choisie sous forme de graphiques, d'autre part, il n'a pas été possible de publier tous les résultats dans la présente annexe⁴. La description des indicateurs indique chaque fois les résultats qui ont été calculés. Souvent, uniquement une sélection de ceux-ci est représentée sous forme de graphique.

Pour un certain nombre d'indicateurs basés sur l'Enquête Forces de Travail, il y a un écart (souvent limité) entre les résultats calculés par Eurostat et les résultats pour la Belgique et les régions calculés par des institutions en Belgique. En général, ces différences sont dues au fait qu'Eurostat calcule des résultats sur la base des chiffres du deuxième trimestre tandis qu'en Belgique on travaille avec les moyennes annuelles.

⁴ A fin d'obtenir des résultats non publiés on peut s'adresser au secrétariat du Groupe de Travail Indicateurs PANIncl (DG Politique sociale - SPF Sécurité sociale).

Liste des sigles

<i>CITE:</i>	<i>Classification Internationale Type de l'Education</i>
<i>CSB:</i>	<i>Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck</i>
<i>ECHP:</i>	<i>European Community Household Panel</i>
<i>EU-SILC</i>	<i>European Statistics on Income and Living Conditions</i>
<i>FARES:</i>	<i>Fondation contre les Affectations Respiratoires et pour l'Education à la Santé</i>
<i>HIVA</i>	<i>Hoger Instituut voor de Arbeid</i>
<i>ILO:</i>	<i>International Labour Organisation</i>
<i>IMC:</i>	<i>Indice de Masse Corporelle</i>
<i>INS:</i>	<i>Institut National de Statistique</i>
<i>ISP:</i>	<i>Institut scientifique de Santé publique</i>
<i>IWEPS:</i>	<i>Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique</i>
<i>KULeuven</i>	<i>Katholieke Universiteit Leuven</i>
<i>LFS:</i>	<i>Labour Force Survey - Enquête Forces de Travail</i>
<i>LMP:</i>	<i>Labour Market Policies</i>
<i>NUTS:</i>	<i>Nomenclature of Territorial Units for Statistics</i>
<i>OCDE:</i>	<i>Organisation de Coopération et de Développement Economiques</i>
<i>OIT:</i>	<i>Organisation Internationale du Travail</i>
<i>PAN:</i>	<i>Plan d'Action National</i>
<i>PISA :</i>	<i>Programme for International Student Assessment</i>
<i>PPA:</i>	<i>Parités de Pouvoir d'Achat</i>
<i>PSBH:</i>	<i>Panel Study of Belgian Households</i>
<i>SPF:</i>	<i>Service Public Fédéral</i>
<i>STASIM:</i>	<i>Modèle statique de simulation</i>
<i>UA</i>	<i>Universiteit Antwerpen</i>
<i>UCL:</i>	<i>Université Catholique de Louvain</i>
<i>VRGT:</i>	<i>Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding a.s.b.l.</i>
<i>WAV:</i>	<i>Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming</i>
<i>WHO:</i>	<i>World Health Organization</i>

Etats membres de l'Union européenne

EU25: Moyenne des 25 Etats membres de l'Union européenne

EU15: Moyenne des 15 anciens Etats membres de l'Union européenne

NMS10: Moyenne des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne

BE: Belgique
CZ: Tchéquie
DK: Danemark
DE: Allemagne
EE: Estonie
EL: Grèce
ES: Espagne
FR: France
IE: Irlande
IT: Italie
CY: Chypre
LV: Lettonie
LT: Lituanie
LU: Luxembourg
HU: Hongrie
MT: Malte
NL: Pays-Bas
AT: Autriche
PL: Pologne
PT: Portugal
SI: Slovénie
SK: Slovaquie
FI: Finlande
SE: Suède
UK: Royaume-Uni

Partie 2. Analyse des indicateurs

Introduction

Cette section présente les résultats d'une première analyse descriptive des indicateurs pour le PANIncl. 2006-2008. La plupart des indicateurs se rapportent à 2004 ou 2005. L'année de référence pour les données de revenus est 2003. Cet ensemble comporte des indicateurs liés à six domaines qui, ensemble, donnent un aperçu de la multidimensionnalité de la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il convient de signaler que la taille de l'échantillon de certaines sources de données est limitée au niveau des Régions. Par conséquent, il faut prendre en compte une marge d'erreur statistique relativement importante pour les chiffres de ce niveau. Cela vaut en particulier pour Bruxelles. Les chiffres relatifs à cette Région doivent uniquement être considérés comme une indication approximative. De plus, il faut garder à l'esprit que certaines formes de pauvreté extrême ne sont pas prises en compte par l'ensemble d'indicateurs.

Le groupe de travail Actions propose de considérer comme prioritaires pour le PANIncl. 2006-2008 les aspects 'diversité et activation', 'pauvreté des enfants' et 'loyer privé'. A la suite de ce texte de synthèse, nous tentons de grouper l'information sur ces thèmes disponible dans l'ensemble d'indicateurs. L'ambition poursuivie par ces contributions n'est pas d'étayer les différents thèmes de manière exhaustive. En raison d'un manque de données adéquates, il n'y a pas de contribution particulière sur l'aspect 'loyer privé'.

Revenu

En 2004, le taux de pauvreté était de 15% en Belgique, 11% en Flandre et atteignait 18% en Wallonie. Malgré une précision très faible pour l'estimation bruxelloise, on peut avancer que Bruxelles était la Région belge au taux de pauvreté le plus élevé (27%). Les différences entre la Flandre, d'une part, et la Wallonie et Bruxelles, d'autre part, sont statistiquement significatives.

Si on compare les résultats belges avec ceux des autres Etats membres de l'Union européenne, on voit que le taux de pauvreté belge est légèrement inférieur à la moyenne européenne (16%) et que le seuil de pauvreté belge (60% du revenu médian) atteint 9.325⁵ euros (777 €/mois), soit 120% de la moyenne des seuils européens et place la Belgique parmi les sept pays les plus riches d'Europe (UE25). Ce seuil est supérieur au montant du bon nombre de minima sociaux, particulièrement pour des couples⁶. Les transferts sociaux jouent toutefois un rôle dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté avant transferts (tous transferts sauf pensions) serait de 28% en Belgique, 32% en Wallonie et 23% en Flandre (si seuls les transferts de chômage étaient déduits du revenu, le taux de pauvreté serait alors de 20% au niveau belge, 15% en Flandre et 24% en Wallonie). Si on calcule le pourcentage de réduction du taux de pauvreté grâce aux transferts (tous transferts sauf pensions), on voit que ces derniers réduisent le taux de pauvreté de 46% en Belgique et en Wallonie (50% en Flandre), soit plus que la moyenne européenne (38% pour l'UE25), mais moins que dans les pays nordiques.

L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques des ménages ou des individus met toutefois en lumière des populations particulièrement vulnérables. Ainsi, on constate que:

⁵ Montant pour un isolé. Pour un couple, le seuil équivalait à un revenu annuel de 13986 € (1165€/mois) en 2003, pour un isolé avec deux enfants 14918€ (1243€/mois) et pour un couple avec deux enfants 19580€ (1631€/mois).

⁶ Allocations minimum net et salaire minimum net en % du seuil de risque de pauvreté (60% revenu median), 2003

Personne seul	couple	Couple, 2 enfants	Parent isolé, 2 enfants	Min. pension employé	10789	Min. allocation invalidité employé	10083	82105	Minimum allocation chômage	91727	391	Assistance sociale	75676	991	Salaire minimum	13198	84106
---------------	--------	-------------------	-------------------------	----------------------	-------	------------------------------------	-------	-------	----------------------------	-------	-----	--------------------	-------	-----	-----------------	-------	-------

Bron: Stasim-CSB/UA

- La position sur le marché du travail, tant au niveau individuel qu'au niveau du ménage, est déterminante pour expliquer les différences de risque de pauvreté.
 - L'inégalité face à la pauvreté entre travailleurs et chômeurs/autres inactifs est fortement marquée en Belgique, par rapport aux autres pays européens, puisque que le fait d'avoir ou non un emploi, influence le risque de pauvreté par un facteur 6.
 - L'inégalité face à la pauvreté en fonction de l'intensité en travail du ménage dans son entièreté est également très importante en Belgique. Le risque de pauvreté très élevé des ménages sans emploi y est particulièrement préoccupant.
- Les enfants font face à un risque de pauvreté plus élevé que la population totale, ce qui est notamment dû aux conditions de vie difficiles des familles monoparentales et des ménages sans emploi avec enfants.
- A l'autre extrême de la pyramide des âges, les personnes âgées sont également plus à risque que la population totale, surtout si elles sont isolées, mais également lorsqu'elles vivent en couple (contrairement à bon nombre de pays européens).
- La situation est également particulièrement difficile pour bon nombre de locataires, dans la mesure où ils sont près de deux fois plus touchés par la pauvreté que les propriétaires. Si on met en parallèle ce résultat avec ceux relatifs à la hausse croissante des coûts du logement, il y a lieu de trouver préoccupante les conditions de vie des locataires.
- Les chiffres désagrégés par nationalité indiquent également un risque de pauvreté accru pour les populations non européennes.
- Le risque de pauvreté des personnes avec un niveau de formation peu élevé est plus important de 50% que le chiffre global de la pauvreté.

Pour le profil du groupe des personnes avec un risque de pauvreté, ce n'est pas seulement la hauteur du risque de pauvreté qui est importante mais aussi la taille du groupe dans la population. Ainsi, le groupe des personnes qui vivent dans un ménage avec un revenu sous le seuil de risque de pauvreté se compose notamment de personnes avec une nationalité EU (90%), de personnes qui n'ont pas d'emploi rémunéré (86%), de femmes (54%), de personnes dans un ménage avec enfants (53%), de personnes avec un niveau d'éducation bas (53%), et de propriétaires (53%).

Malgré ces fortes différences de risque de pauvreté entre différentes sous-populations, on constate que :

- L'inégalité reste limitée en Belgique, elle est inférieure au niveau européen, et comparable pour la Flandre et la Wallonie (elle est supérieure à Bruxelles).
- La gravité de la pauvreté en Belgique (mesurée par l'écart médian relatif de pauvreté) est comparable à la moyenne européenne, tout comme en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Lorsque l'on estime l'écart total de pauvreté, c'est-à-dire le montant total qu'il faudrait dépenser pour sortir toutes les personnes de la pauvreté, le montant atteint au niveau belge un peu plus de 4 milliards d'euros (soit 2,5% du revenu national).

Fin 2005, 343.020 personnes ont été enregistrées à la Centrale des crédits aux particuliers avec un défaut de paiement. Cela signifie à nouveau une diminution en comparaison avec 2004 (-1,9%). Entre 2003 et 2004 la diminution était située chez des personnes qui présentaient 1 à 3 défauts de paiement et en ce qui concernaient celles avec 4 défauts ou plus, on notait même une croissance limitée. En 2005, la diminution se manifeste dans toutes ces catégories. La part des personnes avec un défaut de paiement dans la population majeure reste constante à 4,2%. Il reste cependant de grandes différences régionales : par exemple entre les arrondissements de Tielit (2,0%) et de Turnhout (2,1%) d'une part et ceux de Charleroi (8,5%) et de Mons (6,9%) d'autre part considérés comme des extrêmes.

Travail

Le travail est la meilleure protection contre la pauvreté. Cela s'avère encore plus vrai en Belgique que dans la plupart des autres Etats membres. Le pourcentage de travailleurs pauvres est parmi les plus faibles au sein de l'UE25 (4% en Belgique contre 8% pour l'UE25).

Par contre, les ménages sans travail rémunéré ont été confrontés à un risque de pauvreté élevé en 2003. Ce sont surtout les ménages comportant des enfants qui sont menacés par un risque de pauvreté plus élevé que dans la plupart des pays de l'UE15 en cas d'absence de travail rémunéré. En Belgique, 70% de ces ménages ont un revenu situé sous le seuil de risque de pauvreté, contre 68% dans l'UE15.

Malgré le fait que le travail en Belgique offre généralement une bonne protection du revenu, force est de constater qu'une proportion non négligeable des actifs (4%) connaît néanmoins un risque de pauvreté. Le travail ne suffit donc pas toujours pour éviter la pauvreté, en raison d'une situation professionnelle précaire ou d'une rémunération insuffisante par rapport aux besoins du ménage. Les parents isolés, les ménages comptant plusieurs enfants et les personnes de nationalité hors UE25 connaissent un risque de pauvreté plus élevé malgré le revenu du travail. Les contrats temporaires et surtout le travail à temps partiel conduisent dans une certaine mesure à un risque accru de pauvreté. En 2003, 14% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté avaient le travail comme activité principale.

Vu l'importance du travail rémunéré, tant comme moyen d'intégration dans la société que du point de vue financier, l'accès au travail est primordial. En 2005, le taux d'emploi en Belgique était de 60,3%, donc inférieur à la moyenne de l'UE25 (63,3%). Les indicateurs confirment l'important manque de participation au travail de certains groupes spécifiques. Ainsi, le taux d'emploi des personnes de nationalité hors UE25 est inférieur de 27 points de pourcentage à celui des citoyens de nationalité UE25. Le taux d'emploi des personnes peu qualifiées est inférieur de 20 points de pourcentage à celui de la population totale et le taux d'emploi des personnes handicapées est inférieur de 17 points de pourcentage à celui de la population totale. Le taux global de chômage de longue durée s'élève à 4,4%⁷. Les isolés (8%), les personnes peu qualifiées (8%) et surtout les parents isolés (14%) et les personnes de nationalité hors UE25 (20%) connaissent un risque fortement accru de chômage de longue durée.

Plus que dans la plupart des Etats membres de l'UE, on constate en Belgique une concentration du travail non rémunéré au niveau des ménages. En Belgique, la part des personnes vivant dans un ménage sans travail rémunéré était la deuxième plus élevée en 2005 de l'UE25 (13% contre 10% pour l'UE25). Il apparaît clairement que la nette augmentation du taux d'emploi des femmes (de 44,6% en 1992 à 52,6% en 2004) ne s'est pas accompagnée d'une diminution du pourcentage de ménages sans travail rémunéré. Cela pourrait signifier que cette augmentation s'est principalement produite dans les ménages comportant déjà du travail rémunéré⁸. Pour certains groupes, des mesures spécifiques sont peut-être requises pour l'accompagnement dans la recherche d'un travail. Etant donné le pourcentage élevé de risque de pauvreté chez les personnes vivant dans un ménage sans travail, il importe de continuer à prêter attention à la protection du revenu.

Enfin, il faut constater l'existence de différences importantes entre les Régions en matière de chômage de longue durée et concernant la part des ménages sans travail rémunéré; sur ce dernier point, la situation de la Wallonie et de Bruxelles apparaît nettement plus défavorable que celle de la Flandre. Ainsi, le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans travail est de 7% en Flandre, 20% en Wallonie et 24% à Bruxelles⁹.

⁷ Selon la définition du chômage du Bureau International du Travail.

⁸ Des données additionnelles sont requises pour soutenir cette hypothèse (déjà constaté pour d'autres Etats membres)

⁹ Il ressort des données de la Banque-carrefour de la sécurité sociale que 31% des enfants bruxellois (0-17 ans) vivaient en 2002 dans un ménage sans revenu du travail. Ces chiffres ne sont pas totalement comparables, attendu qu'ils se basent sur un type différent de données. Les données de la Banque-carrefour sont des données administratives, tandis que les autres données se basent sur une enquête. Les données administratives sont plus

Logement

Il ressort de la ventilation du risque de pauvreté en fonction du statut de propriété du logement (propriétaire ou locataire) que les locataires connaissent un risque de pauvreté beaucoup plus élevé que les propriétaires (27% contre 11%), ce qui indique une position de revenu globalement plus faible pour les locataires.

Il ressort d'études antérieures qu'au cours des années '90, il s'est produit une augmentation importante du coût du logement, ce qui a généré une situation dans laquelle principalement les catégories sociales plus faibles qui louent un logement sur le marché privé ont été contraintes de consacrer une très grande partie du budget du ménage au logement. En raison de l'absence d'alternative adéquate, l'indicateur PANincl. pour le coût du logement est calculé à partir de l'Enquête sur le budget des ménages, ce qui, vu l'étendue limitée de l'enquête et la réponse peu élevée, ne constitue pas une base idéale pour des affirmations fiables sur les évolutions ou les catégories de risque. En 2003, 33% des locataires disposant d'un revenu situé sous la moyenne ont consacré au loyer plus d'un tiers du budget du ménage. Ce chiffre est au même niveau que lors des mesures précédentes (2000 et 2001).

Depuis 1995, le nombre de logements sociaux en location est resté constant en pourcentage du nombre total de ménages, environ 6%. Cela vaut pour les trois Régions. En Flandre, cette proportion est toutefois un peu moins élevée (5%) qu'en Wallonie et à Bruxelles (7%). Dans les trois Régions, les listes d'attentes sont longues par rapport au nombre de logements disponibles.

Pour les personnes de nationalité hors UE25, la qualité du logement s'avère souvent problématique. La situation de logement des ménages avec à la fois des enfants et une faible intensité de travail apparaît souvent difficile. Cette catégorie habite plus souvent que la population totale dans des habitations présentant deux ou plusieurs problèmes structurels, ou trop exigus. Les catégories sociales faibles (parents isolés, chômeurs, malades/invalides) semblent en général occuper plus que la moyenne des logements présentant deux ou plusieurs vices, tout comme les habitants d'un logement en location.

Les ménages bruxellois sont bien plus souvent confrontés que ceux des autres Régions à un manque de place (17% contre environ 4% pour les autres Régions). Les ménages wallons et bruxellois (23%) occupent plus souvent des logements présentant un vice structurel que les ménages flamands (14%).

Santé

L'espérance de vie des Belges continue à augmenter et la mortalité infantile à diminuer. En raison du vieillissement de la population, de l'amélioration des traitements et des modifications du style de vie, les maladies chroniques (affections cardiovasculaires, diabète, cancers, dépression, ...) deviennent le principal défi, aussi bien en matière de prévention qu'en matière de soins.

Les inégalités sociales dans le domaine de la santé restent cependant importantes. Pour la plupart des indicateurs de santé, un gradient social est clairement visible. Les indicateurs belges, bons en moyenne, sont par conséquent une moyenne entre la très bonne santé de la population aisée et la santé plutôt mauvaise de la population plus pauvre.

Les indicateurs confirment donc l'existence de fortes inégalités dans le domaine de l'état de santé, du comportement de santé et de l'accès aux soins de santé. S'agissant de ce dernier aspect, il convient toutefois de remarquer qu'il convient de poursuivre le développement d'indicateurs pour qu'il soit mieux définissable.

fiables sur le plan statistique, mais ont comme 'désavantage' qu'ils ne reflètent que la réalité administrative. Les données de l'enquête sont moins fiables du point de vue statistique, mais sont peut-être plus proches de la réalité effective.

Les différences sociales en matière d'état et de comportement de santé se manifestent dans pratiquement tous les indicateurs: mortalité infantile, évaluation subjective de la santé, degré de difficulté dans l'accomplissement des activités quotidiennes à la suite d'une maladie, dépression, surcharge pondérale, tabagisme, participation aux examens de dépistage du cancer du col de l'utérus. On peut conclure des recherches antérieures, basées sur des données collectées entre 1991 et 1997, qu'en Belgique, les personnes avec un niveau de qualification peu élevé (pas de diplôme ou seulement un diplôme de l'enseignement primaire) vivent non seulement moins longtemps (femmes: 2,8 ans; hommes: 5,2 ans) mais connaissent également beaucoup moins longtemps une vie en bonne santé (femmes: 14,5 ans; hommes: 15,5 ans) que les personnes très qualifiées (diplôme de l'enseignement supérieur).

Par ailleurs, on constate des différences importantes entre les Régions dans le domaine de la santé également; les indicateurs montrent un meilleur état de santé de la population en Flandre par rapport à Bruxelles et surtout à la Wallonie. Ces différences en matière de santé sont probablement intimement liées aux inégalités sociales parallèles. La différence d'espérance de vie à la naissance entre les hommes flamands et wallons est saisissante. Sur la base de tables de mortalité transversales, sur lesquelles se base l'espérance de vie, les hommes flamands avaient en 2003 une espérance de vie de près de 77 ans, contre près de 74 ans pour les hommes wallons. Dans le contexte de l'UE15, cette différence est très importante. Tous les 'anciens' Etats membres se situent autour de la moyenne de 76 ans pour l'UE15.

Enseignement

L'accès au travail, la situation de revenu, la santé, les chances dans le domaine de l'intégration et de la participation sociales sont toutes en relation avec le niveau d'éducation. Dans une société où l'éducation est de plus en plus déterminante pour la position sur l'échelle sociale, les personnes avec une faible formation restent sur la touche. Les qualifications sont donc une donnée cruciale dans le domaine de la pauvreté et de l'inclusion sociale.

En Flandre, au cours de l'année scolaire 2004-2005, 1,52% des élèves de l'enseignement primaire avaient un retard de 2 ans ou plus. En Communauté française, ce chiffre s'élève à 2,66%. Toujours en Communauté française, on constate une légère baisse entre l'année scolaire 1995-1996 et l'année 2004-2005, tandis qu'on observe une augmentation en Flandre entre 1995-1996 et 2003-2004. Les données futures devront indiquer si cette augmentation s'est arrêtée en 2004-2005. Pour l'enseignement secondaire, les chiffres sont de 6,8% pour la Flandre et de 17,9% pour la Communauté française. Pour cette dernière, cela représente une rupture de la tendance nettement à la baisse depuis l'année scolaire 1995-1996 (de 22,1% en 1995-1996 à 16,9 en 2003-2004). Il semble exister de grandes différences entre les Belges et les non-Belges, la deuxième catégorie présentant un retard bien plus important.

Depuis 1996-1997, on observe une augmentation limitée mais continue du nombre d'enfants fréquentant l'enseignement primaire spécial, aussi bien en Flandre (de 3,6% à 4,4% en 2004-2005) qu'en Communauté française (de 2,9% à 3,3% en 2004-2005). La Flandre compte nettement plus d'enfants dans l'enseignement spécial que la Communauté française. Il y a par ailleurs plus de garçons que de filles dans ce type d'enseignement.

Un indicateur européen commun, basé sur l'enquête PISA de l'OCDE, mesure le pourcentage d'élèves de 15 ans ayant obtenu le score le moins élevé (niveau 1 ou moins sur une échelle de cinq niveaux) lors d'un test d'aptitude à la lecture. Ce score peu élevé ne signifie pas que l'on est illettré, mais indique néanmoins l'existence de sérieux problèmes dans le traitement de l'information écrite et donc dans toute forme de processus d'apprentissage basé sur du matériel écrit. Ces élèves ne profiteront probablement pas assez des possibilités d'enseignement offertes, ce qui peut nuire à la suite de leur parcours d'enseignement et à leur carrière professionnelle. Avec 17,8%, la Belgique obtient ici la moyenne européenne. Derrière le chiffre belge se cachent des résultats différents selon les Communautés (Communauté flamande: 12,4, Communauté française: 25,1 et Communauté germanophone: 20,1).

Un indicateur national complémentaire fait le lien entre ce résultat et le statut socioéconomique du ménage auquel appartient l'élève, indiqué au moyen du statut professionnel des parents. Les enfants de parents ayant un statut socioprofessionnel élevé (quartile supérieur) obtiennent en moyenne un résultat bien meilleur que les enfants de parents ayant un socioprofessionnel peu élevé (quartile inférieur). L'écart varie selon les Communautés, mais il est partout de taille. Une récente étude de l'OCDE, basée sur l'enquête PISA, met en lumière des différences importantes entre les élèves selon le statut migratoire, les élèves autochtones obtenant de bien meilleurs résultats que les élèves allochtones (première et deuxième génération). Ces différences se manifestent aussi bien dans les aptitudes à la lecture que dans les aptitudes mathématiques.

Les départs non qualifiés, c'est-à-dire le pourcentage d'élèves qui quittent l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, s'élèvent en 2005 à 13%. Ce chiffre ne montre pas de tendance à la baisse vers les 10% pour 2010, ainsi qu'il a été fixé dans une ligne directrice de la stratégie de Lisbonne.

Près de la moitié de la population belge de 25 ans et plus (47,9%) a au maximum un diplôme du secondaire inférieur. Une faible qualification en général est assez fortement liée à l'âge, les personnes plus âgées étant plus souvent peu qualifiées que les jeunes. Par ailleurs, les femmes (51%) et les personnes de nationalité hors UE15 (61%) sont plus fréquemment peu qualifiées.

Depuis le début des années '90, on observe une augmentation de la participation à la formation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Néanmoins, la Belgique obtient encore en 2005 des résultats un peu inférieurs à la moyenne de l'UE25. En outre, il s'avère, comme dans d'autres pays, que la participation est nettement plus élevée parmi les personnes mieux formées que parmi celles préalablement peu qualifiées. On constate ainsi une moindre participation aux activités de formation chez les travailleurs plus âgés, pour la plupart moins qualifiés.

Intégration et participation sociales

Tant sur le plan de l'intégration¹⁰ que sur le plan de la participation¹¹, on observe des différences importantes quant à la position socioéconomique. Parmi les faibles revenus et les personnes avec un faible niveau d'éducation, il y a davantage de personnes ayant des contacts sociaux limités, un réseau social réduit et un soutien fonctionnel faible. Dans le domaine de la participation, les différences sont encore plus marquées. Ce sont principalement les personnes malades et handicapées qui semblent défavorisées en matière d'intégration sociale. Pour les trois indicateurs correspondants, elles obtiennent de loin le plus mauvais résultat de toutes les catégories.

Pour ce qui est de l'indicateur concernant la participation à des activités récréatives ou culturelles, on observe de manière générale que l'âge a un effet assez important; ce sont surtout les plus de 65 ans qui obtiennent un moins bon résultat. En Belgique, 28,7 % des répondants vivent dans un ménage qui ne peut s'offrir une semaine de vacances hors de chez soi par an. Il existe de fortes disparités régionales: 18,3 % en Région flamande, 42,3 % en Région wallonne et 44,8 % en Région bruxelloise. Certains groupes connaissent de très grosses difficultés: les isolés, et en particulier les parents isolés (64,9 %); les personnes en situation de chômage (51,2 %); les personnes malades ou handicapées (48,3 %);

Il apparaît clairement que les différences socioéconomiques semblent s'imposer également dans le domaine de l'intégration et de la participation. Les sous-populations qui obtiennent de faibles résultats dans les autres domaines obtiennent ici aussi des résultats peu élevés. Les résultats des chômeurs et

¹⁰ Opérationnalisée ici au moyen des indicateurs suivants: le pourcentage de personnes qui rencontrent des amis ou des connaissances moins d'une fois par mois, le pourcentage de personnes ayant moins de 3 amis ou connaissances, l'étendue du soutien fonctionnel.

¹¹ Opérationnalisée ici au moyen des indicateurs suivants: le pourcentage de personnes qui ne participent pas à des activités récréatives ou culturelles et le pourcentage de personnes qui ne peuvent s'offrir une semaine de vacances par an.

des personnes malades/handicapées sont mauvais partout. A nouveau, il existe des différences marquées entre, d'une part, les ménages flamands et, d'autre part, les ménages wallons et bruxellois.

Genre

Une analyse des données tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes implique que l'on examine dans quelle mesure le genre joue un rôle dans les différentes constatations. Cela signifie non seulement qu'il convient d'être attentif à la position des femmes, mais également à celle des hommes ainsi qu'aux situations et sous-groupes spécifiques dans lesquels le risque de pauvreté s'accroît.

Bien que l'enquête EU-SILC ne permette pas d'analyser parfaitement les différences entre hommes et femmes en ce qui concerne la pauvreté de revenu – l'accès au budget du ménage est supposé semblable pour les deux partenaires –, les chiffres révèlent tout de même une série de différences marquantes dans la situation et l'expérience des hommes et des femmes. Ainsi, les pourcentages de risque de pauvreté des femmes et des hommes s'avèrent différer en fonction du type de ménage, du statut d'activité et de l'âge. Les hommes au chômage ont par exemple un pourcentage de risque de pauvreté beaucoup plus élevé que les femmes au chômage. Chez les inactifs en âge de travailler, ce rapport est inverse. Les femmes isolées de plus de 65 ans forment également un groupe à risque.

Une catégorie à risque que l'on retrouve constamment est celle des parents isolés. La taille de l'échantillon du SILC ne permet pas une ventilation fiable en fonction du sexe. Il ressort des données administratives que la situation difficile des pères ne doit pas être sous-estimée. En décembre 2004, par exemple, 17171 pères isolés étaient titulaires d'un revenu d'intégration, soit 57% de tous les titulaires masculins. Les mères isolées ne représentaient 'que' 39% de l'ensemble des femmes titulaires d'un revenu d'intégration (alors qu'il y a environ trois fois plus de mères isolées que de pères isolés). Il serait peut-être judicieux d'avoir un indicateur sur les pourcentages de risque de pauvreté avant et après le paiement, d'une part, et, d'autre part, la réception de pensions alimentaires (pour cette catégorie).

Chez les isolés – le groupe pour lequel la personne de référence coïncide par définition avec les membres du ménage –, l'évaluation subjective de la pauvreté s'avère varier en fonction de l'âge et du sexe.

Il apparaît également que les femmes ont une participation socioculturelle significativement moins élevée que les hommes, ce qui est certainement important dans l'optique plus large de l'exclusion sociale.

Pauvreté des enfants

Sur le plan de la pauvreté des enfants, la Belgique obtient un meilleur résultat que la moyenne UE (17% contre 19%). Tout comme dans la majorité des autres Etats membres, le risque de pauvreté des enfants (moins de 16 ans) est légèrement supérieur au pourcentage global du risque de pauvreté pour l'ensemble de la population. Ceci n'est toutefois pas le cas dans tous les Etats membres.

Les enfants de parents isolés et les enfants issus de familles sans participation ou avec une participation limitée au marché du travail appartiennent aux catégories dont le risque de pauvreté¹² est le plus élevé. 13% des enfants belges vivent dans une famille sans travail rémunéré. Ce pourcentage est l'un des plus élevés dans l'UE25. C'est surtout à Bruxelles, et dans une moindre mesure en Wallonie, que cet indicateur atteint un niveau problématique. A Bruxelles, en 2003, 24% des enfants vivaient dans une famille sans travail rémunéré (d'après la Banque-carrefour de la sécurité sociale, ce pourcentage atteignait même 31% en 2002)¹³.

¹² Ces deux catégories se recoupent probablement en partie.

¹³ Ces chiffres ne sont pas entièrement comparables étant donné qu'ils sont basés sur un type de données différent. Les données de la Banque-carrefour sont des données administratives, alors que les autres données sont basées sur une enquête. Du point de vue statistique, les données administratives sont plus fiables, mais ont comme 'désavantage' de ne refléter que la réalité administrative. Les données d'enquête sont statistiquement

Si nous déduisons les transferts sociaux du revenu, certains pays (Suède, France, Finlande) ont un risque de pauvreté semblable à celui de la Belgique, mais ils obtiennent un meilleur résultat que la Belgique si l'on regarde l'ensemble du revenu, transferts sociaux compris. Ceci indique une incidence plus grande des allocations sur le risque de pauvreté dans ces pays.

Malgré l'enseignement, on observe une tendance au transfert intergénérationnel de la précarité. Ceci est illustré par l'enquête PISA qui révèle que les enfants de parents avec un statut socioprofessionnel élevé (quartile supérieur) obtiennent en moyenne des résultats nettement meilleurs dans les tests d'aptitude à la lecture que les enfants de parents avec un statut socioprofessionnel peu élevé (quartile inférieur).

Les enfants habitent un peu plus souvent dans des logements présentant des défauts et nettement plus dans des logements manquant d'espace¹⁴. En matière de confort de base (bain ou douche, eau chaude courante, toilette à l'intérieur du logement), ils obtiennent à nouveau un résultat légèrement meilleur que la population globale.

Comme pour la population globale, il existe pour les enfants également des différences importantes entre les Régions pour un grand nombre d'indicateurs. Ainsi, le risque de pauvreté est de 12% en Flandre et de 21% en Wallonie.

Diversité et activation

Les indicateurs confirment l'existence d'une importante sous-participation au travail pour les personnes de nationalité hors UE, peu qualifiées et handicapées. Pour les personnes de nationalité hors UE25 et les personnes peu qualifiées, cela se traduit principalement par un faible taux d'activité, et donc par une situation dans laquelle, selon la définition de l'OIT, ils ne sont pas disponibles pour le marché du travail.

Dans une perspective d'activation, il est important de constater que l'augmentation du taux d'occupation (féminin) ne s'est pas traduit par une diminution du pourcentage de personnes vivant dans une famille sans travail. Par conséquent, l'augmentation de l'emploi s'est probablement concentrée principalement dans les familles où une personne était déjà au travail. Pour certains groupes, des mesures spécifiques sont sans doute nécessaires pour l'accompagnement dans la recherche d'un travail. Compte tenu du pourcentage élevé de risque de pauvreté chez les personnes vivant dans un ménage sans travail, il importe également d'être attentif à la protection du revenu.

Depuis le début des années '90, on enregistre une augmentation de la participation à des formations dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, ce qui n'empêche pas qu'en 2005, la Belgique obtienne encore un résultat légèrement inférieur à la moyenne de l'UE25. En outre, comme dans d'autres pays, la participation se révèle nettement supérieure parmi les personnes plus qualifiées que parmi les personnes ayant une formation préalable inférieure.

Sur le plan des élèves quittant l'enseignement sans qualification, on ne constate une baisse tendancielle pour aucune des trois Régions. Cet indicateur continue de se situer au-dessus de l'objectif de la ligne directrice de Lisbonne (10%).

Partie 3 : Les Indicateurs

0. Information contextuelle sur les groupes de population non pris en compte

Certains groupes de population vulnérables ne sont pas ou à peine représentés dans les données à partir desquelles les indicateurs PANIncl sont calculés. Il s'agit de personnes vivant

moins fiables, mais se rapprochent probablement davantage de la réalité effective.

¹⁴Mesuré ici comme moins d'une pièce par membre du ménage.

dans des ménages collectifs, de personnes en situation illégale, de sans-abri. Il n'y a pas non plus de données spécifiques pour d'autres groupes à risques tels que les minorités ethniques. Ceci est dû à des raisons aussi bien pratiques que conceptuelles et méthodologiques. L'illustration, en premier lieu, du nombre de personnes appartenant à ces groupes constitue une priorité constante du groupe de travail Indicateurs. Pour commencer, nous fournissons ici les résultats de l'inventorisation du nombre de personnes domiciliées dans un ménage collectif. Ces données se basent sur l' Enquête Socio-Economique 2001 de l'INS.

On reprend ici en premier lieu les données de l'Enquête Socio-Economique 2001. Ensuite, on présente les données plus récentes, basée sur le Registre National. Les données de l'Enquête Socio-Economique sont basée sur le domicile réel. Les données du Registre Nationale sont basée sur le domicile officiel. Par conséquent, les chiffres du Registre National sont plus bas. On reprend les résultats de l'Enquête Socio-Economique puisque ils permettent une subdivision par type d'institution.

0.1 Population domiciliée dans des ménages collectifs

Enquête socio-économique – INS

Population domiciliée dans des ménages collectifs - Belgique

	0 - 17 ans			18 - 64 ans			65 ans et plus			Total		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
Maison de repos	150	171	321	1.965	2.358	4.323	46.992	12.086	59.078	49.107	14.615	63.722
Maison de repos et établissement de soins	19	19	38	682	804	1.486	21.215	5.649	26.864	21.916	6.472	28.388
Couvent, monastère, communauté religieuse	82	67	149	1.983	1.449	3.432	8.330	2.050	10.380	10.395	3.566	13.961
Institution pour personnes handicapées	89	106	195	2.085	2.918	5.003	513	274	787	2.687	3.298	5.985
Pension de famille ou autre communauté	139	140	279	1.416	2.030	3.446	1.644	513	2.157	3.199	2.683	5.882
Institution psychiatrique	3	3	6	1.318	2.595	3.913	1.058	903	1.961	2.379	3.501	5.880
Etablissement de soins	5	6	11	288	319	607	3.220	789	4.009	3.513	1.114	4.627
Collectivité de ménages privés	218	241	459	1.159	1.419	2.578	575	313	888	1.952	1.973	3.925
Foyer d'Accueil	326	386	712	602	1.972	2.574	173	126	299	1.101	2.484	3.585
Home pour étudiants, orphélinat	115	118	233	1.128	1.311	2.439	107	44	151	1.350	1.473	2.823
Caserne	148	178	326	277	1.145	1.422	5	0	5	430	1.323	1.753
Institution pénitentiaire	10	7	17	59	899	958	2	24	26	71	930	1.001
Adresse de référence (marins, bâtelières etc.)	74	72	146	152	435	587	94	60	154	320	567	887
Atelier protégé	3	2	5	166	265	431	9	11	20	178	278	456
Résidence à statut spécial	106	80	186	108	41	149	3	1	4	217	122	339
Type indéterminé ou inconnu	45	46	91	212	375	587	345	97	442	602	518	1.120
Population totale des ménages collectifs	1.532	1.642	3.174	13.600	20.335	33.935	84.285	22.940	107.225	99.417	44.917	144.334

Source: INS Enquête socio-économique 2001

Population domiciliée dans des ménages collectifs - Région de Bruxelles Capitale

	0 - 17 ans			18 - 64 ans			65 ans et plus			Total		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
Maison de repos	19	24	43	270	311	581	6.021	1.429	7.450	6.310	1.764	8.074
Maison de repos et établissement de soins	1	1	2	77	167	244	1.596	410	2.006	1.674	578	2.252
Couvent, monastère, communauté religieuse	5	5	10	157	272	429	278	158	436	440	435	875
Institution pour personnes handicapées	1	3	4	79	82	161	23	17	40	103	102	205
Pension de famille ou autre communauté	36	28	64	310	338	648	251	140	391	597	506	1.103
Institution psychiatrique	0	1	1	37	70	107	8	4	12	45	75	120
Etablissement de soins	0	0	0	32	63	95	93	30	123	125	93	218
Collectivité de ménages privés	72	75	147	378	413	791	198	96	294	648	584	1.232
Foyer d'Accueil	61	35	96	101	267	368	27	12	39	189	314	503
Home pour étudiants, orphélinat	18	22	40	167	172	339	81	23	104	266	217	483
Caserne	147	177	324	255	416	671	1	0	1	403	593	996
Institution pénitentiaire	3	1	4	3	8	11	0	1	1	6	10	16
Adresse de référence (marins, bâteliens etc.)	1	1	2	15	62	77	1	4	5	17	67	84
Atelier protégé	2	0	2	7	15	22	0	0	0	9	15	24
Résidence à statut spécial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Type indéterminé ou inconnu	7	6	13	15	15	30	21	7	28	43	28	71
Population totale des ménages collectifs	373	379	752	1.903	2.671	4.574	8.599	2.331	10.930	10.875	5.381	16.256

Source: INS Enquête socio-économique 2001

Population domiciliée dans des ménages collectifs - Région flamande

	0 - 17 ans			18 - 64 ans			65 ans et plus			Total		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
Maison de repos	40	42	82	619	908	1.527	21.855	5.934	27.789	22.514	6.884	29.398
Maison de repos et établissement de soins	13	6	19	390	394	784	15.982	4.360	20.342	16.385	4.760	21.145
Couvent, monastère, communauté religieuse	66	45	111	1.327	829	2.156	6.767	1.549	8.316	8.160	2.423	10.583
Institution pour personnes handicapées	49	53	102	1.121	1.453	2.574	347	178	525	1.517	1.684	3.201
Pension de famille ou autre communauté	42	36	78	511	760	1.271	680	164	844	1.233	960	2.193
Institution psychiatrique	1	1	2	859	1.615	2.474	804	624	1.428	1.664	2.240	3.904
Etablissement de soins	0	1	1	208	163	371	2.865	696	3.561	3.073	860	3.933
Collectivité de ménages privés	29	71	100	96	486	582	46	86	132	171	643	814
Foyer d'Accueil	107	119	226	258	1.037	1.295	96	78	174	461	1.234	1.695
Home pour étudiants, orphélinat	44	38	82	576	583	1.159	9	9	18	629	630	1.259
Caserne	1	1	2	14	354	368	4	0	4	19	355	374
Institution pénitentiaire	4	2	6	38	740	778	2	15	17	44	757	801
Adresse de référence (marins, bâtelières etc.)	46	49	95	55	158	213	87	44	131	188	251	439
Atelier protégé	1	2	3	77	157	234	5	7	12	83	166	249
Résidence à statut spécial	2	5	7	9	6	15	0	0	0	11	11	22
Type indéterminé ou inconnu	9	24	33	33	191	224	82	53	135	124	268	392
Population totale des ménages collectifs	501	495	996	6.503	9.834	16.337	49.842	13.797	63.639	56.846	24.126	80.972

Source: INS Enquête socio-économique 2001

Population domiciliée dans des ménages collectifs - Région wallonne

	0 - 17 ans			18 - 64 ans			65 ans et plus			Total		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
Maison de repos	91	105	196	1.076	1.139	2.215	19.116	4.723	23.839	20.283	5.967	26.250
Maison de repos et établissement de soins	5	12	17	215	243	458	3.637	879	4.516	3.857	1.134	4.991
Couvent, monastère, communauté religieuse	11	17	28	499	348	847	1.285	343	1.628	1.795	708	2.503
Institution pour personnes handicapées	39	50	89	885	1.383	2.268	143	79	222	1.067	1.512	2.579
Pension de famille ou autre communauté	61	76	137	595	932	1.527	713	209	922	1.369	1.217	2.586
Institution psychiatrique	2	1	3	422	910	1.332	246	275	521	670	1.186	1.856
Etablissement de soins	5	5	10	48	93	141	262	63	325	315	161	476
Collectivité de ménages privés	7	95	102	20	520	540	8	131	139	35	746	781
Foyer d'Accueil	158	232	390	243	668	911	50	36	86	451	936	1.387
Home pour étudiants, orphélinat	53	58	111	385	556	941	17	12	29	455	626	1.081
Caserne	0	0	0	8	375	383	0	0	0	8	375	383
Institution pénitentiaire	3	4	7	18	151	169	0	8	8	21	163	184
Adresse de référence (marins, bâtelières etc.)	27	22	49	82	215	297	6	12	18	115	249	364
Atelier protégé	0	0	0	82	93	175	4	4	8	86	97	183
Résidence à statut spécial	104	75	179	99	35	134	3	1	4	206	111	317
Type indéterminé ou inconnu	1	16	17	8	169	177	6	37	43	15	222	237
Population totale des ménages collectifs	658	768	1.426	5.194	7.830	13.024	25.844	6.812	32.656	31.696	15.410	47.106

Source: INS Enquête socio-économique 2001

	0-17			18-64			65+			totaal		
	man	vrouw	totaal	man	vrouw	totaal	man	vrouw	totaal	man	vrouw	totaal
België												
1/1/2005	570	483	1.053	15.659	8.690	24.349	21.256	76.932	98.188	37.485	86.105	123.590
1/1/2006	685	623	1.308	16.017	8.986	25.003	20.889	75.872	96.761	37.591	85.481	123.072
Brussels Gewest												
1/1/2005	66	94	160	1.094	698	1.792	1.357	5.536	6.893	2.517	6.328	8.845
1/1/2006	87	105	192	1.139	703	1.842	1.384	5.541	6.925	2.610	6.349	8.959
Vlaanderen												
1/1/2005	239	192	431	8.431	4.692	13.123	12.952	46.057	59.009	21.622	50.941	72.563
1/1/2006	186	170	356	8.275	4.330	12.605	13.188	46.086	59.275	21.649	50.587	72.236
Wallonië												
1/1/2005	364	302	666	6.461	3.703	10.164	6.521	24.831	31.352	13.346	28.836	42.182
1/1/2006	376	318	694	6.449	3.742	10.191	6.507	24.485	30.992	13.332	28.545	41.877

Source: Registre National – Direction Général Statistique et Information Economique

I. REVENU

Commentaire introductif concernant les indicateurs 'revenu' basés sur EU-SILC

Source

Les indicateurs qui sont présentés ici sont calculés, pour la Belgique, sur base de la première vague de l'EU-SILC (2004). Le changement de la source de données entraîne un nombre de conséquences pour les résultats. Les différences les plus importantes avec les résultats précédentes sont :

- le niveau de risque de pauvreté est plus élevé (15% au lieu de 13%)
- les différences entre les régions sont plus élevées

Vraisemblablement, ces différences avec les résultats précédents, basée sur ECHP, sont causé par l'usage d'un concept de revenu différent (cf. supra) et par une composition différente de l'échantillon.

Concepts

Au niveau des concepts utilisés, ce sont les individus qui sont considérés comme unités d'analyse, et non les ménages auxquels ils appartiennent.

On attribue à chaque individu le revenu du ménage (1), divisé par une échelle d'équivalence (2).

(1) Le revenu disponible total d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2000 dans le cas de l'enquête 2001) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'interview. Il comprend le revenu du travail (salaires et revenu d'activité indépendante), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété), ainsi que les pensions et les autres transferts sociaux perçus directement. Ne sont pas pris en compte : les transferts sociaux indirects (tels que les remboursements de frais médicaux), les transferts versés à d'autres ménages (mais bien les transferts reçus d'autres ménages), les revenus en nature et les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire.

(2) Le revenu du ménage est divisé par une échelle d'équivalence. Cette échelle d'équivalence permet de comparer le revenu de ménages de taille différente, en utilisant une méthode de conversion des revenus en unités comparables. L'échelle retenue dans les évaluations qui vont suivre est l'échelle 'OCDE modifiée', qui attribue un poids de '1' pour le premier adulte, de '0,5' pour les autres adultes (de 14 ans et plus) et de '0,3' pour les personnes de moins de 14 ans. Cela signifie que le revenu d'un couple avec deux enfants (de moins de 14 ans) est divisé par un coefficient de 2,1 ($1+0,5+0,3+0,3$) pour être comparé avec le revenu d'un isolé.

Evolution temporelle des indicateurs

Vu le changement de la source de données pour les indicateurs revenu, une comparaison dans le temps n'est actuellement pas possible. A mesure que des vagues de EU-SILC seront disponibles, cela sera en effet réalisable.

Désagrégation selon le genre

A l'heure actuelle, bon nombre d'indicateurs sont fournis par genre. Toutefois, pour les indicateurs monétaires, cette désagrégation ne fournit qu'une information partielle sur la situation comparée des hommes et des femmes face à la pauvreté, dans la mesure où c'est le revenu total du ménage (somme des revenus individuels) qui est pris en compte dans les évaluations. L'hypothèse implicite sous-jacente à ce type de calcul est donc que chaque membre du ménage a un égal accès aux ressources monétaires du ménage. Si cette hypothèse a un réel bien-fondé (dans la mesure où on peut penser que ce qui détermine la situation d'un individu face à la pauvreté est bien les ressources de son ménage), la situation différenciée des hommes et des femmes au sein du ménage s'en trouve occultée. Les taux de pauvreté fournis selon le genre ne fournissent cette information qu'indirectement dans la mesure où ils seront différents si la situation des femmes et des hommes vivant seul (ou vivant dans des ménages comprenant un nombre inégal de personnes de genre masculin et féminin) diffère.

1. Egalité / inégalité de la répartition générale des revenus

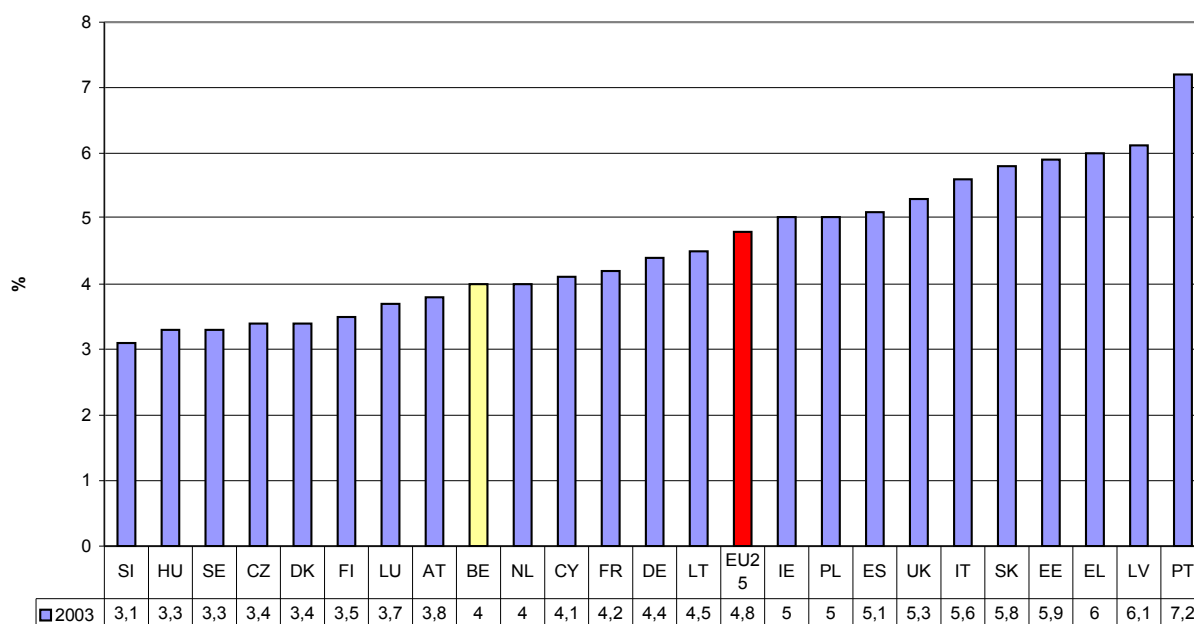
I.1 Rapport interquintile de revenu S80/S20: ratio entre le revenu total reçu par les 20% de la population au revenu le plus haut (quintile supérieur) et le revenu total reçu par les 20% de la population au revenu le plus bas (quintile inférieur). Le revenu doit être compris comme le revenu équivalent disponible.

Indicateur du contexte inclusion sociale+indicateur englobant

Selon la région.

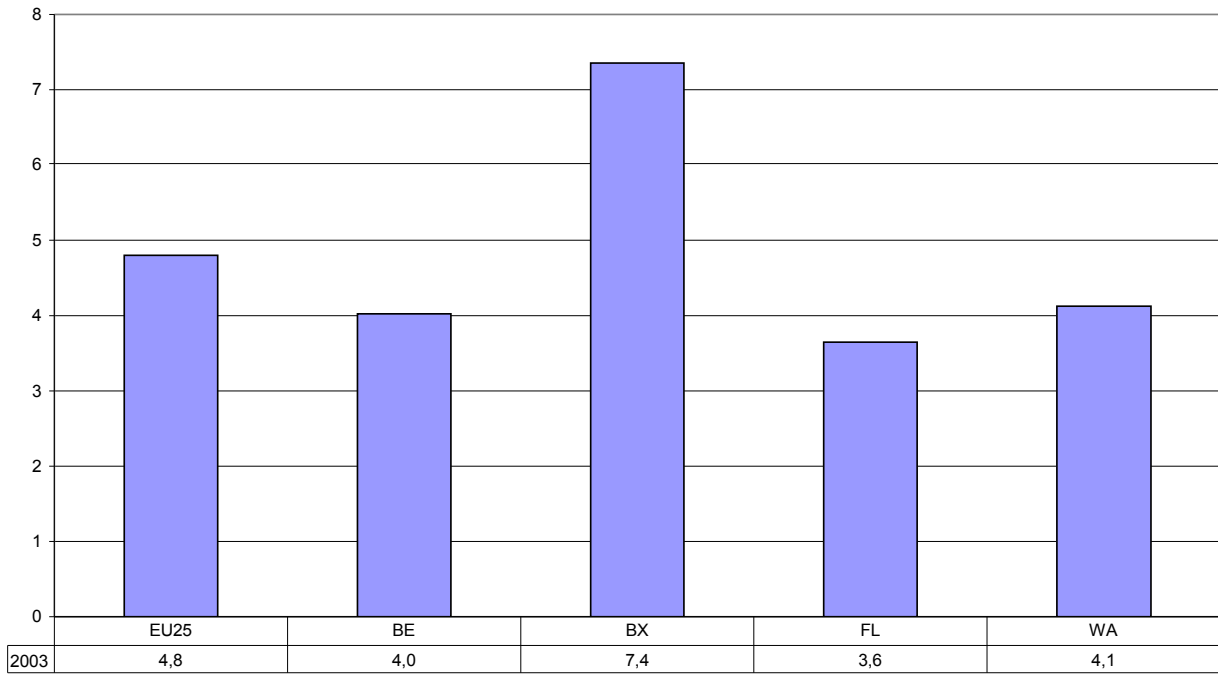
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

S80/S20, UE, 2003



GI.1

S80/S20, UE25, la Belgique et les Régions, 2003



GI.2

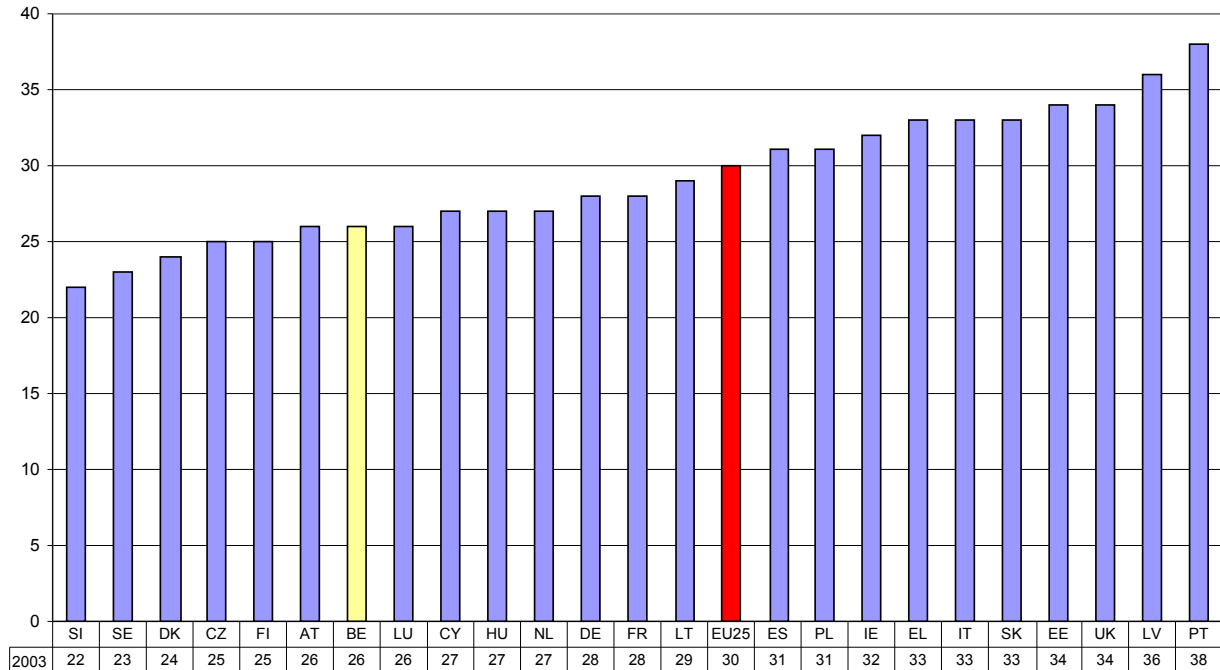
I.2 Coefficient Gini: mesure synthétique de la part cumulative du revenu équivalent reçue par les pourcentages cumulatifs du nombre d'individus. La valeur du coefficient varie entre 0% (égalité totale) et 100% (inégalité totale)

Indicateur du contexte inclusion sociale

Selon la région.

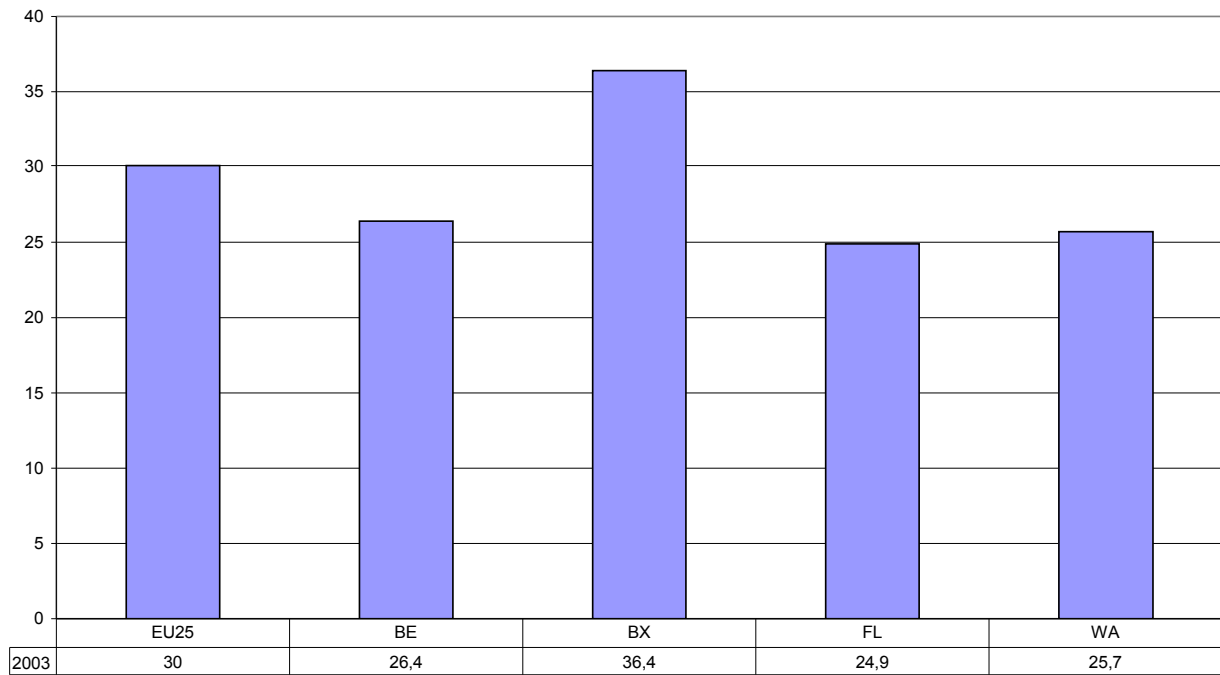
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Coefficient Gini, UE25, 2003



GI.3

Coefficient Gini, UE25, la Belgique et les Régions, 2003



GI.4

2. Risque de pauvreté

2.1 Risque de pauvreté mesuré à l'aide d'une norme objective

2.1.1 Les différences en matière de niveau de vie dans l'Europe des 25 Etats Membres: une comparaison des seuils nationaux de risque de pauvreté

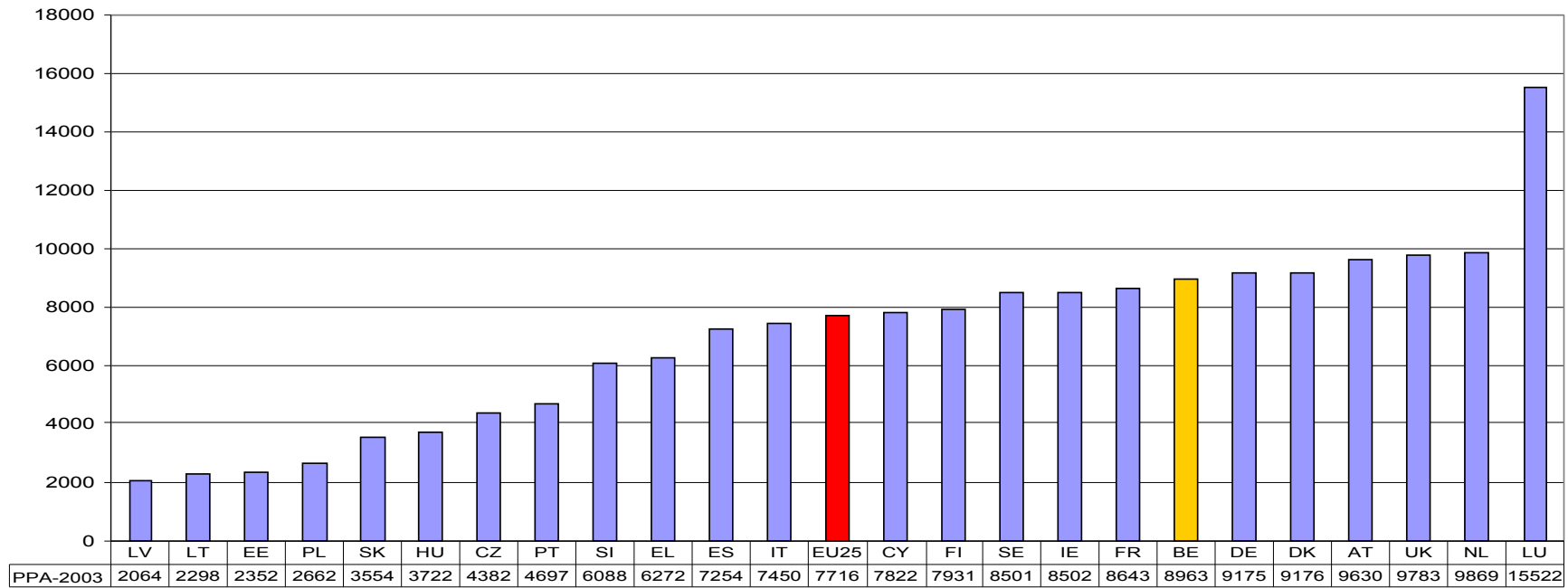
I.3 Seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives). La valeur du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu national médian équivalent) en parités de pouvoir d'achats, en Euro et en monnaie nationale pour deux types de ménages illustratifs:

- un isolé;
- un ménage de deux adultes et deux enfants.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur englobant

EU-SILC 2004 + banques de données nationales – Eurostat

Valeur du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage d'un adulte (en parités de pouvoir d'achat), UE, 2003



GL5

2.1.2 Quel pourcentage de la population est confronté au cours d'une année donnée au risque de pauvreté?

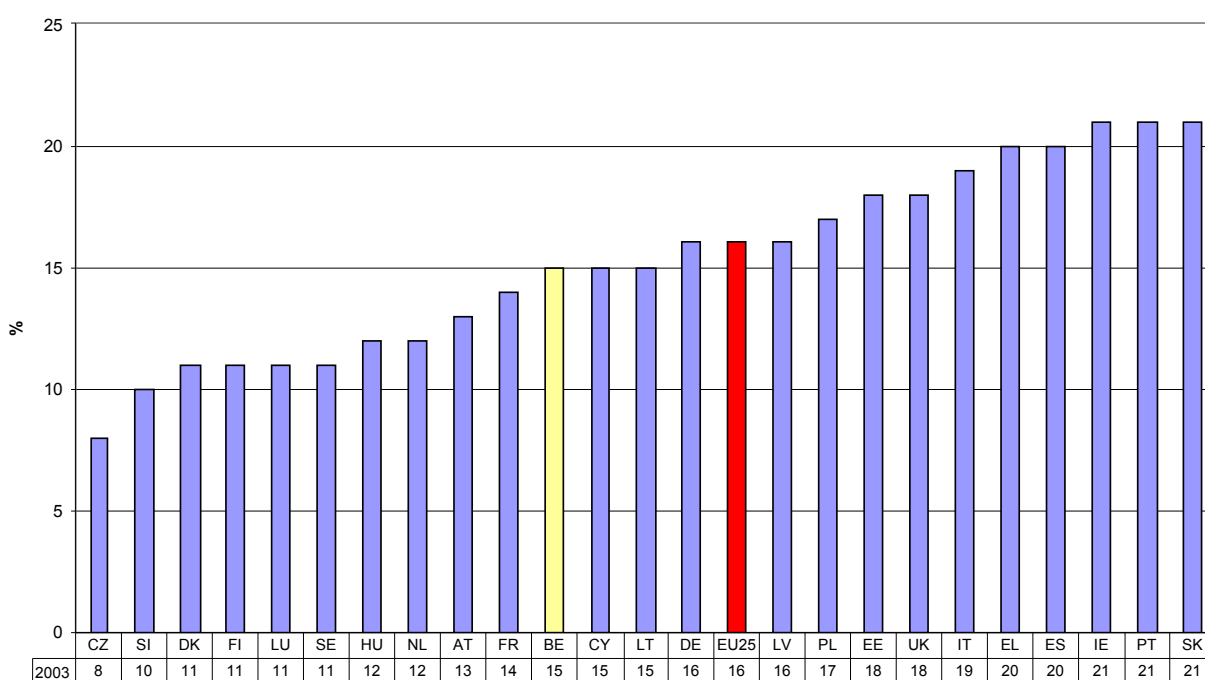
I.4-1 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent - Selon l'âge et le sexe;

Indicateur primaire inclusion sociale – indicateur englobant

Selon la région, le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +) et la source de revenu la plus importante du ménage.

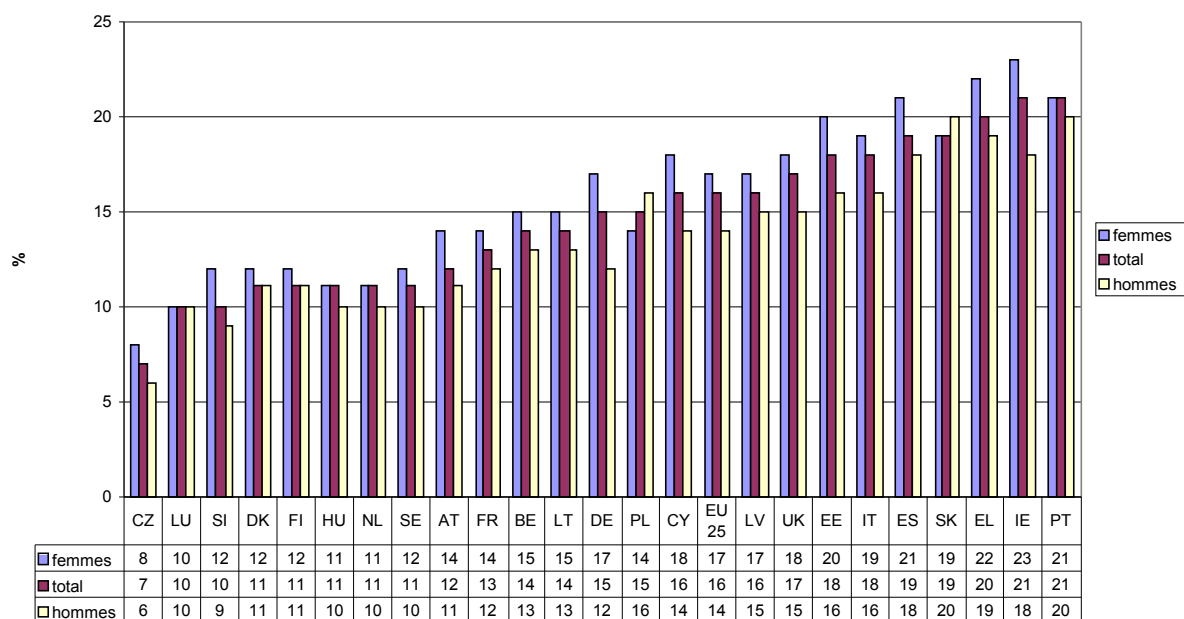
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Taux de risque de pauvreté, UE, 2003



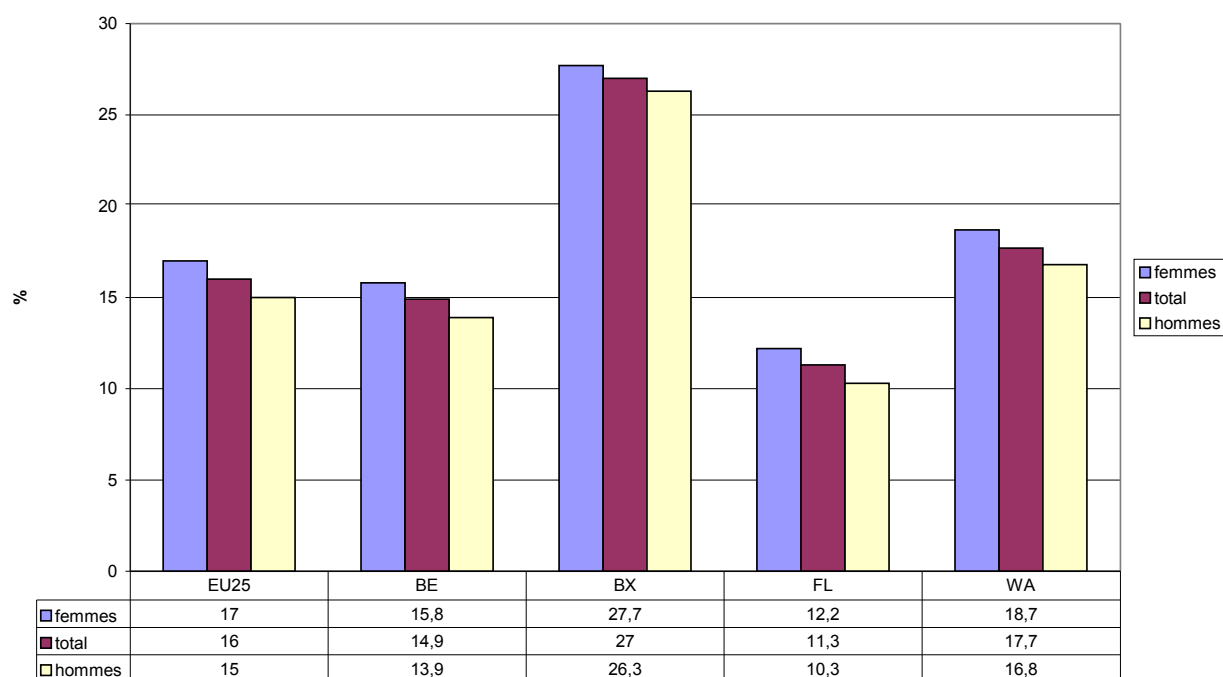
GI.6

Taux de risque de pauvreté selon le sexe (population de 16 ans et plus),
UE, 2003



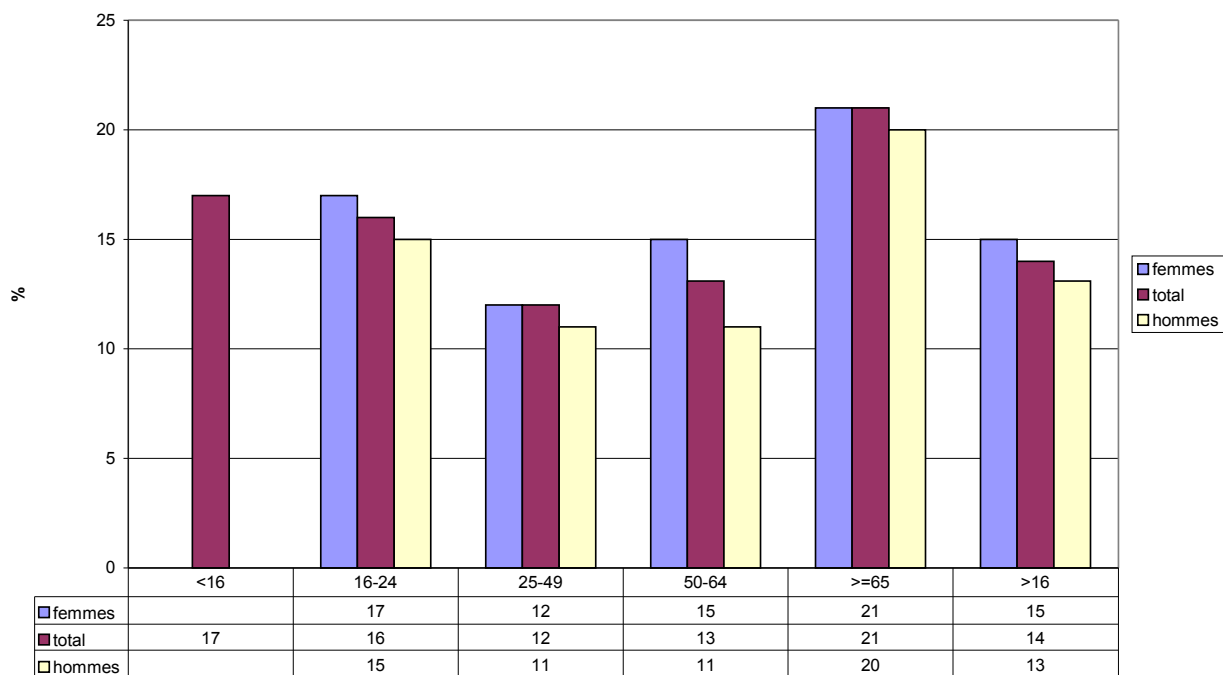
GI.7

Taux de risque de pauvreté selon le sexe, UE25, la Belgique et les Régions, 2003



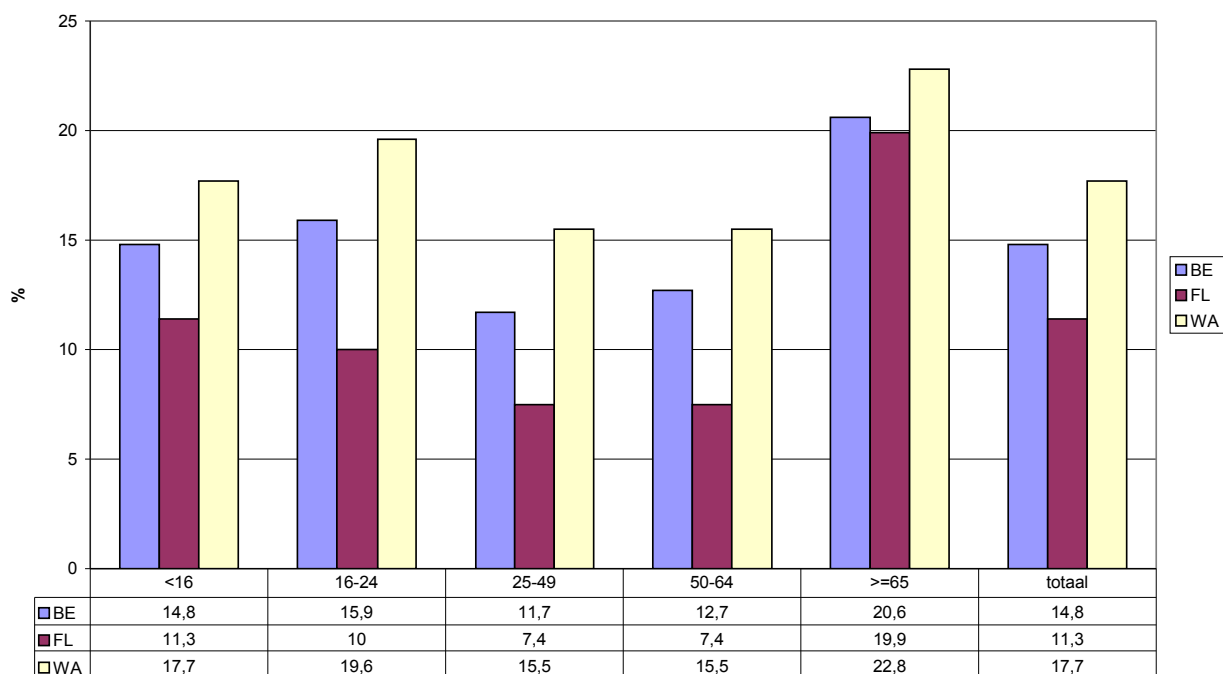
GI.8

Taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe, la Belgique, 2003



GI.9

Taux de risque de pauvreté selon l'âge, la Belgique et les Régions, 2003



GI.10

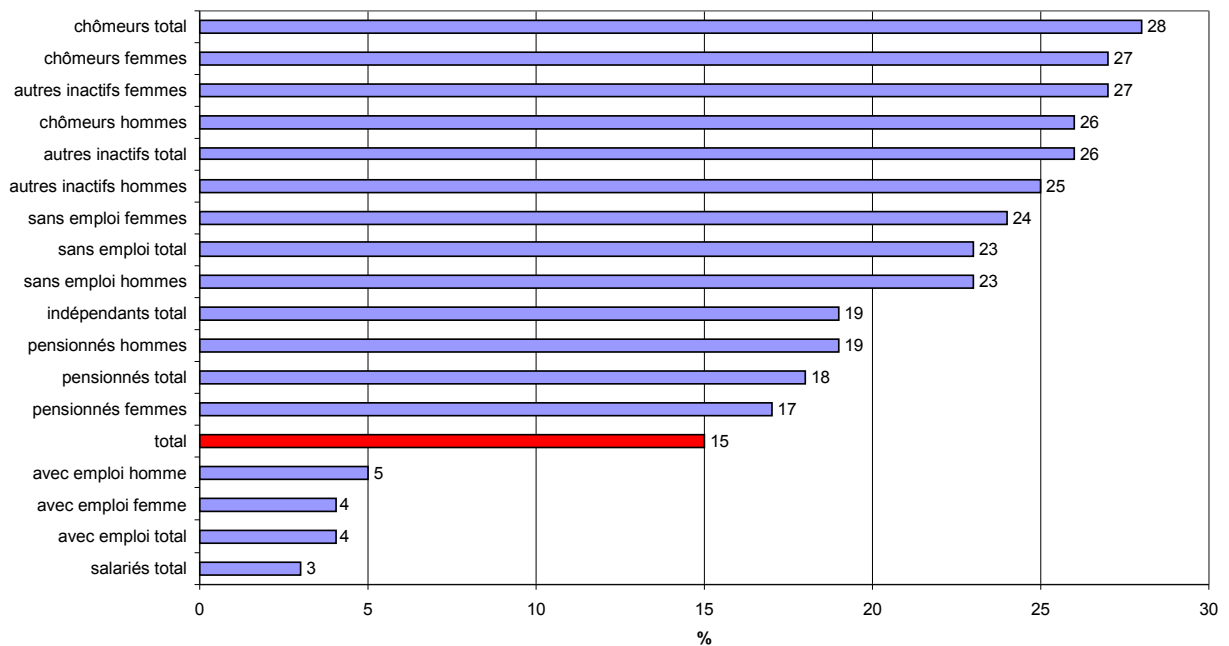
I.4-2 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent - Selon le statut d'activité le plus fréquent (population de 16 ans et plus);

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon la région, le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +) et la source de revenu la plus importante du ménage.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

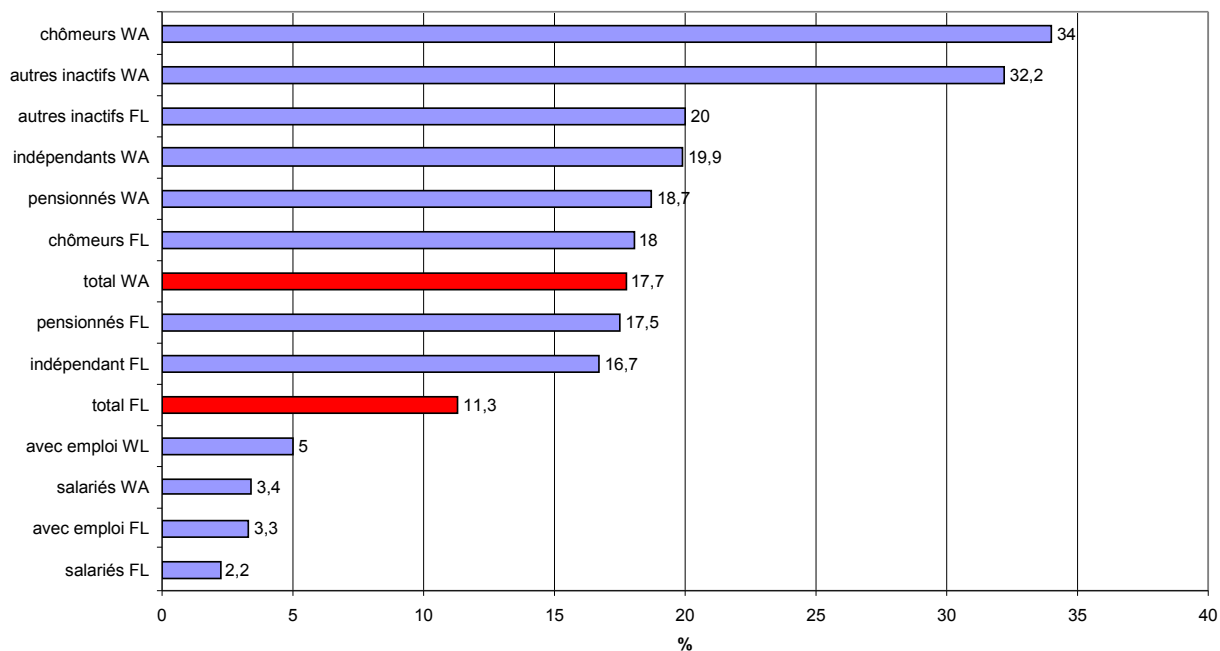
Taux de risque de pauvreté (population de 16 ans et plus) selon le statut d'activité le plus fréquent* et selon le sexe, la Belgique, 2003



GI.11

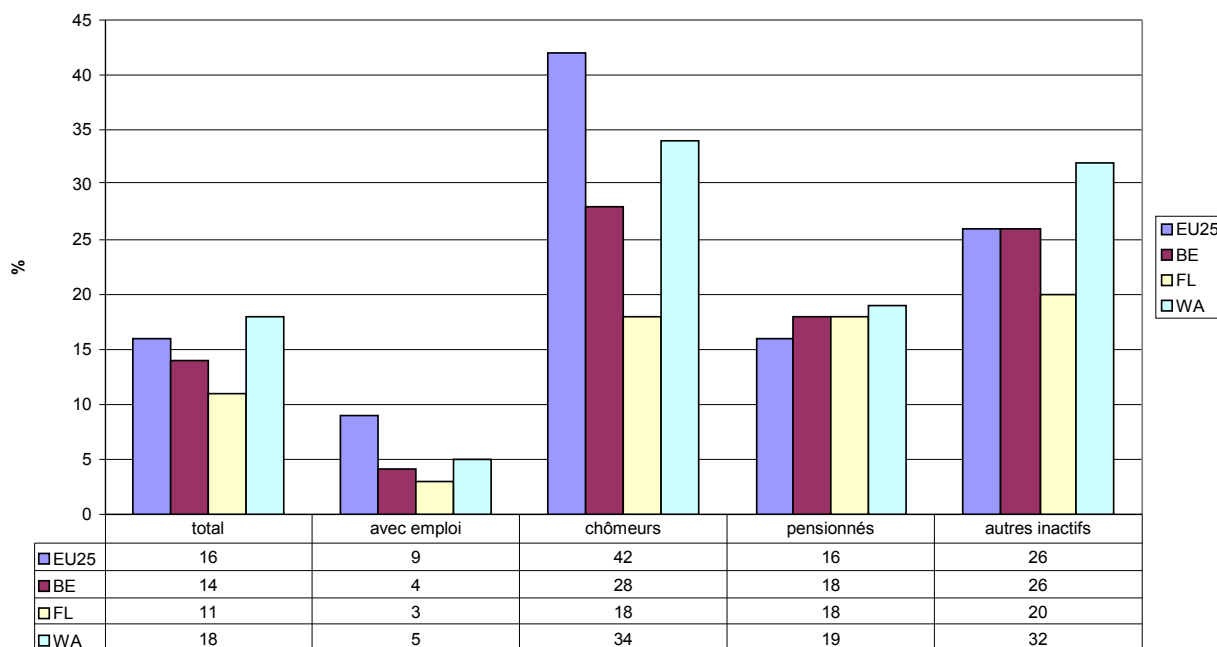
(*) Le statut d'activité le plus fréquent est défini comme le statut que les gens déclarent avoir occupé pendant plus que la moitié des mois dans l'année civile précédente.

Taux de risque de pauvreté (population de 16 ans et plus) selon le statut d'activité le plus fréquent, les Régions, 2003



GI.12

Taux de risque de pauvreté selon le statut d'activité le plus fréquent, UE25, la Belgique et les Régions, 2003



GI.13

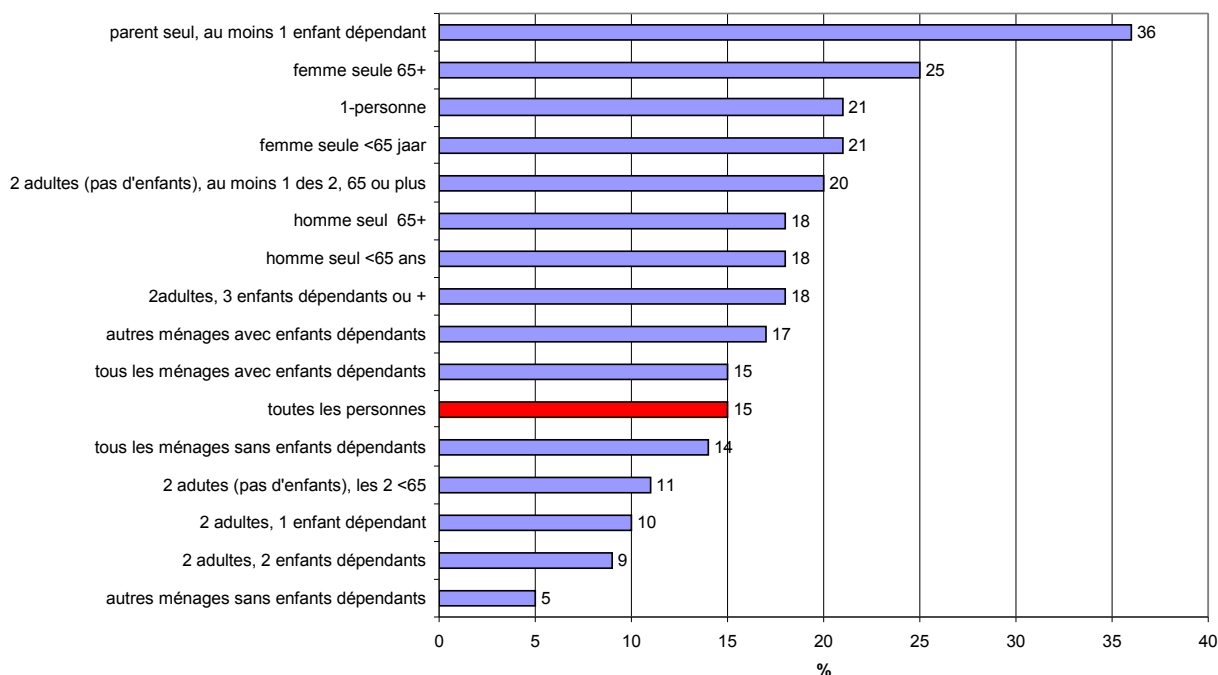
I.4-3 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent - Selon le type de ménageⁱ

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon la région, le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +) et la source de revenu la plus importante du ménage.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

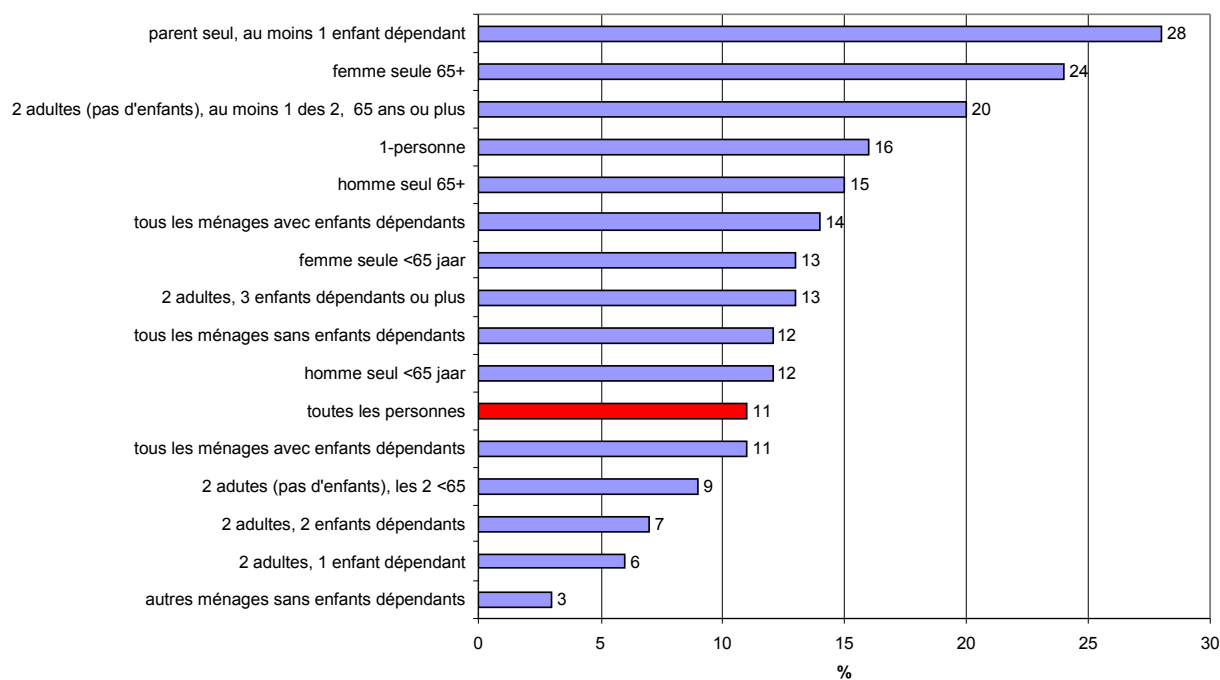
Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage*, la Belgique, 2003



GI.14

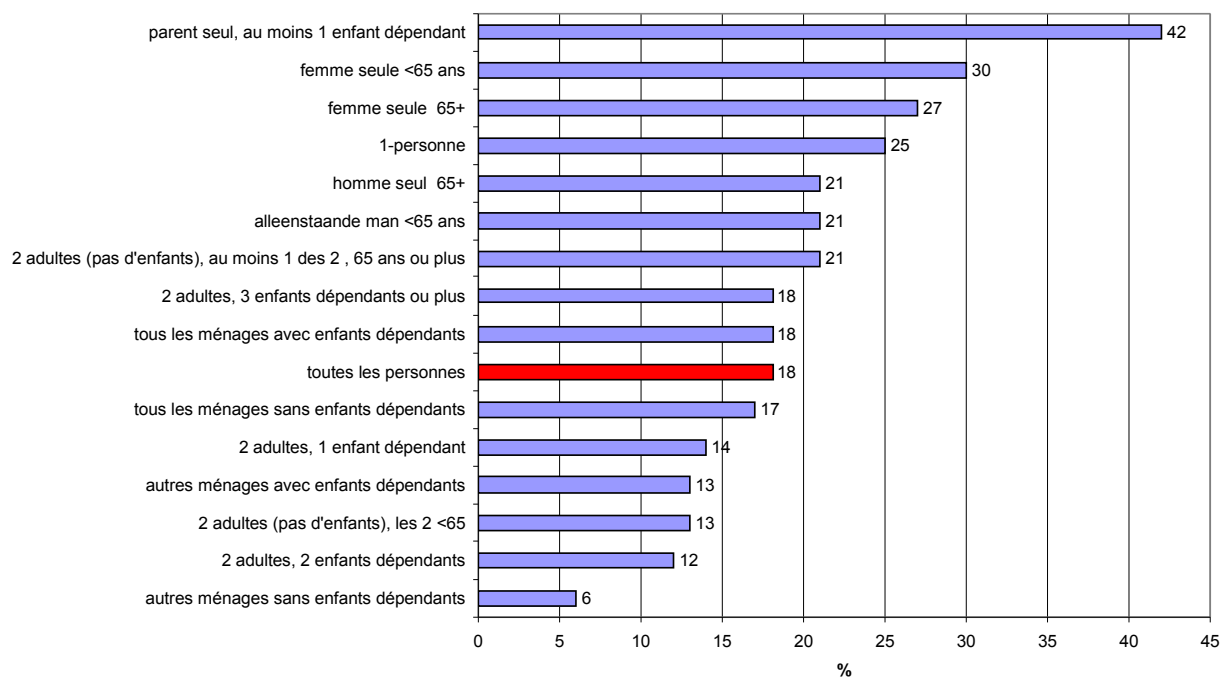
(*) Les enfants dépendants sont définis comme des personnes de 0 à 15 ans + des personnes de 16 à 24 ans s'ils sont inactives et s'ils habitent chez au moins un parent.

Taux de risque de pauvreté par type de ménage, Région flamande, 2003



GI.15

Taux de risque de pauvreté par type de ménage, Région wallonne, 2003



GI.16

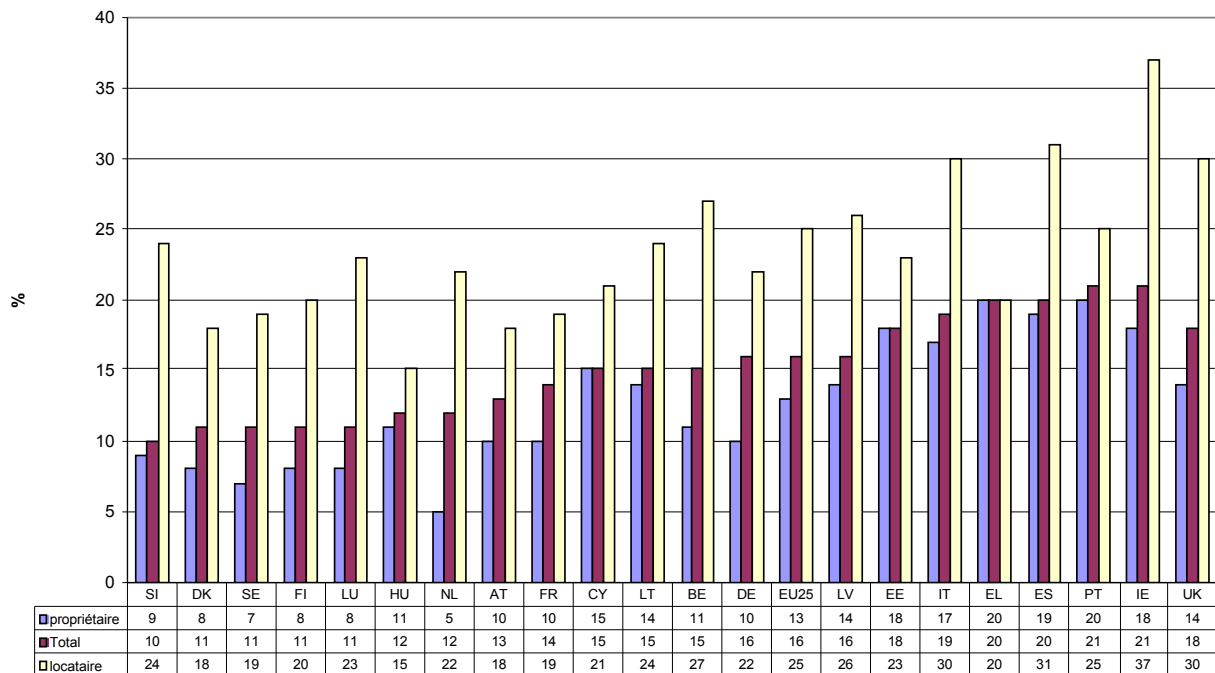
I.4-4 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent - Selon le statut de propriétaire ou de locataire;

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon la région, le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +) et la source de revenu la plus importante du ménage.

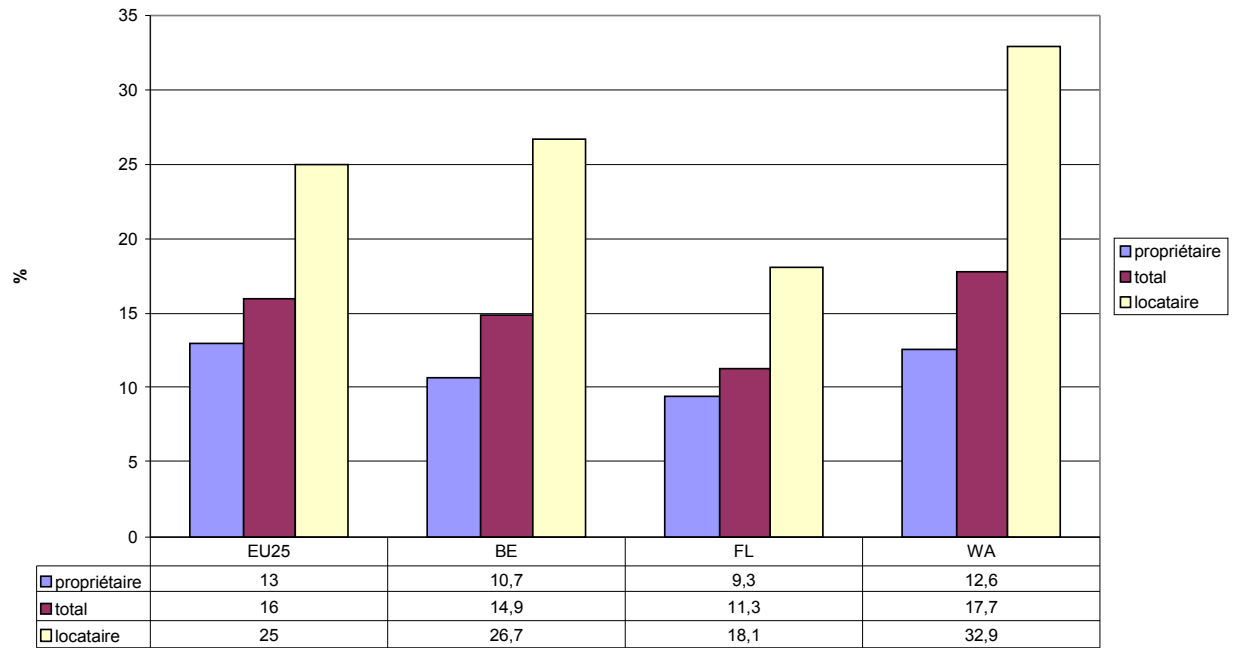
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Taux de risque de pauvreté selon le statut de propriétaire/locataire du ménage, UE, 2003



GI.17

Taux de risque de pauvreté selon le statut de propriétaire/locataire du ménage, UE25, la Belgique et les Régions, 2003



GI.18

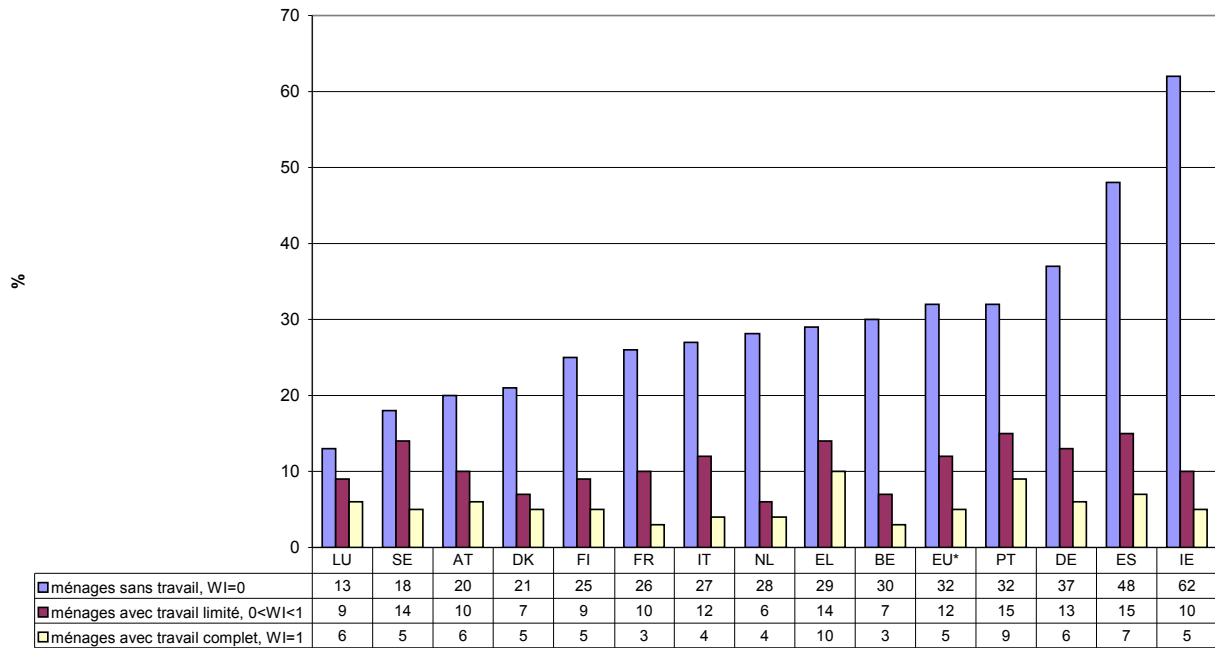
I.4-5 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent - Selon l'intensité de travail du ménage*.

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon la région, le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +) et la source de revenu la plus importante du ménage.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

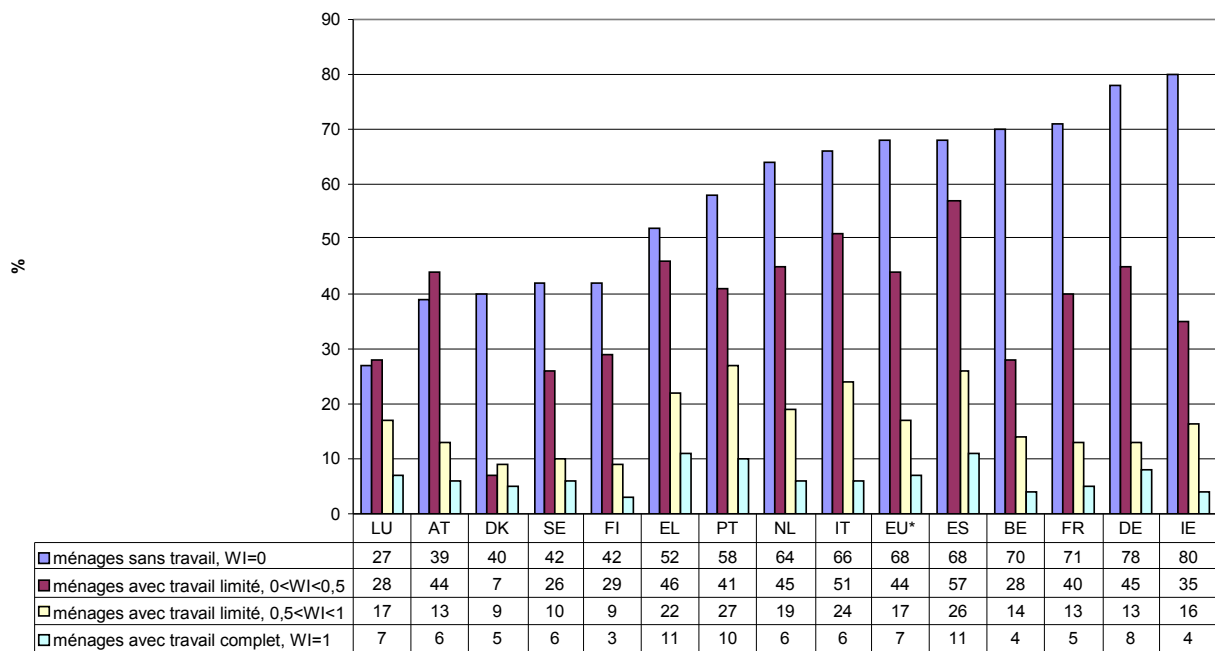
Taux de risque de pauvreté selon l'intensité de travail du ménage, ménage sans enfants dépendants, UE, 2003



GI.19

(*) L'intensité de travail au niveau du ménage est calculée en divisant le nombre de mois travaillés pendant l'année de revenu de référence par tous les membres d'âge actif du ménage par le nombre de mois 'travaillables'. Les individus sont classés dans des catégories d'intensité de travail allant de WI=0 (ménage sans emploi rémunéré) à WI=1 (intensité de travail complète).

Taux de risque de pauvreté selon l'intensité de travail du ménage, ménage avec enfants dépendants, UE, 2003



GI.20

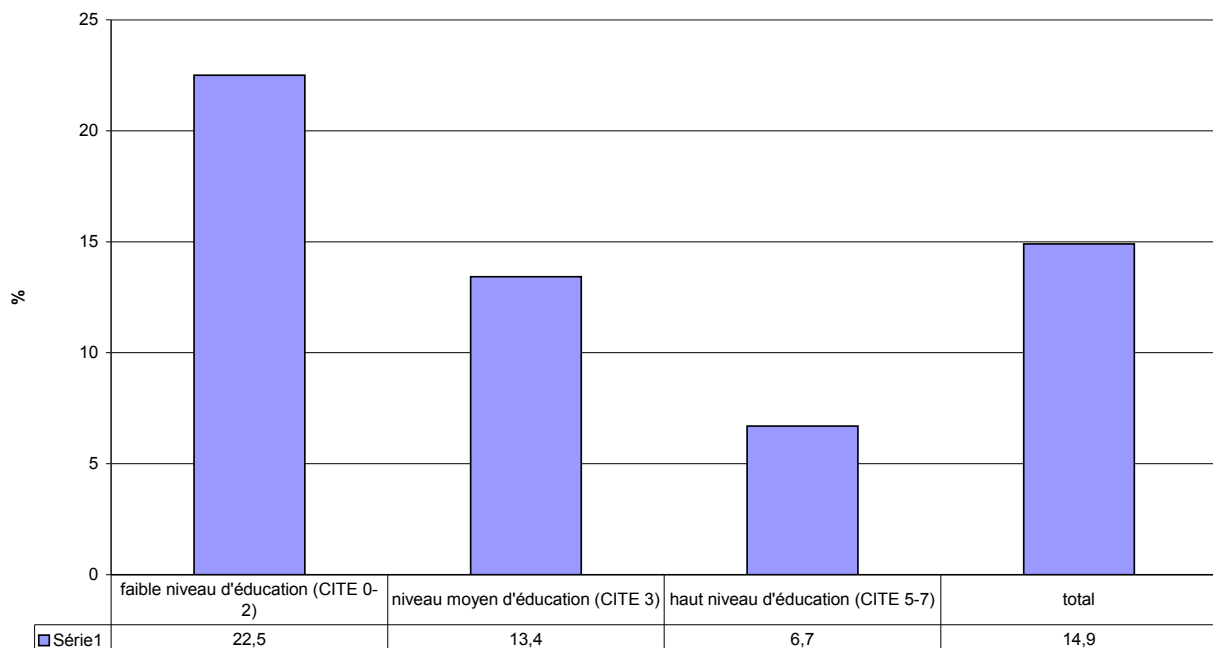
I.4-6 Le taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent – Selon le niveau d'éducation

Indicateur nationale

personnes de 16 ans et plus.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

**Taux de risque de pauvreté selon le niveau d'éducation (personnes de 16 ans et +)
Belgique 2003**



GI.21

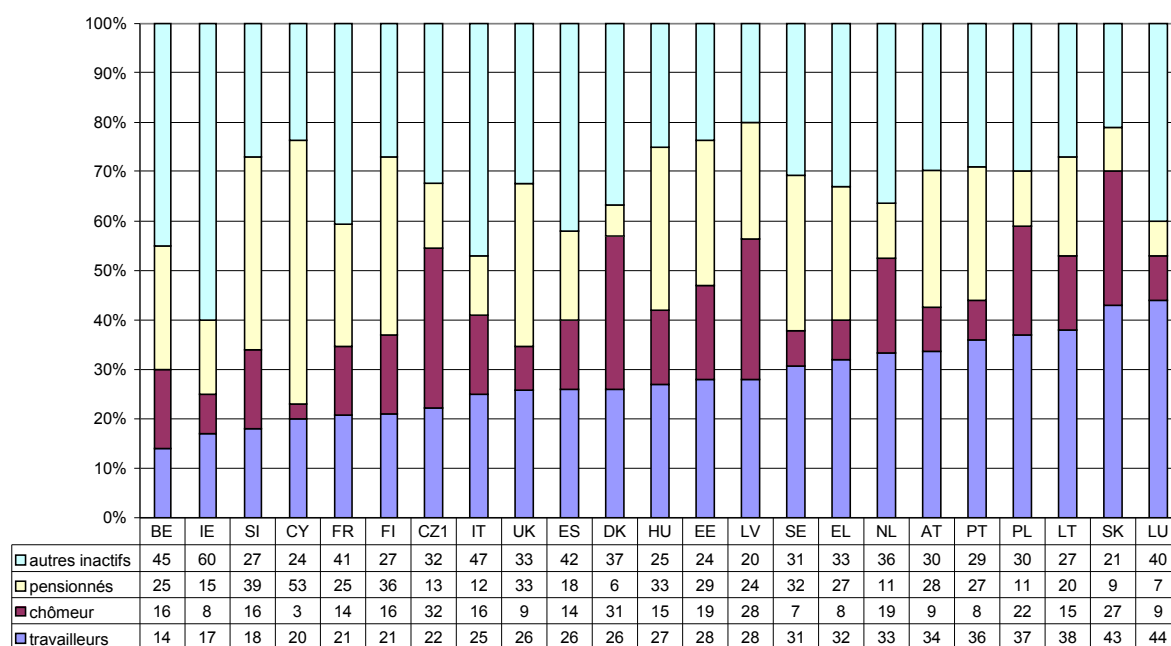
I.4-7 Composition du population avec risque de pauvreté selon statut d'activité

Indicateur nationale

personnes de 16 ans et plus.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Composition du population avec risque de pauvreté selon statut d'activité, UE, 2003



GI.22

I.5 Dispersion de part et d'autre du seuil de risque de pauvreté: pourcentage de personnes ayant un revenu équivalent disponible inférieur à 40%, 50% et 70 % du revenu médian national équivalent.

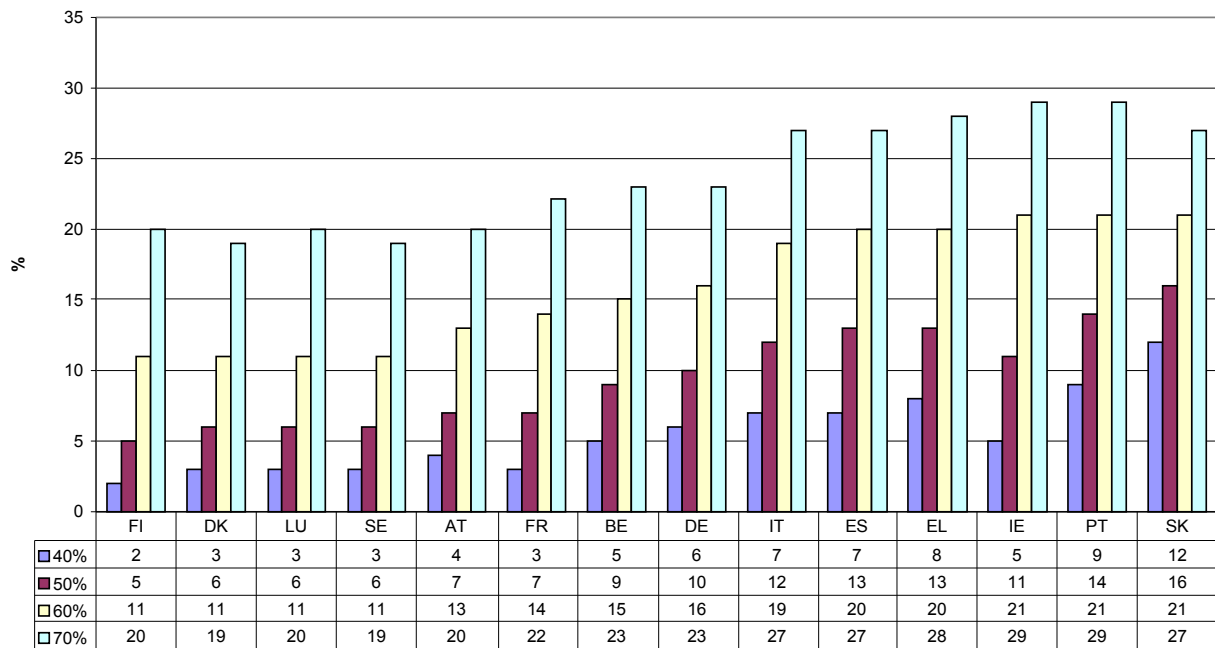
Selon l'âge et le sexe.

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon la région.

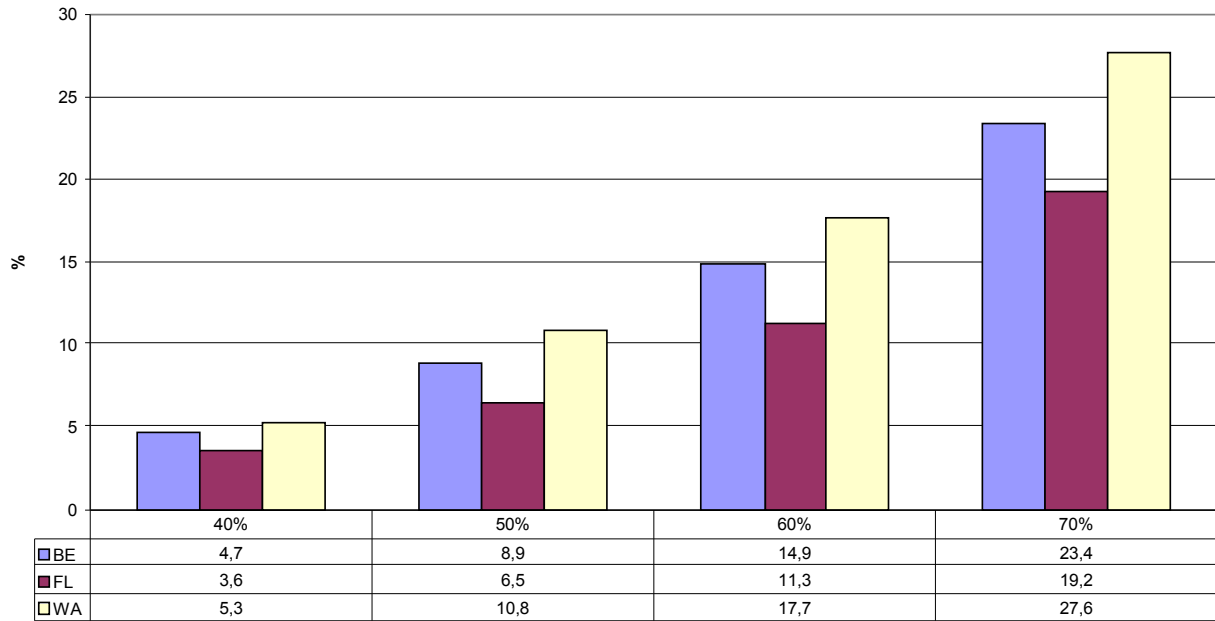
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Dispersion de part de d'autre du seuil de risque de pauvreté (taux de risque de pauvreté mesuré en utilisant différents seuils (% du revenu médian national équivalent)), UE , 2003



GI.23

**Dispersion de part et d'autre du seuil de risque de pauvreté (taux de risque de pauvreté, mesuré en utilisant différents seuils (% du revenu médian national équivalent)),
la Belgique et les Régions, 2003**



GI.24

**I.6 Taux de risque de pauvreté, mesuré avec un seuil de risque de pauvreté fixé dans le temps: dans l'année 't', le pourcentage de personnes ayant un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté déterminé dans l'année t-3 (1998) et adapté en fonction de l'inflation au cours des trois années écoulées.
Selon l'âge et le sexe.**

Indicateur contexte inclusion sociale+indicateur englobant

EU-SILC 2004 + banques de données nationales – Eurostat

GI.25 : pas disponible pour 2006

2.1.3 Quel pourcentage de la population est confronté depuis plusieurs années au risque de pauvreté?

I.7 Taux de risque persistant de pauvreté (60% de la médiane): pourcentage de personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60% du revenu national médian équivalent durant l'année en cours et durant au moins deux des trois années précédentes.

Selon l'âge et le sexe.

Indicateur primaire inclusion sociale

Selon la région.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

GI.26 : pas disponible pour 2006

GI.27 : pas disponible pour 2006

I.8 Taux de risque persistant de pauvreté (50% de la médiane): pourcentage de personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 50% du revenu national médian équivalent durant l'année en cours et durant au moins deux des trois années précédentes.

Selon l'âge et le sexe.

Selon la région.

EU-SILC

Pas disponible pour 2006 (indicateur pas retenu dans le set Européen)

2.1.4 Jusqu'à quel point, les personnes confrontées au risque de pauvreté éprouvent-elles un manque de revenus (intensité du risque de pauvreté - seuil de risque de pauvreté = 60% du revenu médian)?

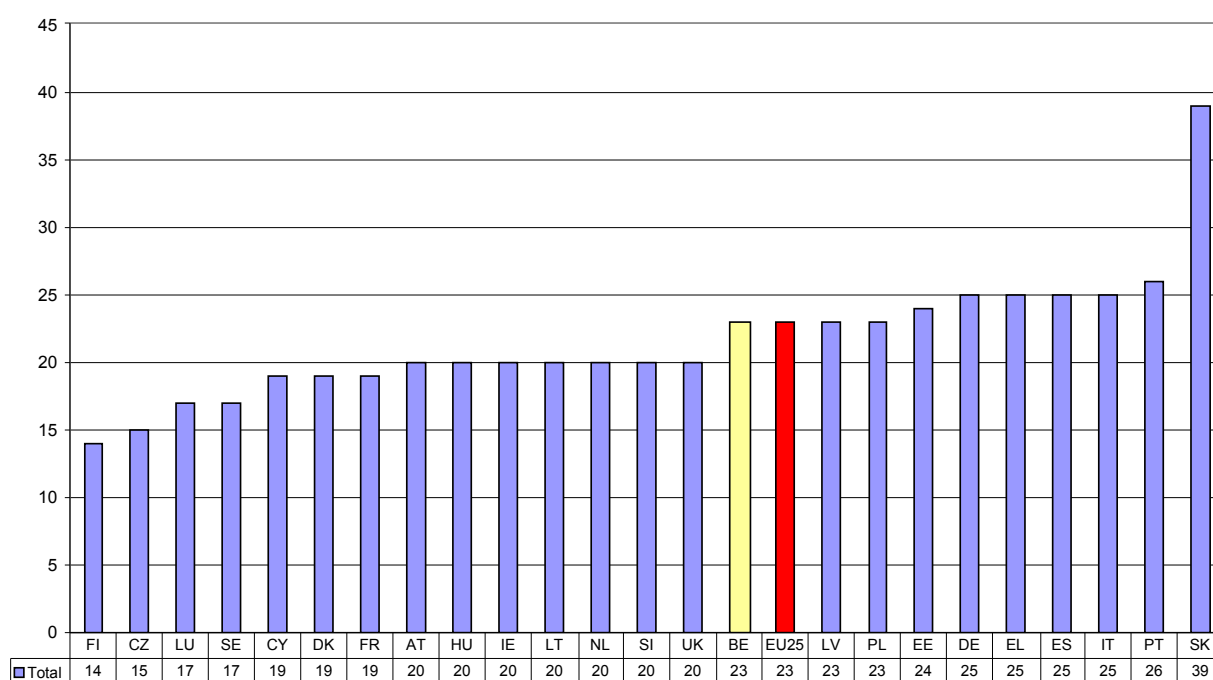
I.9 Ecart médian relatif de risque de pauvreté: différence entre le revenu médian équivalent des personnes se situant en dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.
Selon l'âge et le sexe.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur englobant

Selon la région.

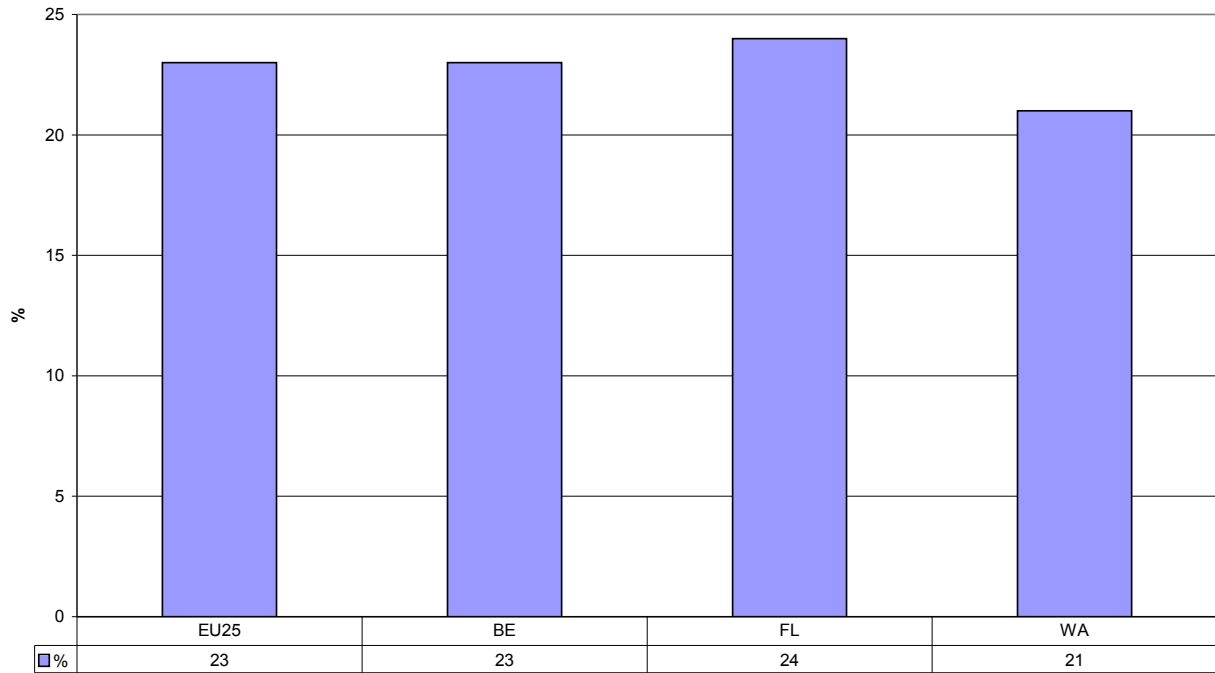
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

Ecart médian relatif de risque de pauvreté, UE, 2003



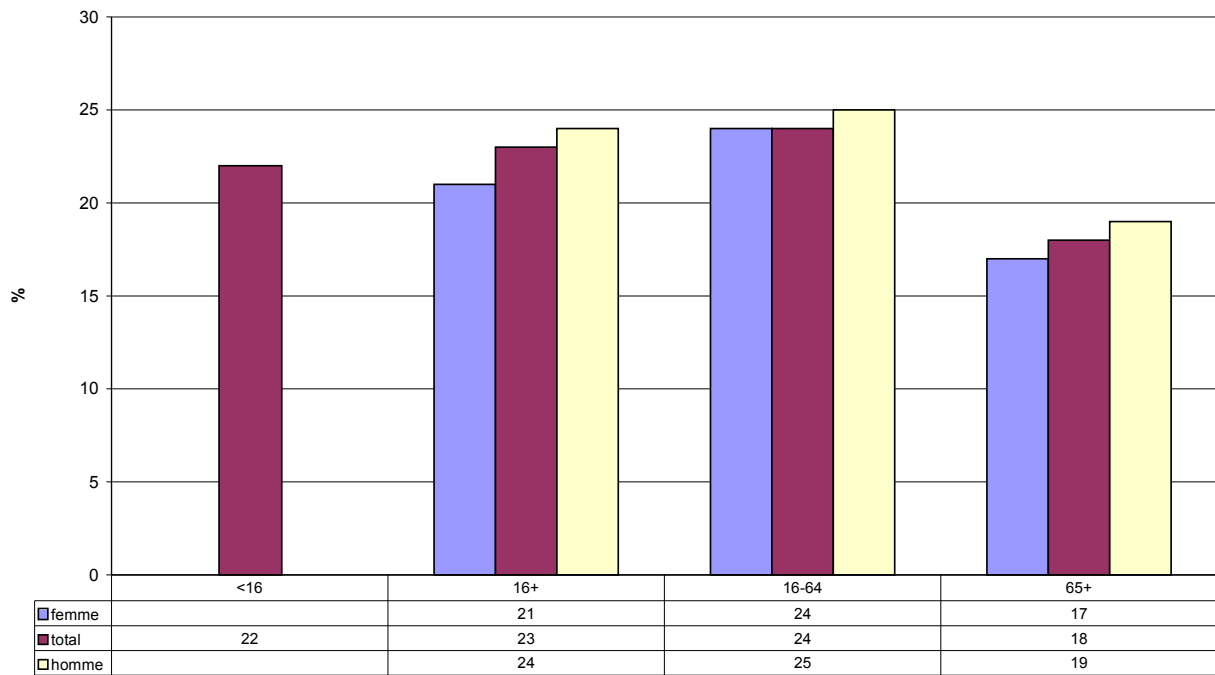
GI.28

Ecart médian relatif de risque de pauvreté (population totale), UE, la Belgique et les Régions



GI.29

Ecart médian relatif de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe, la Belgique, 2003



GI.30

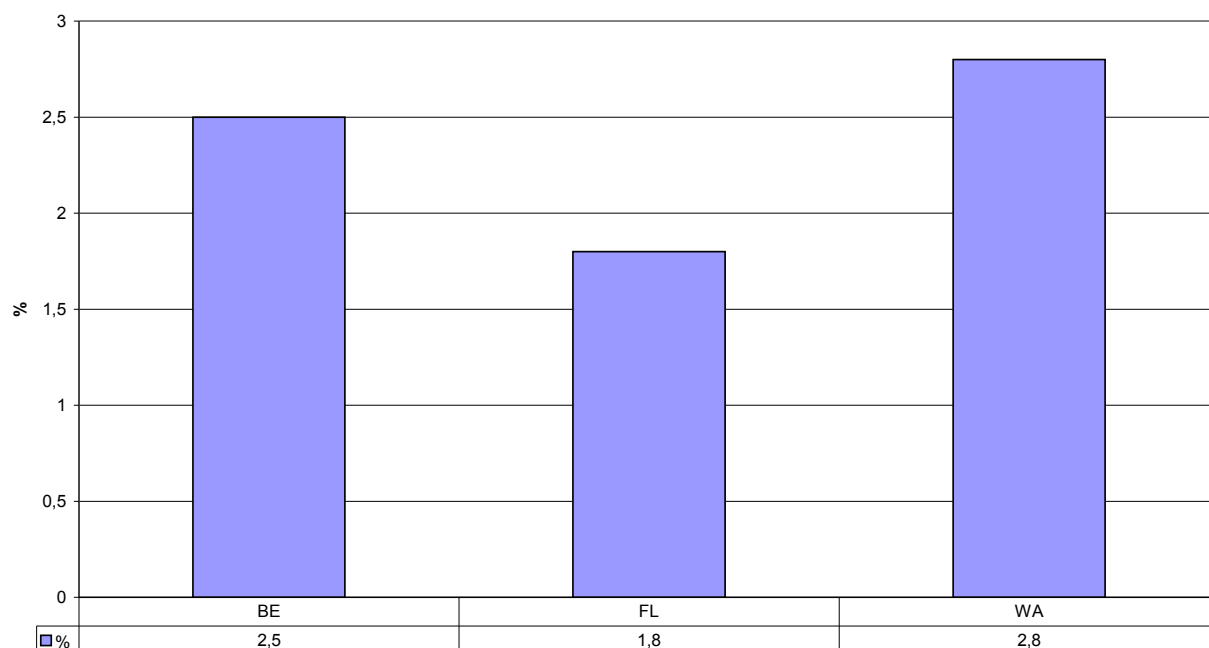
I.10 Ecart total de risque de pauvreté en pourcentage du revenu total (dans l'échantillon) défini comme le rapport entre l'écart total de risque de pauvreté de toutes les personnes en risque de pauvreté et le revenu total de l'ensemble des individus. Selon la région.

Indicateur national

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

GI.31 : pas disponible

Ecart total de risque de pauvreté en pourcentage du revenu total, la Belgique et les Régions, 2003



GI.32

2.2 Risque de pauvreté mesuré à l'aide d'une norme subjective

2.2.1 Quel pourcentage de la population est confronté au risque de pauvreté?

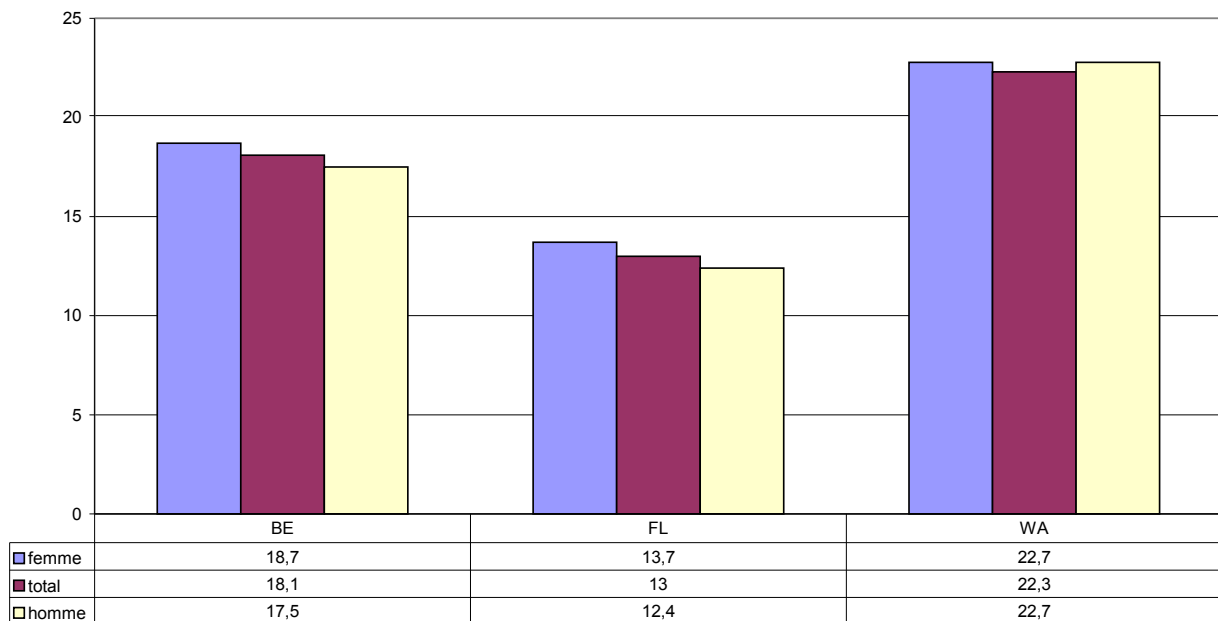
I.11 Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'il n'arrive que difficilement, voire très difficilement à nouer les deux bouts (making ends meet).

Selon la région, selon le sexe.

Indicateur national

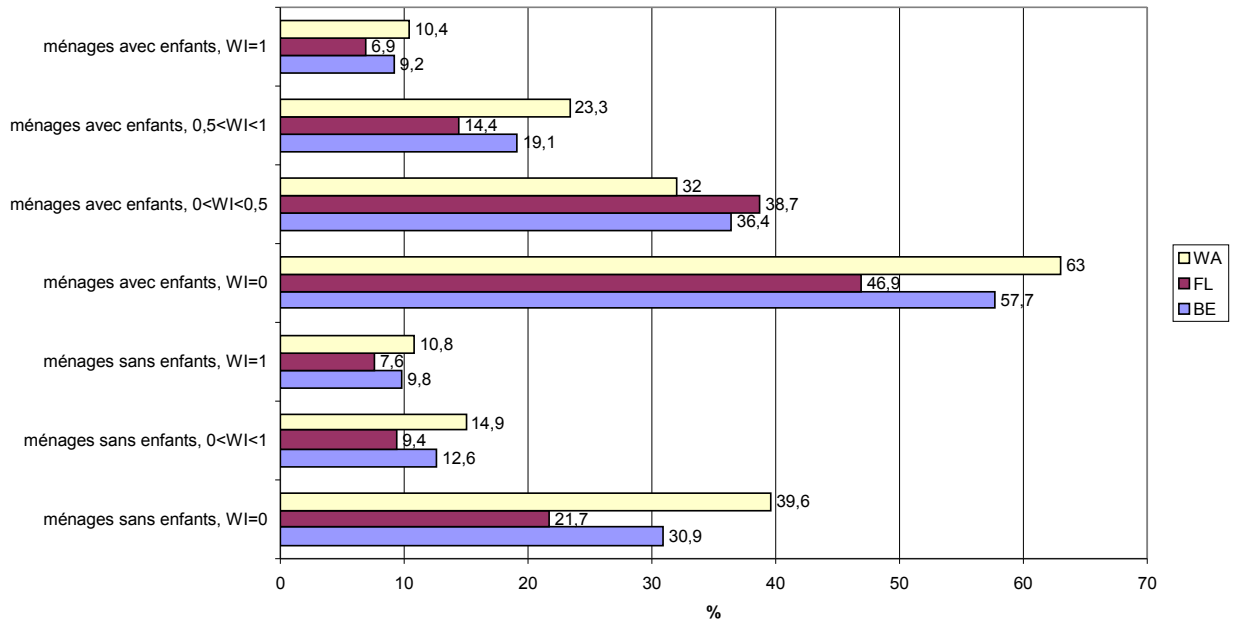
EU-SILC 2004 Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie

Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence dit qu'il n'arrive que difficilement, voire très difficilement à nouer les deux bouts, selon le sexe, la Belgique, les Régions 2004



GI.33

Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence dit qu'il n'arrive que difficilement voire très difficilement à nouer les deux bouts, selon l'intensité de travail, la Belgique et les Régions, 2004



GI.34

3. Les transferts sociaux comme instrument de lutte contre le risque de pauvreté

3.1 Impact sur le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté

I.12-1 Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (allocations): pourcentage de personnes confrontées au risque de pauvreté, le revenu équivalent se calculant comme suit:

Revenu y compris les pensions de retraite et les pensions de survie et à l'exclusion de tous les autres transferts sociaux (allocations);

Le même seuil de risque de pauvreté, c.-à-d. 60% du revenu médian national équivalent disponible (après transferts sociaux / allocations) est utilisé.

Selon l'âge et le sexe.

Indicateur contexte inclusion sociale

Impact relatif en % après/avant transferts.

Selon la région.

EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

I.12-2 Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (allocations): pourcentage de personnes confrontées au risque de pauvreté, le revenu équivalent se calculant comme suit:

1. Revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux (allocations);

2. Revenu y compris tous les transferts sociaux (allocations) (= indicateur I.4).

Le même seuil de risque de pauvreté, c.-à-d. 60% du revenu médian national équivalent disponible (après transferts sociaux / allocations) est utilisé.

Selon l'âge et le sexe.

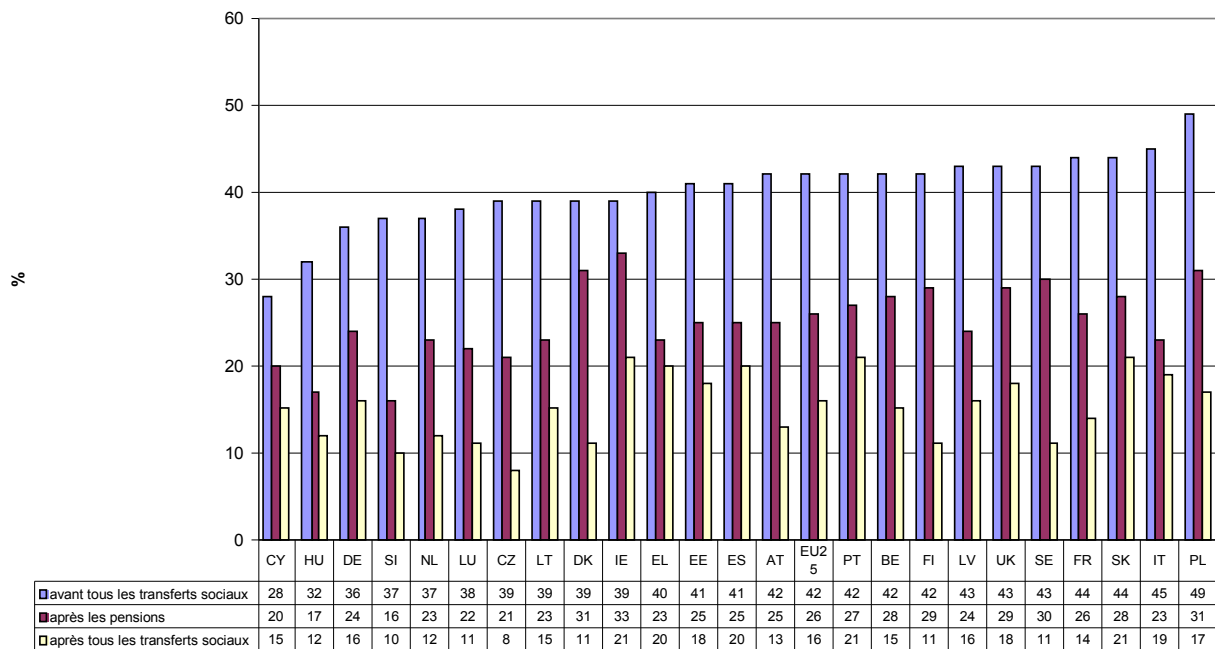
Indicateur national

Impact relatif en % après/avant transferts.

Selon la région.

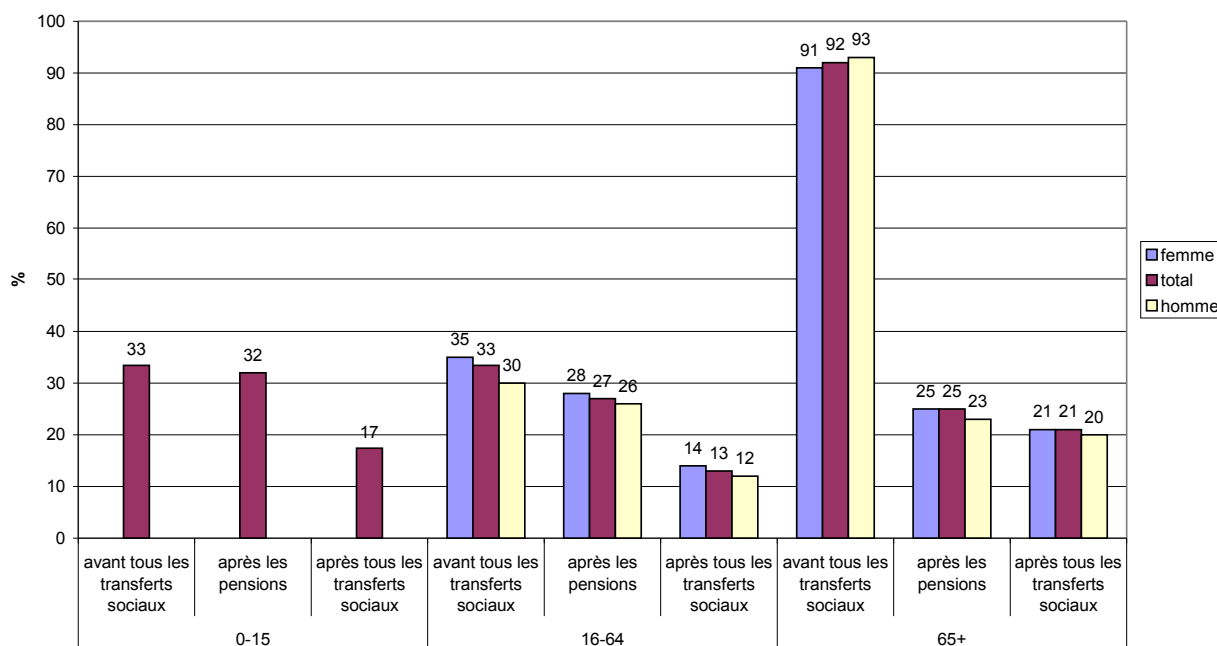
EU-SILC 2004+banques de données nationales – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie, Eurostat

taux de risque de pauvreté avant les transferts sociaux, après les pensions et après tous les transferts sociaux, UE, 2003



GI.35

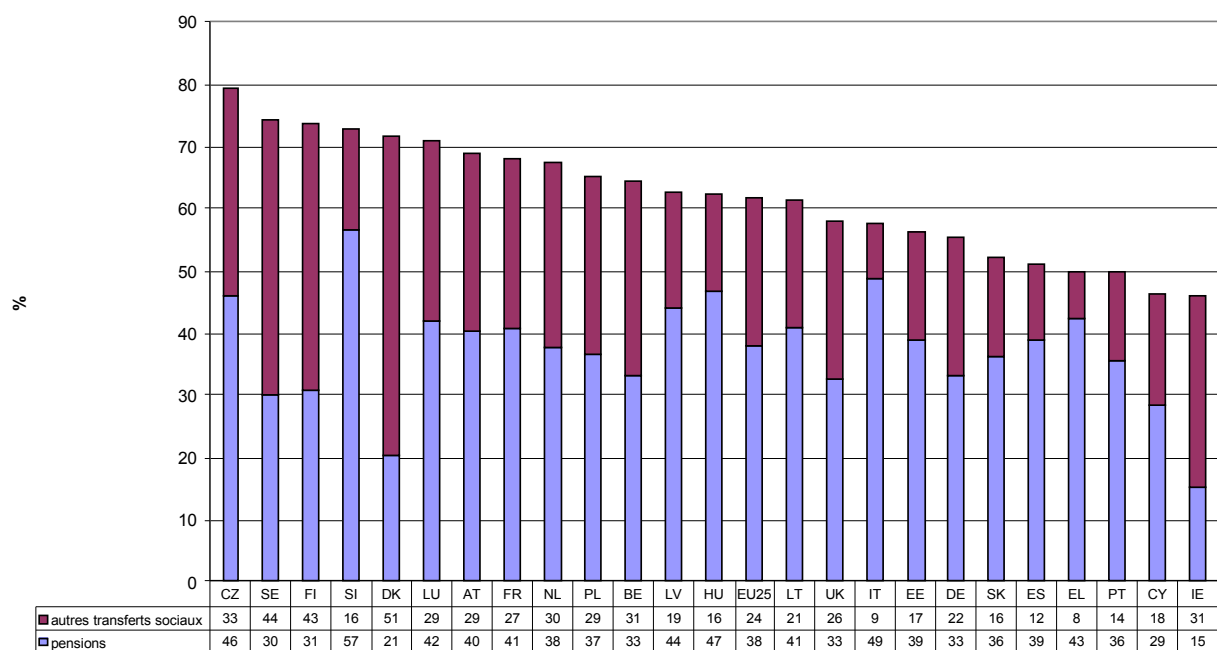
Taux de risque de pauvreté avant tous les transferts sociaux, après les pensions et après tous les transferts sociaux selon l'âge et le sexe, la Belgique, 2003



GI.36

1. Impact relatif en comparaison de la situation avant transferts sociaux (allocations). Les pensions sont considérées comme des transferts sociaux (définition du revenu 1).

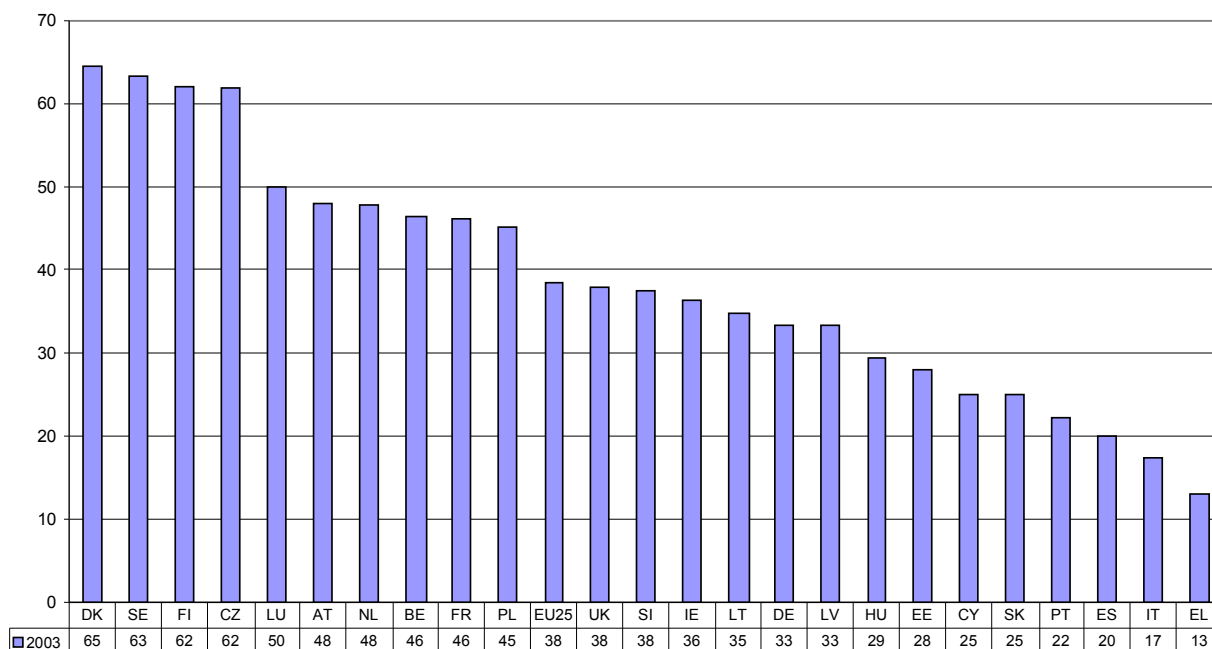
Réduction (en %) du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (pensions et autres transferts sociaux), UE, 2003



GI.37

2. Impact relatif en comparaison de la situation avant transferts sociaux (allocations). Les pensions ne sont pas considérées comme des transferts sociaux (définition du revenu 2).

Réduction (en %) du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (les pension ne sont pas considérées comme des transferts sociaux), UE, 2003



GI.38

3.2 Impact sur l'écart total de risque de pauvreté

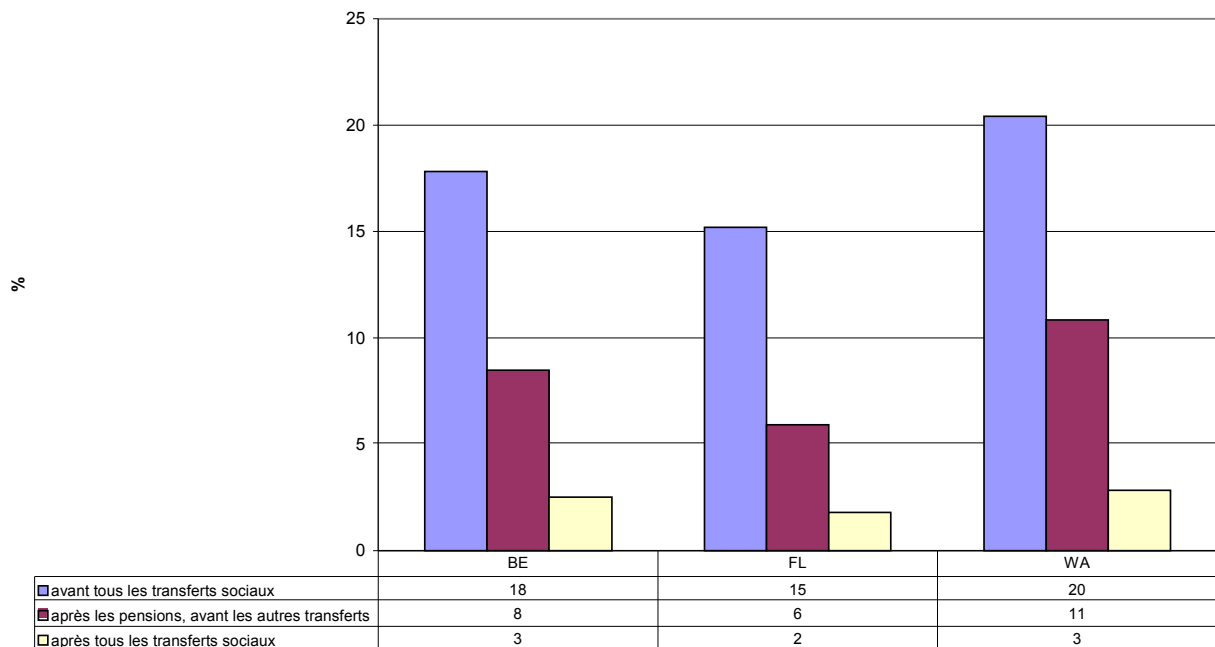
I.13 Ecart total de risque de pauvreté avant transferts sociaux (allocations), le revenu se calculant comme suit:

1. Revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux (allocations);
 2. Revenu y compris les pensions de retraite et les pensions de survie et à l'exclusion de tous les autres transferts sociaux (allocations);
 3. Revenu y compris tous les transferts sociaux (allocations) (= indicateur I.10).
- Selon la région.

Indicateur national

EU-SILC 2004 – Direction Générale Statistique et Information Economique/SPF Economie

Ecart total de risque de pauvreté avant tous les transferts sociaux, après les pensions et après tous les transferts sociaux, la Belgique et les Régions, 2003



GI.39

3.3 Adéquation du transfert social minimal

I.14 Allocation minimale nette (pension de retraite, allocation de chômage, d'invalidité, minimum de moyens d'existence) en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour une personne isolée.

Indicateur national

EU-SILC 2004 / STASIM – CSB

Les résultats des indicateurs I.14 et I.15 sont présentés ensemble dans le graphique ci-dessous.

4. Le salaire minimum comme instrument de lutte contre le risque de pauvreté

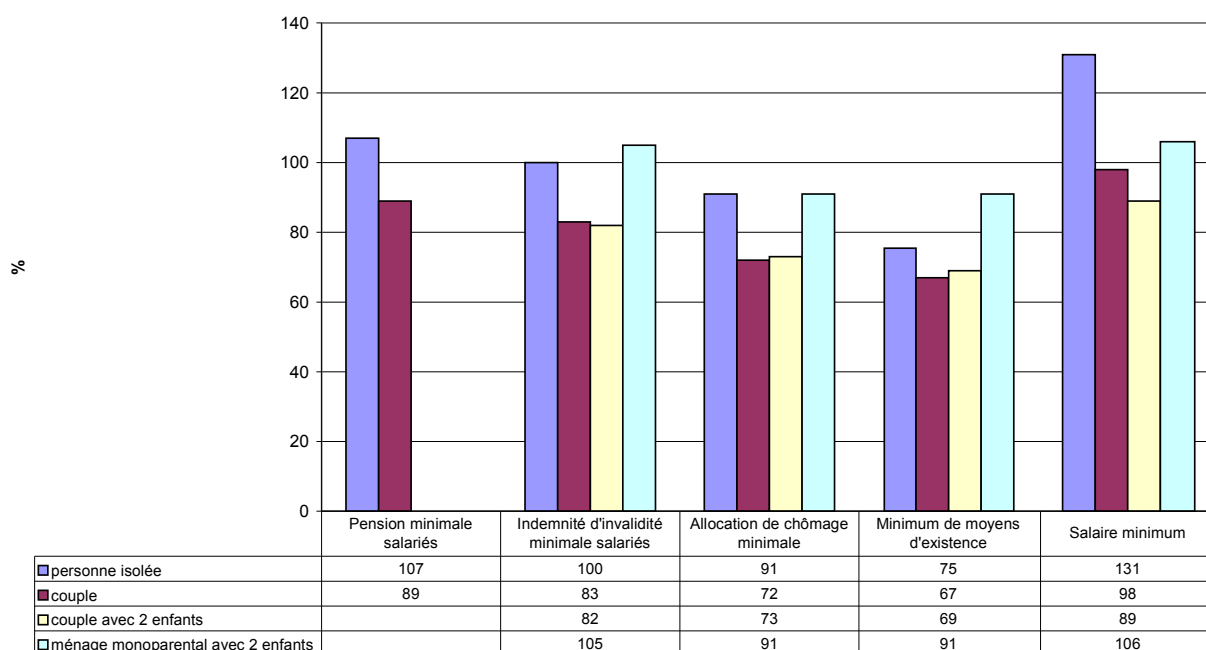
4.1 Adéquation du salaire minimum

I.15 Salaire minimum net en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour une personne isolée.

Indicateur national

EU-SILC 2004 / STASIM – CSB

Salaire minimum et allocations minimales nets (salariés et assistance sociale), en pourcentage du seuil de risque de pauvreté, la Belgique, 2003 (UE-SILC 2004)



GI.40

Pension: carrière complète.

Allocation de chômage: après 6 mois.

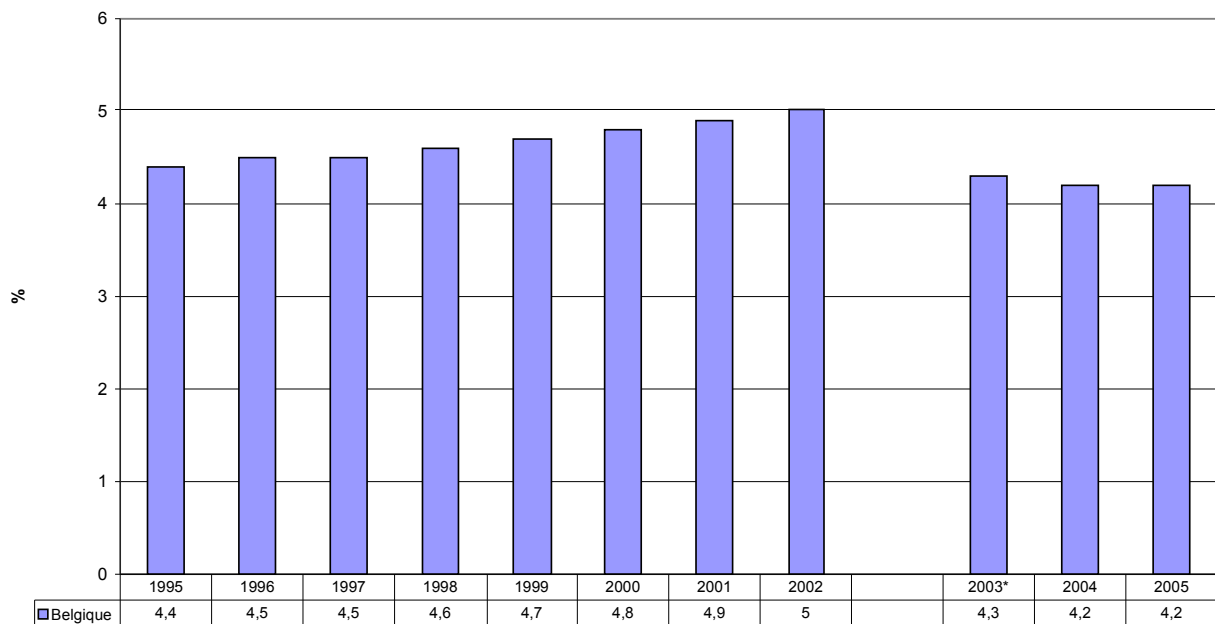
5. Personnes confrontées à des difficultés de remboursement

I.16 Nombre de personnes enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque nationale par rapport à la population majeure (%).
Selon la province, selon l'arrondissement.

Indicateur national

Centrale des Crédits aux Particuliers – Banque nationale de Belgique

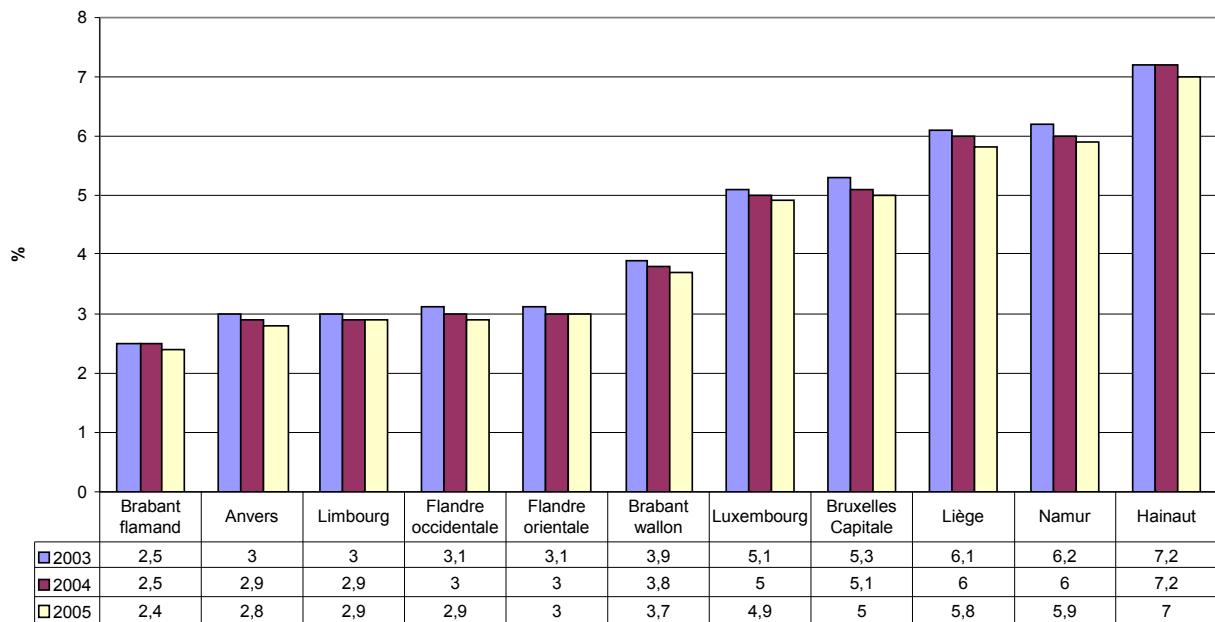
Nombre de personnes avec des difficultés de remboursement enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque Nationale, en pourcentage de la population adulte, la Belgique, 1995-2005



GI.41

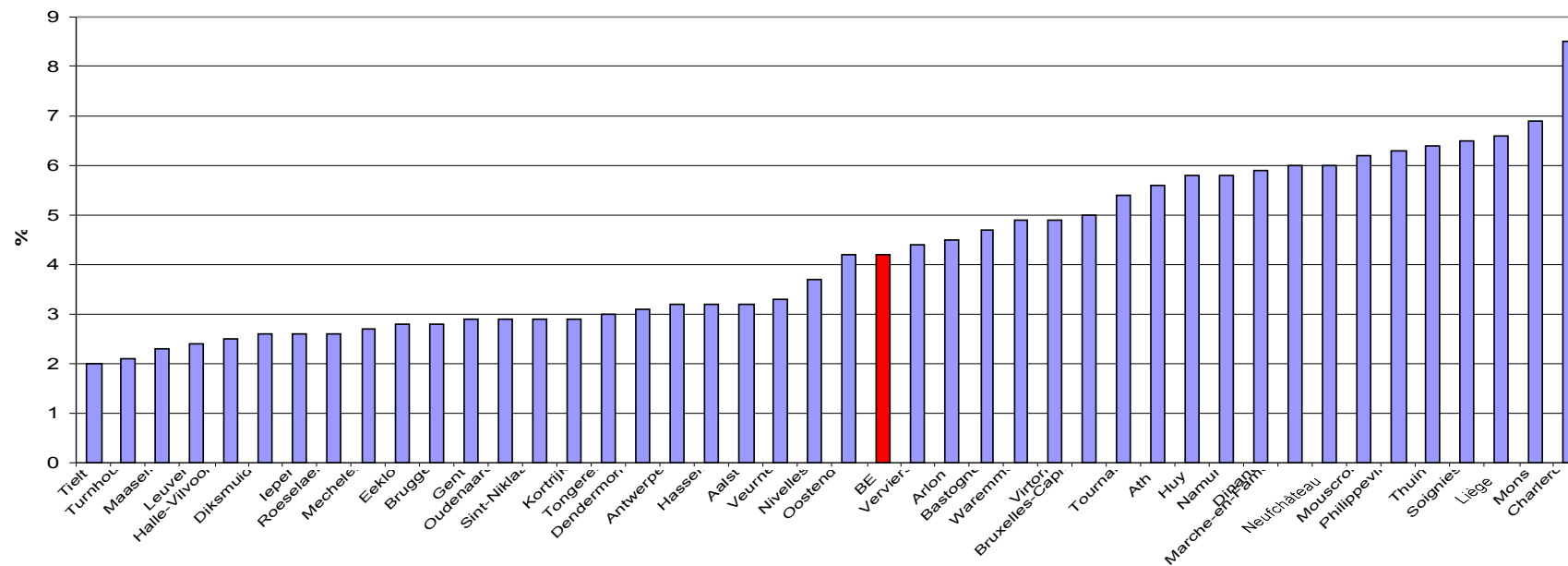
(*) Série interrompue suite à un changement de la législation.

Nombre de personnes avec des difficultés de remboursement enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque Nationale, en pourcentage de la population adulte selon la province, 2003-2005



GI.42

Nombre de personnes avec des difficultés de remboursement enregistrées dans la Centrale des Crédits aux particuliers de la Banque Nationale, en pourcentage de la population adulte, selon l'arrondissement, 2005



GI.43

II. EMPLOI

1. Chômage

1.1 Au niveau individuel

II.1 Taux de chômage de longue durée: population en chômage de longue durée (≥ 12 mois - définition de l'OIT) en pourcentage de la population active totale de 15 ans et plus.

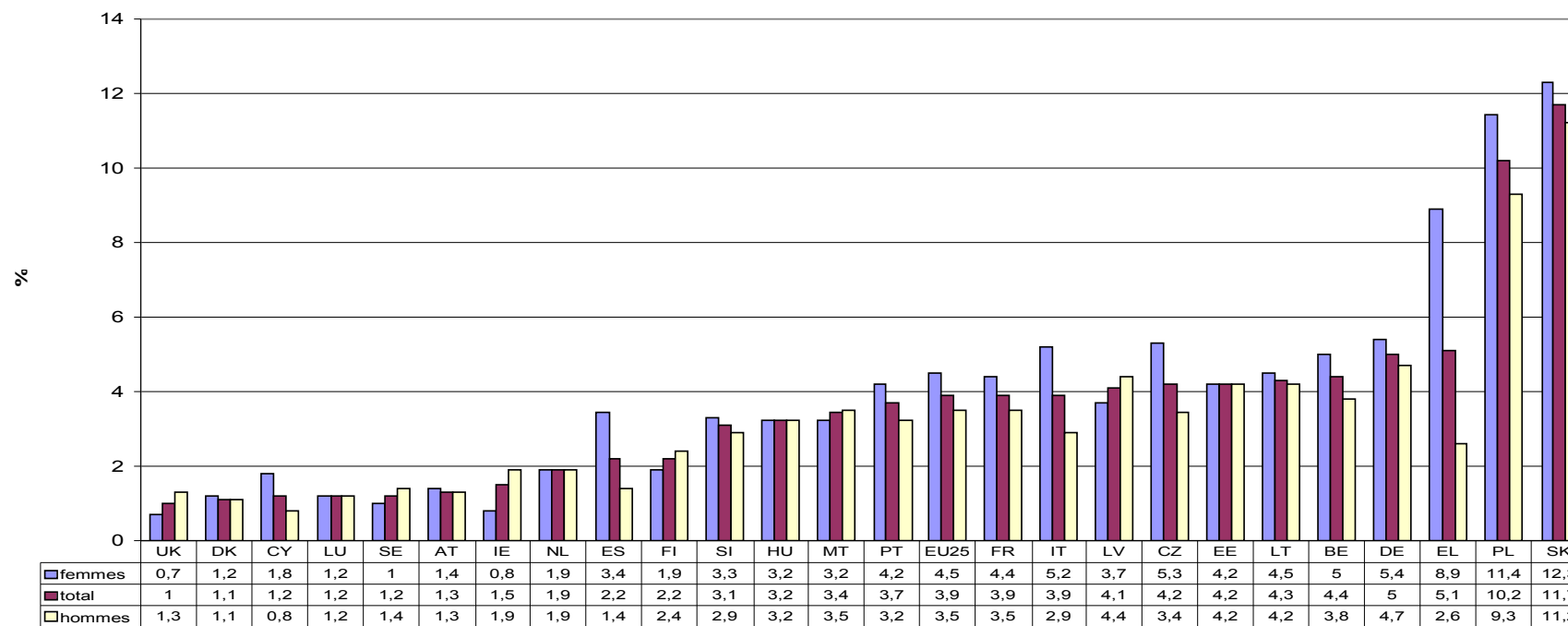
Selon le sexe.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur contexte dans le set indicateurs englobant

Selon la région.

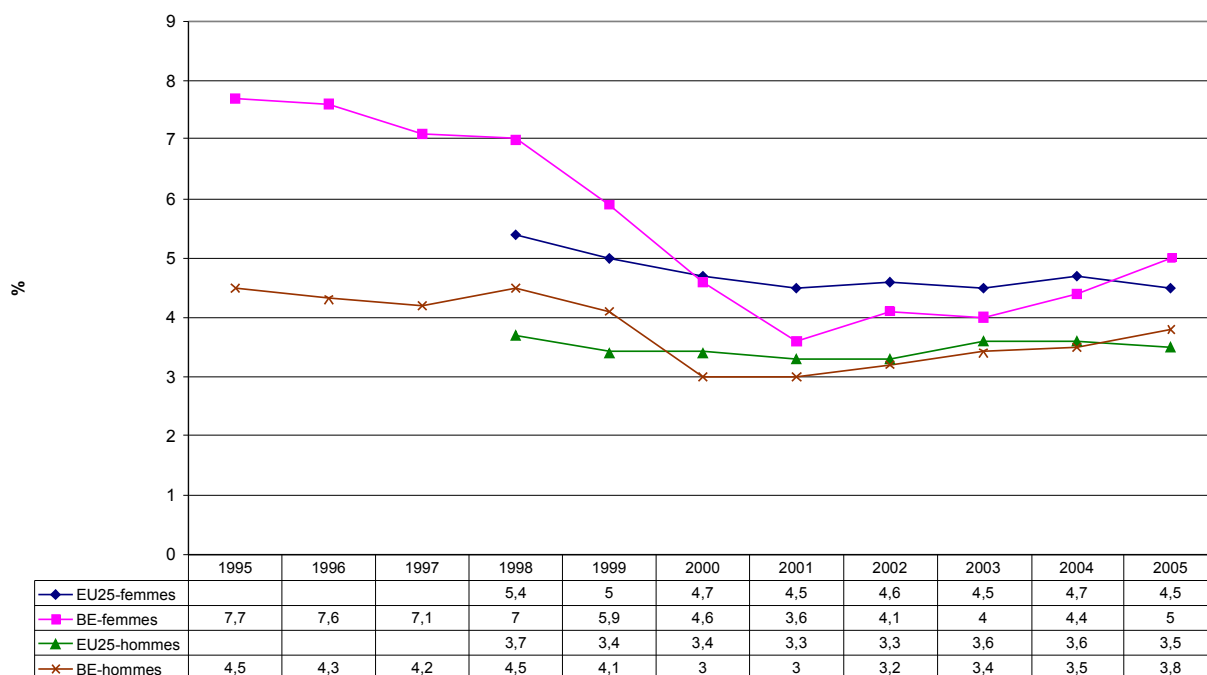
LFS – Eurostat

Taux de chômage de longue durée selon le sexe, UE, 2005



GII.1

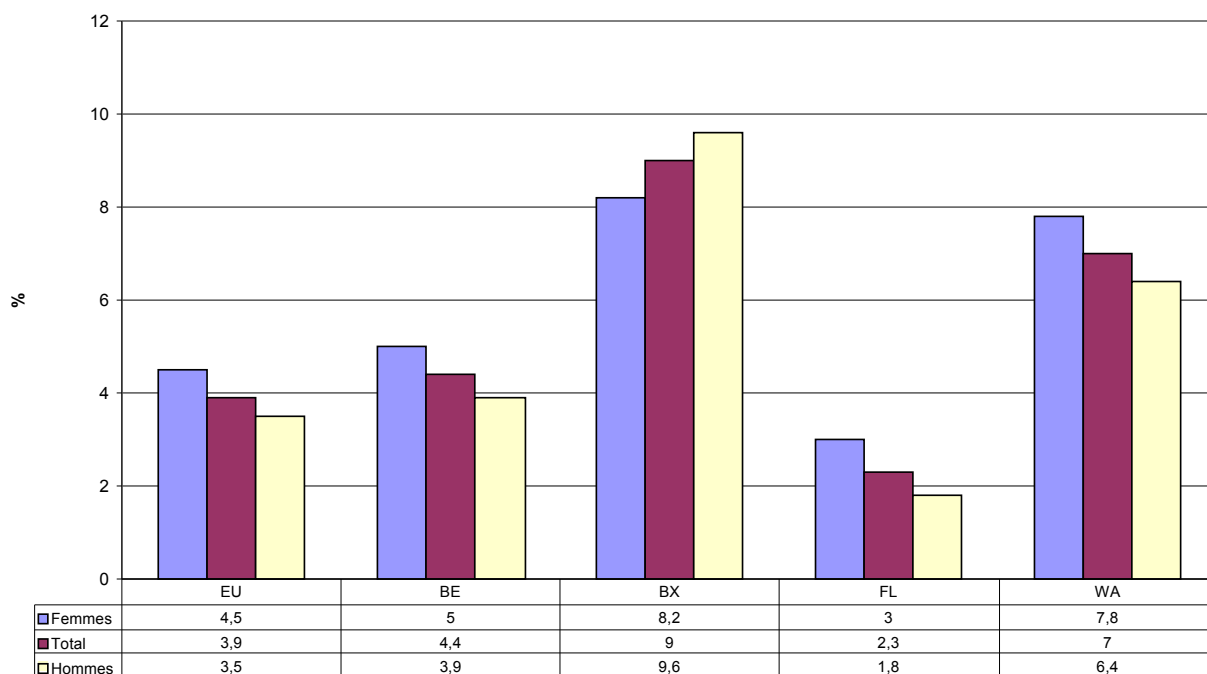
Taux de chômage de longue durée selon le sexe, UE et la Belgique, 1995-2005



GII.2

LFS – Direction Général Statistique et Information Economique

Taux de chômage de longue durée selon le sexe, UE, la Belgique et les Régions, 2005



GII.3

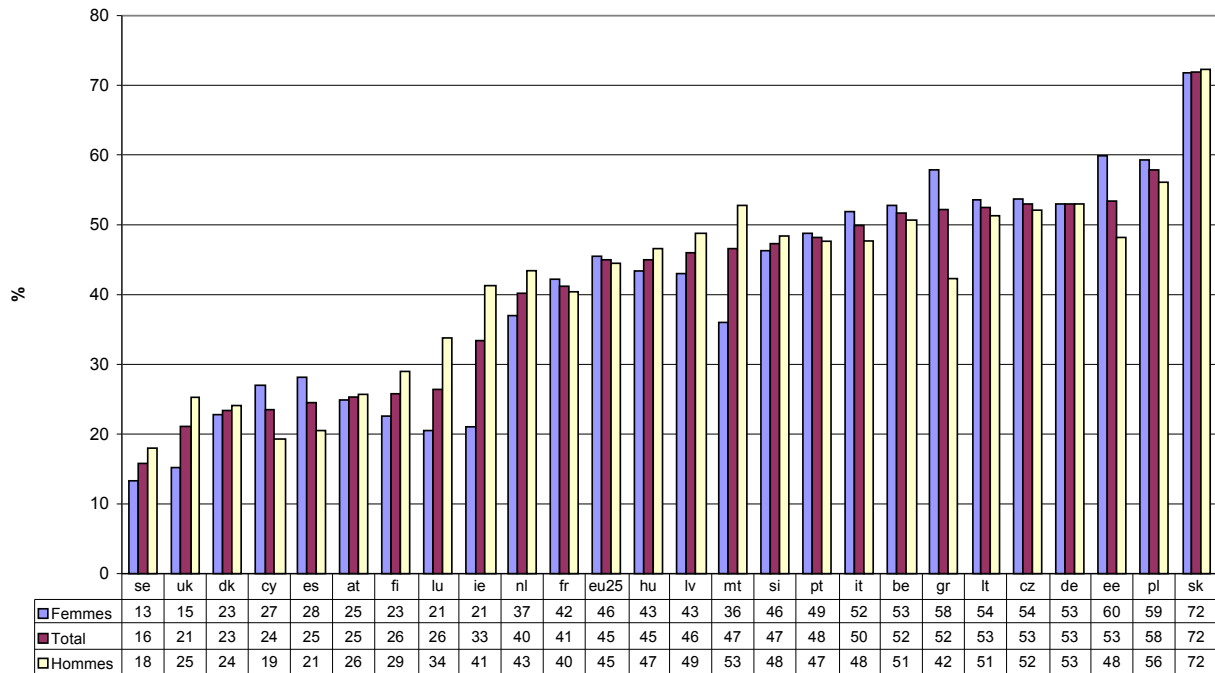
II.2 Part des chômeurs de longue durée: population en chômage de longue durée (≥ 12 mois - définition de l'OIT) en pourcentage de la population totale au chômage de 15 ans et plus.

Selon le sexe.

Indicateur national

LFS – Eurostat

Part des chômeurs de longue durée dans la population totale au chômage selon le sexe, UE, 2005



GII.4

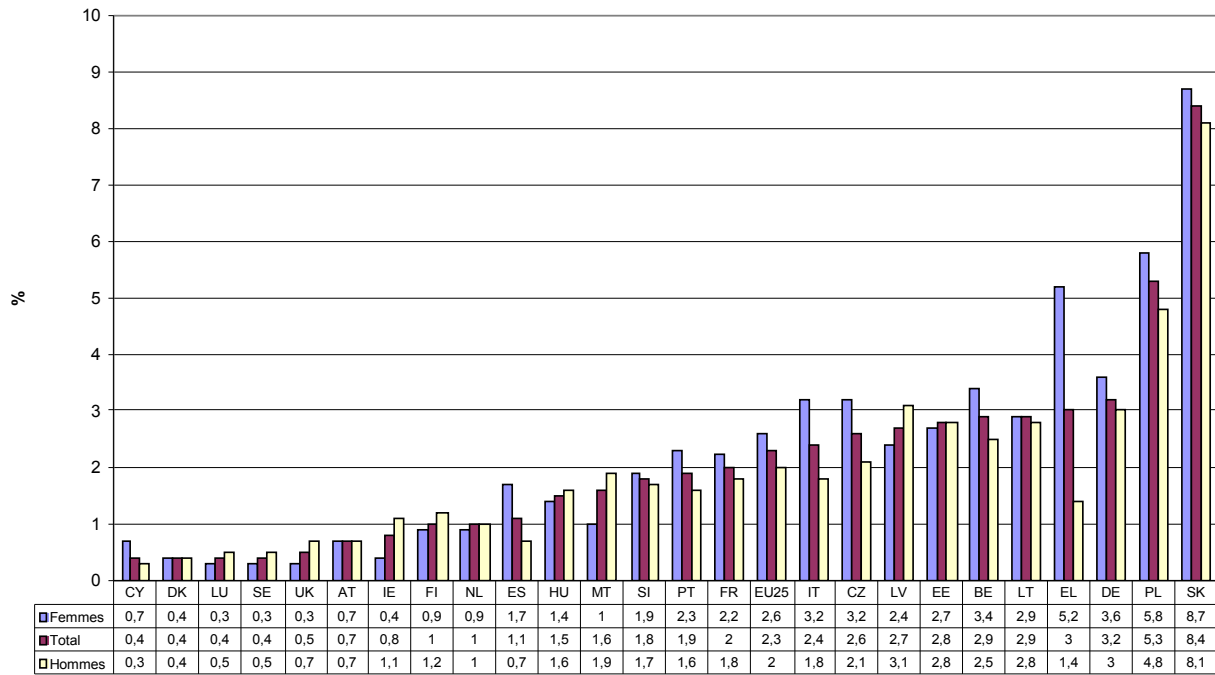
II.3 Taux de chômage de très longue durée: population en chômage de très longue durée (>= 24 mois - définition de l'OIT) en pourcentage de la population active totale de 15 ans et plus.

Selon le sexe.

Indicateur national

LFS – Eurostat

Taux de chômage de très longue durée selon le sexe, UE, 2005



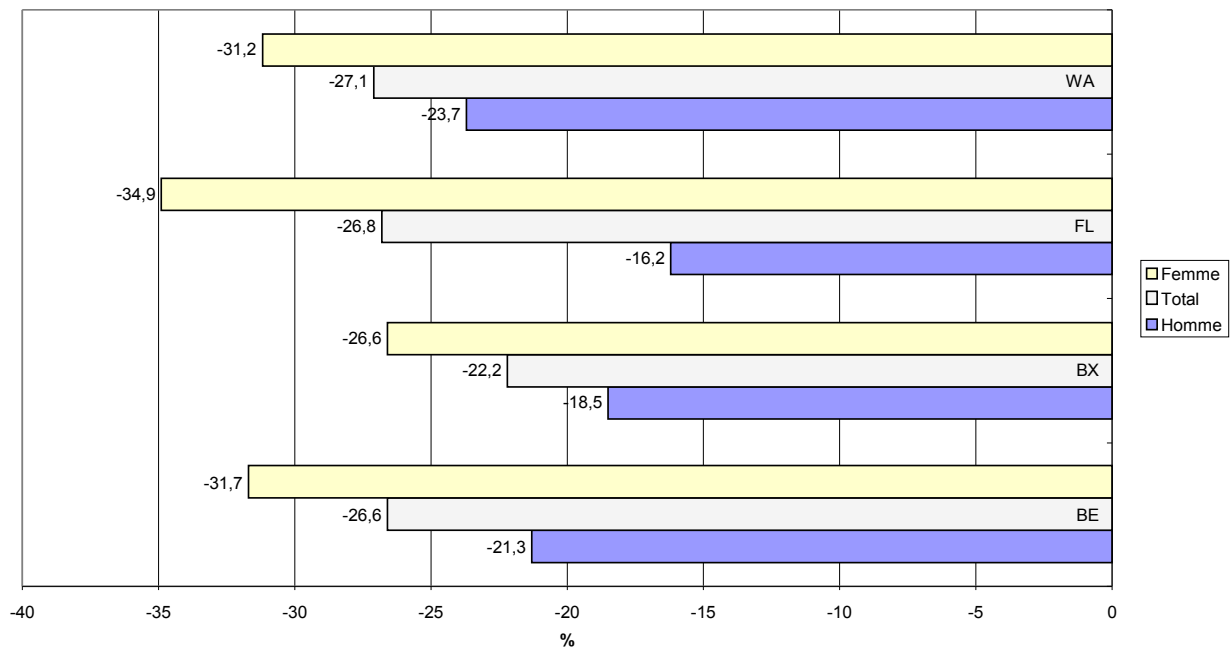
GII.5

II.4 Accès de certains groupes de la population à l'emploi: écart de taux d'emploi et de taux de chômage (en points de pourcentage) entre :
- la population de nationalité étrangère non EU15 et la population de nationalité EU15;
- la population au faible niveau d'éducation (enseignement secondaire inférieur au maximum) et la population totale;
- la population de personnes handicapées et la population totale.
Selon la région et le sexe.

Indicateur national

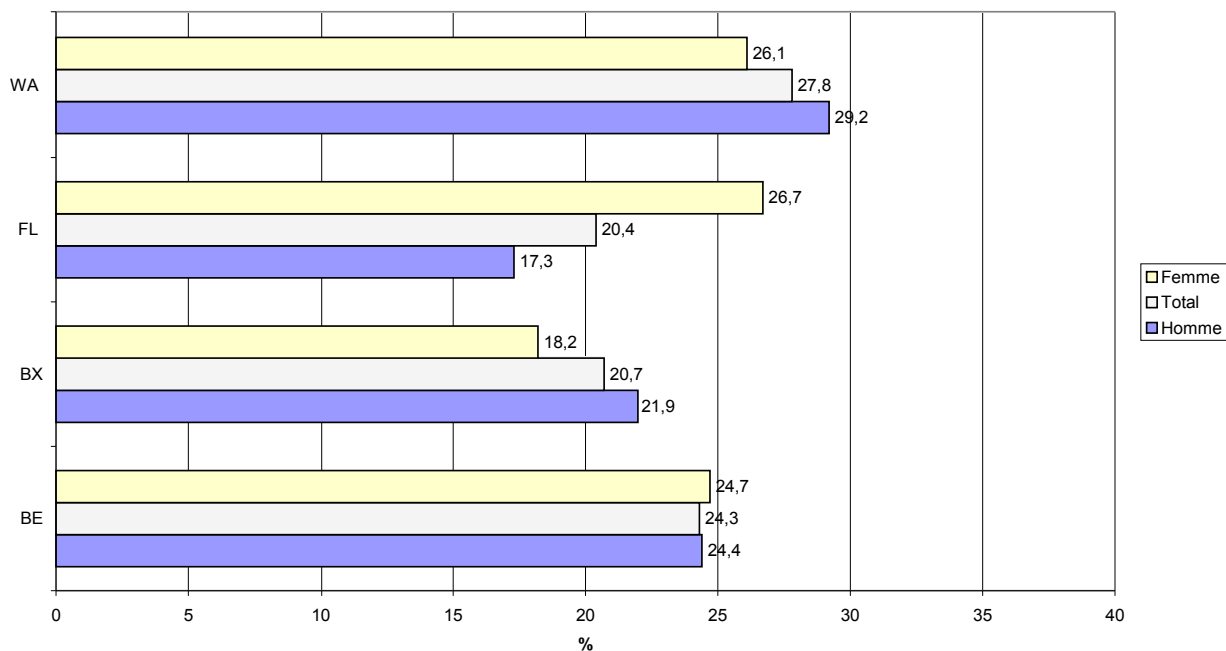
LFS – Direction Général Statistique et Information Economique

Ecart de taux d'emploi (points de pourcentage) entre la population étrangère de nationalité non UE25 et la population de nationalité UE25 selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2004



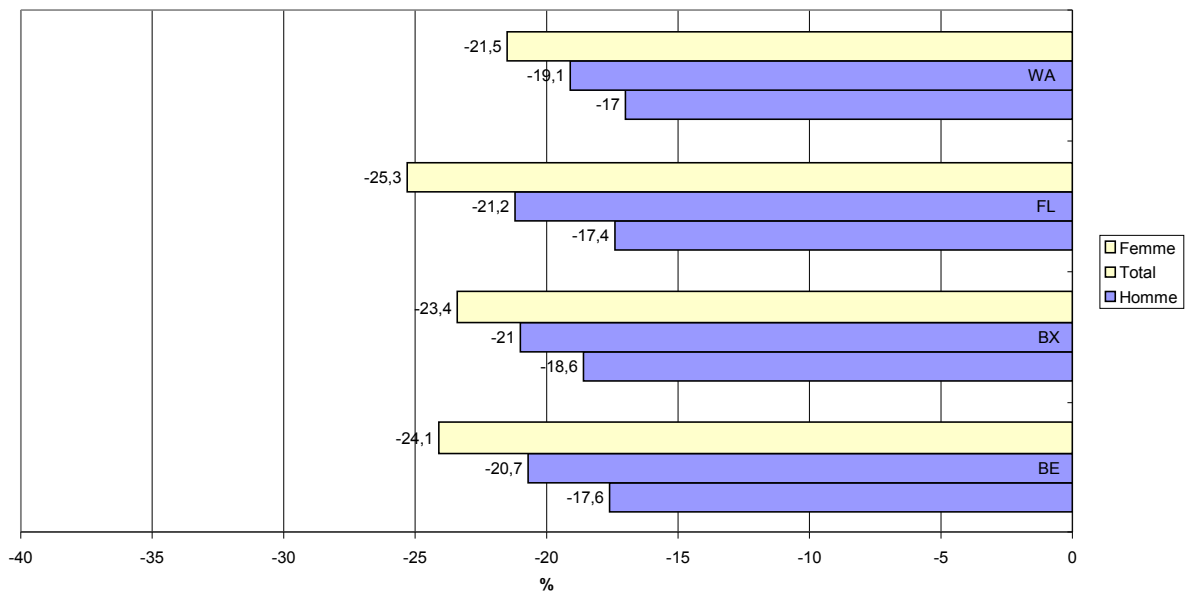
GII.6

Ecart de taux de chômage (points de pourcentage) entre la population étrangère de nationalité non UE25 et la population de nationalité UE25 selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2004



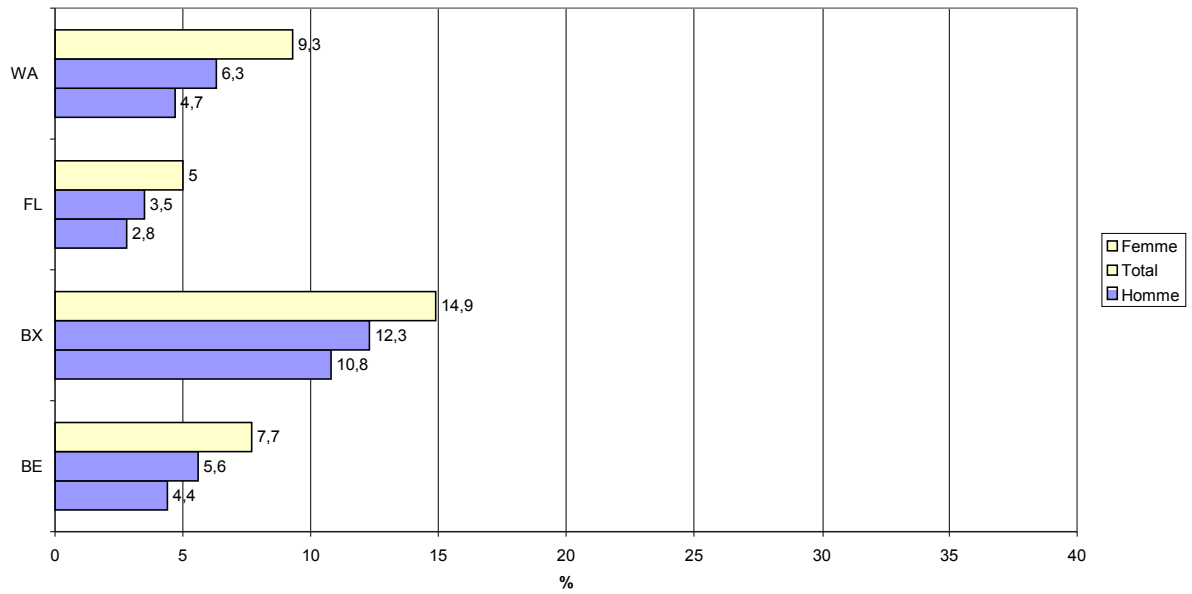
GII.7

Ecart de taux d'emploi (points de pourcentage) entre la population à faible niveau d'études (enseignement secondaire inférieur au maximum) et la population totale selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2005



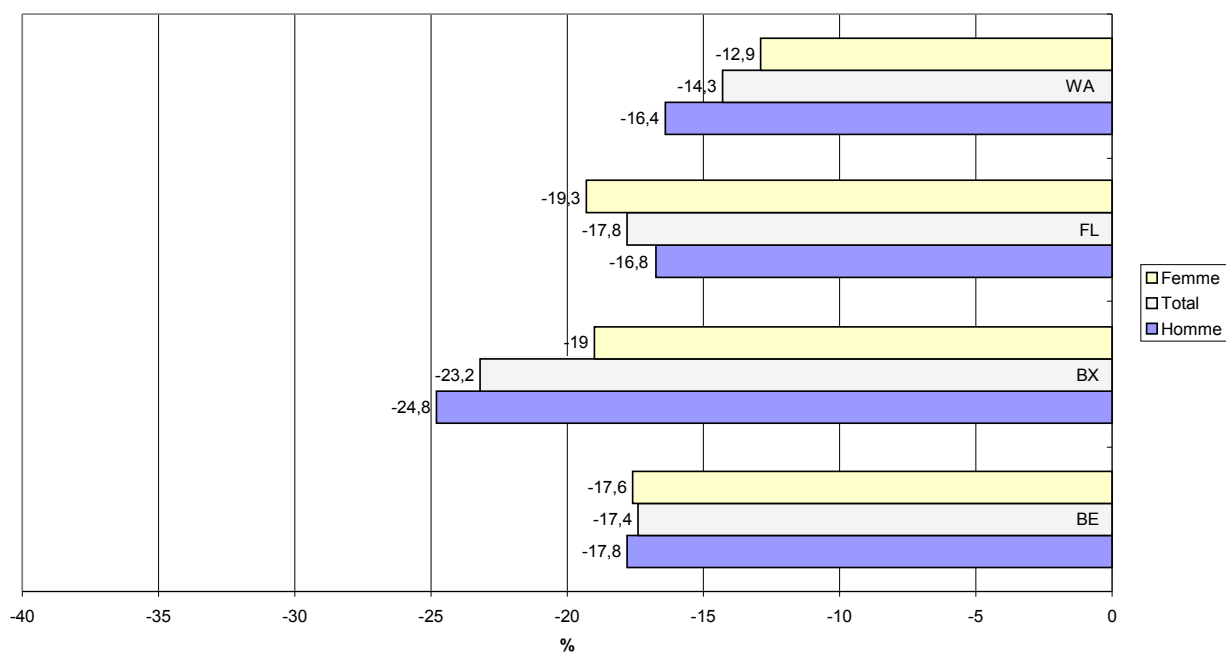
GII.8

Ecart de taux de chômage (points de pourcentage) entre la population à faible niveau d'études (enseignement secondaire inférieur au maximum) et la population totale selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2005



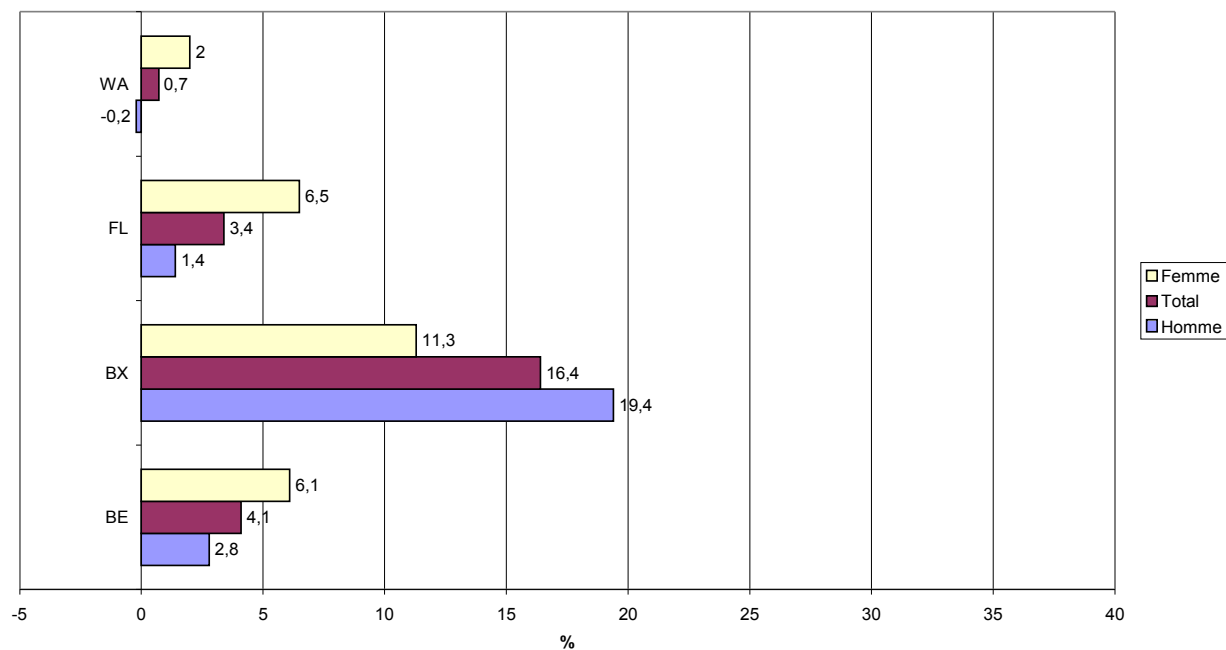
GII.9

Ecart de taux d'emploi (points de pourcentage) entre la population avec un handicap et la population totale selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2002



GII.10

Ecart de taux de chômage (points de pourcentage) entre la population avec un handicap et la population totale selon le sexe, la Belgique et les Régions 2002



GII.11

1.2 Absence de travail rémunéré au niveau du ménage

II.5 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré:

a) Enfants: pourcentage d'enfants (0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par rapport à tous les enfants.

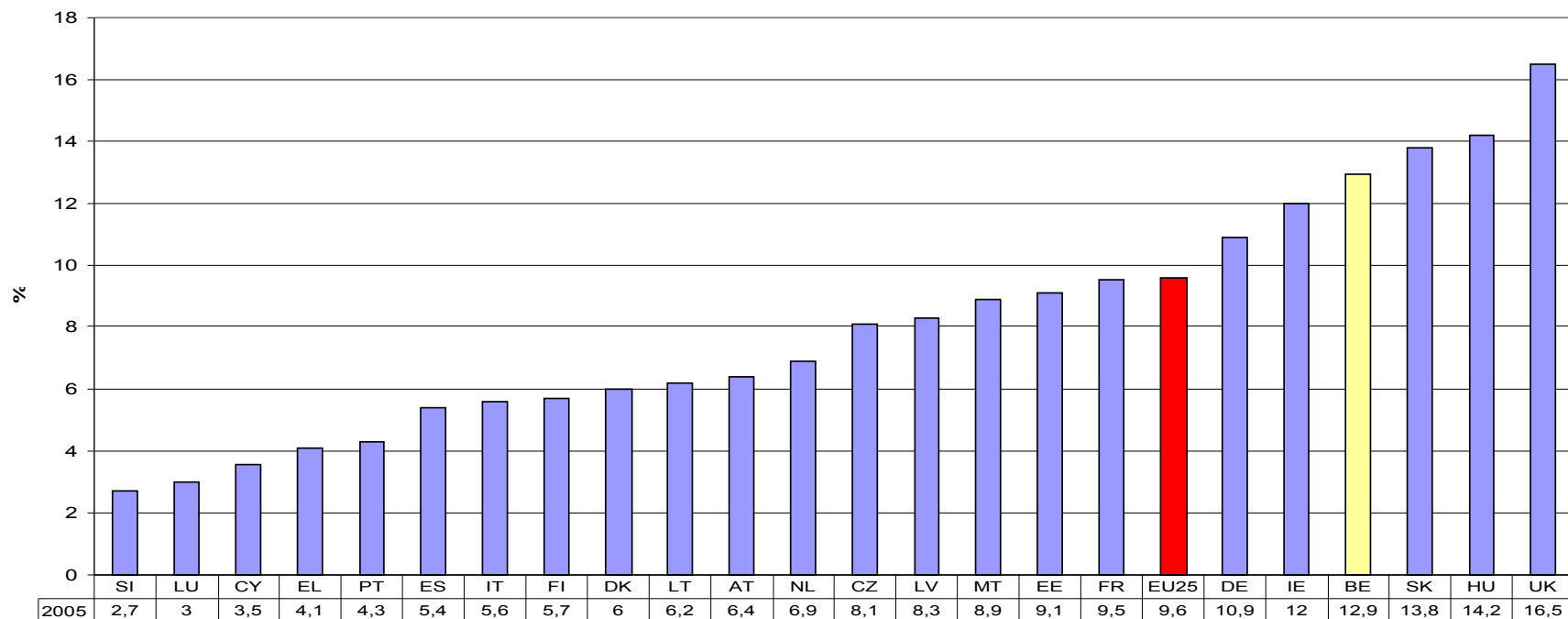
b) Adultes d'âge actif: pourcentage d'adultes d'âge actif (18 à 59 ans) vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par rapport à tous les adultes dans cette catégorie d'âge. Les étudiants de 18 à 24 ans vivant dans un ménage qui ne compte que des étudiants ne sont pas pris en considération, ni dans le dénominateur, ni dans le numérateur. Selon le sexe.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur englobant

Selon la région.

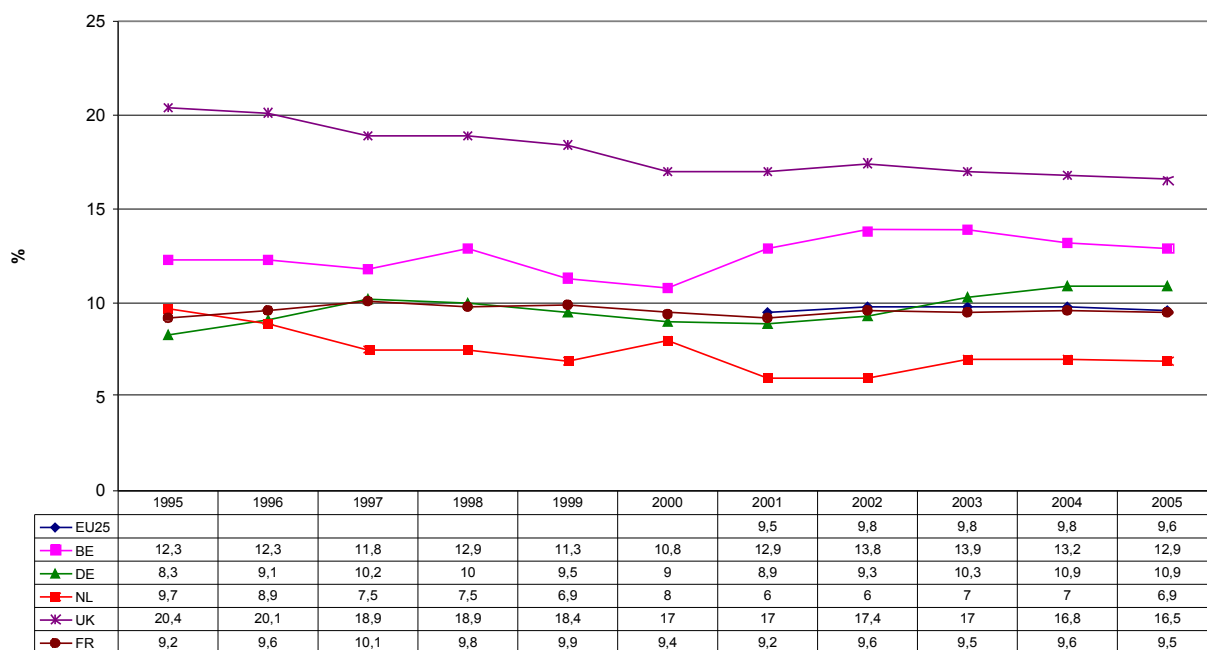
LFS - Eurostat

Pourcentage d'enfants (0-17) vivant dans un ménage sans travail rémunéré, UE, 2005



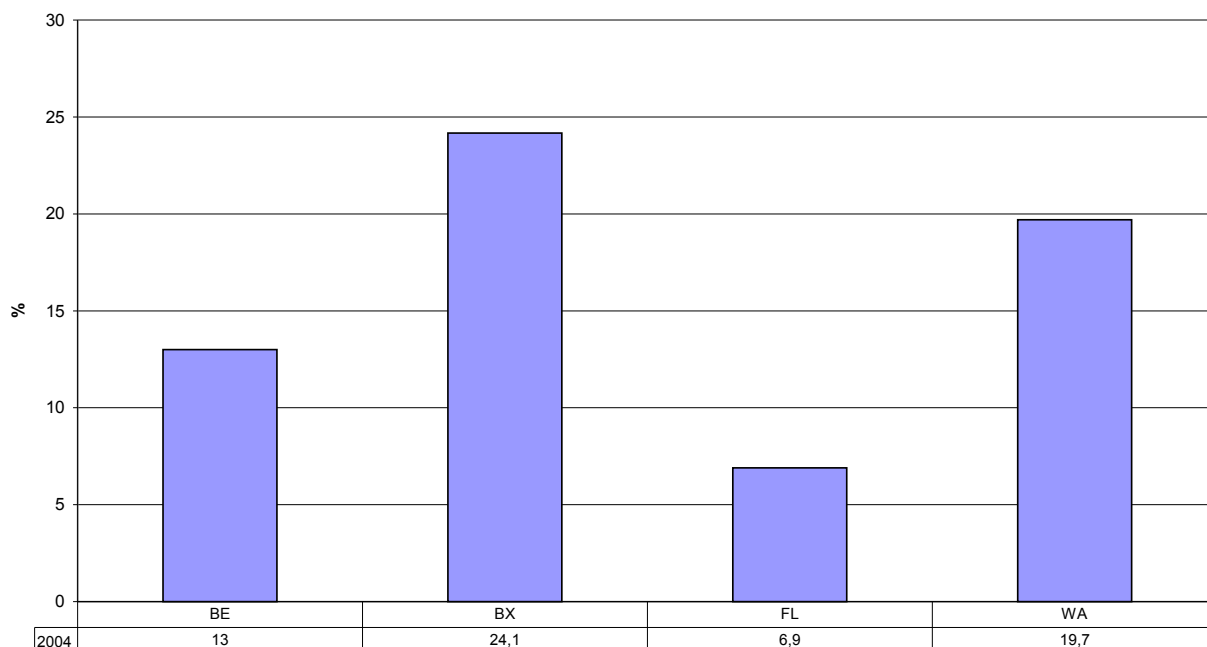
GII.12

Pourcentage d'enfants (0-17) vivant dans un ménage sans travail rémunéré, UE, la Belgique et quelques pays voisins, 1995-2005



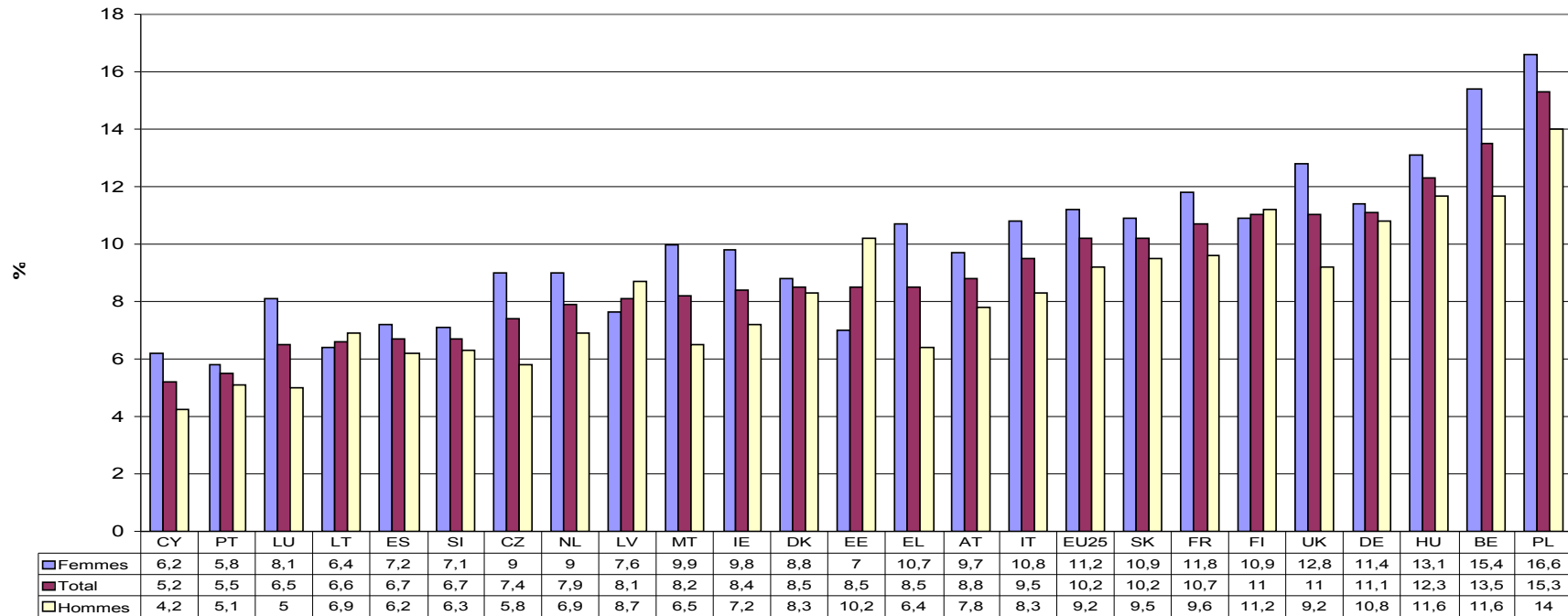
GII.13

Pourcentage d'enfants (0-17) vivant dans un ménage sans travail rémunéré, la Belgique et les Régions, 2004



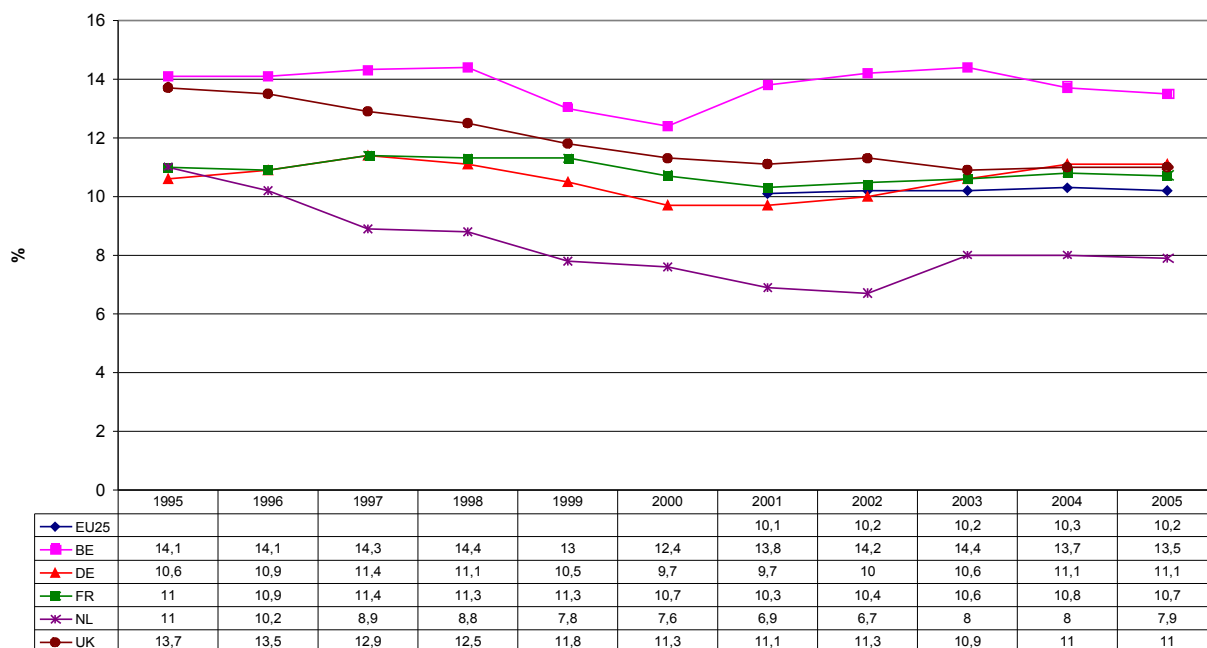
GII.14

Pourcentage d'adultes (18-59) vivant dans un ménage sans travail rémunéré selon le sexe, UE, 2005



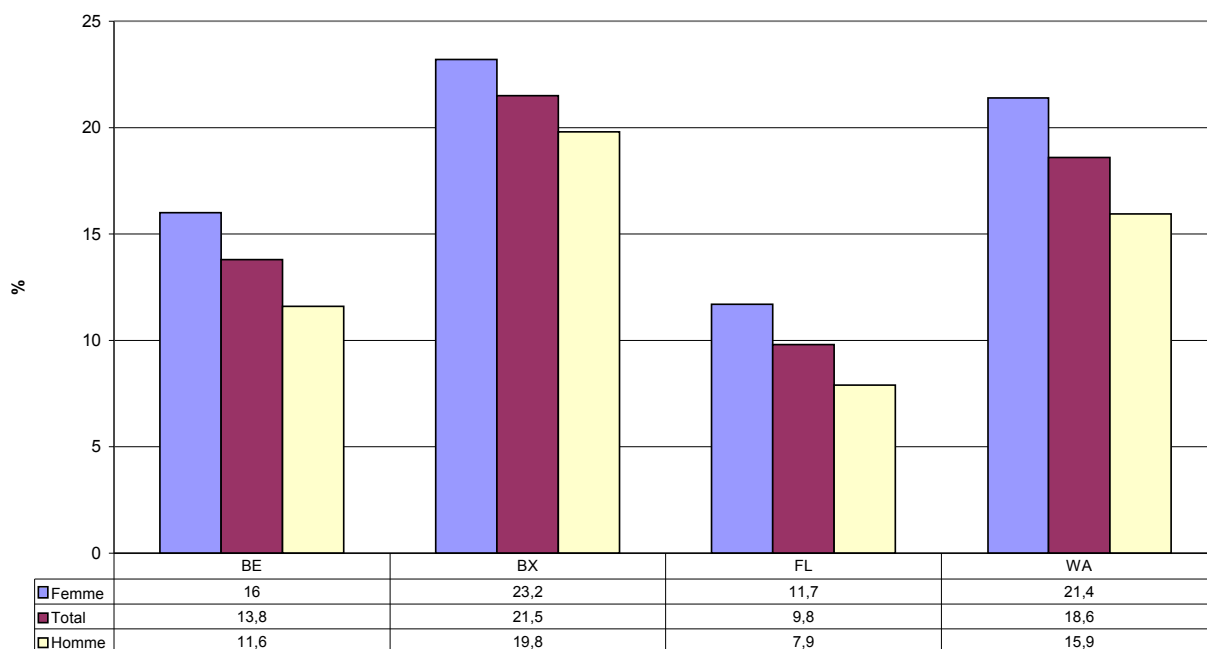
GII.15

Pourcentage d'adultes (18-59) vivant dans un ménage sans travail rémunéré, UE, la Belgique et quelques pays voisins, 1995-2005



GII.16

Pourcentage d'adultes (18-59) vivant dans un ménage sans travail rémunéré, la Belgique et les Régions 2004



GII.17

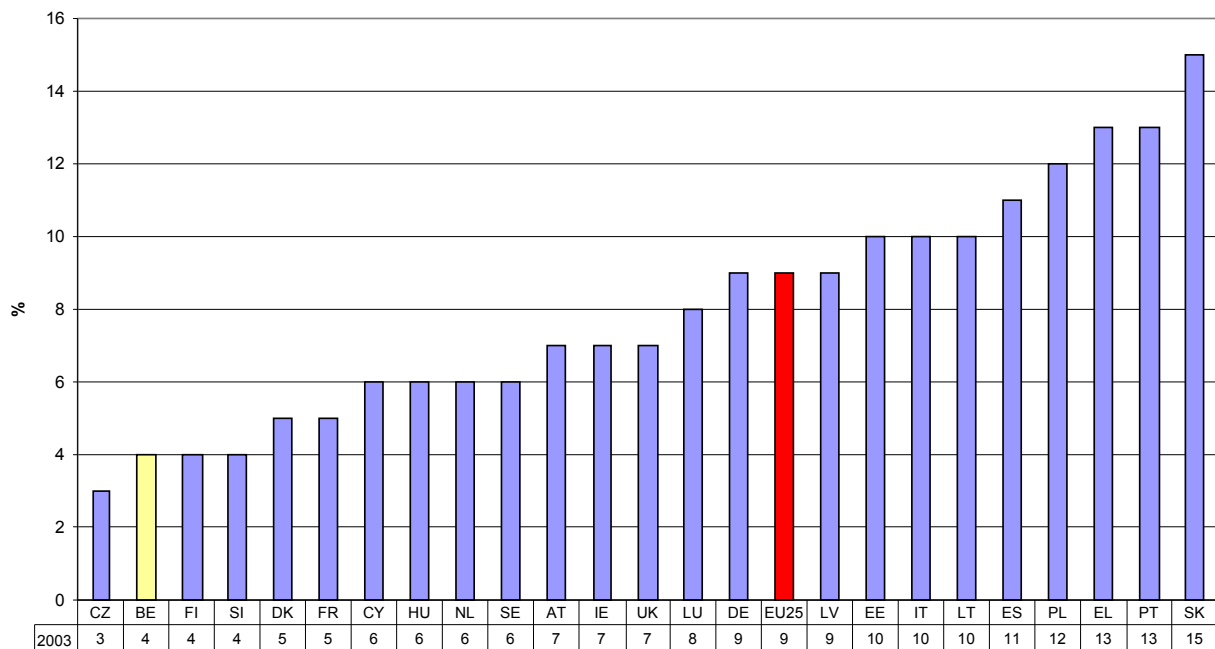
2. Emploi et insuffisance du revenu

II.6 Risque de pauvreté des travailleurs: pourcentage de personnes qui sont classées comme étant 'au travail' selon la définition du statut d'activité le plus fréquent (ind. I.4.b.) (salariés et indépendants) et qui sont confrontées au risque de pauvreté. Selon les caractéristiques de la personne, du ménage et de l'emploi.

Indicateur contexte inclusion sociale+indicateur englobant

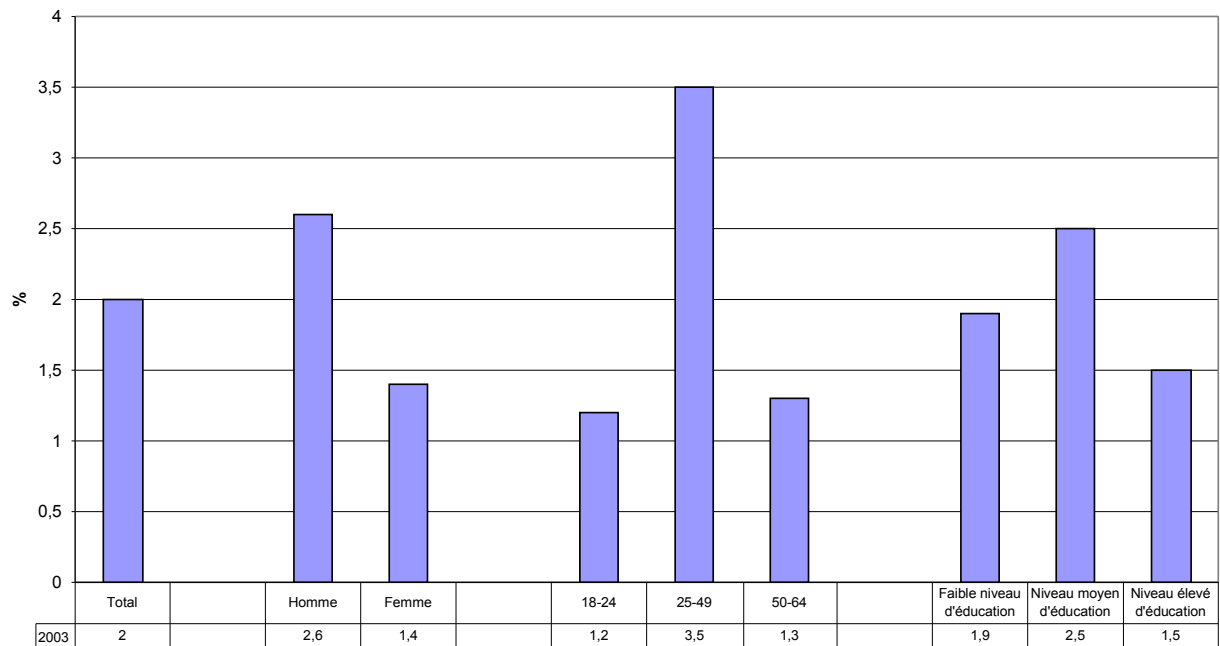
EU-SILC 2004 – Eurostat

Pourcentage de personnes qui sont classées comme étant "au travail" selon la définition du statut d'activité le plus fréquent (ind.I.4.b.) et qui sont confrontées au risque de pauvreté, UE, 2003



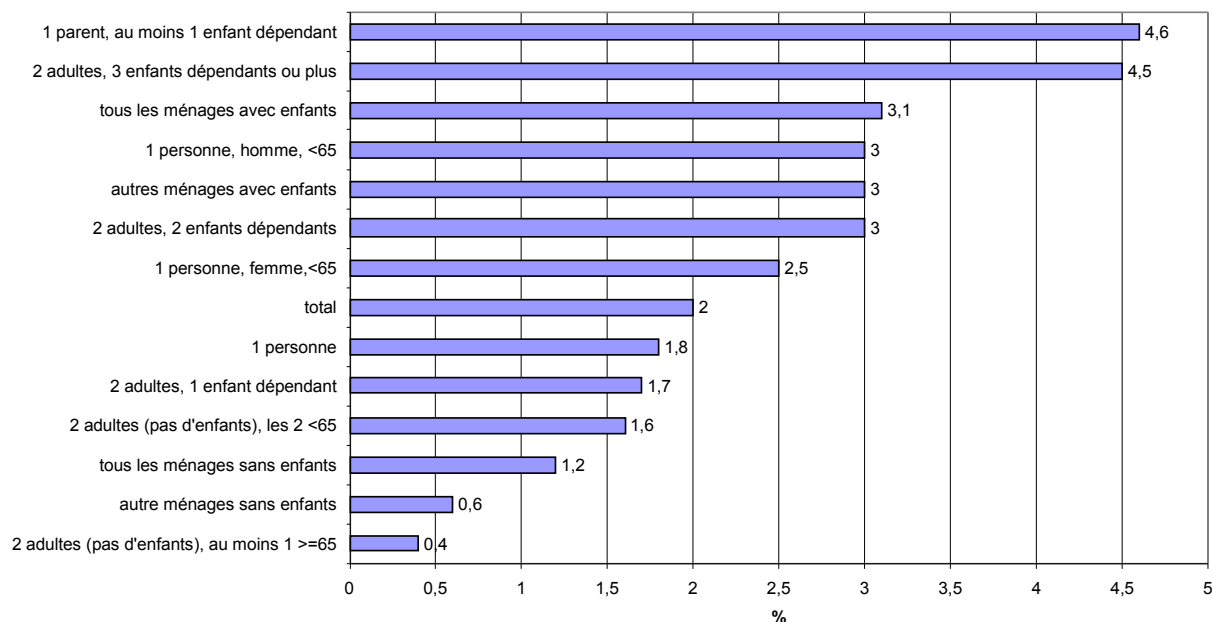
GII.18

Pourcentage de personnes qui sont classées comme étant "au travail" (ind.I.4.b) et qui sont confrontées au risque de pauvreté selon leurs caractéristiques personnelles, la Belgique, 2003



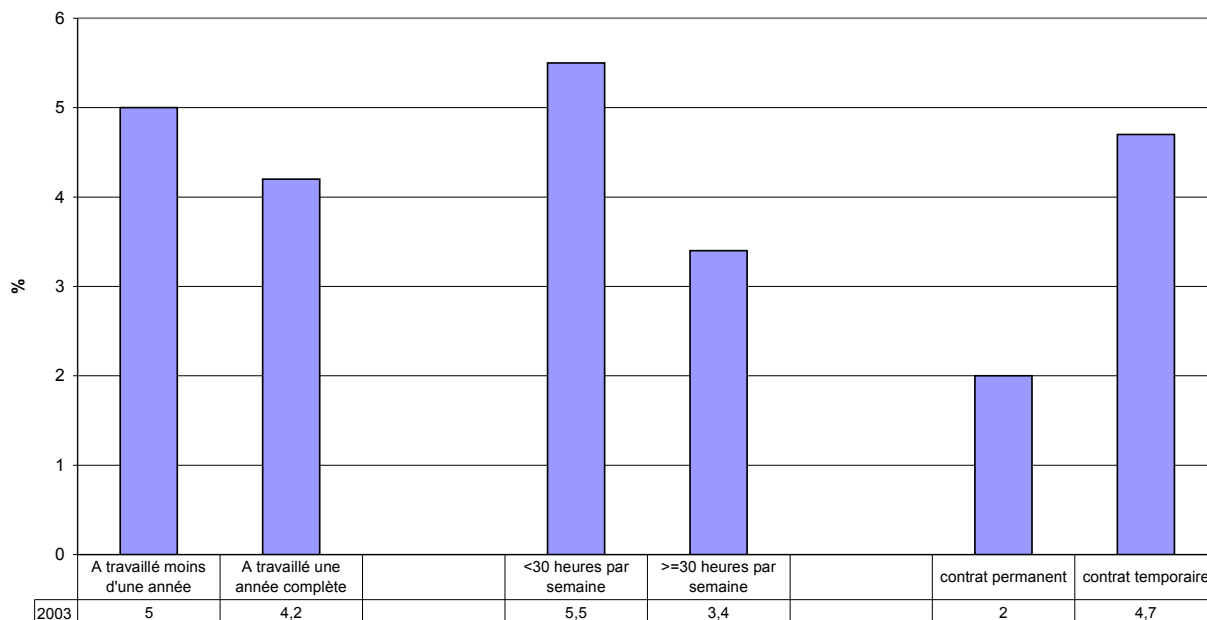
GII.19

Pourcentage de personnes considérées comme étant au travail selon le statut d'activité le plus fréquent et qui sont confrontées au risque de pauvreté selon le type de ménage, la Belgique, 2003



GII.20

Pourcentage de personnes considérées comme étant au travail selon le statut d'activité le plus fréquent et confrontées au risque de pauvreté (salariés uniquement) selon les caractéristiques de l'emploi, la Belgique, 2003



GII.21

3. Cohésion régionale

II.7 Cohésion régionale: coefficient de variation des taux d'emploi au niveau NUTS 2 (en Belgique: les provinces).

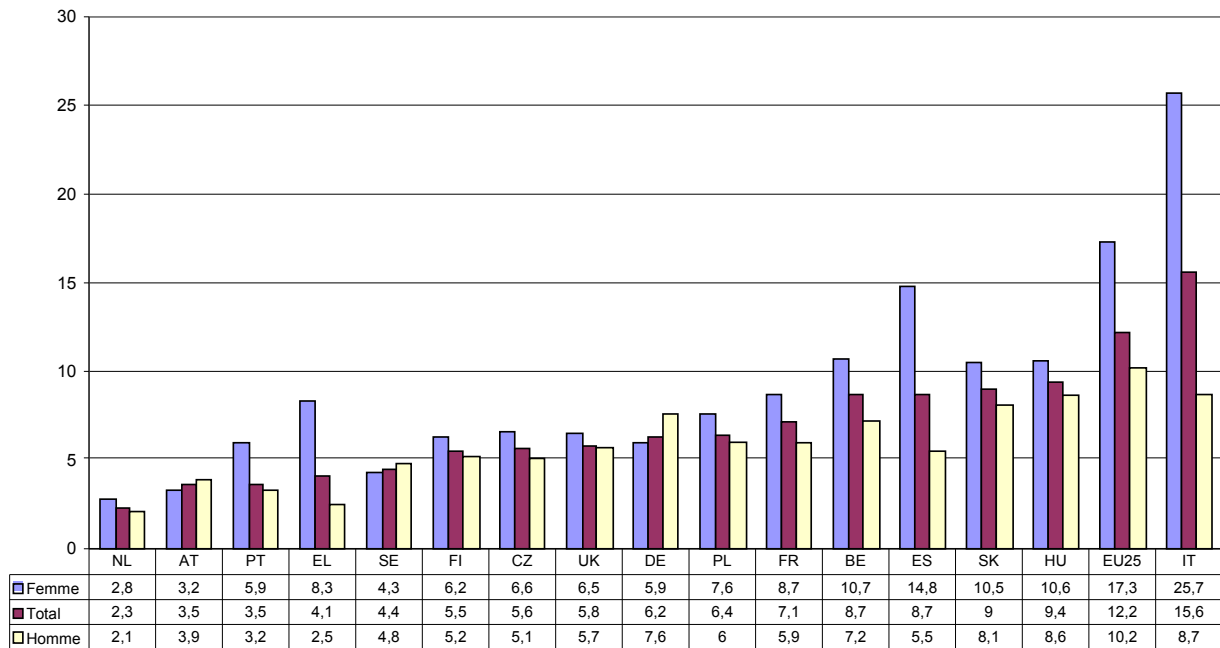
Selon le sexe

Indicateur contexte inclusion sociale+indicateur englobant

Selon la région.

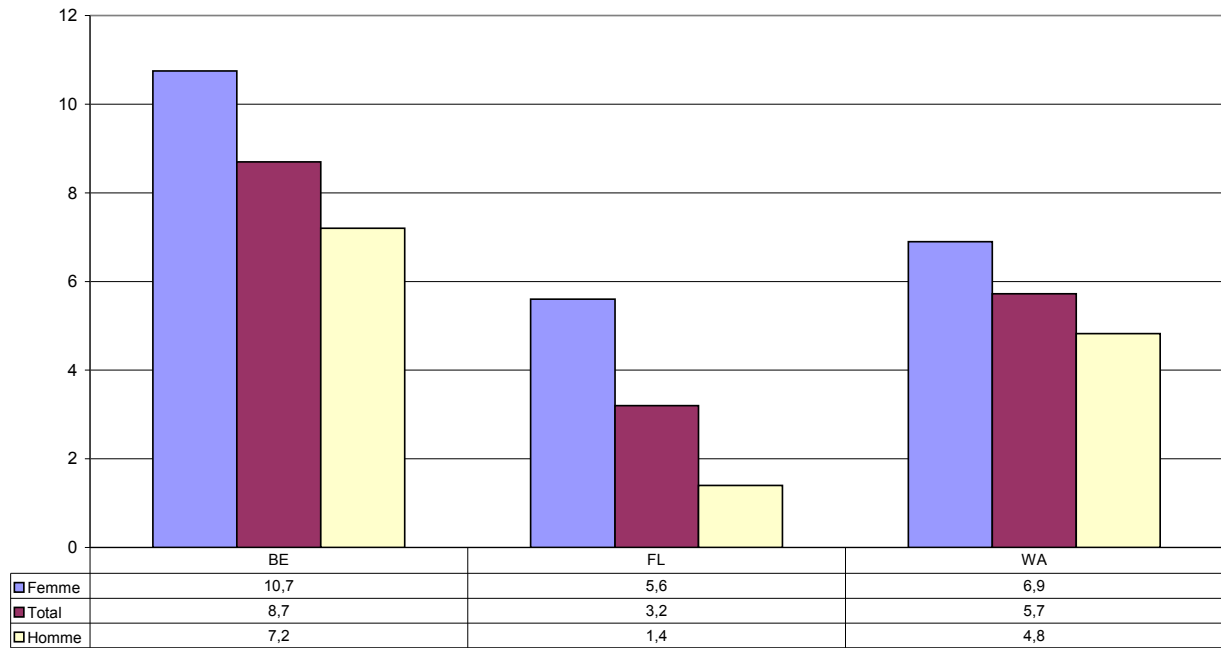
LFS – Eurostat, SPF Sécurité Sociale

Cohésion régionale : coefficient de variation du taux d'emploi au niveau NUTS 2 (provinces en Belgique), selon le sexe, UE, 2004



GII.22

**Cohésion régionale : coefficient de variation du taux d'emploi au niveau NUTS 2
(provinces en Belgique) selon le sexe, la Belgique et les Régions, 2004**



GII.23

III. LOGEMENT

1. Logement social

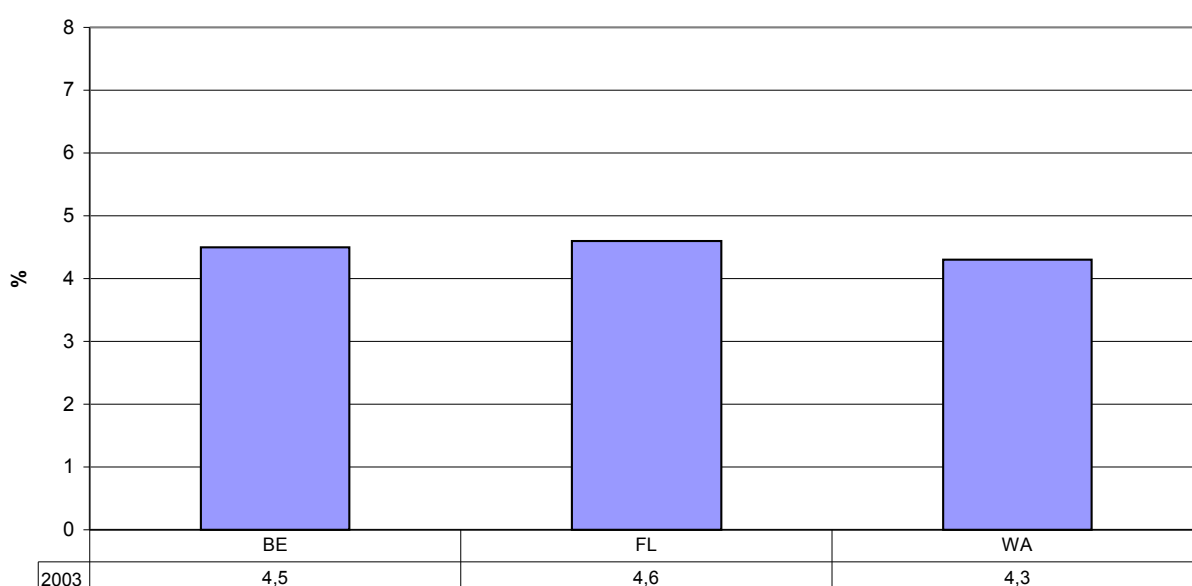
III.1 Pourcentage de la population qui vit dans un logement, donné en location par une institution publique ou communautaire ¹⁵.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de la population qui vit dans un logement donné en location à un prix sous le prix de marché, la Belgique et les régions, 2004



GIII.1

¹⁵ A cause de l'échantillon trop réduit de l'ECHP pour la région de Bruxelles Capitale les résultats pour Bruxelles ne sont pas montrés. L'Enquête socio-économique de l'INS (2001) est une source alternative qui donne des chiffres pour Bruxelles.

Pourcentage de personnes vivant dans un logement donné en location par:

Bruxelles Capitale Région flamande Région wallonne Belgique
Une société de logement social 8,3% 4,5% 6,5% 5,5%
Une autre société publique (CPAS, commune,...) 1,8% 0,7% 0,7% 0,8%
Total 10,1% 5,2% 7,2% 6,3%
Source: INS Enquête socio-économique 2001.

Pourcentage de la population qui vit dans un logement donné en location à un prix sous le prix de marché, selon le statut d'activité, la Belgique, 2004



GIII.2

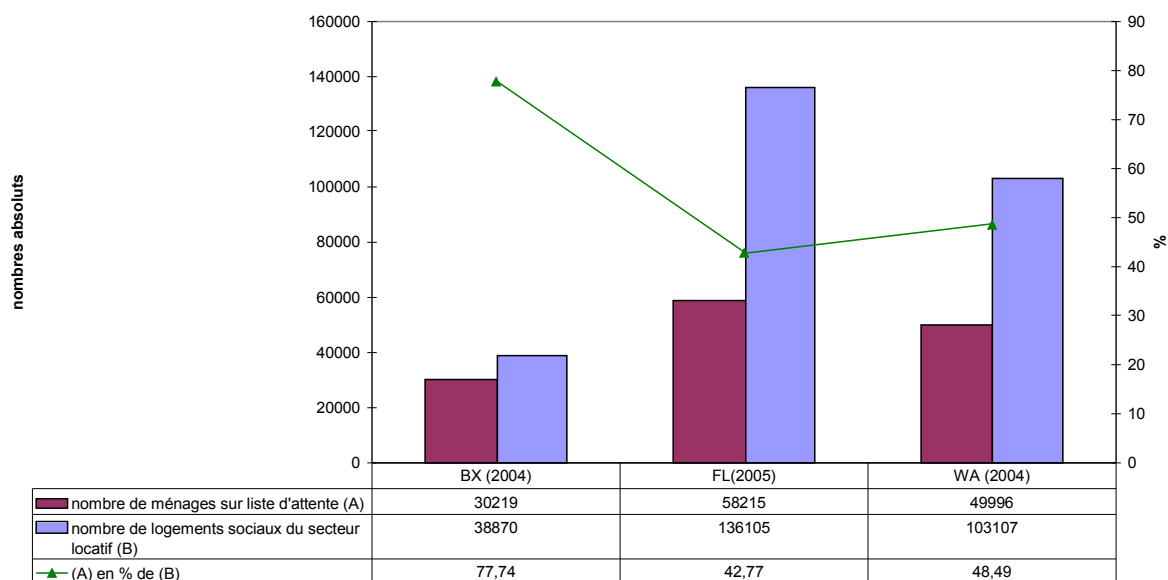
III.2 Ménages inscrits sur des listes d'attente pour la location d'un logement social (donné en location par les sociétés de logement agréées par l'une des trois Sociétés régionales de Logement) par rapport à l'offre de ces logements.

Selon la région.

Indicateur national

Données administratives - Régions

Nombre de ménages inscrits sur liste d'attente par rapport au nombre de logements sociaux du secteur locatif, en nombres absoluts et en pourcentage, les régions, 2004/2005



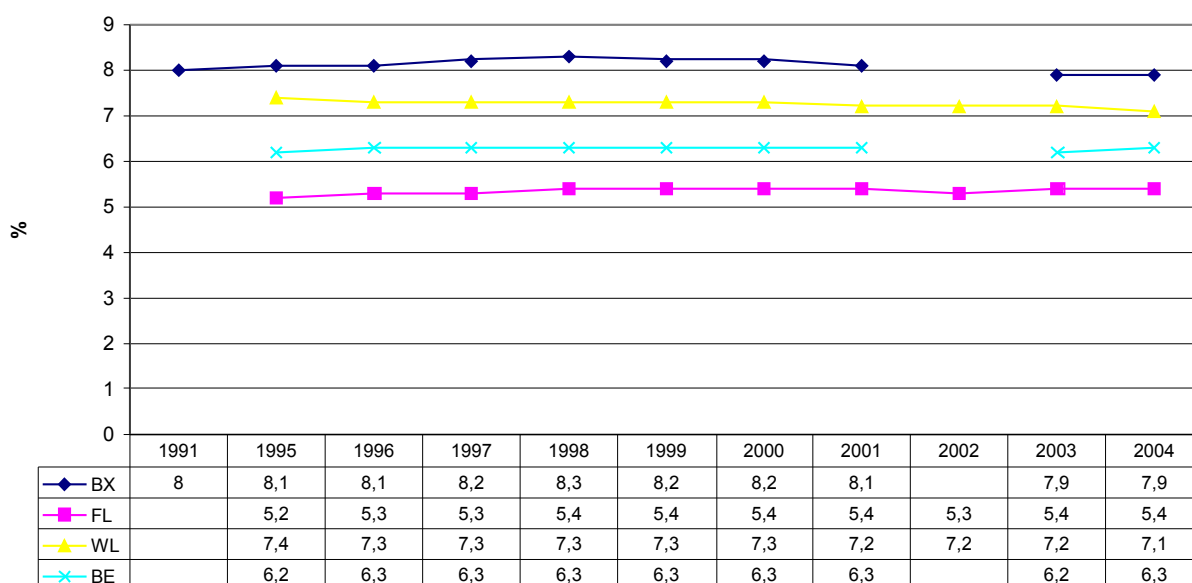
III.3 Pourcentage de logements sociaux du secteur locatif (mis en location par les sociétés de logement agréées par l'une des trois Sociétés régionales de Logement) par rapport au nombre total de ménages privés.

Selon la région.

Indicateur national

Données administratives - Régions / Statistiques démographiques – Direction Générale Statistique et Information Economique

Pourcentage de logements sociaux du secteur locatif par rapport au nombre total de ménages privés, la Belgique et les régions, 1991-2004



GIII.3

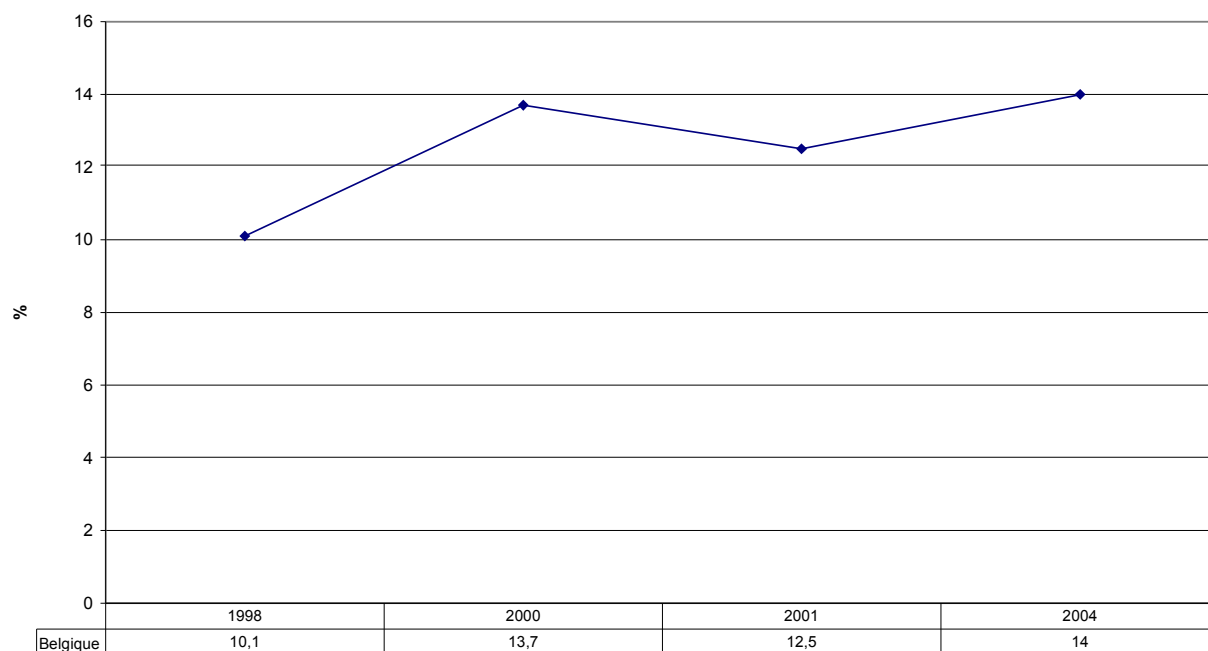
2. Le coût du logement

III.4 Frais de loyers en % du revenu disponible: le pourcentage des ménages qui ont un revenu en dessous du revenu médian qui consacrent plus de 33% du budget du ménage au loyer.

Indicateur national

Enquête budget des ménages – Direction Générale Statistique et Information Economique / CSB

Pourcentage des ménages qui ont un revenu en dessous du revenu médian et qui consacrent plus de 33% du budget du ménage au loyer, 1998-2004



(*) 1999 non disponible.

GIII.4

3. Qualité du logement

III.5 Pourcentage de la population vivant dans un logement présentant un ou plusieurs des problèmes suivants:

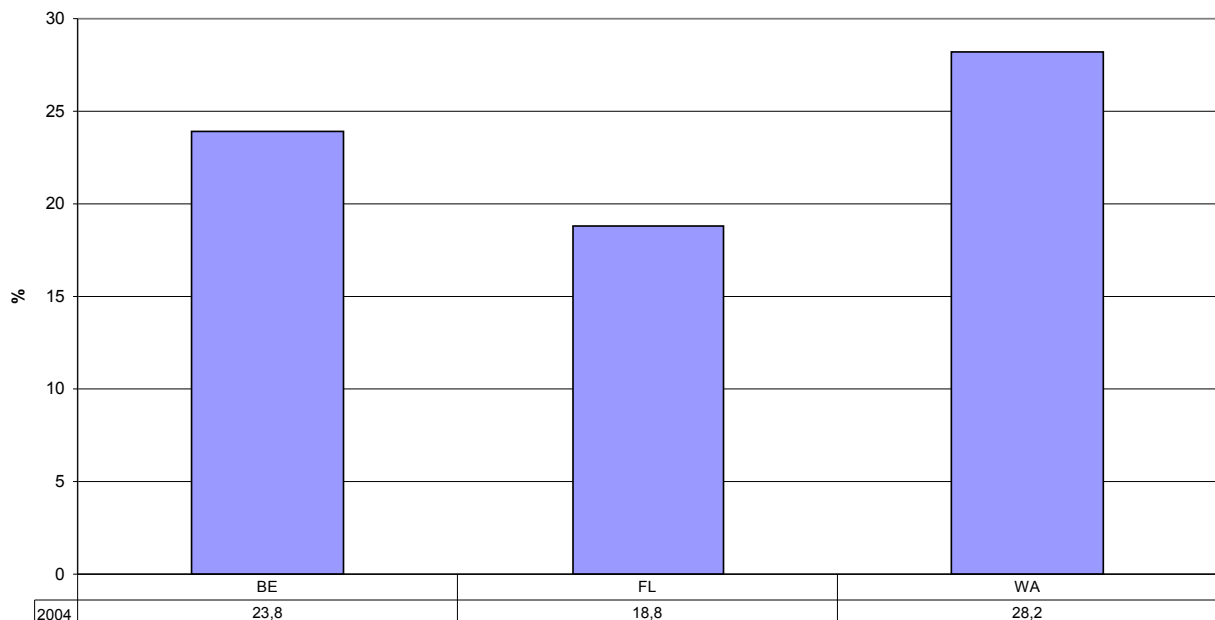
- manque de confort élémentaire;
- au moins deux problèmes de logement;
- espace insuffisant ¹⁶.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

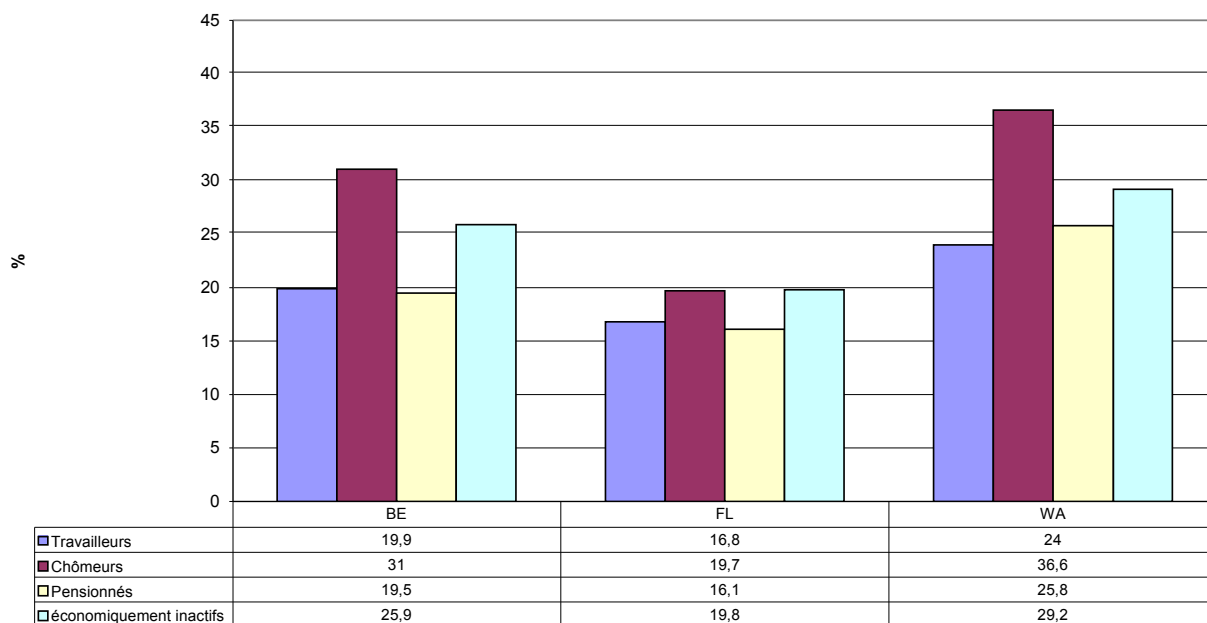
Pourcentage de ménages vivant dans un logement comportant un ou plusieurs des problèmes suivants : manque de confort élémentaire, au moins deux problèmes de logement, espace insuffisant, la Belgique et les Régions, 2004



GIII.5

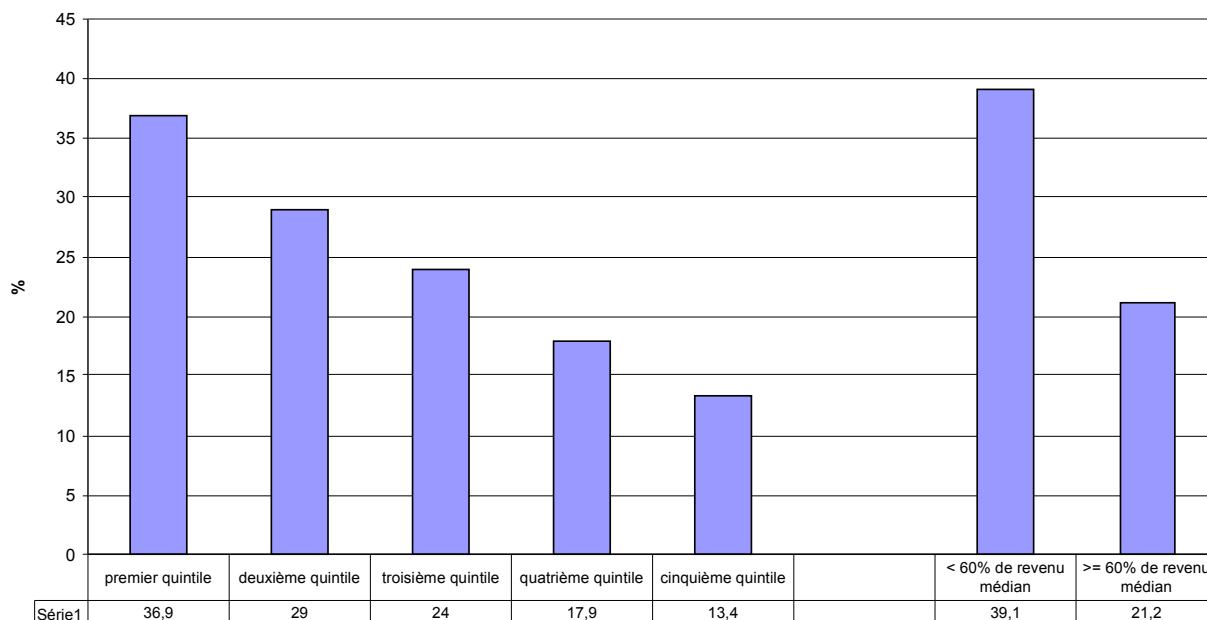
¹⁶ Indicateur synthétique basé sur les indicateurs III.6, III.7 et III.8.

Pourcentage de la population (16 et +) vivant dans un logement comportant un ou plusieurs problèmes suivants: manque de confort élémentaire, au moins deux problèmes de logement, espace insuffisant, selon le statut d'activité, la Belgique, les Régions, 2004



GIII.6

Pourcentage de la population (16 ans et +) vivant dans un logement comportant un ou plusieurs des problèmes suivants : manque de confort élémentaire, au moins deux problèmes de logement, espace insuffisant, selon le niveau de revenu, la Belgique, 2004



GIII.7

III.6 Pourcentage de la population vivant dans un logement dans lequel un des trois éléments de confort élémentaire suivants fait défaut:

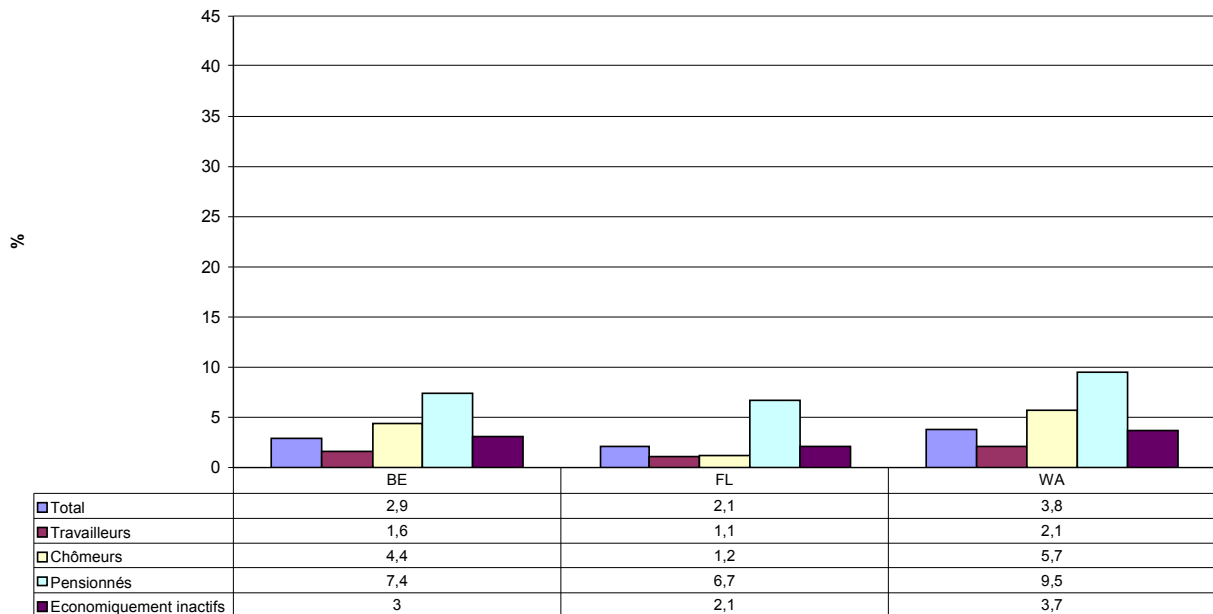
- une baignoire ou une douche;
- de l'eau courante chaude;
- une toilette équipée d'une chasse, dans le logement même.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

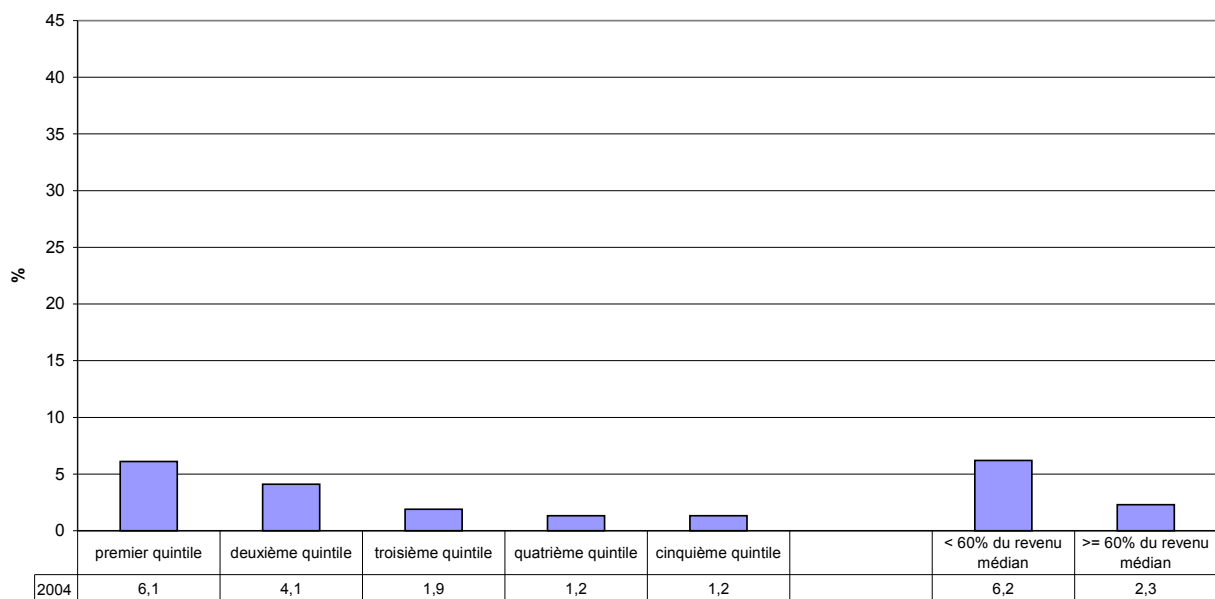
EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de la population vivant dans un logement dans lequel un des trois éléments de confort élémentaire suivants fait défaut : une baignoire ou une douche, de l'eau courante chaude, une toilette équipée d'une chasse dans le logement même, selon le statut d'activité, la Belgique et les Régions, 2004



GIII.8

Pourcentage de la population vivant dans un logement dans lequel un des trois éléments de confort suivants fait défaut : baignoire ou douche, eau courante chaude, toilette équipée d'une chasse dans le logement même, selon le revenu, la Belgique, 2004



GIII.9

III.7 Pourcentage de la population vivant dans un logement avec au moins deux des problèmes de logement suivants:

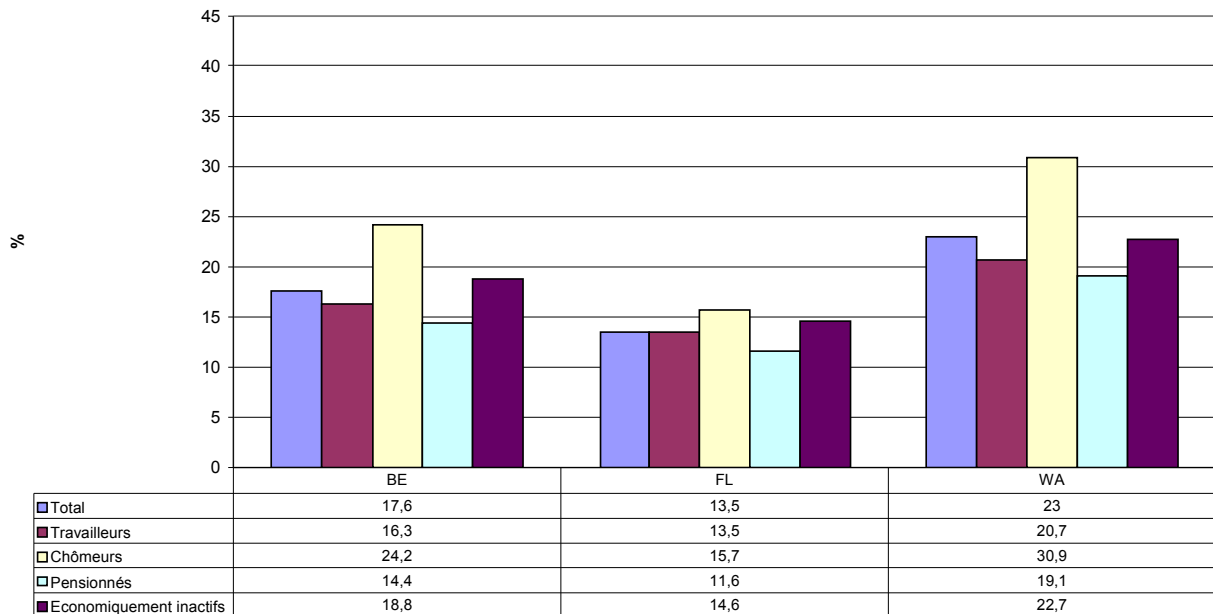
- un toit non étanche;
- l'absence d'un système de chauffage adéquat;
- humidité et moisissure;
- des portes et fenêtres délabrées.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

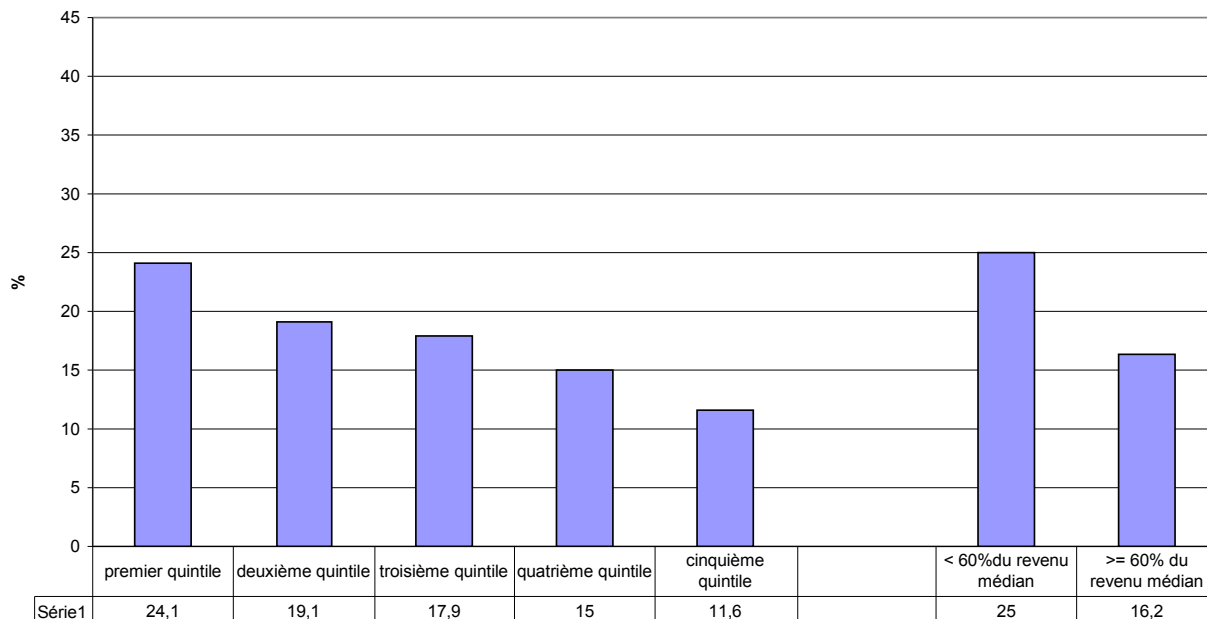
EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de la population dans un logement avec au moins deux des problèmes de logement suivants : toit non étanche, absence d'un système de chauffage adéquat, humidité et moisissure, portes et fenêtres délabrées, selon le statut d'activités, la Belgique et les Régions, 2004



GIII.10

Pourcentage de la population vivant dans un logement avec au moins 2 des problèmes de logement suivants : toit non étanche, absence d'un système de chauffage adéquat, humidité et moisissure, portes et fenêtres délabrées, selon le revenu, la Belgique, 2004



GIII.11

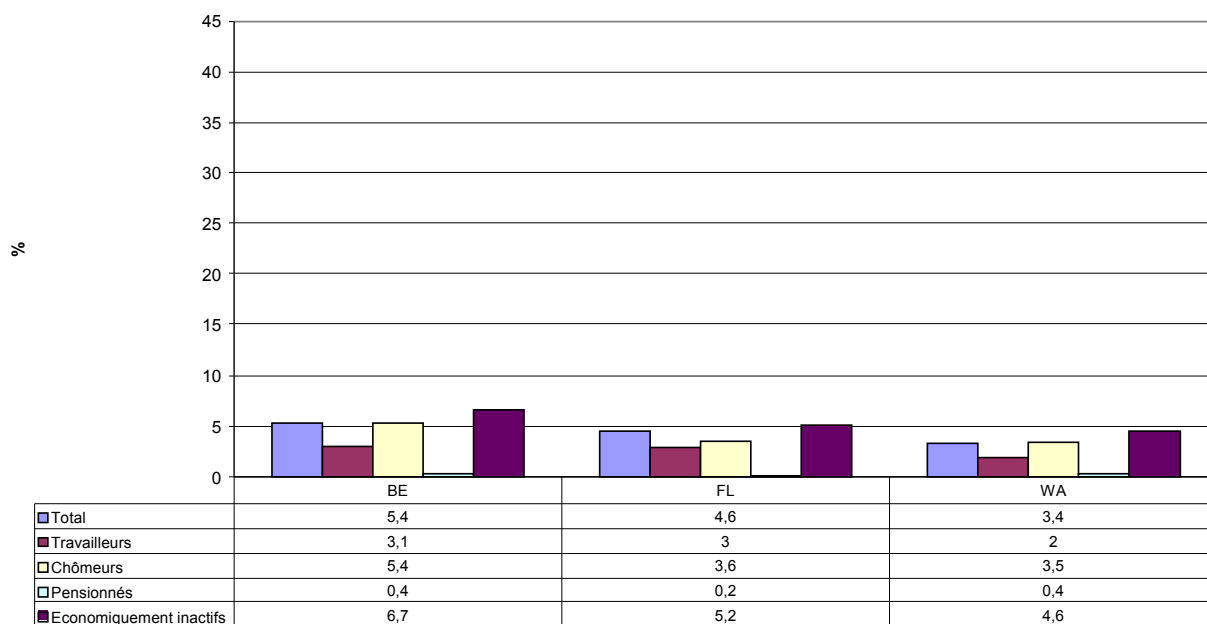
III.8 Pourcentage de la population vivant dans un logement avec moins d'une pièce par membre du ménage (salle de bain, toilettes, ... non comptées).

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

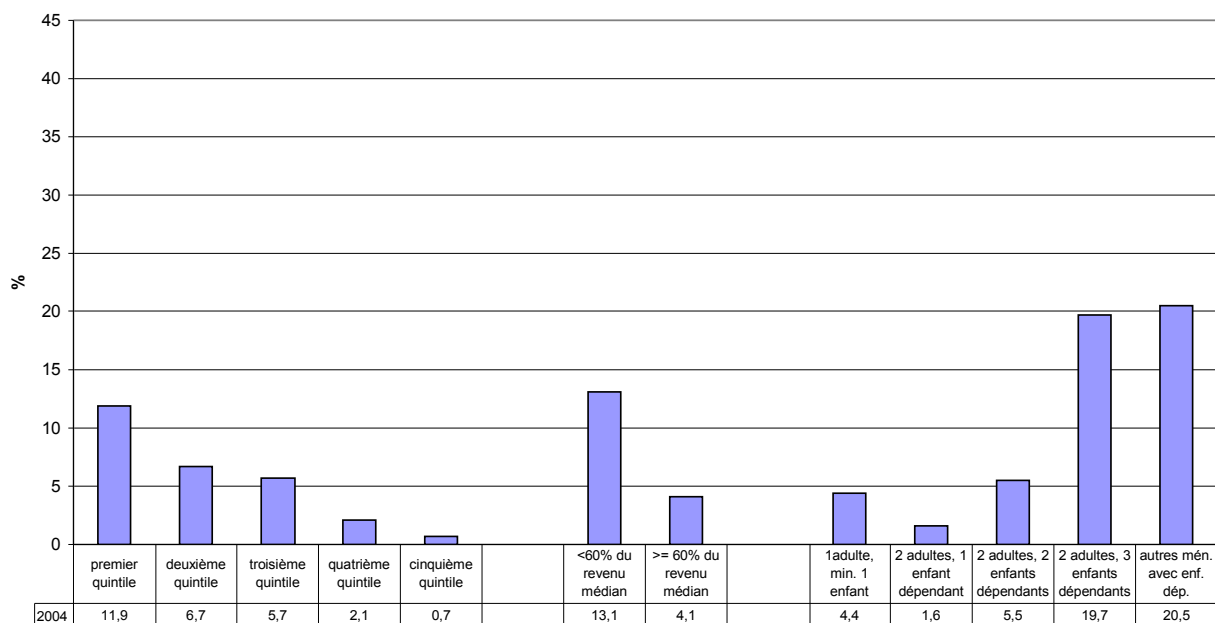
EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de la population vivant dans un logement avec moins d'une pièce par membre du ménage (salle de bain, toilettes, ...non comptées), la Belgique et les Régions, 2004



GIII.12

Pourcentage de la population vivant dans un logement avec moins d'une pièce par membre du ménage (salle de bain, toilette,...non comptées) selon le niveau de revenu, et quelques types de vieilles maisons, la Belgique, 2004



GIII.13

IV. SANTE

1. Facteurs de risque

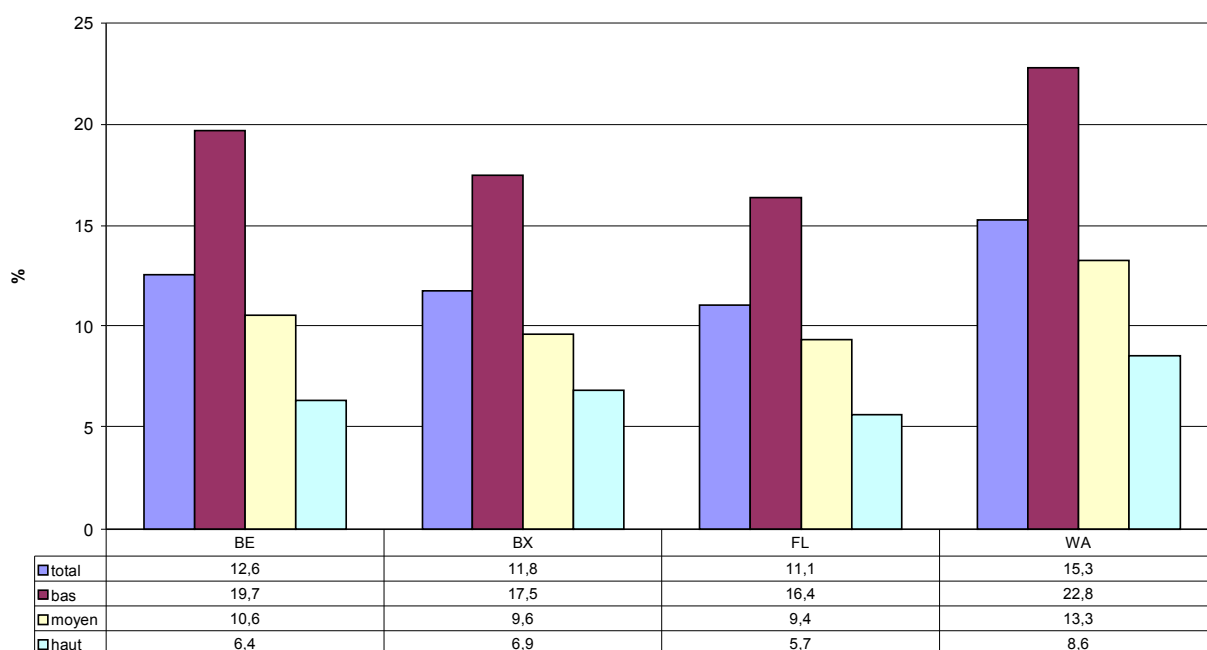
IV.1 Indice de Masse Corporelle: prévalence d'obésité (IMC > 30) dans la population adulte (18+).

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau de formation, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

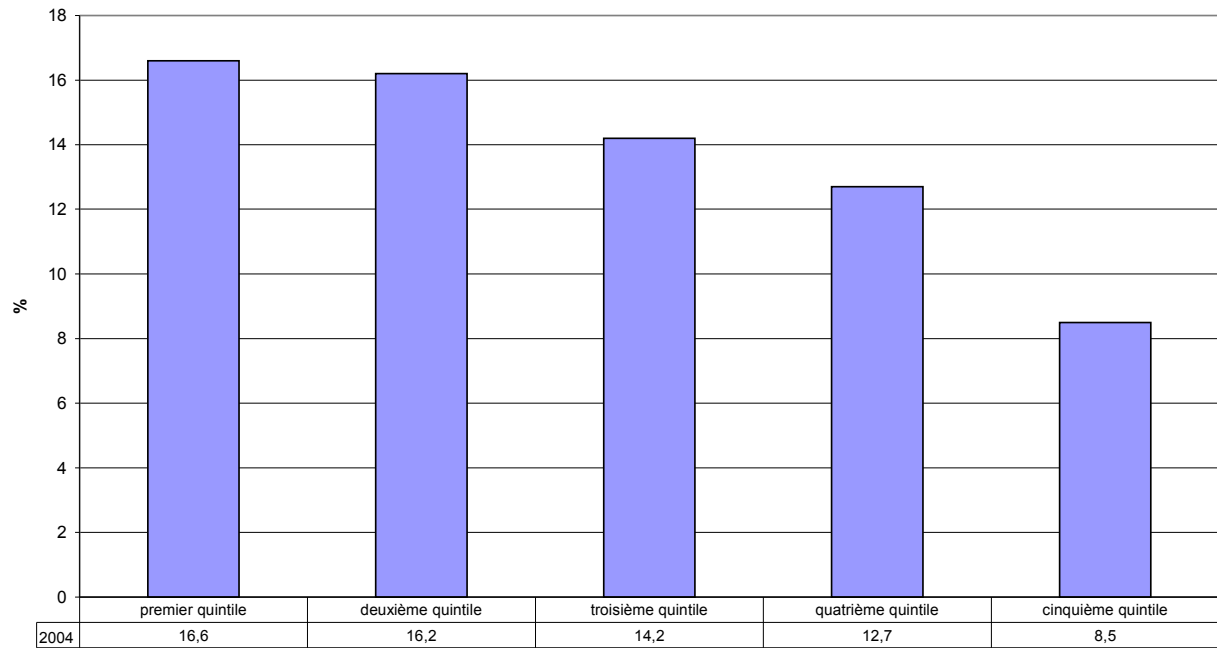
Enquête Santé - ISP

Prévalence d'obésité (IMC30+) dans la population adulte (18+) selon le niveau d'éducation, la Belgique, 2004



GIV.1

Prévalence d'obésité (IMC30+) dans la population adulte (18+) selon le niveau de revenu, la Belgique, 2004



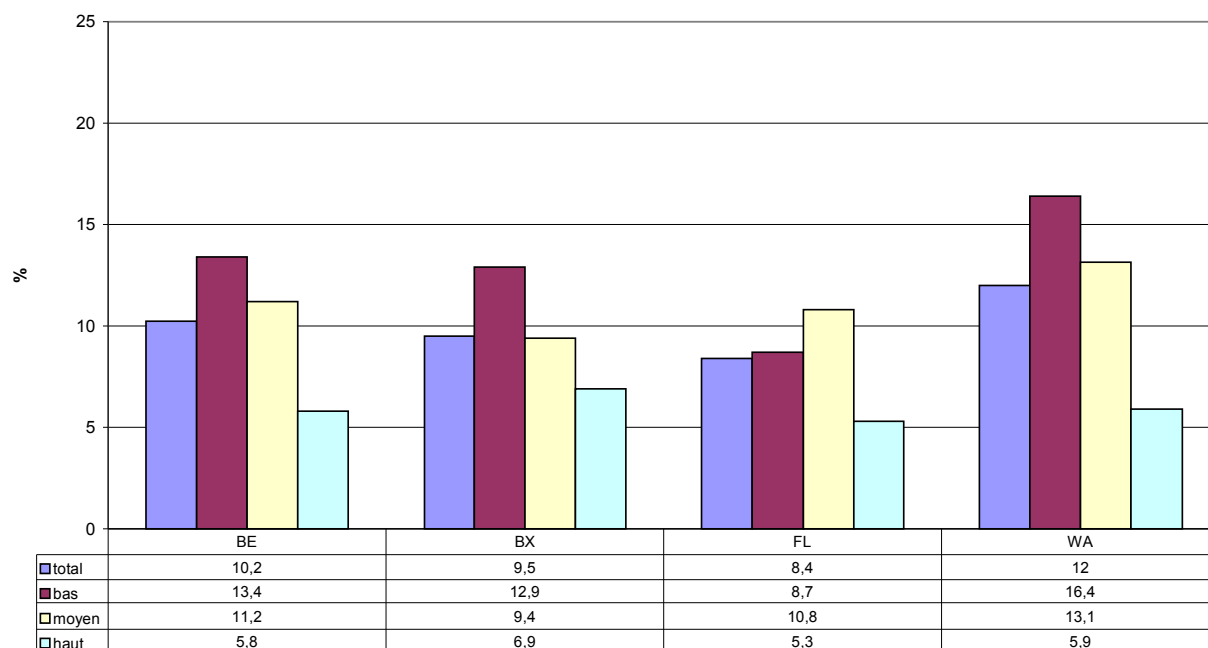
GIV.2

IV.2 Tabagisme: pourcentage de grands fumeurs (+20 cigarettes par jour) dans la population de 15 ans et plus
Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau de formation, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

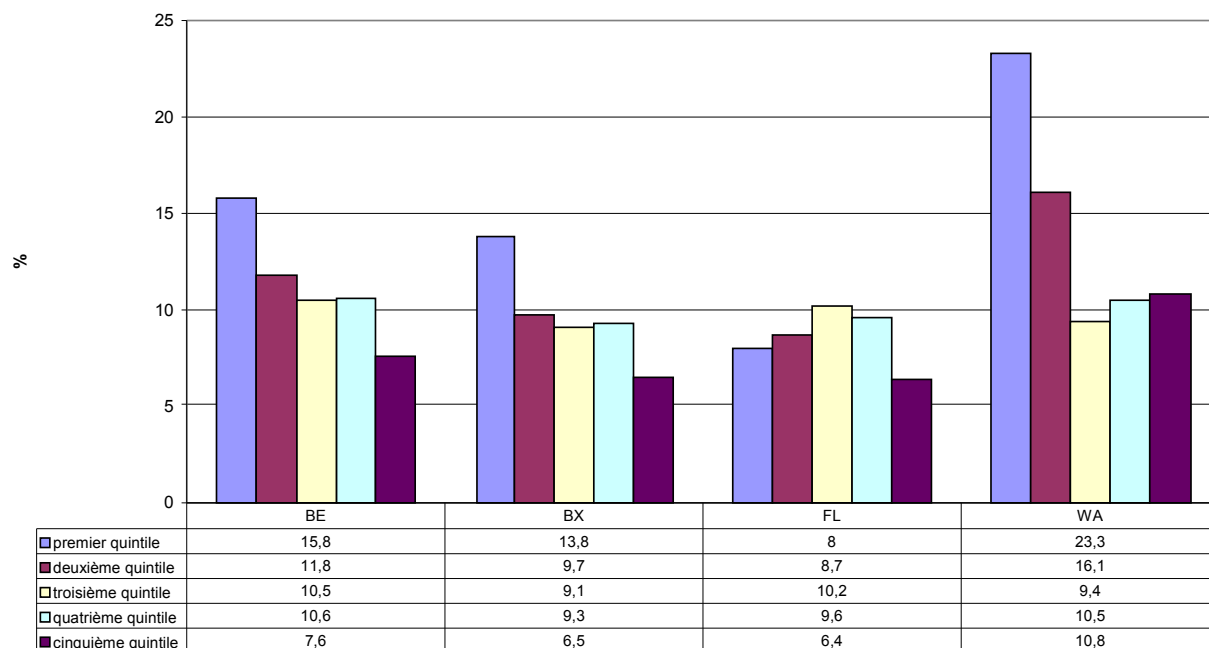
Enquête Santé - ISP

Pourcentage de grands fumeurs (20 cigarettes ou plus par jour) dans la population 15 ans et plus selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2004



GIV.3

Pourcentage de grands fumeurs (20 cigarettes ou plus par jour) dans la population 15 ans et plus selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GIV.4

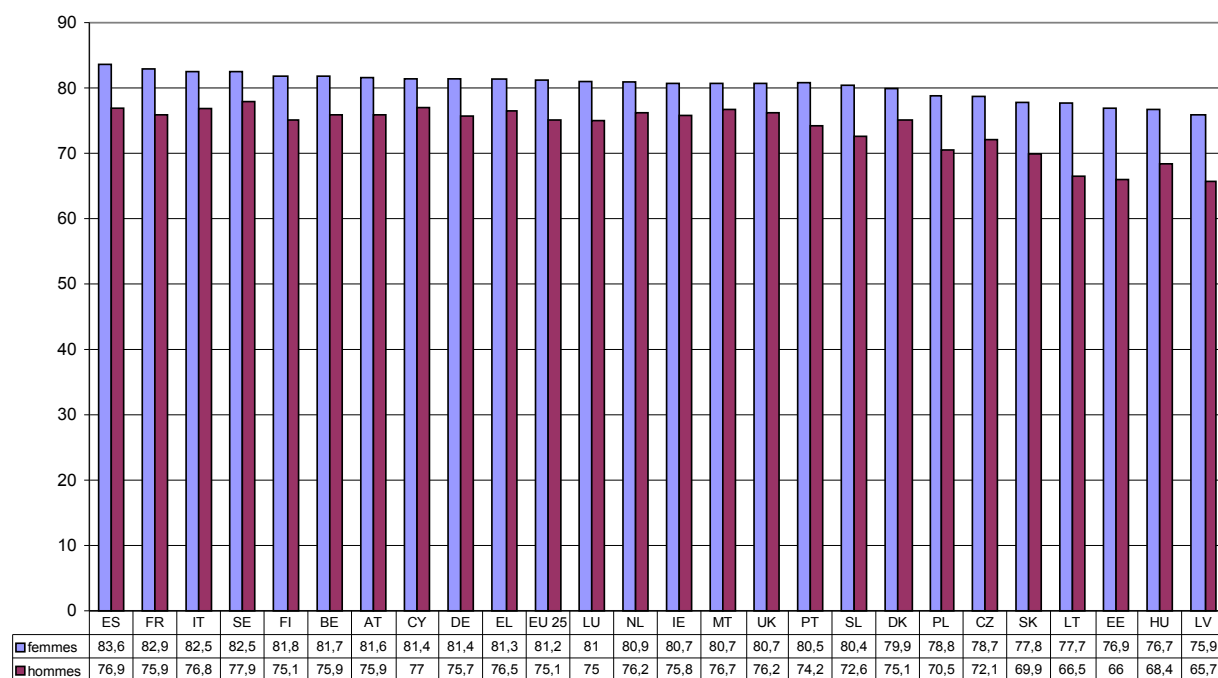
2. Etat de santé

IV.3 Espérance de vie: nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre, en commençant à l'âge 0, 1 et 60. Selon le sexe.

Information contexte inclusion sociale+indicateur contexte du set indicateurs englobant

Statistiques démographiques - Eurostat

Espérance de vie à la naissance selon le sexe, UE, 2003



GIV.5

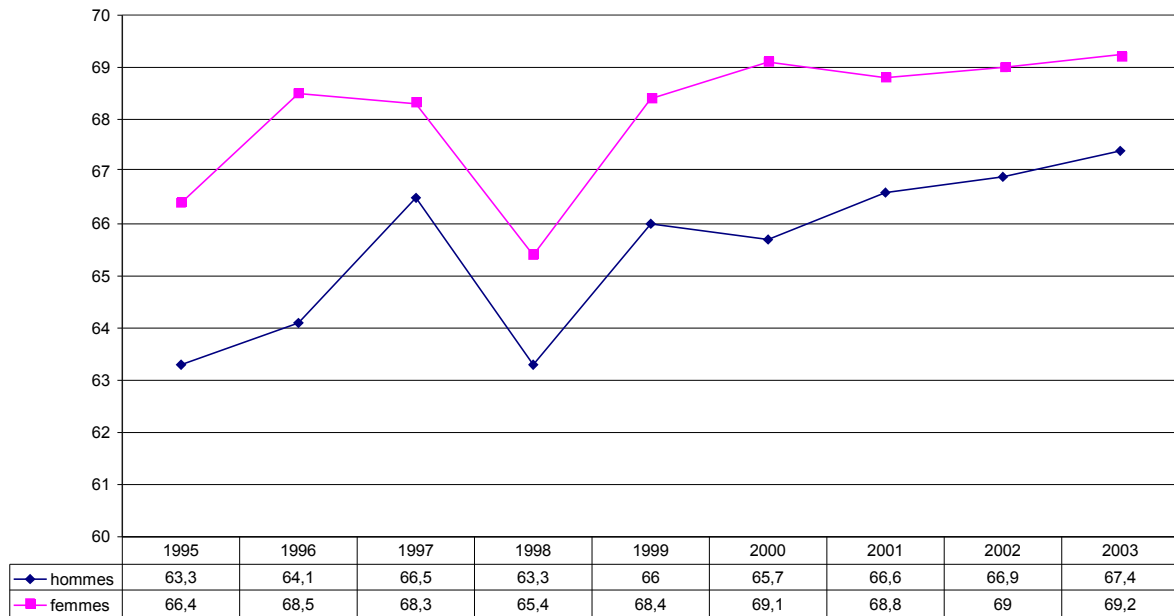
IV.4 Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à l'âge 0, 45 et 65. (exprimée en années).

Selon le sexe (et statut socio-économique)

Indicateur contexte inclusion sociale+indicateur englobant

Recensement / Registre national / Enquête Santé – ISP

Espérance de vie en bonne santé à la naissance, exprimée en années, hommes et femmes, Belgique 1995-2003



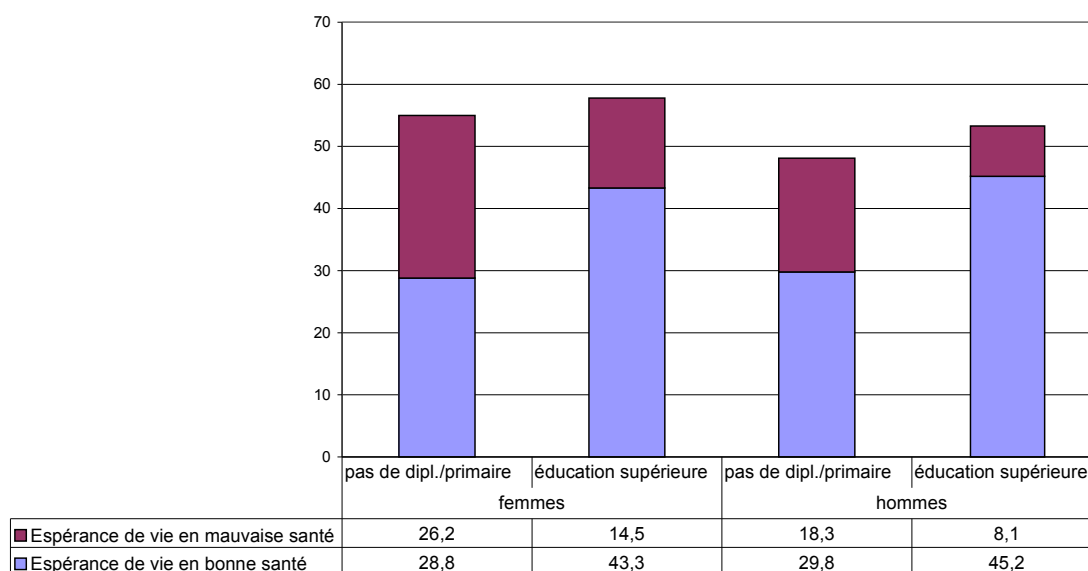
IV.5 Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'études - différence entre le niveau d'études le plus bas et le plus élevé (exprimée en années).

Selon le sexe et la région:

Indicateur national

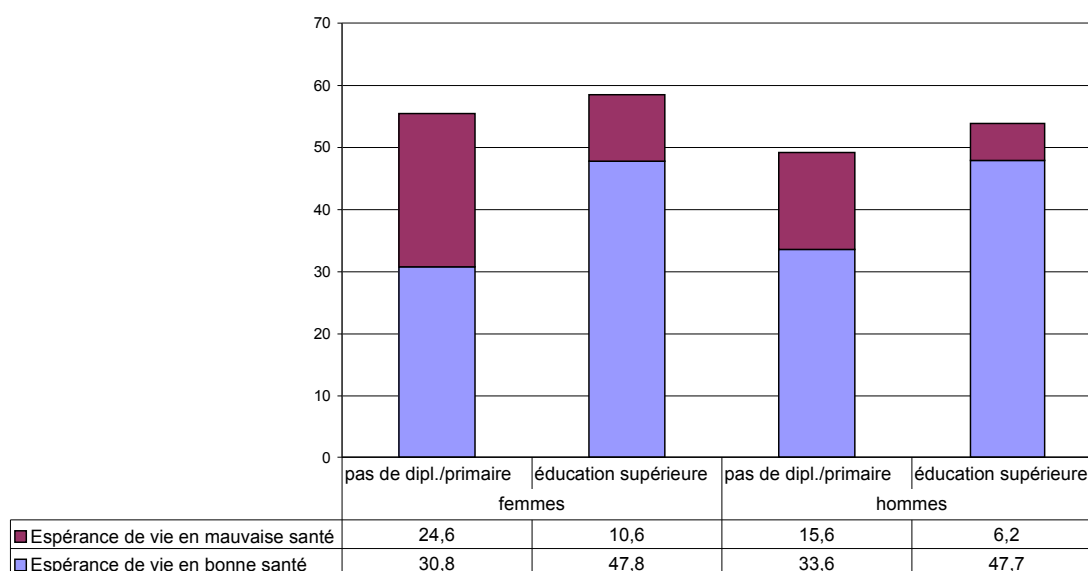
Recensement / Registre national / Enquête Santé - ISP

Espérance de vie en bonne et en mauvaise santé à 25 ans selon le sexe et le niveau d'éducation, la Belgique 1991-1996/1997



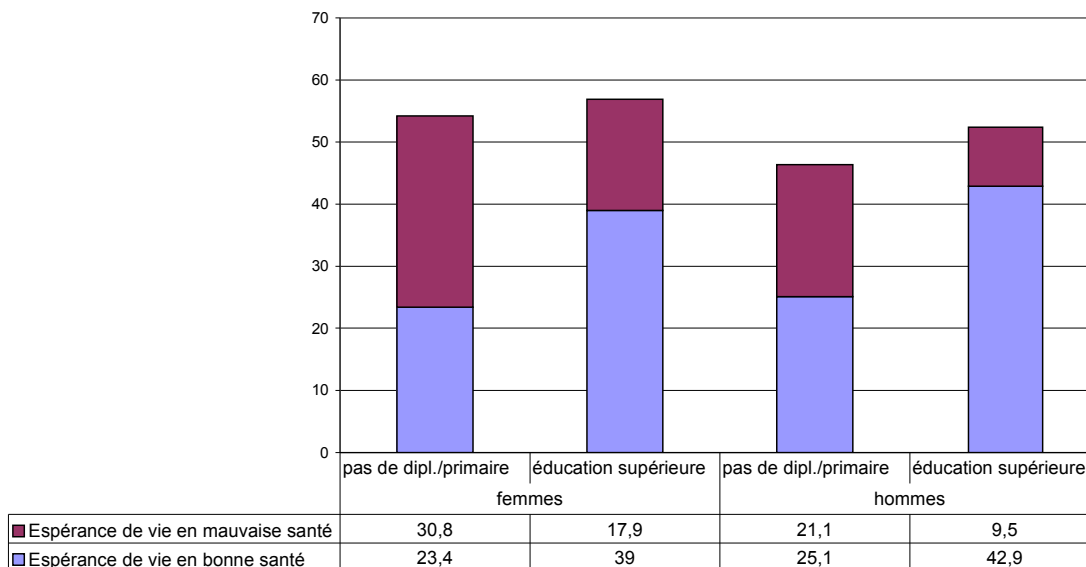
GIV.6

Espérance de vie en bonne et en mauvaise santé à 25 ans selon le sexe et le niveau d'éducation, la Région flamande 1991-1996/1997



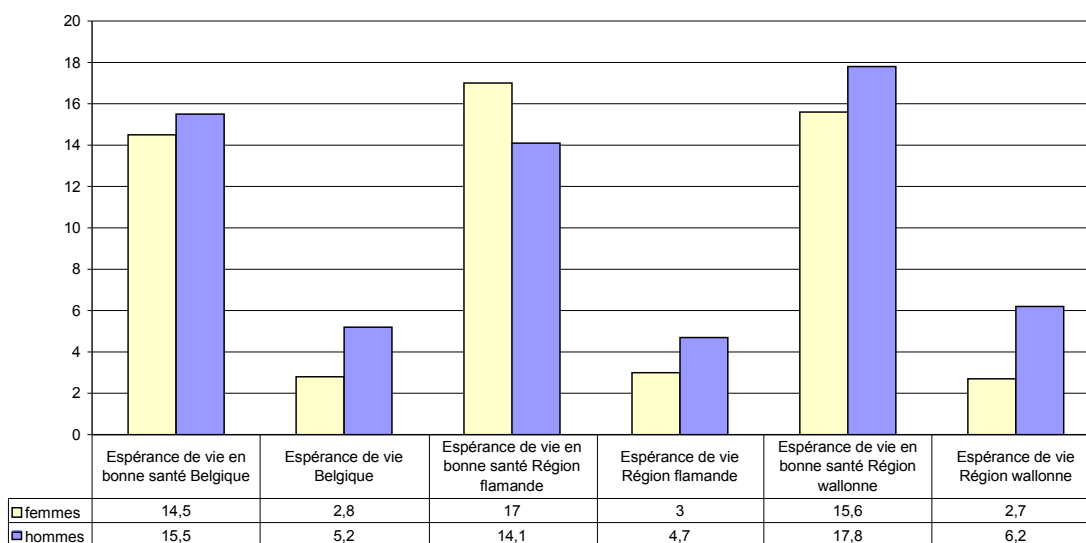
GIV.7

Espérance de vie en bonne et en mauvaise santé à 25 ans selon le sexe et le niveau d'éducation, la Région wallonne 1991-1996/1997



GIV.8

Différence en termes d'espérance de vie en bonne santé et d'espérance de vie (en années) à 25 ans entre la population ayant le niveau d'éducation le plus bas et celle ayant le niveau le plus haut, selon le sexe, la Belgique et les régions 1991-1996/1997



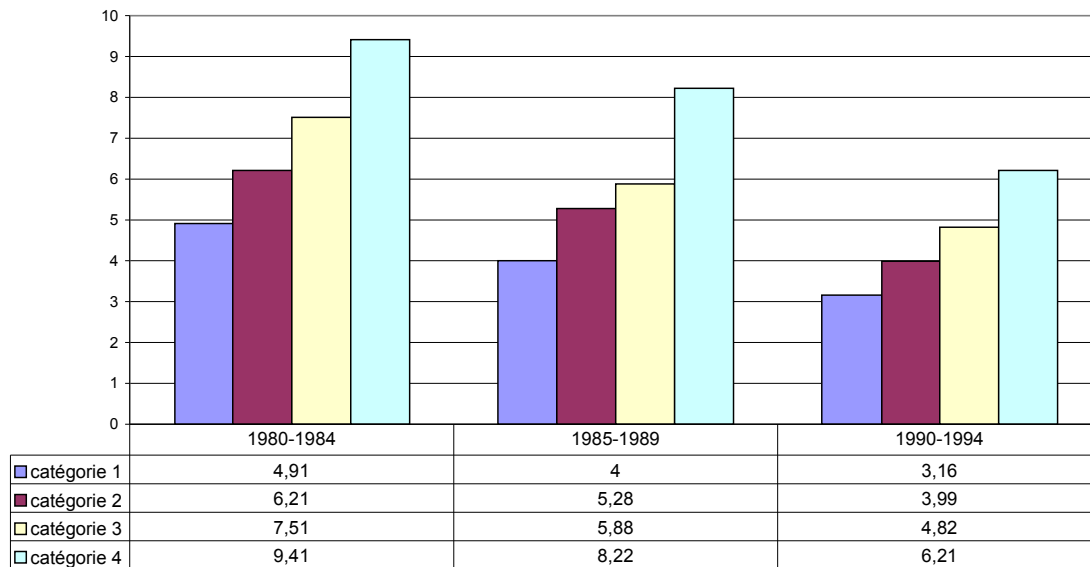
GIV.9

IV.6 Mortalité infantile selon la catégorie socioprofessionnelle du père (couples mariés)

Indicateur national

Statistiques état civil - INS / UCL ¹⁷

Mortinatalité selon la catégorie socioprofessionnelle du père (couples mariés - pour 1000 nés vivants et morts-nés), Belgique



GIV.10

Catégorie 1: professions libérales, médicales, paramédicales et assimilées

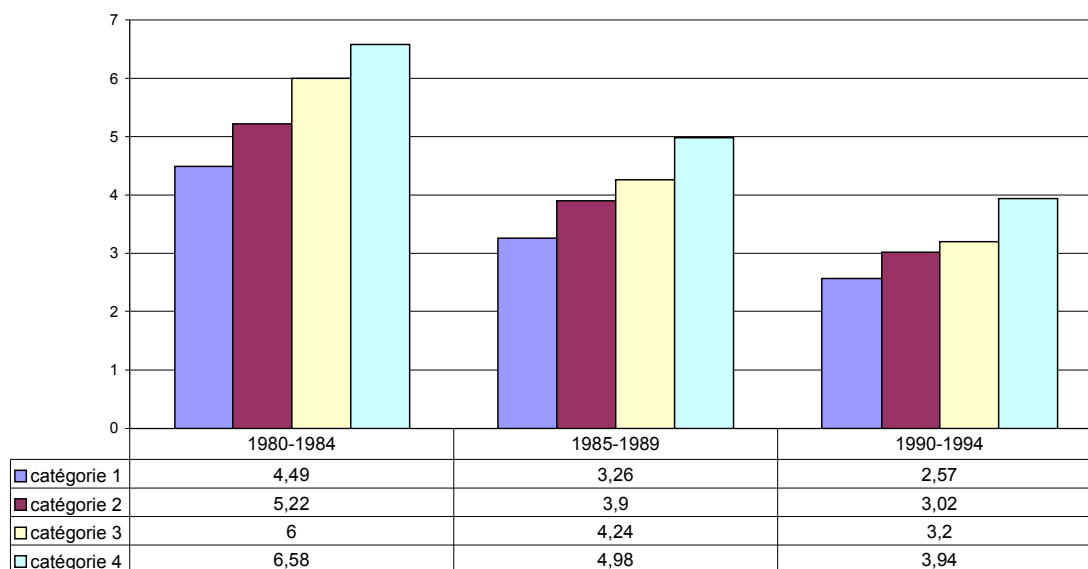
Catégorie 2: les enseignants et professions administratives

Catégorie 3: les ouvriers qualifiés, artisans et commerçants

Catégorie 4: les ouvriers spécialisés, manoeuvres et assimilés

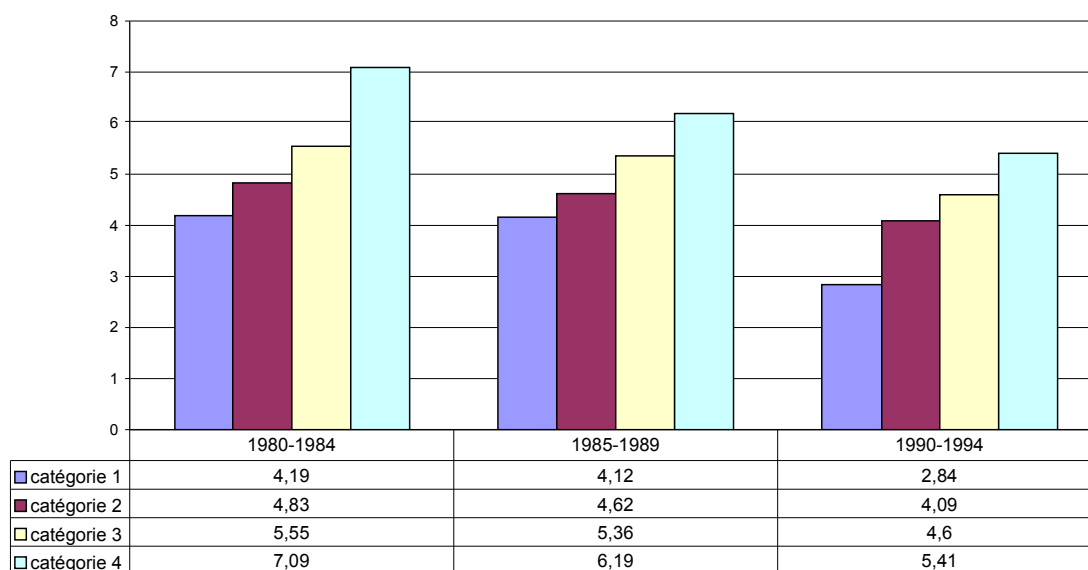
¹⁷ Godelieve Masuy-Stroobant, Catherine Gourbin, Bernard Masuy Santé et mortalité foeto-infantile. Evolution des facteurs de risque au niveau régional de 1980 à 1994. Dans: Etudes Statistiques INS n°. 107, 2001.

Mortalité infantile 0-6 jours selon la catégorie socioprofessionnelle du père (couples mariés - pour 1000 nés vivants), Belgique



GIV.11

Mortalité infantile 7-364 jours selon la catégorie socioprofessionnelle du père (couples mariés - pour 1000 nés vivants), Belgique



GIV.12

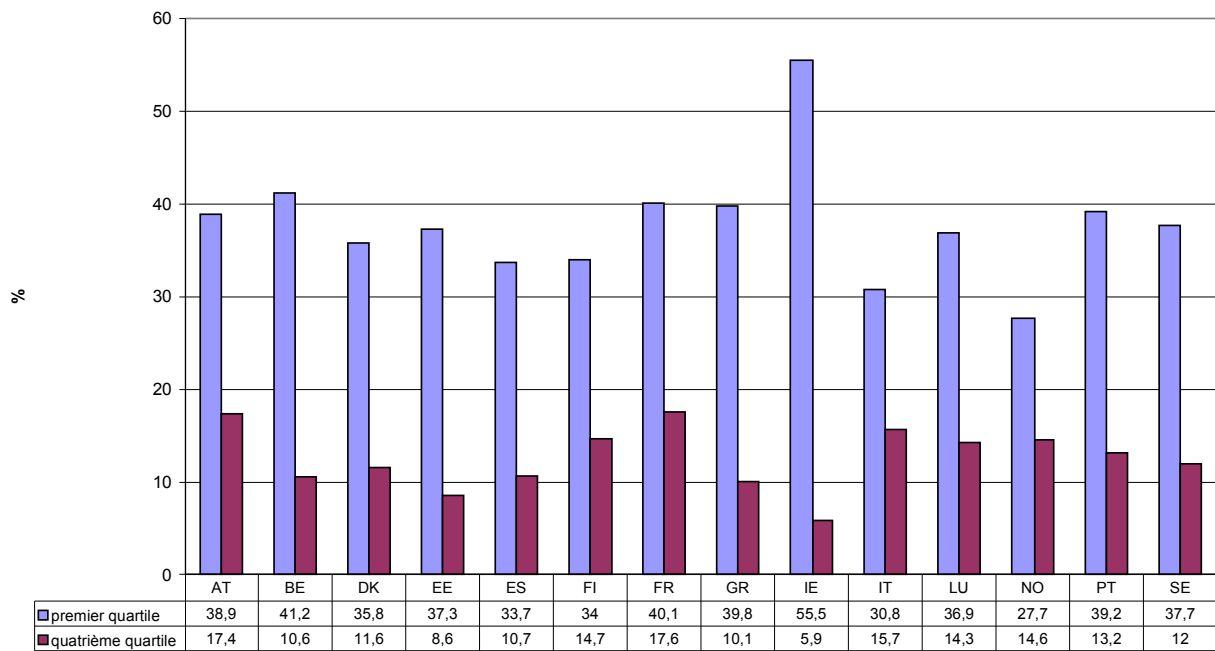
IV.7 Auto-évaluation de l'état de santé par niveau de revenus: pourcentage de la population âgée de 16 ans et + qui se considère en mauvaise ou en très mauvaise santé dans le quintile inférieur et dans le quintile supérieur de la distribution des revenus équivalents.

Selon l'âge et le sexe.

Indicateur national

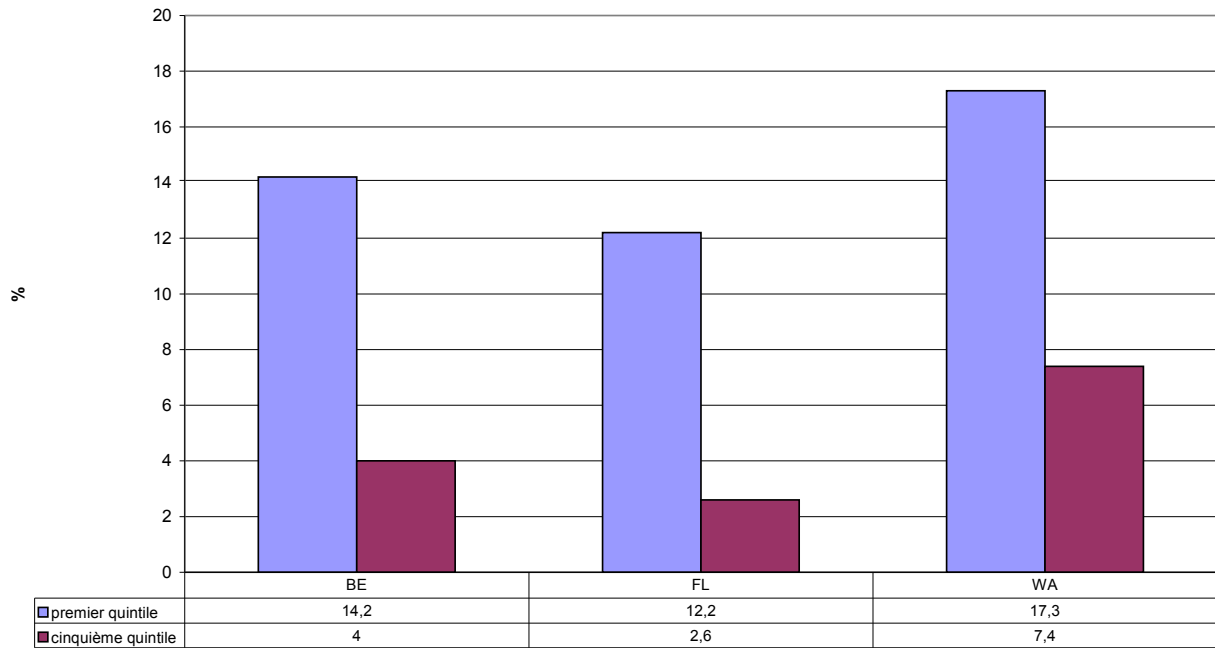
EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de la population de 16 ans et plus dans le quintile le plus bas et le plus haut qui se considère en mauvaise santé, UE, 2004



GIV.13

Pourcentage de la population de 16 ans et plus dan le quintile le plus bas et le plus haut qui se considère en mauvaise santé, la Belgique et les régions, 2004



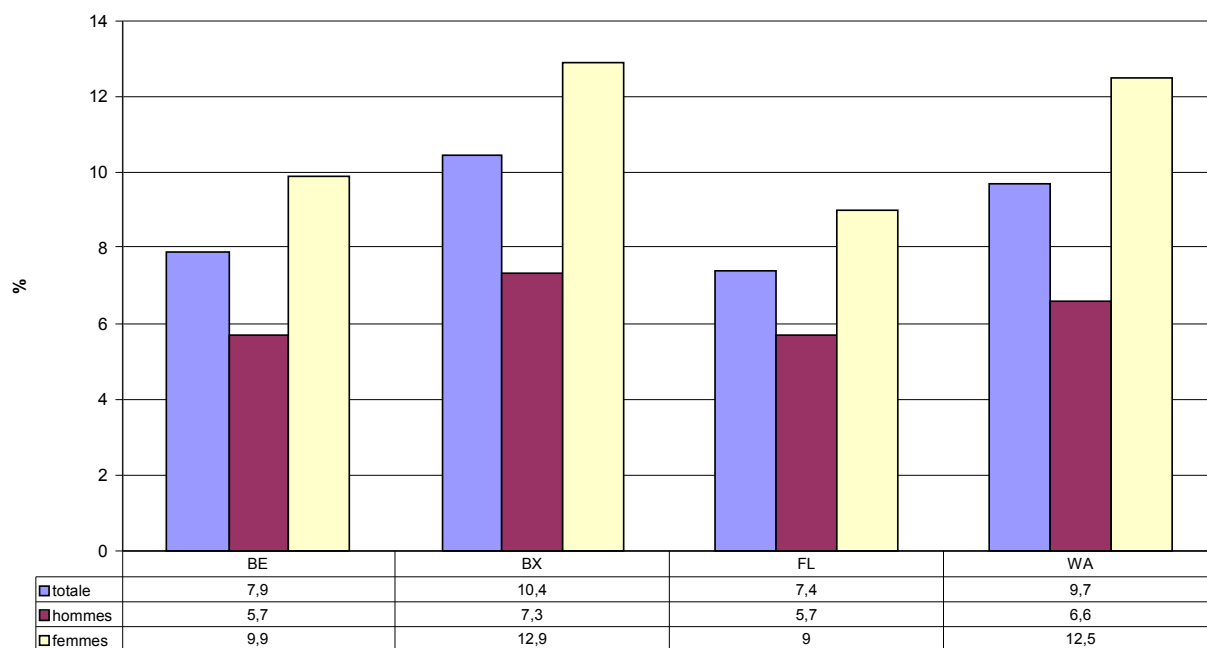
GIV.14

IV.8 Pourcentage de la population qui est qualifiée comme dépressive sur la base de la sous-échelle SCL-90-R pour dépression (l'état de dépression est déterminé sur la base de la présence d'un certain nombre de symptômes, 13 items (auto-évaluation)). Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

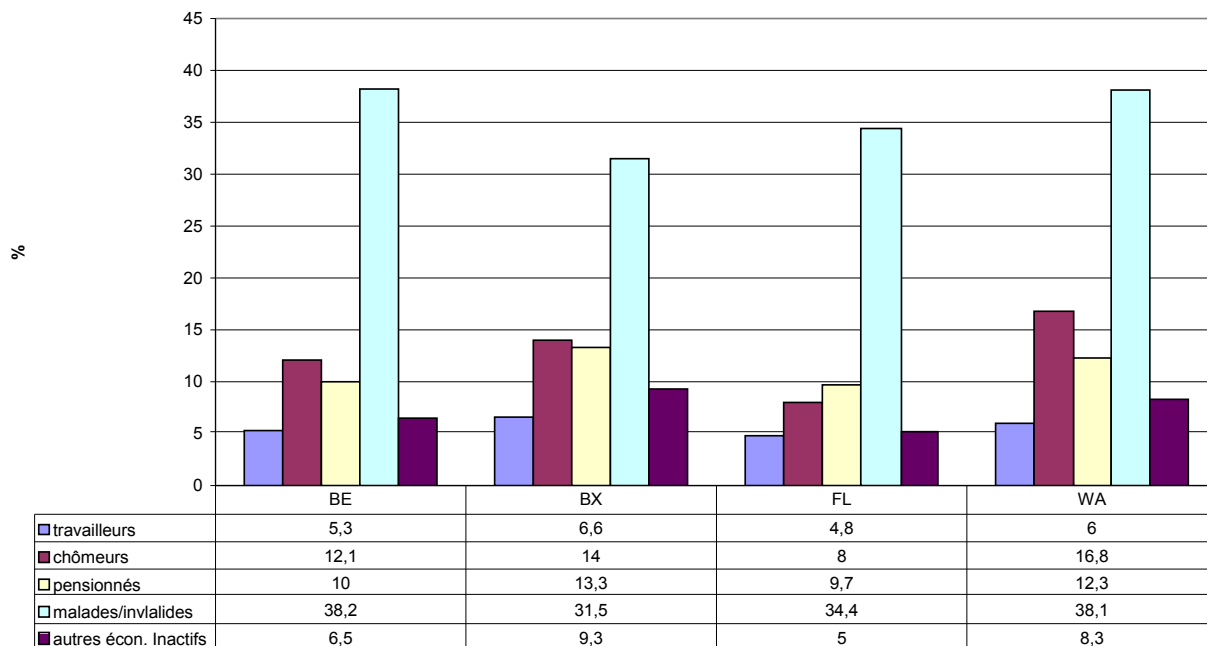
Enquête Santé - ISP

Pourcentage de la population (15+) qui est qualifié comme dépressif sur la base de la sous-échelle SCL-90R pour dépression, selon le sexe, la Belgique et les régions, 2004



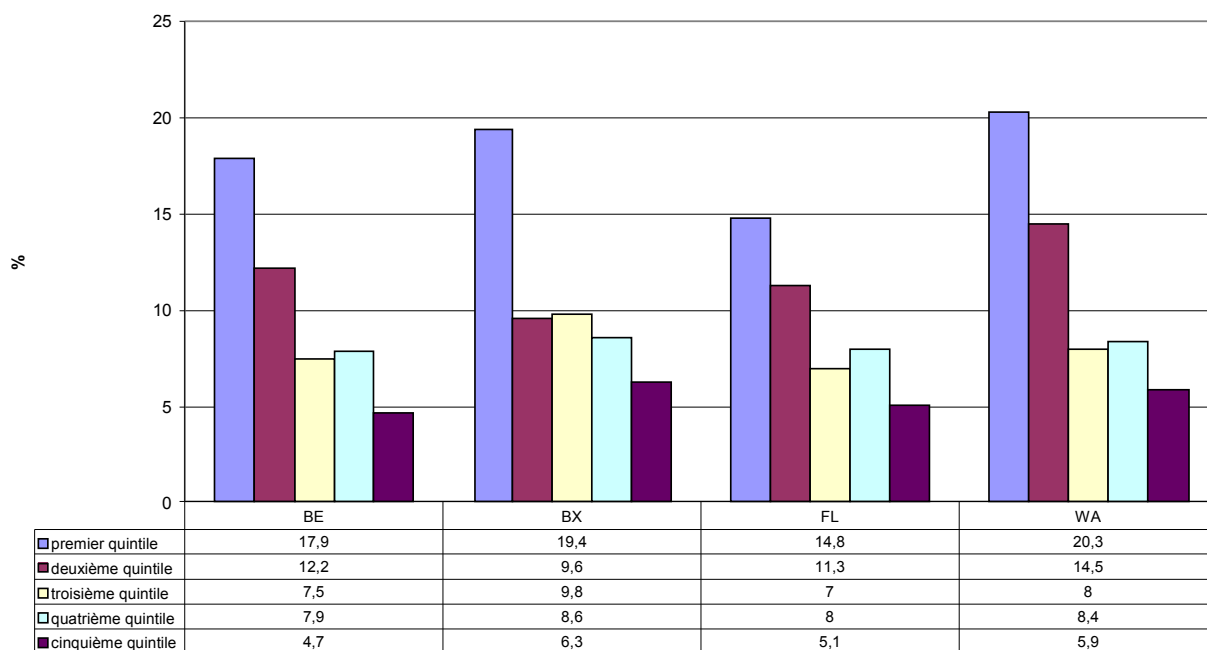
GIV.15

Pourcentage de la population (15+) qui est qualifié comme dépressif sur la base de la sous-échelle SCL-90R pour dépression, selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2004



GIV.16

Pourcentage de la population (15+) qui est qualifié comme dépressif sur la base de la sous-échelle SCL-90R pour dépression, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



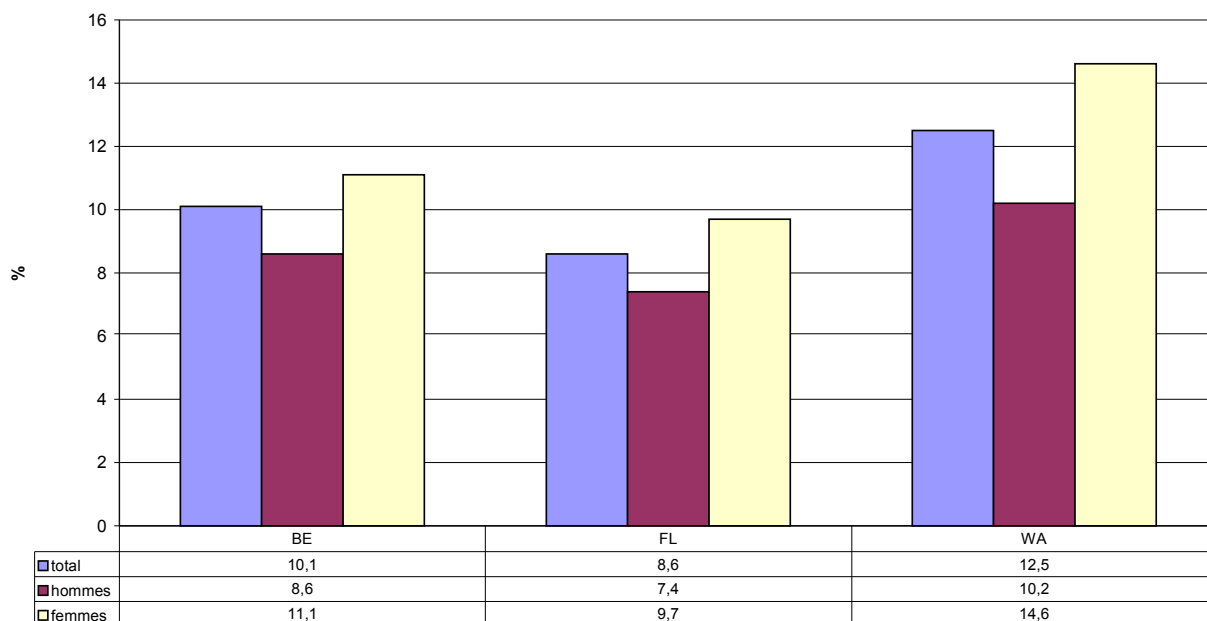
GIV.17

IV.9 Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui ont des problèmes dans leurs occupations quotidiennes en raison d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap. Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Information contexte inclusion sociale

EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

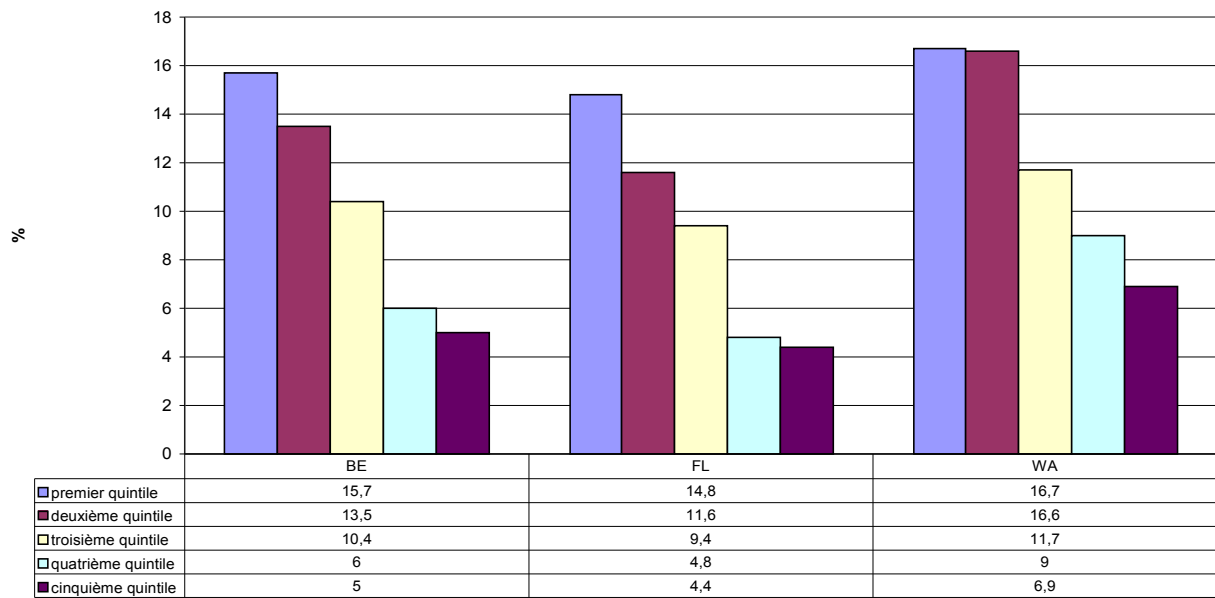
Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui ont des problèmes dans leurs occupations quotidiennes pendant les 6 derniers mois à cause d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap, selon le sexe, la Belgique et les régions, 2004



GIV.18

GIV.19

Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui ont des problèmes dans leurs occupations quotidiennes pendant les 6 derniers mois à cause d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



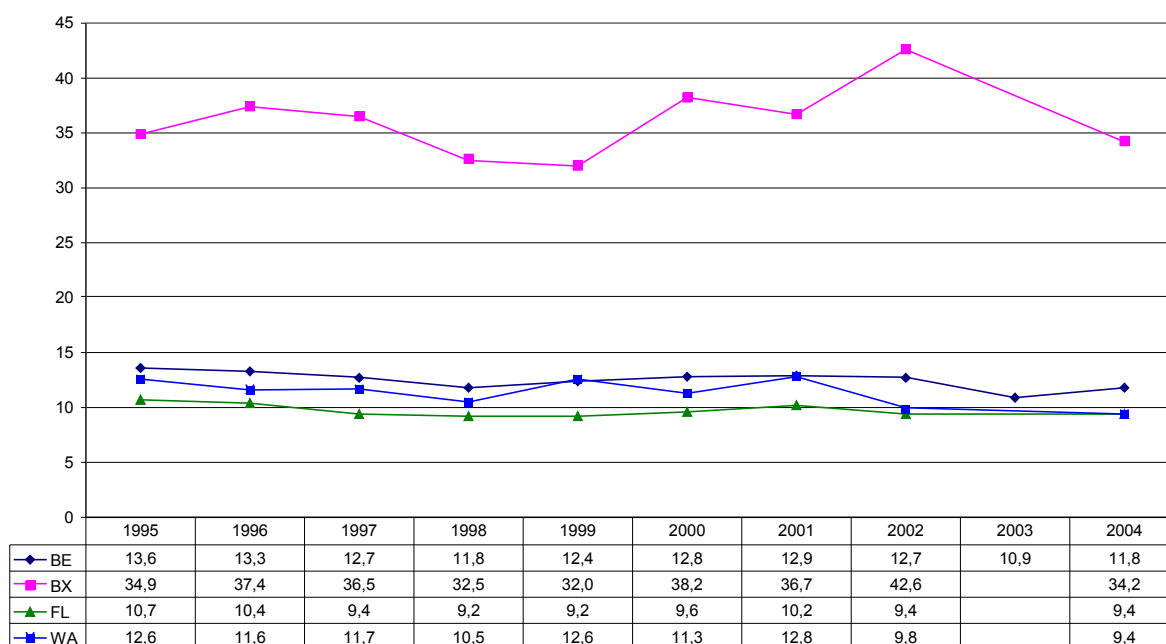
IV.10 Incidence de la tuberculose: le nombre de nouveaux cas de tuberculose active (y compris les récidives) par 100.000 habitants.

Selon le sexe, la nationalité, la région, la province et selon les grandes villes.

Indicateur national

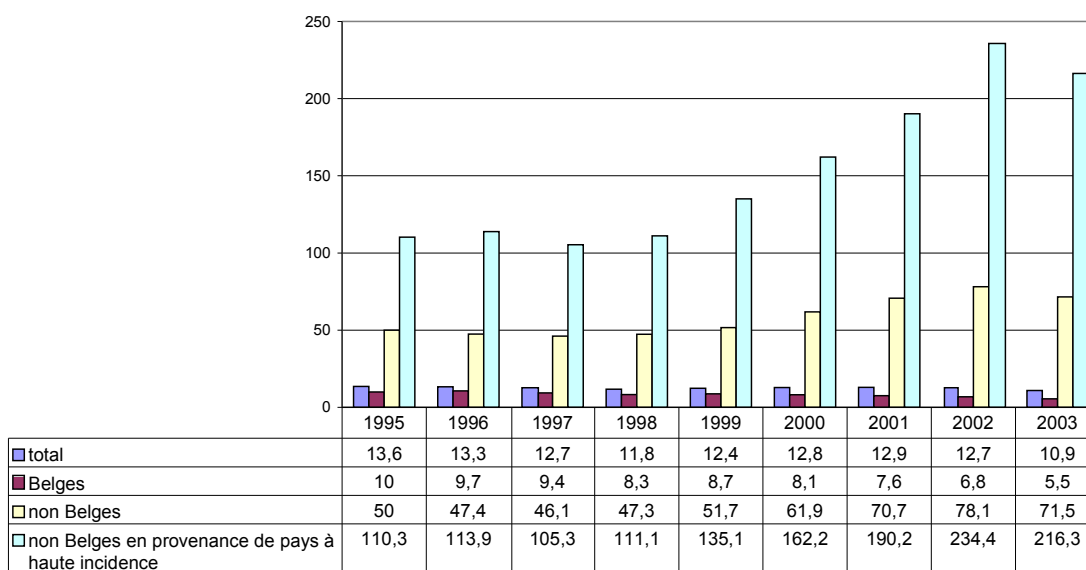
Données administratives – VRGT / FARES

Nouveaux de tuberculose active par 100.000 habitants, Belgique et les régions, 1995-2004



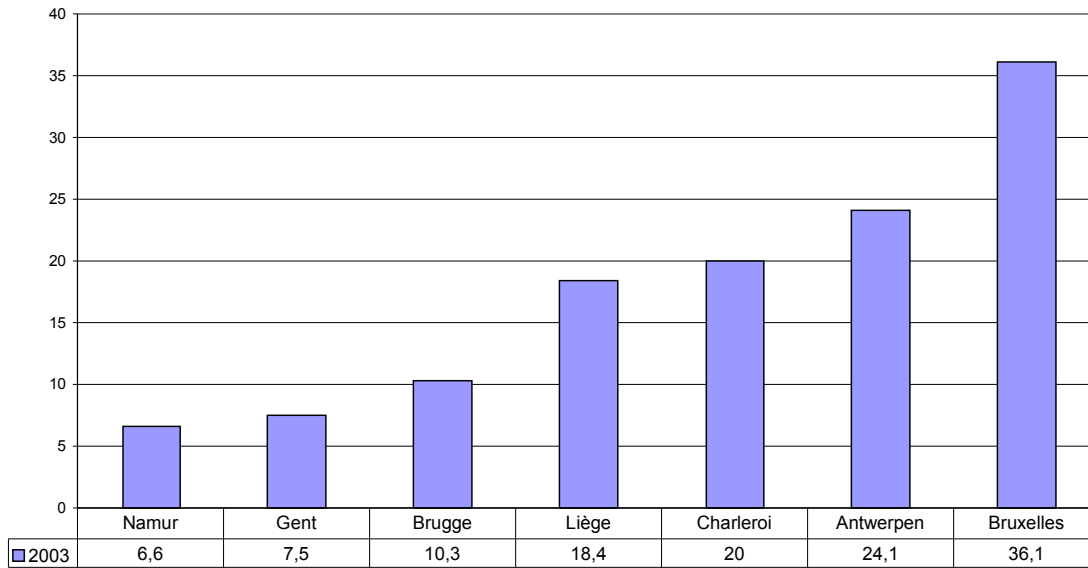
GIV.20-2

Le nombre de nouveaux cas de tuberculose active par 100.000 habitants selon la nationalité, la Belgique



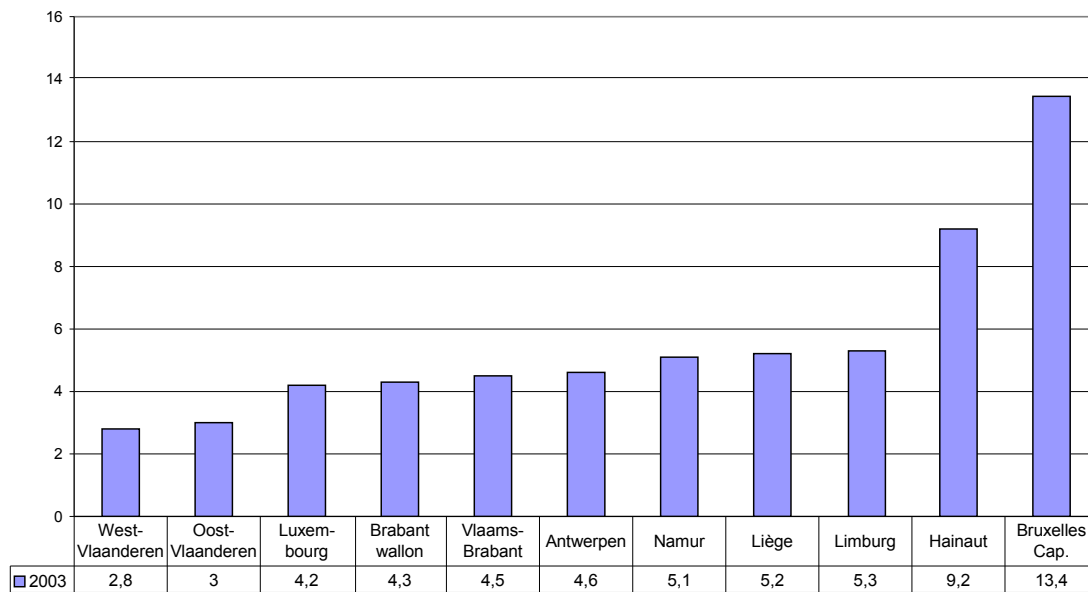
GIV.20-2

Le nombre de nouveaux cas de tuberculose active par 100.000 habitants selon les villes belges avec plus de 100.000 habitants, 2003



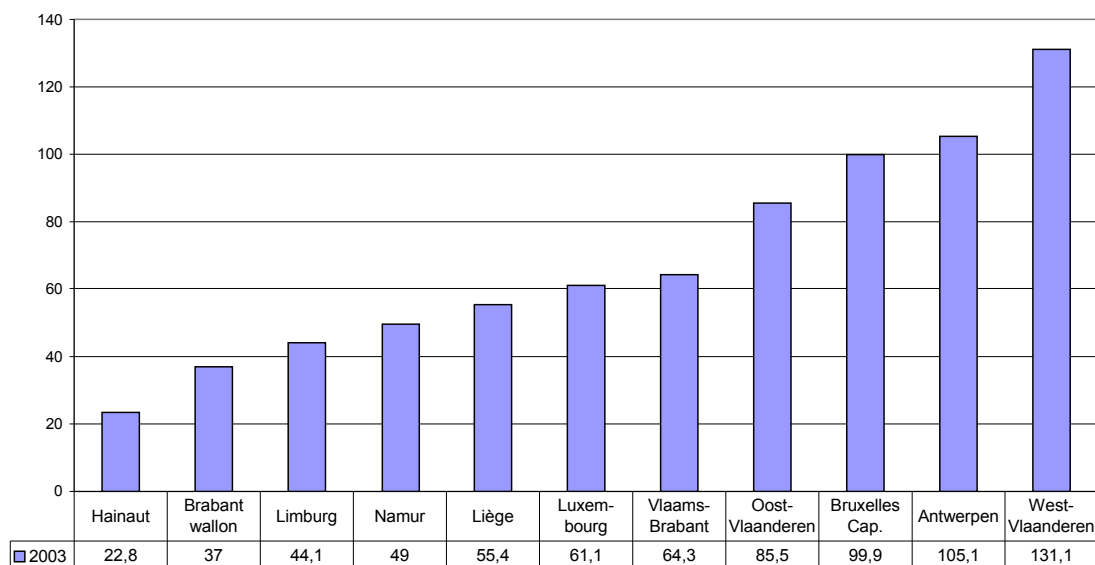
GIV.21

Le nombre de nouveaux cas de tuberculose active par 100.000 habitants belges selon la province, la Belgique 2003



GIV.22

Le nombre de nouveaux cas de tuberculose active par 100.000 habitants non belges selon la province, la Belgique 2003



GIV.23

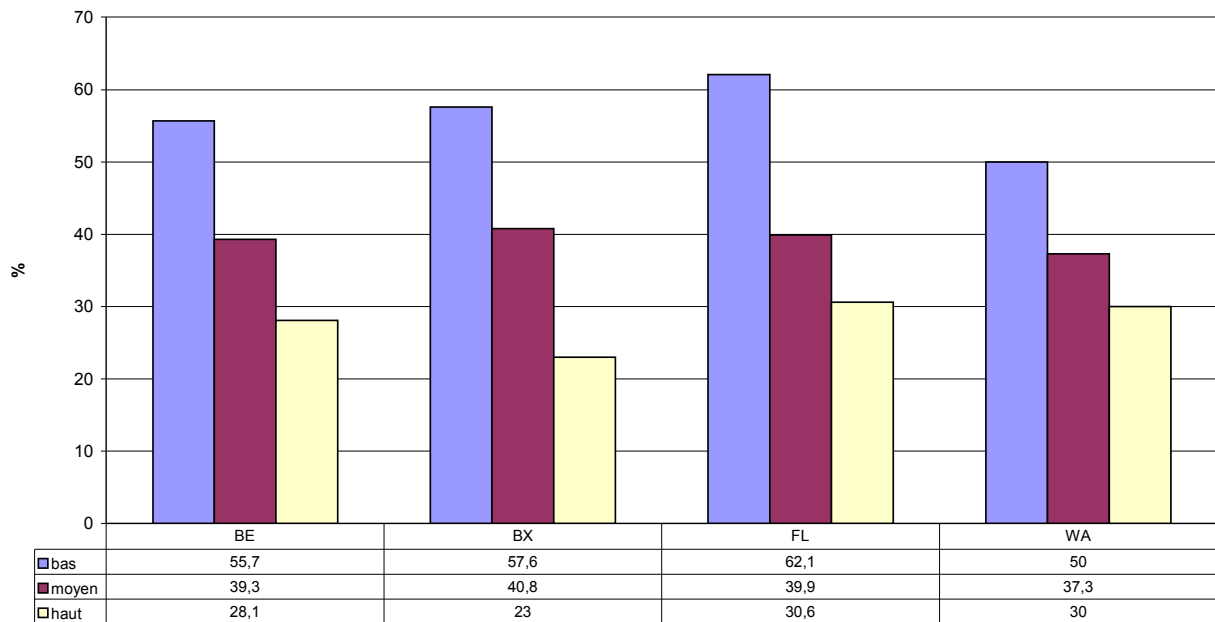
3. Accès aux soins de santé / conséquences socio-économiques

IV.11 Prévention du cancer: pourcentage de la population féminine n'ayant pas eu un frottis pour le dépistage du cancer du col au cours des 3 dernières années. Selon l'âge, le statut d'activité, le niveau d'éducation, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

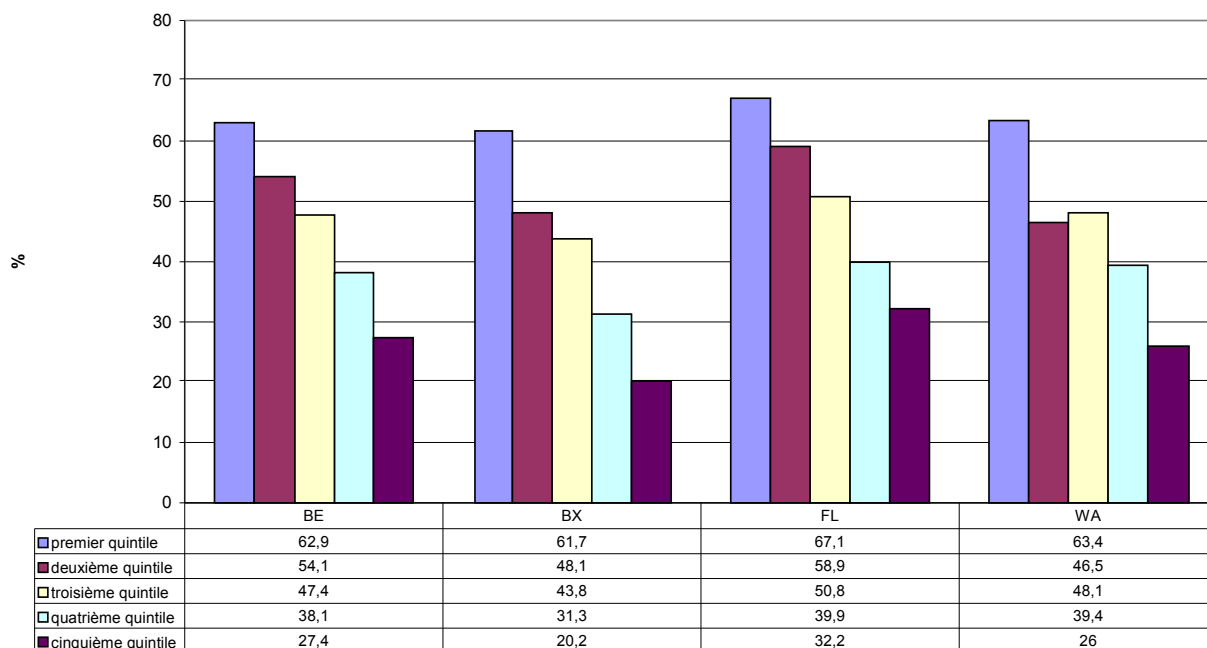
Enquête Santé - ISP

Pourcentage de la population féminine (15+) n'ayant pas eu un frottis pour le dépistage du cancer cervical au cours des 3 dernières années selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2004



GIV.24

Pourcentage de la population féminine (15+) n'ayant pas eu un frottis pour le dépistage du cancer cervical au cours des 3 dernières années selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GIV.25

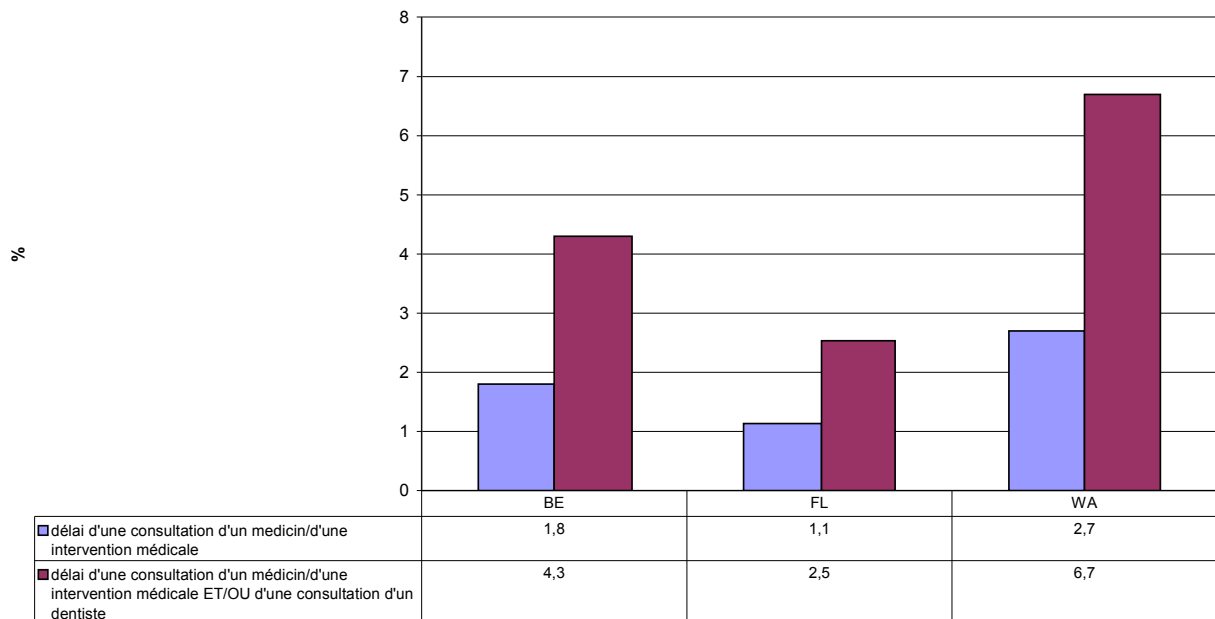
IV.12 Pourcentage d'individus vivant dans des ménages dont la personne de référence et/ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur englobant

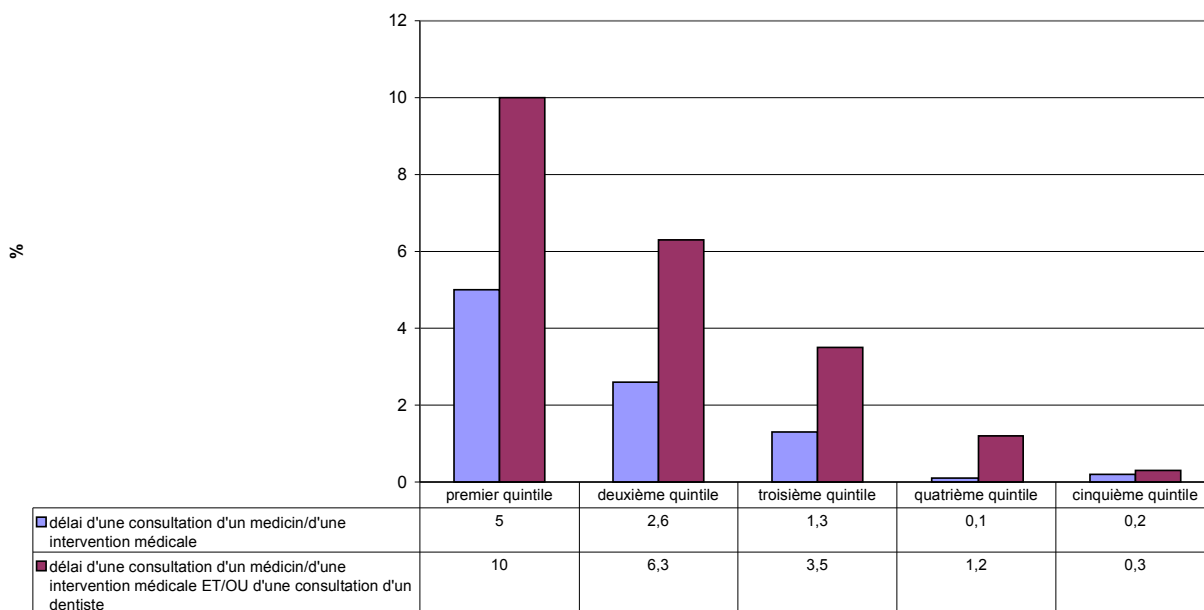
Enquête Santé - ISP

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée, la Belgique et les régions, 2004



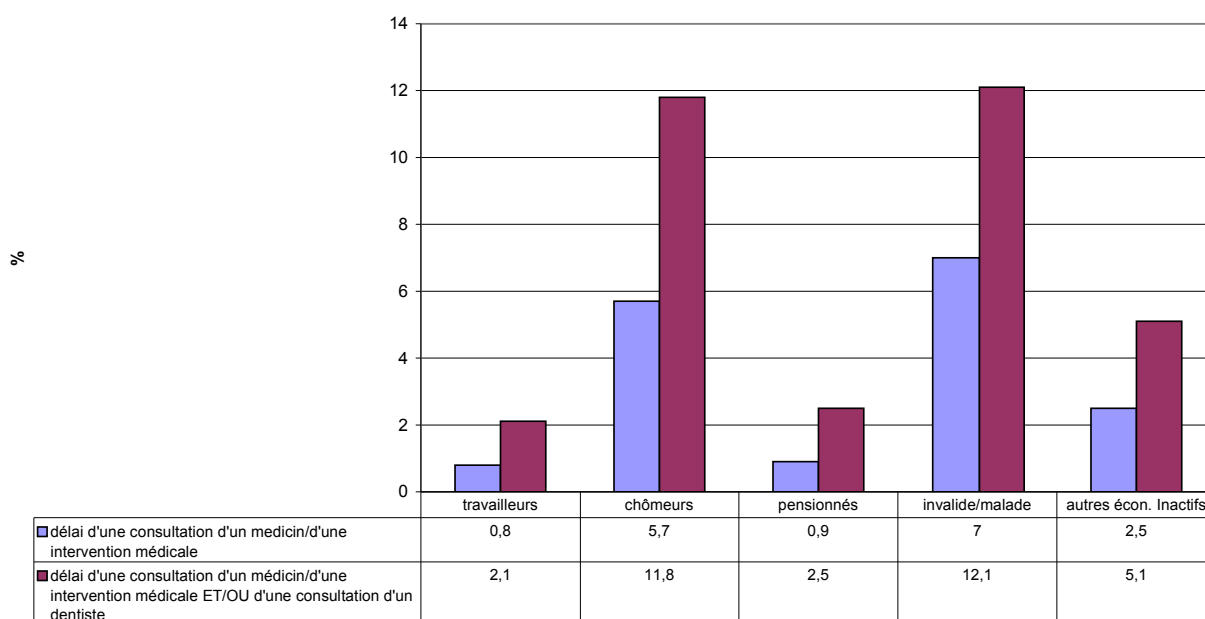
GIV.26

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée, selon le niveau de revenu, Belgique, 2004



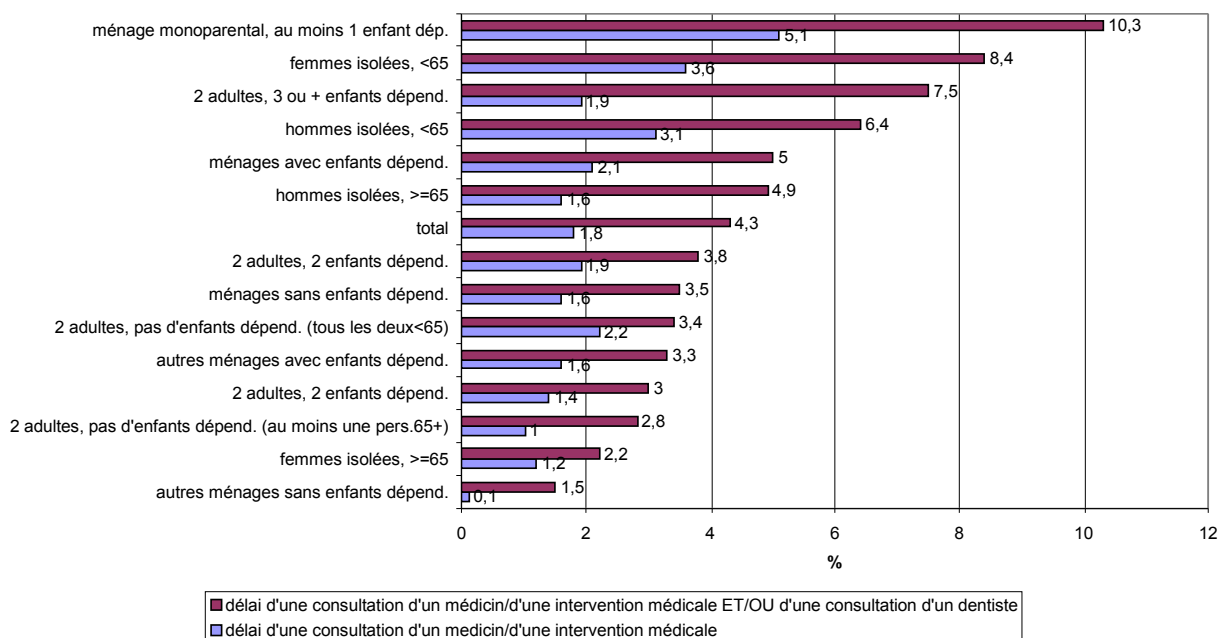
GIV.27

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée, selon le stat. d'activité, Belgique, 2004



GIV.28

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée, selon le type de ménage, Belgique, 2004



GIV.29

V. ENSEIGNEMENT

V.1 Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas d'études ou une formation quelconque: part de la population totale des personnes âgées de 18 à 24 ans ayant atteint le niveau 2 de la CITE (enseignement secondaire inférieur) ou moins et ne suivant pas d'études ou une formation quelconque dans les quatre semaines précédant l'Enquête Forces de Travail.

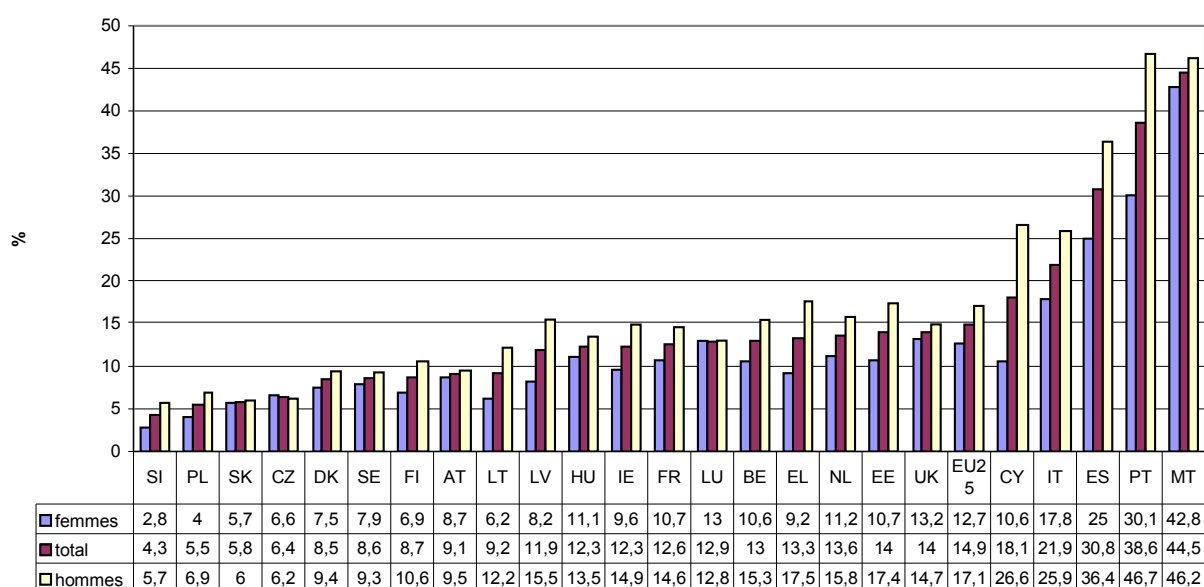
Selon le sexe.

Indicateur primaire inclusion sociale+indicateur englobant

Selon la région, selon le statut d'activité (OIT), selon la nationalité.

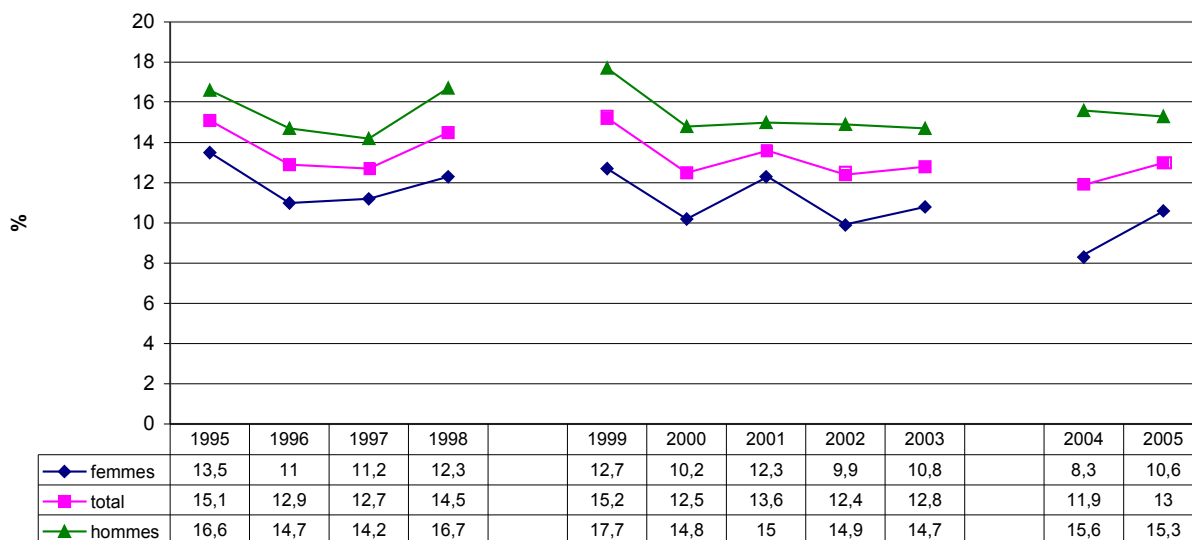
LFS - Eurostat

Pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école (population de 18 à 24 ans) selon le sexe, UE, 2005



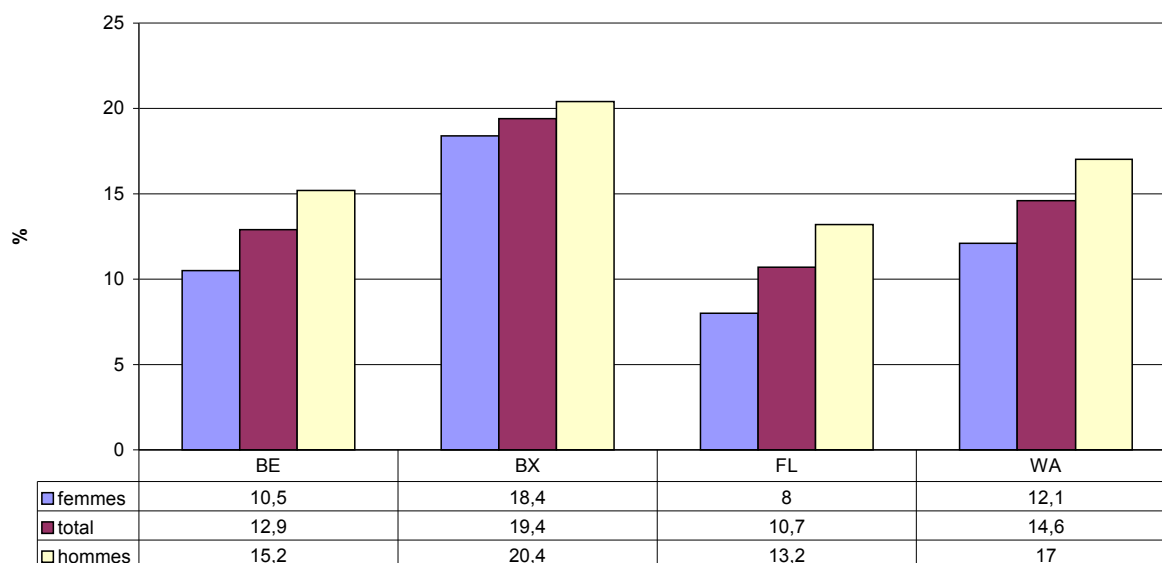
GV.1

**Pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école (population de 18 à 24 ans)
selon le sexe, la Belgique, 1995-2005**



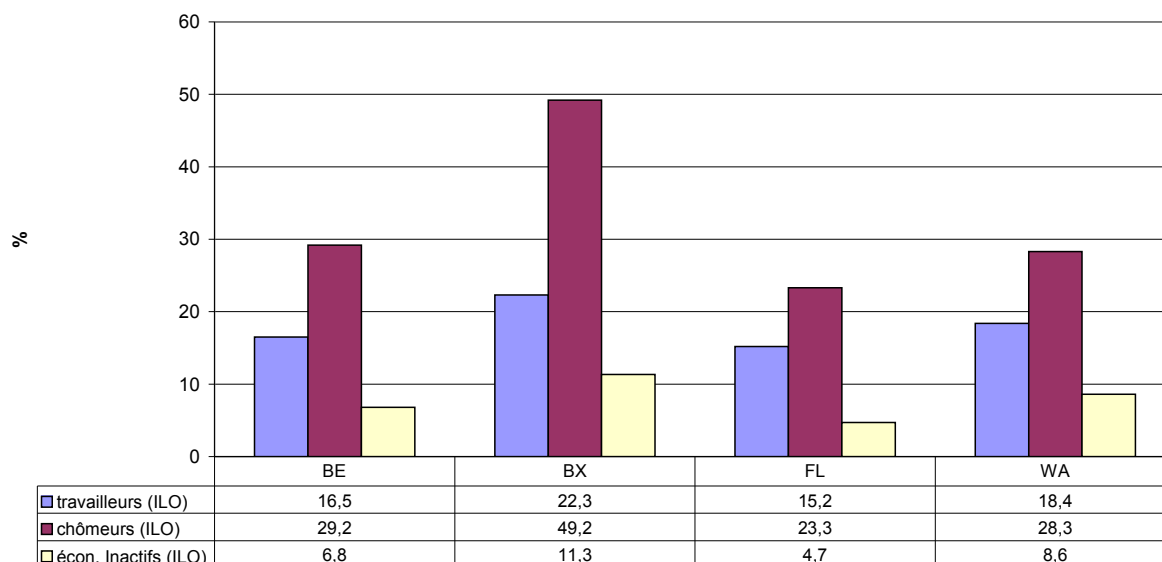
GV.2

**Pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école (population de 18 à 24 ans)
selon le sexe, la Belgique et les régions, 2005**



GV.3

**Pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école (population de 18 à 24 ans)
selon le statut d'activité, La Belgique et les régions, 2005**

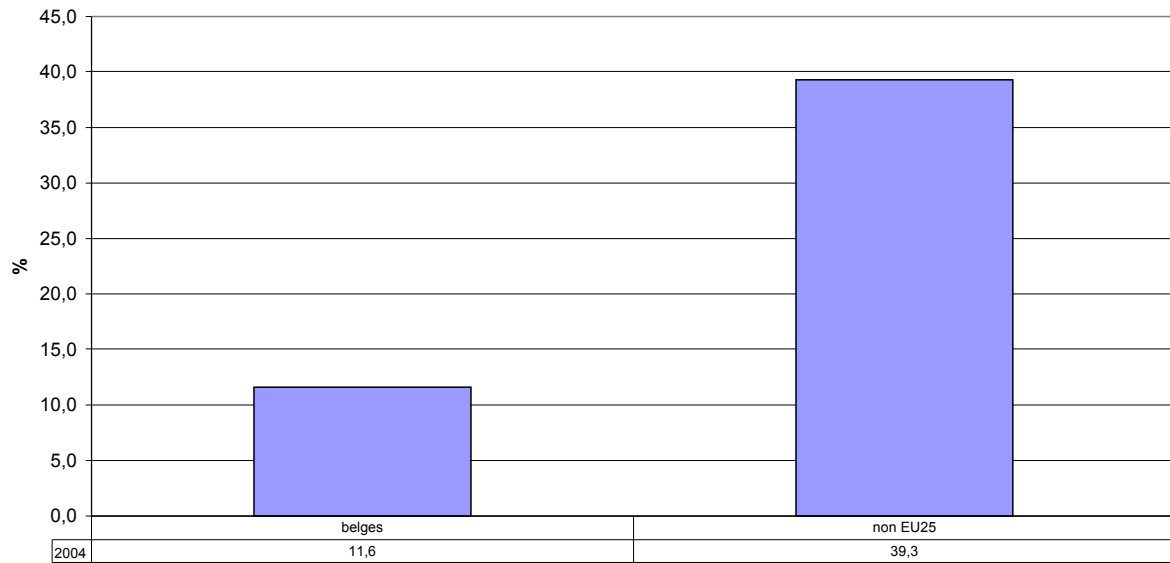


GV.4

Note de lecture:

16,5% des jeunes âgés de 18 à 24 ans travaillant en Belgique ont atteint le niveau 2 de la CITE ou moins et ne suivent pas d'études ou une formation quelconque.

**Pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école (population de 18 à 24 ans)
selon la nationalité, la Belgique, 2005**



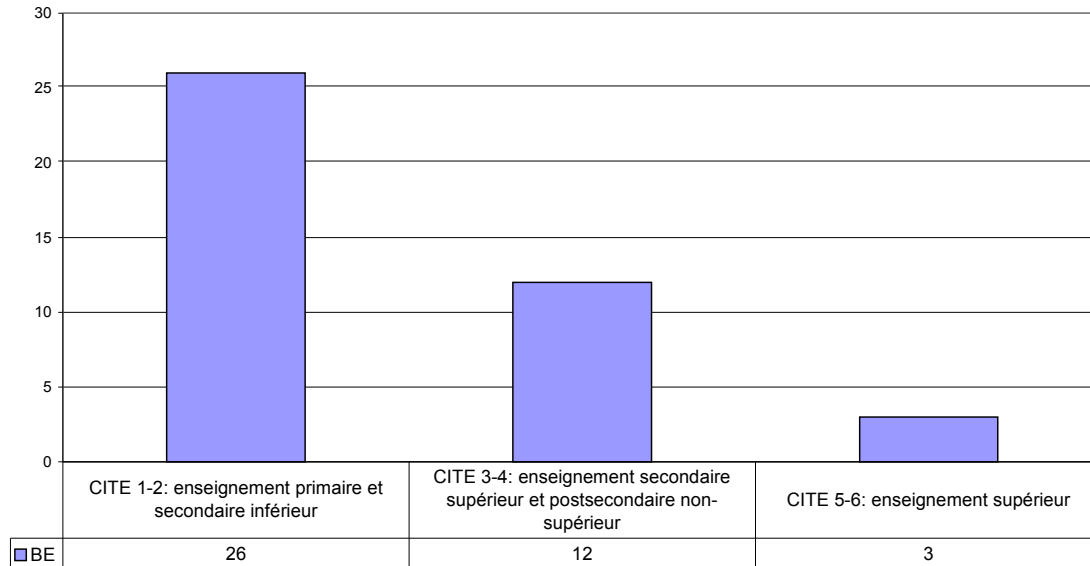
GV.5

V.2 Pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école selon le plus haut niveau d'études atteint par leurs parents et différence entre le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école parmi les enfants de parents avec un haut niveau d'études par rapport aux enfants de parents avec un faible niveau d'études.

Indicateur nationale

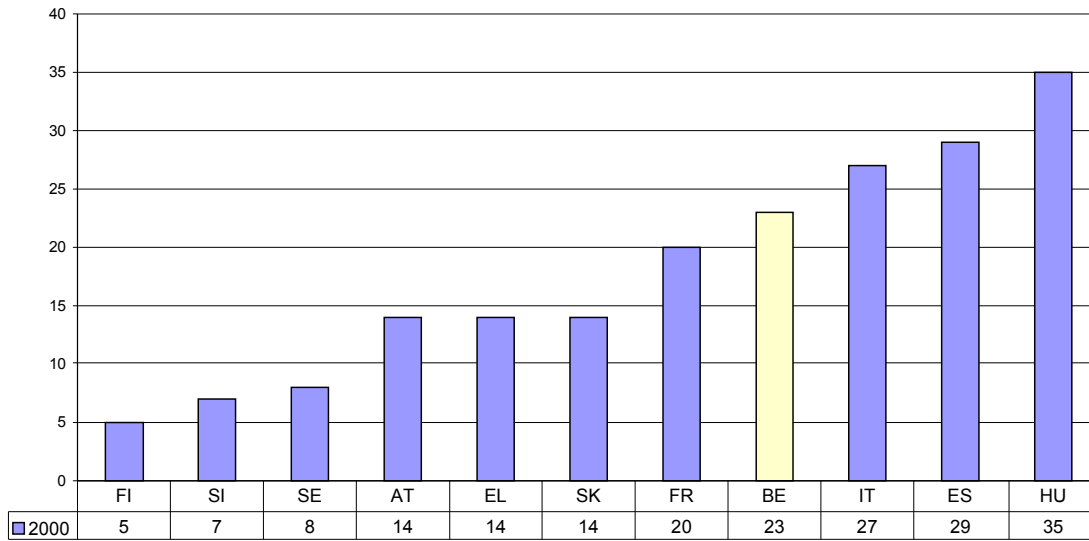
LFS - Eurostat

Pourcentage de jeunes (18-24) quittant prématurément l'école selon le niveau d'études le plus élevé de leurs parents, la Belgique 2000



GV.6

Différence entre le pourcentage de jeunes (18-24) quittant prématurément l'école, enfants de parents avec un bas (CITE 1-2) et un haut (CITE 5-6) niveau d'éducation, Union européenne 2000



GV.7

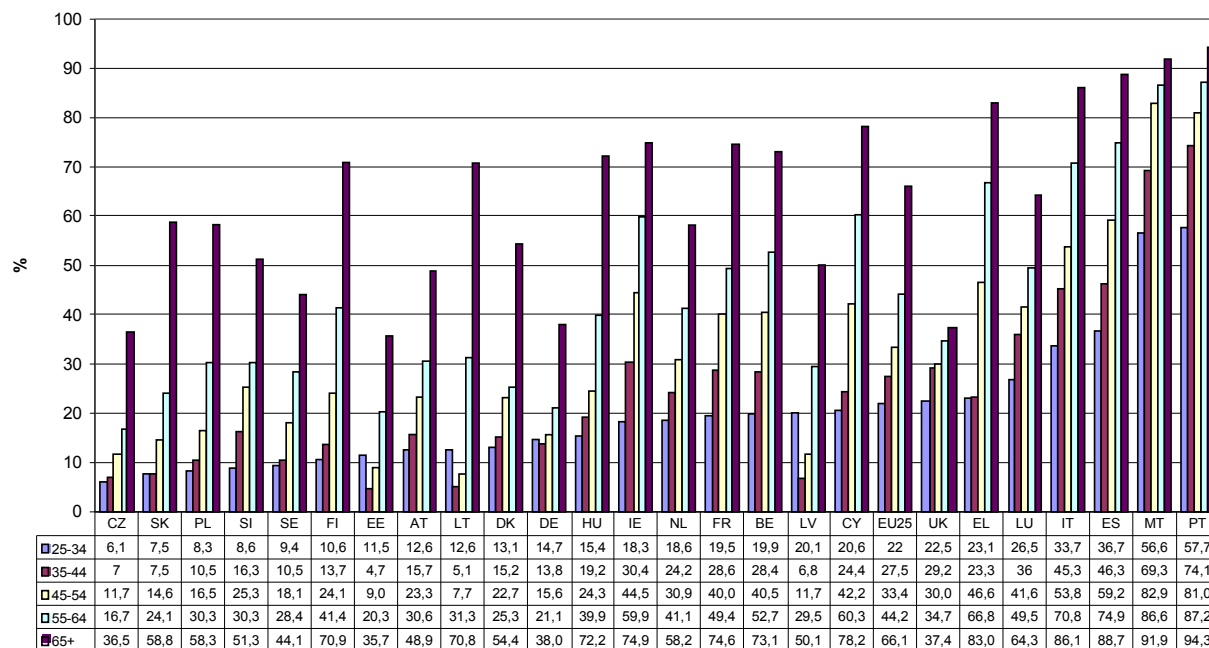
V.3 Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études - niveau 2 de la CITE (enseignement secondaire inférieur) ou inférieur - dans la population de 25 ans et plus. Selon l'âge et le sexe.

Indicateur secondaire inclusion sociale

Population 20-64 selon le sexe, la région, le statut d'activité (ILO), la nationalité.

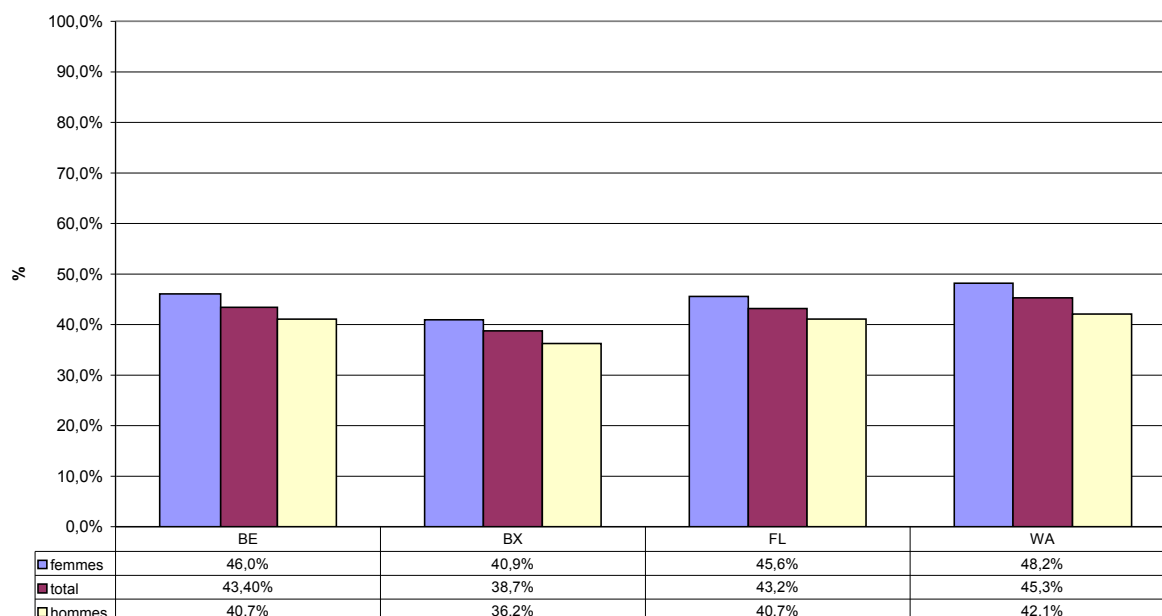
LFS - Eurostat

Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études (CITE2-enseignement secondaire inférieur- ou inférieur) dans la population adulte (25+), selon l'âge, UE, 2005



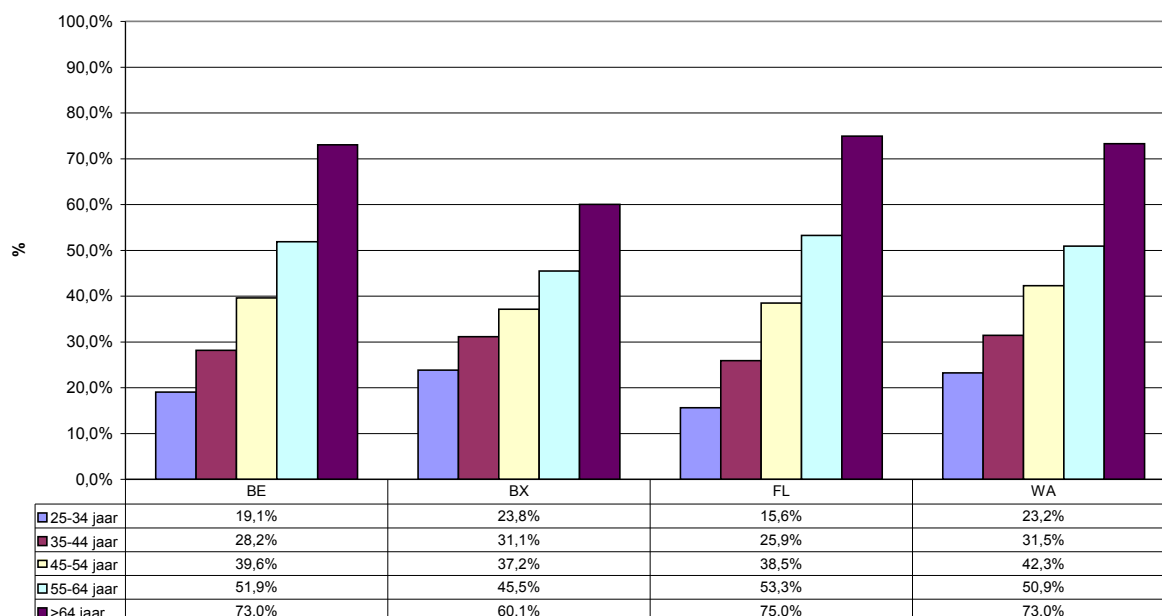
GV.8

Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études (CITE2-enseignement secondaire inférieur- ou inférieur) dans la population adulte (25+), selon le sexe, la Belgique et les régions, 2005



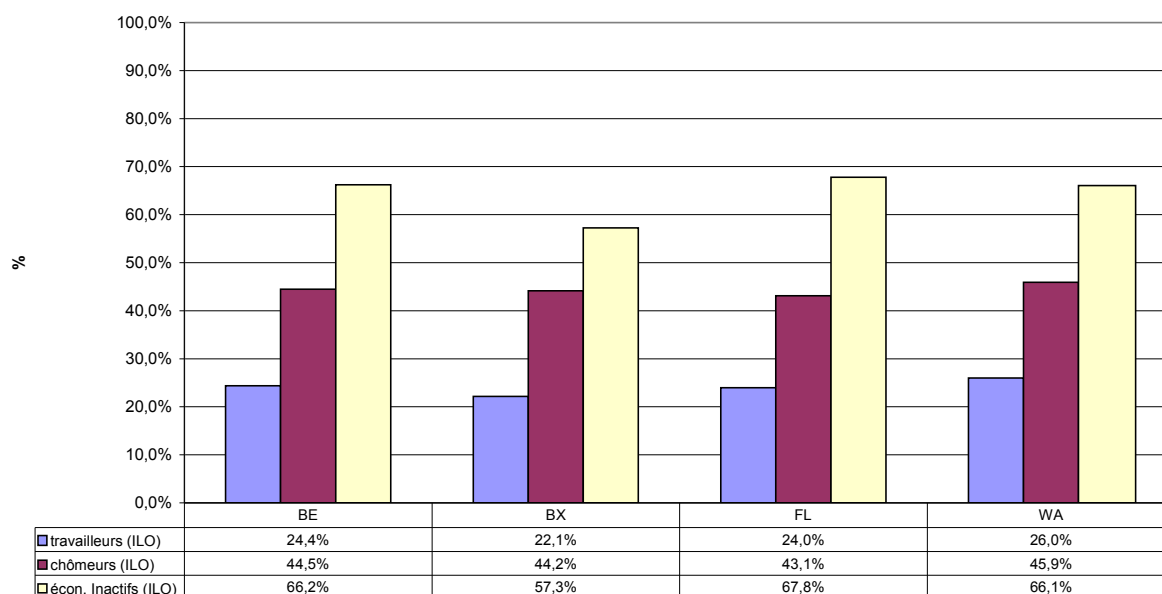
GV.9

Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études (CITE2-enseignement secondaire inférieur- ou inférieur) dans la population adulte (25+), selon l'âge, la Belgique et les régions, 2005



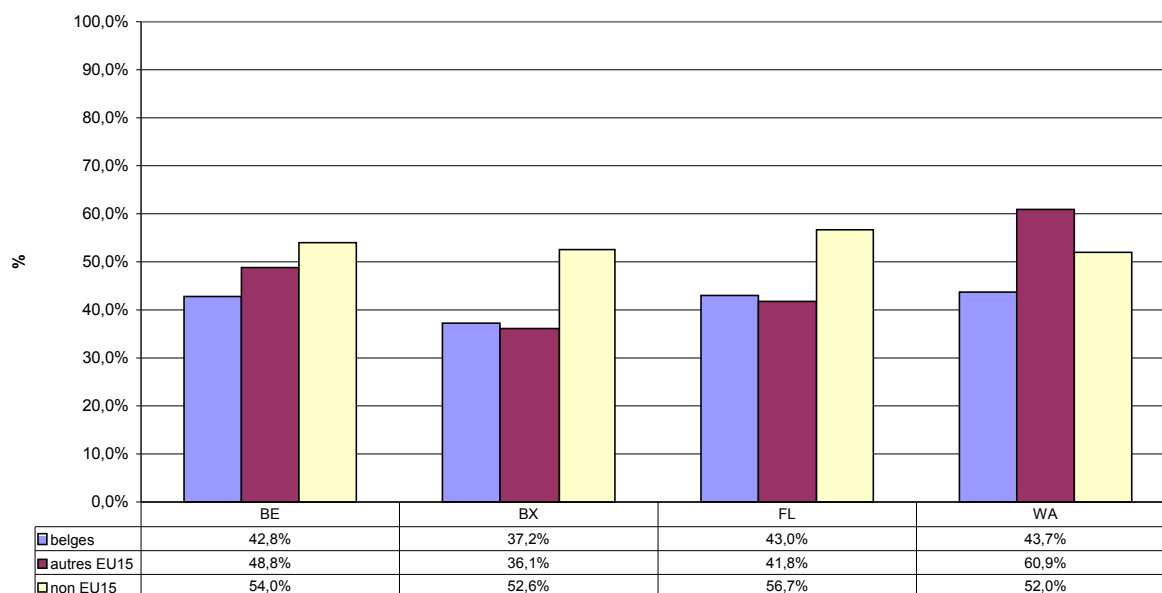
GV.10

Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études (CITE2-enseignement secondaire inférieur- ou inférieur) dans la population adulte (25+), selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2005



GV.11

Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études (CITE2-enseignement secondaire inférieur- ou inférieur) dans la population adulte (25+), selon la nationalité, la Belgique et les régions, 2005



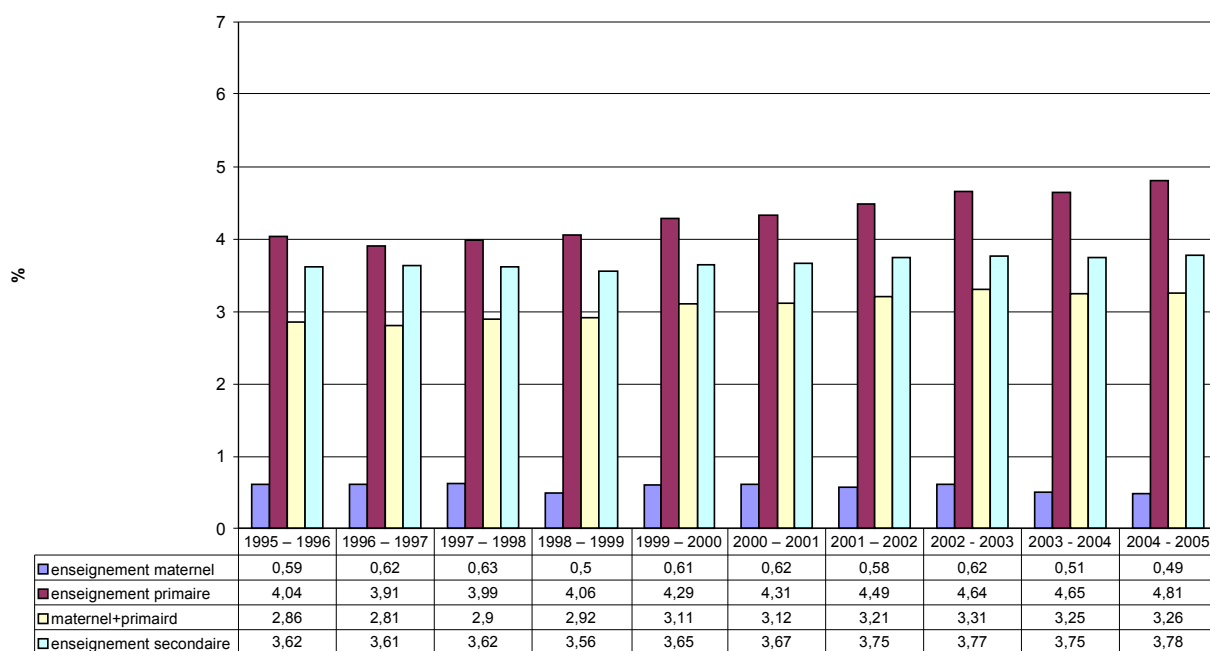
GV.12

V.4 Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial. Selon la communauté, le sexe et le niveau d'enseignement.

Indicateur national

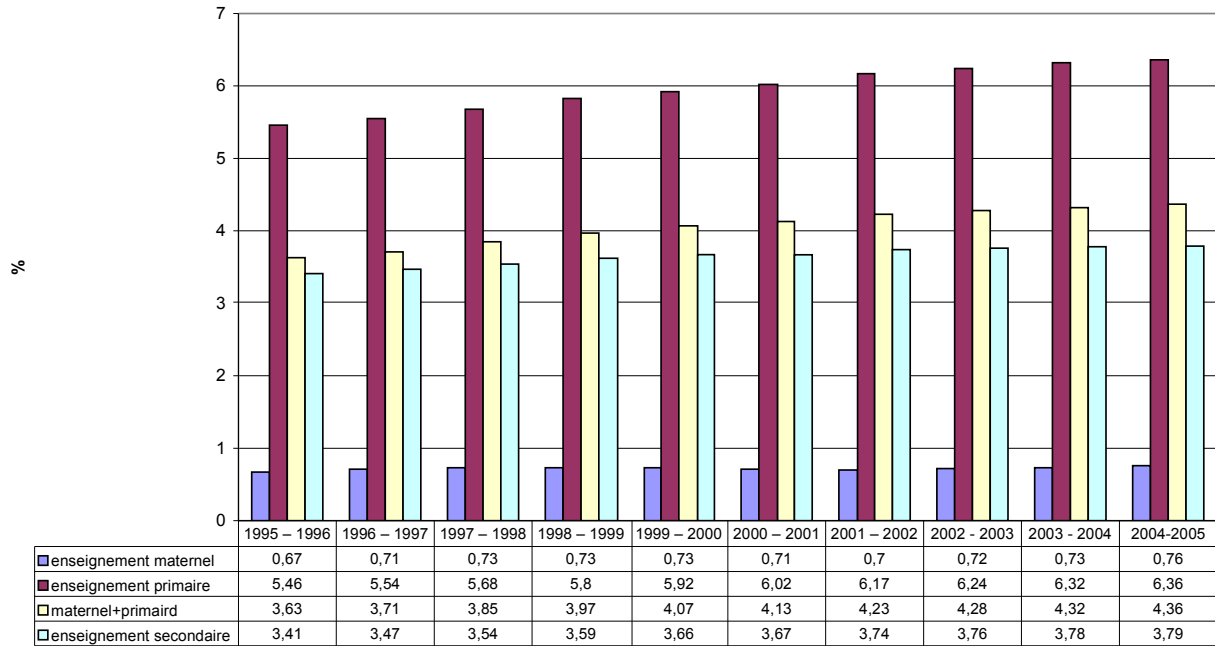
Données administratives Communauté française et Communauté flamande

Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial selon le niveau d'enseignement, Communauté française, 1995-1996/2004-2005



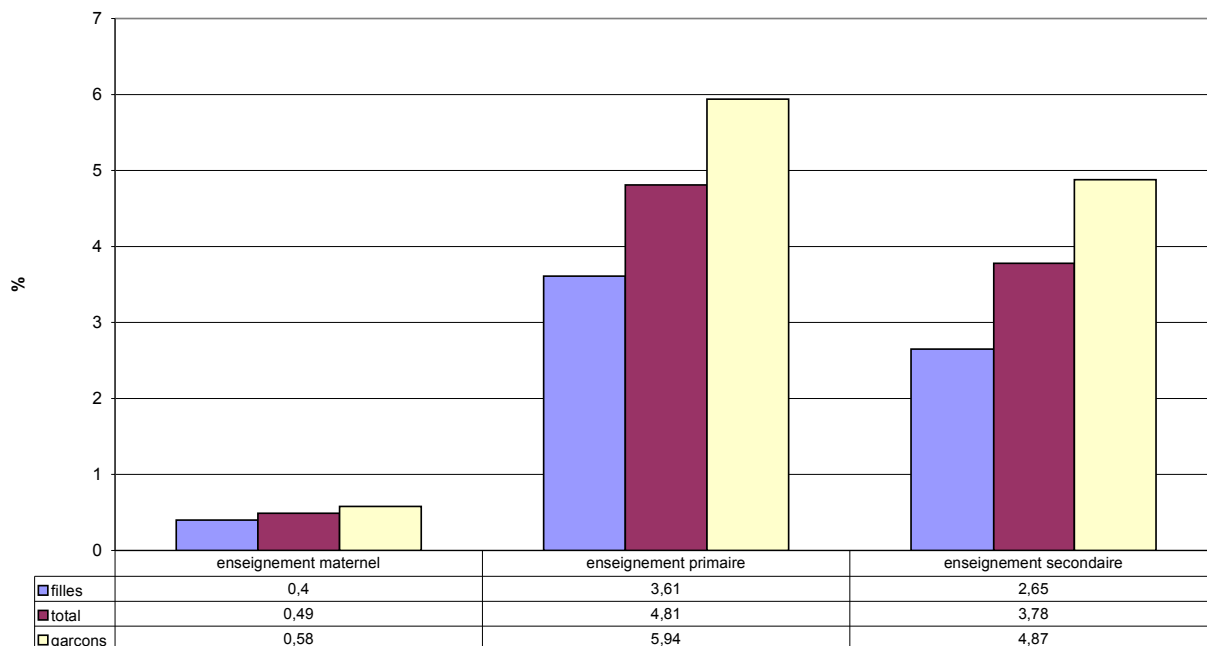
GV.13

Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial selon le niveau d'enseignement, Communauté flamande, 1995-1996/2004-2005



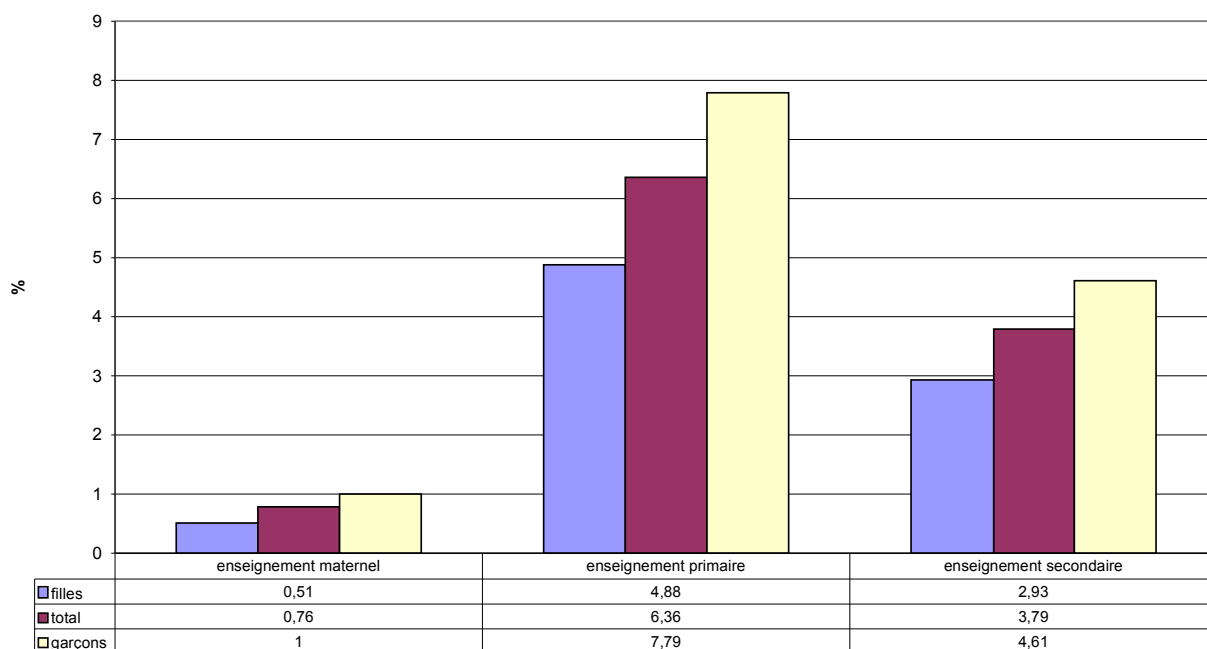
GV.14

**Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial selon le niveau d'enseignement et le sexe,
Communauté française, 2004-2005**



GV.15

**Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial selon le niveau d'enseignement, Communauté
flamande, 2004-2005**



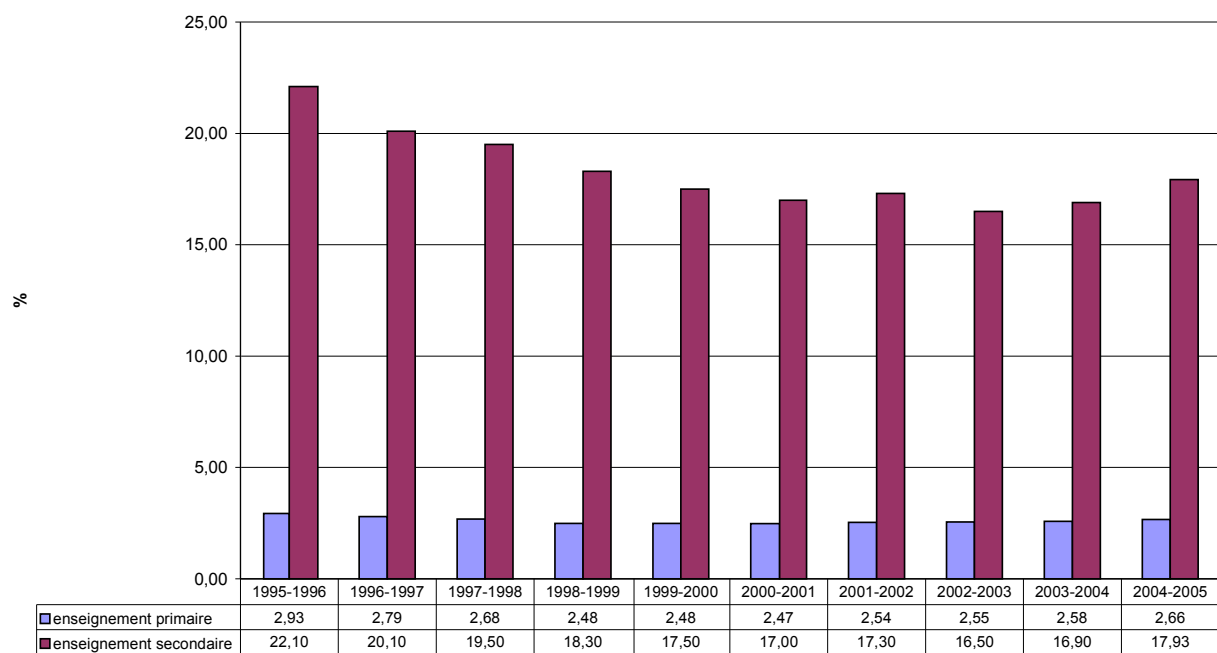
GV.16

**V.5 Pourcentage de jeunes ayant deux ans ou plus de retard scolaire.
Selon la communauté, le niveau d'enseignement, le sexe, la nationalité.**

Indicateur national

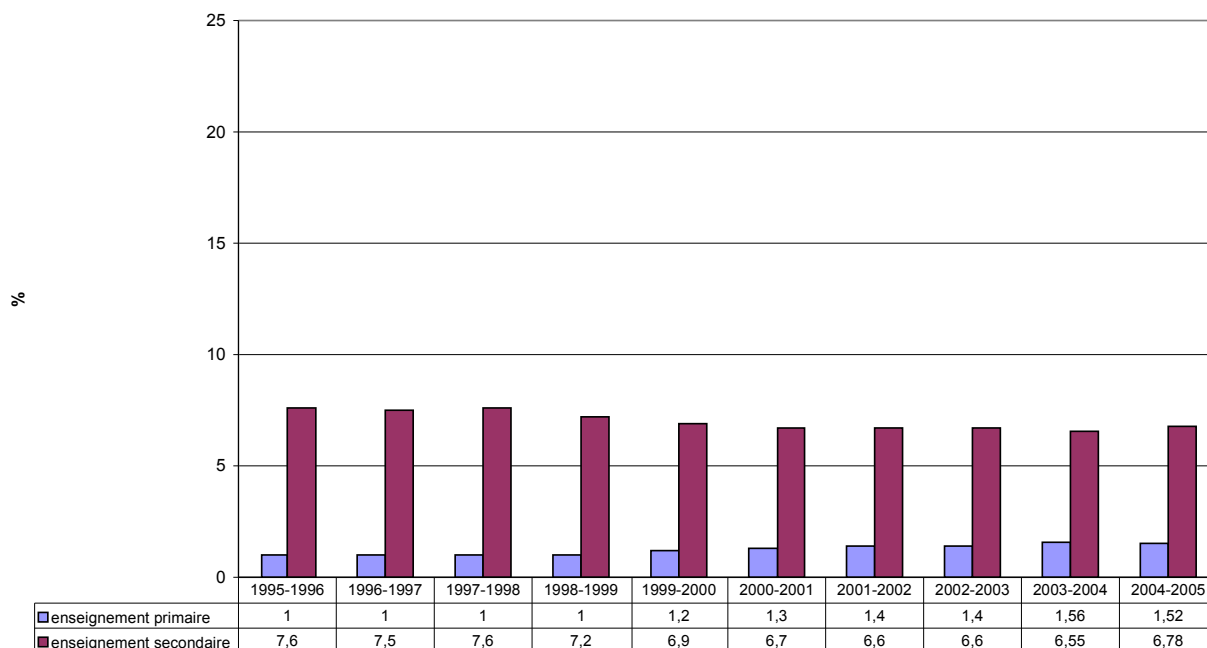
Données administratives Communauté française et Communauté flamande

**Pourcentage des jeunes ayant deux ans ou plus de retard scolaire, selon le niveau d'enseignement,
Communauté française, 1995-1996/2004-2005**



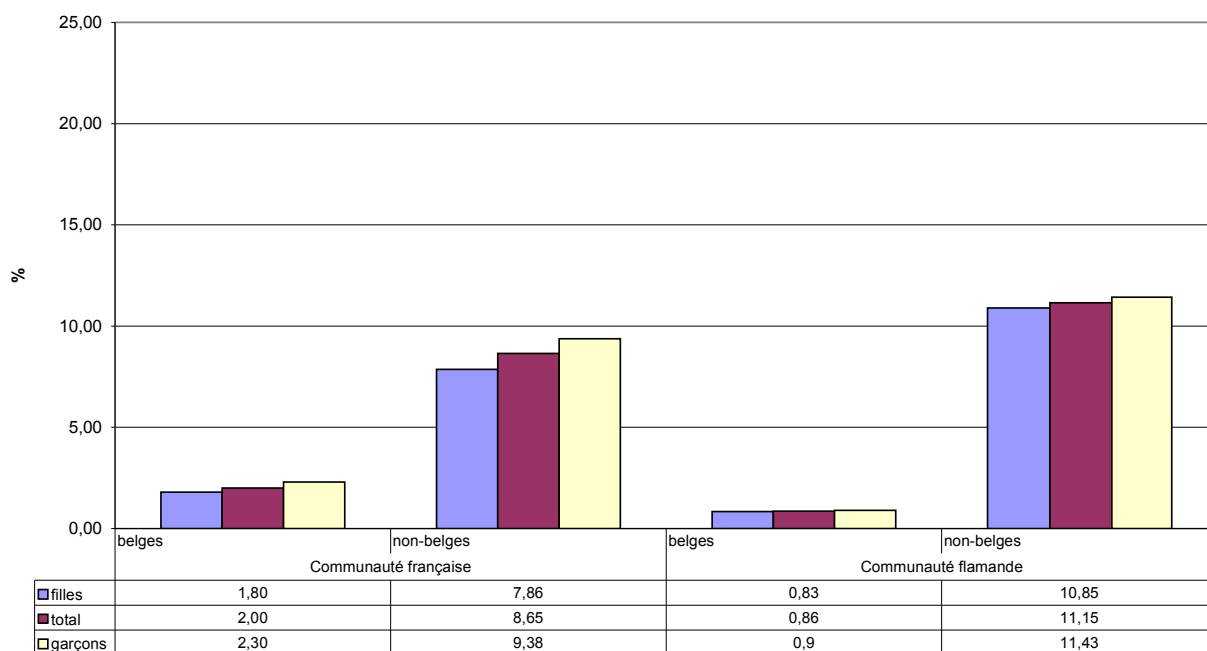
GV.17

Pourcentage des jeunes ayant deux ans ou plus de retard scolaire, selon le niveau d'enseignement, Communauté flamande, 1995-1996/2004-2005



GV.18

Pourcentage des jeunes ayant deux ans ou plus de retard scolaire, selon la nationalité, Communauté française et flamande, 2004-2005



GV.18bis

V.6 Faible performance des élèves en lecture: pourcentage d'élèves de 15 ans se situant au niveau 1 ou en-dessous sur l'échelle PISA combinée de lecture.

Indicateur secondaire inclusion sociale

Selon le sexe, par Communauté.

Programme for International Student Assessment - OCDE / ULg ¹⁸

PISA est une enquête qui essaie de mesurer dans quelle mesure le bagage d'acquis des élèves de 15 ans en matière de lecture, des mathématiques et des sciences est suffisant pour commencer la vie adulte.

Concernant la lecture, cinq niveaux sont distingués :

Niveau 1 (de 335 à 407 points)

Les élèves sont capables de repérer un élément simple, d'identifier le thème principal d'un texte ou de faire une connexion simple avec des connaissances de tous les jours.

Niveau 2 (de 408 à 480 points)

Les élèves sont capables d'effectuer des tâches de base en lecture, telles que retrouver des informations linéaires, faire des inférences de niveau élémentaire dans des textes variés, dégager le sens d'une partie du texte et le relier à des connaissances familières et quotidiennes.

Niveau 3 (de 481 à 552 points)

Les élèves de ce niveau sont capables d'effectuer des tâches de lecture de complexité modérée telles que repérer plusieurs éléments d'information, établir des liens entre différentes parties du texte et les relier à des connaissances familières et quotidiennes.

Niveau 4 (de 553 à 626 points)

Les élèves de ce niveau sont capables de réussir des tâches de lecture complexes comme retrouver des informations enchevêtrées, interpréter le sens à partir de nuances de la langue et évaluer de manière critique un texte.

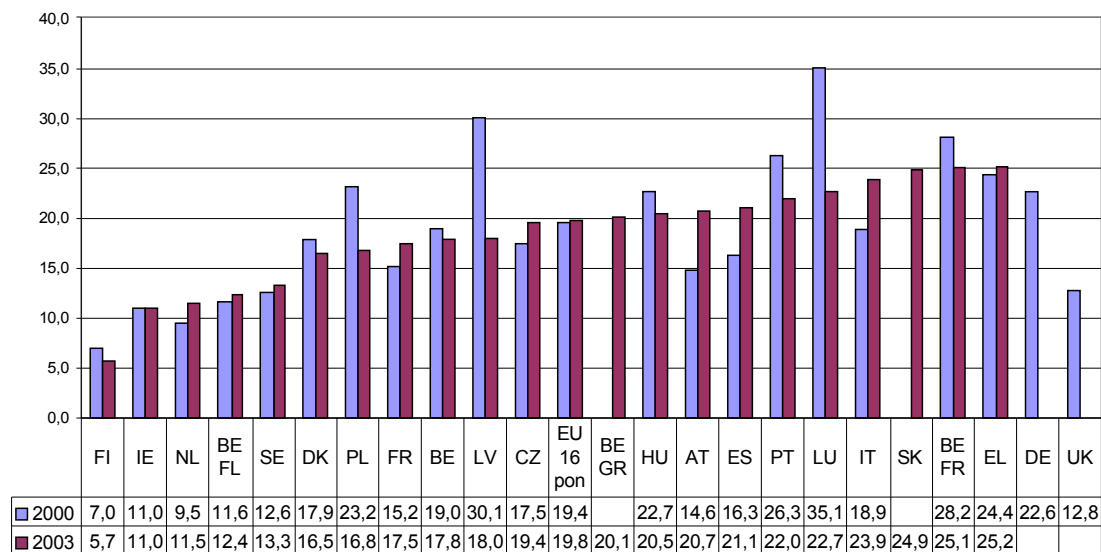
Niveau 5 (plus de 626 points)

Les élèves sont capables d'accomplir des tâches de lecture élaborées, telles que gérer de l'information difficile à retrouver dans des textes non familiers, faire preuve d'une compréhension fine et déduire quelle information du texte est pertinente par rapport à la tâche, être capable d'évaluer de manière critique et d'élaborer des hypothèses, faire appel à des connaissances spécifiques et développer des concepts contraires aux attentes.

Le fait que des élèves sont classés au niveau 1 ou en dessous ne signifie pas nécessairement qu'ils sont des analphabètes, mais on peut craindre que leurs compétences en lecture se révèlent trop peu développées pour leur permettre d'acquérir des connaissances au travers de la lecture de documents ou textes écrits. L'OCDE fait remarquer que leur niveau est sans doute trop faible pour leur permettre de tirer véritablement profit d'activités d'enseignement et de formation passant par le canal de l'écrit et pourrait aussi entraver leur accès au marché de l'emploi.

¹⁸ Calculs des résultats pour les Communautés par Ariane Baye, SPE, ULg, avec l'aide de Christian Monseur, SPE, ULg.

Pourcentage d'élèves de 15 ans se situant au niveau 1 ou en-dessous sur l'échelle PISA combinée de lecture, Etats-membres de l'UE qui ont participé à PISA, la Belgique et les Communautés, 2000 et 2003



GV.19

(*) 2000 BE GR et SK et 2003 DE et UK: résultats non disponibles.

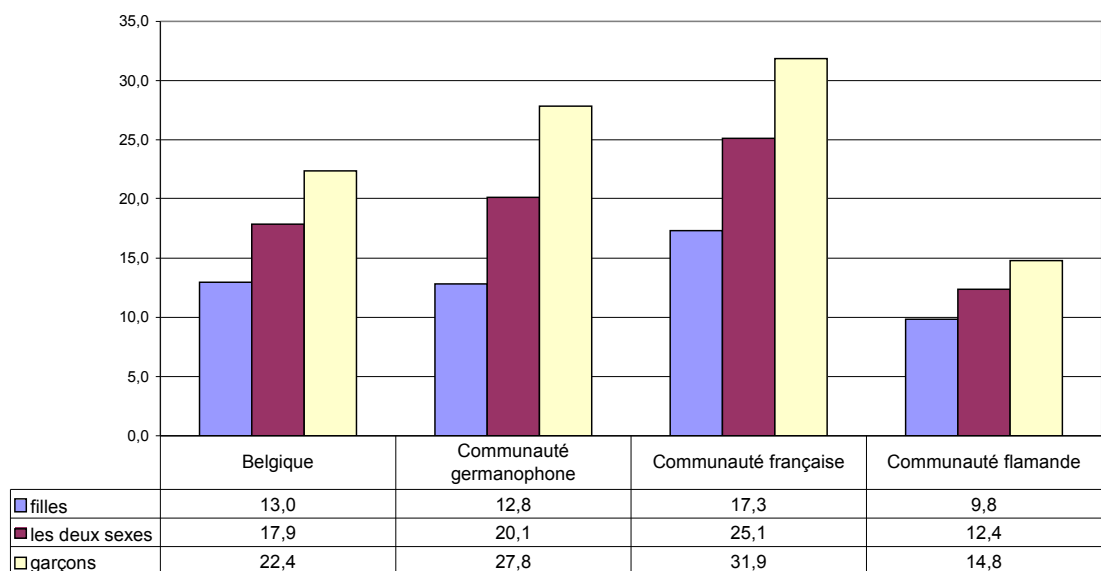
EU16 pon = moyenne pondérée des 16 Etats-membres de l'UE qui ont participé

BE GR = Communauté germanophone

BE FR = Communauté française

BE FL = Communauté flamande

Pourcentage d'élèves de 15 ans se situant au niveau 1 ou en-dessous sur l'échelle PISA combinée de lecture selon le sexe, la Belgique et les Communautés, 2003



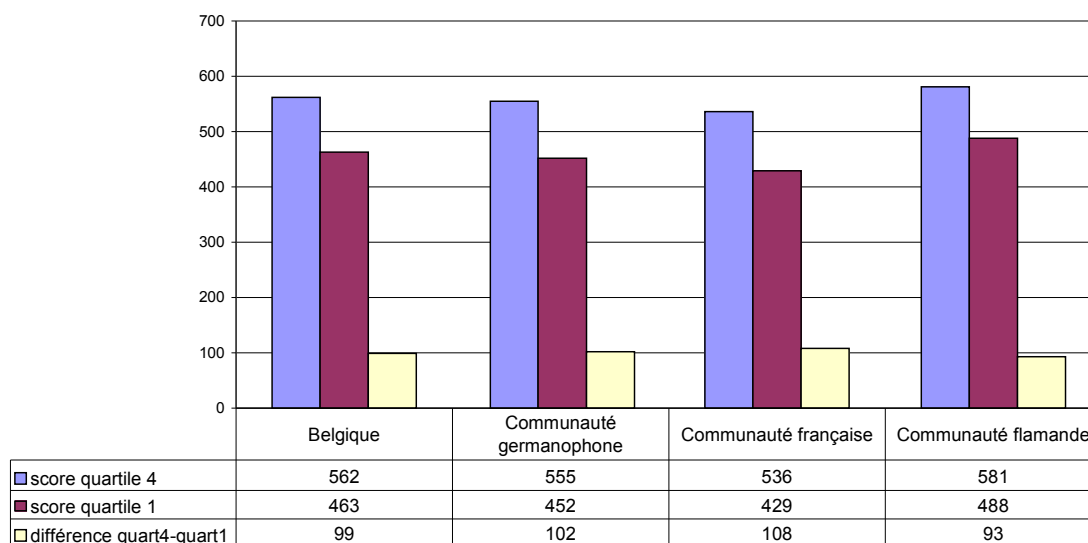
GV.20

V.7 Différence entre le score moyen en littératie des 25% de l'ensemble des élèves les plus favorisés (4^{ème} quartile) et celui des 25% les plus défavorisés (1^{er} quartile). Le degré de (dé)favorisation est mesuré à l'aide d'un indice du statut socioprofessionnel des parents. Par Communauté.

Indicateur national

Programme for International Student Assessment - OCDE / Ulg¹⁹

Différence entre le score moyen en littératie des 25% de l'ensemble des élèves les plus favorisés (4^{ème} quartile) et celui des 25% les plus défavorisés (1^{er} quartile), la Belgique et les Communautés, 2003



GV.21

¹⁹ Calculs par Ariane Baye, SPE, ULg, avec l'aide de Christian Monseur, SPE, ULg.

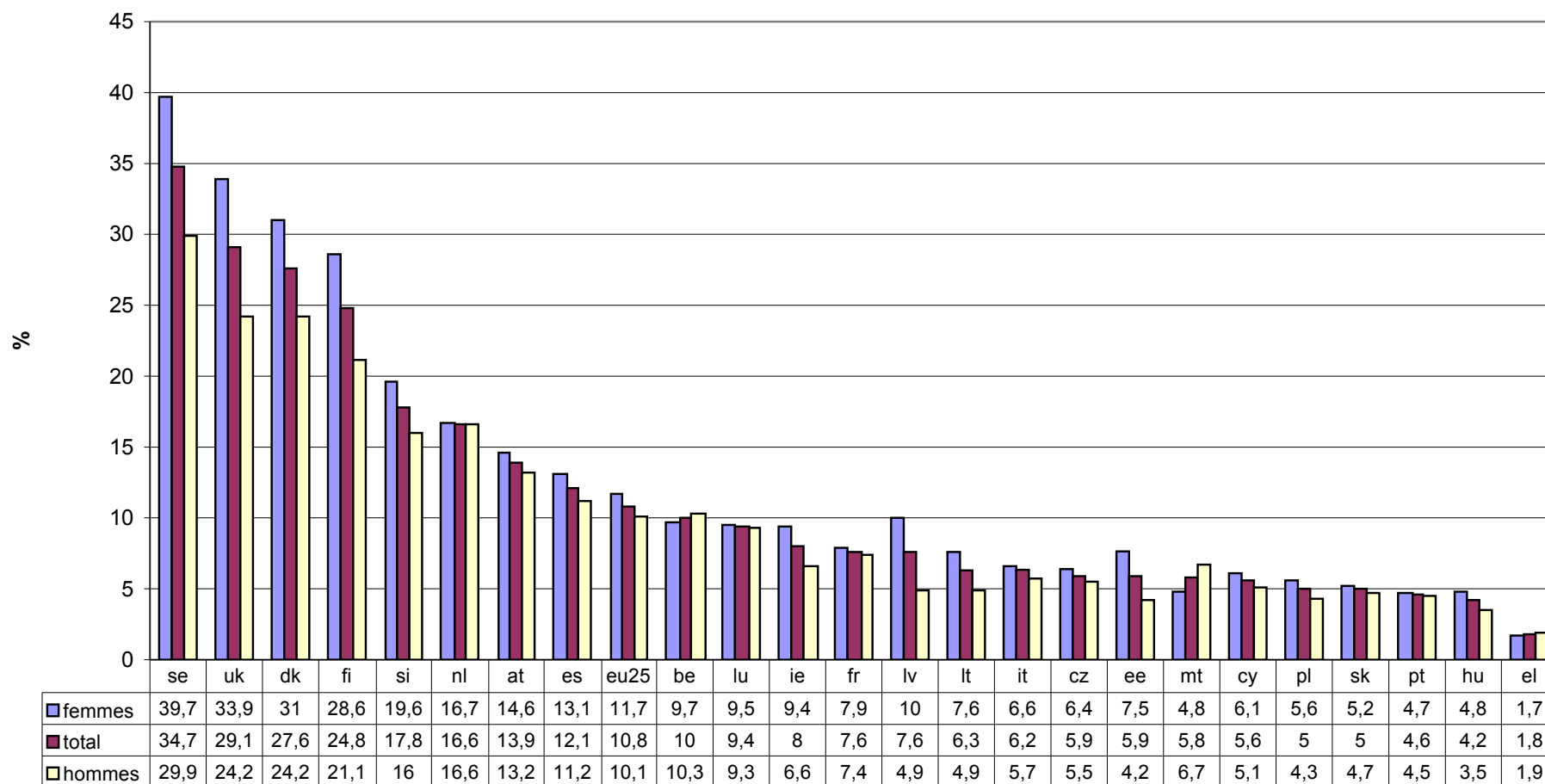
V.8 Participation à la formation tout au long de la vie: pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'Enquête Forces de Travail.

Selon le sexe, la région, l'âge, le niveau d'éducation, le statut d'activité (ILO), la nationalité.

Indicateur national

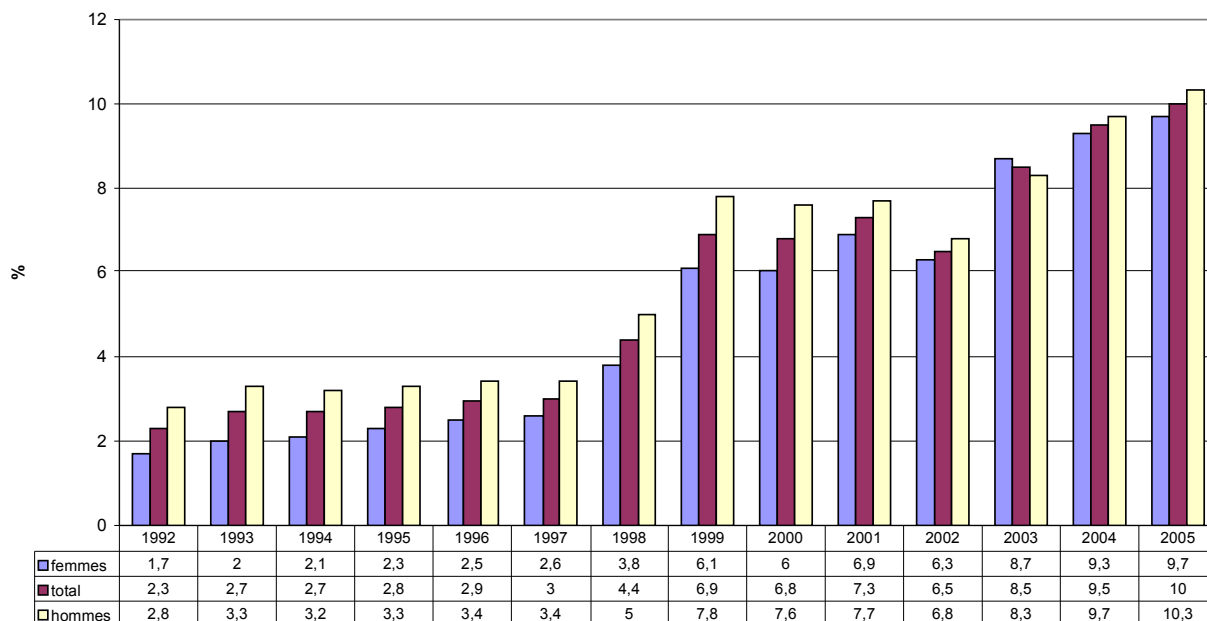
LFS – Eurostat

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail, selon le sexe, UE, 2005



GV.22

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail selon le sexe, la Belgique, 1995-2005

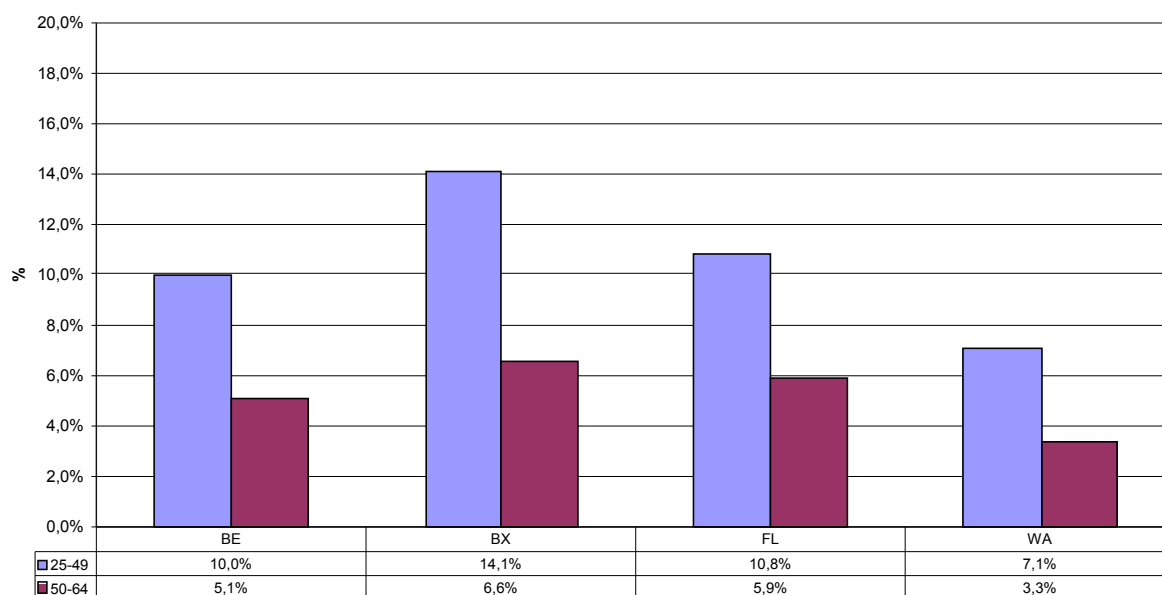


GV.23

(*) Série interrompue: A partir de 1999, l'Enquête Forces de Travail belge est devenue continue. Les données ne sont donc pas comparables avec celles des années précédentes.

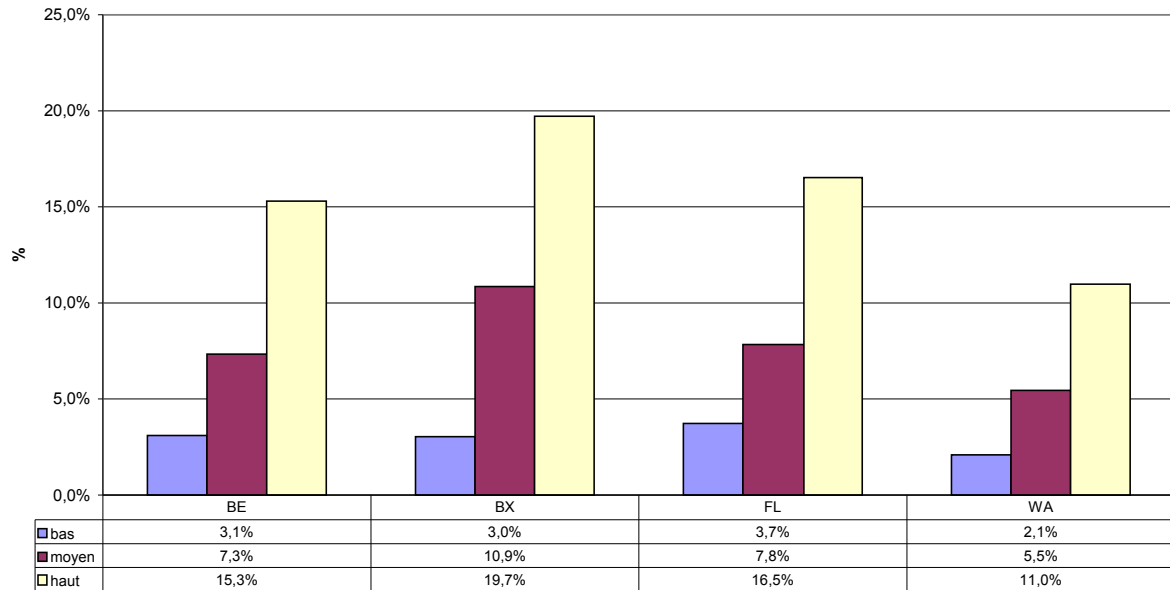
LFS - INS / Steunpunt WAV

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail selon l'âge, la Belgique et les régions, 2005



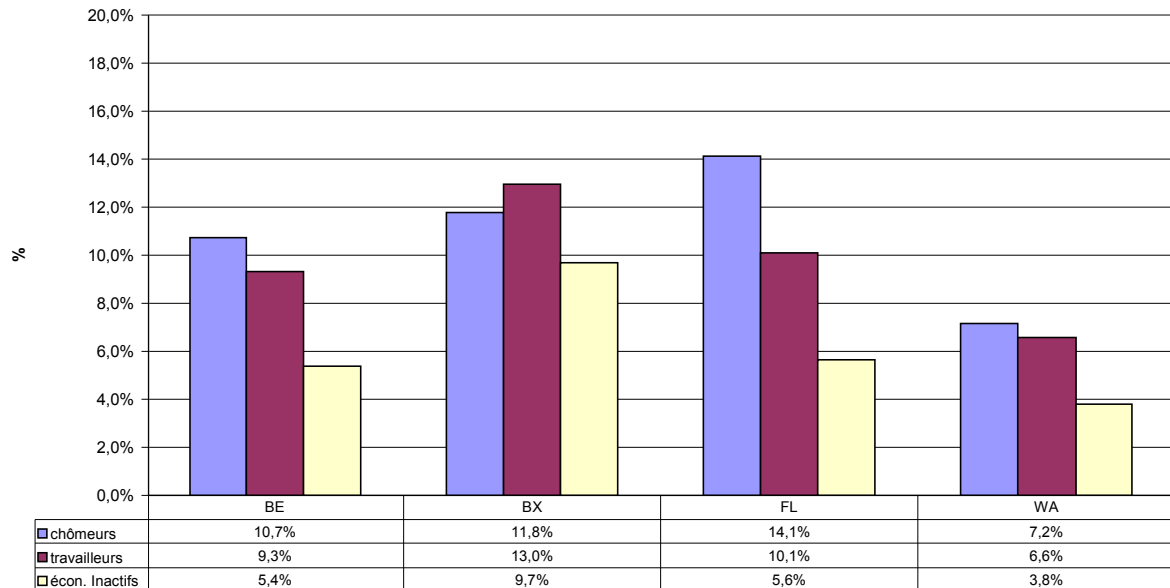
GV24

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2005



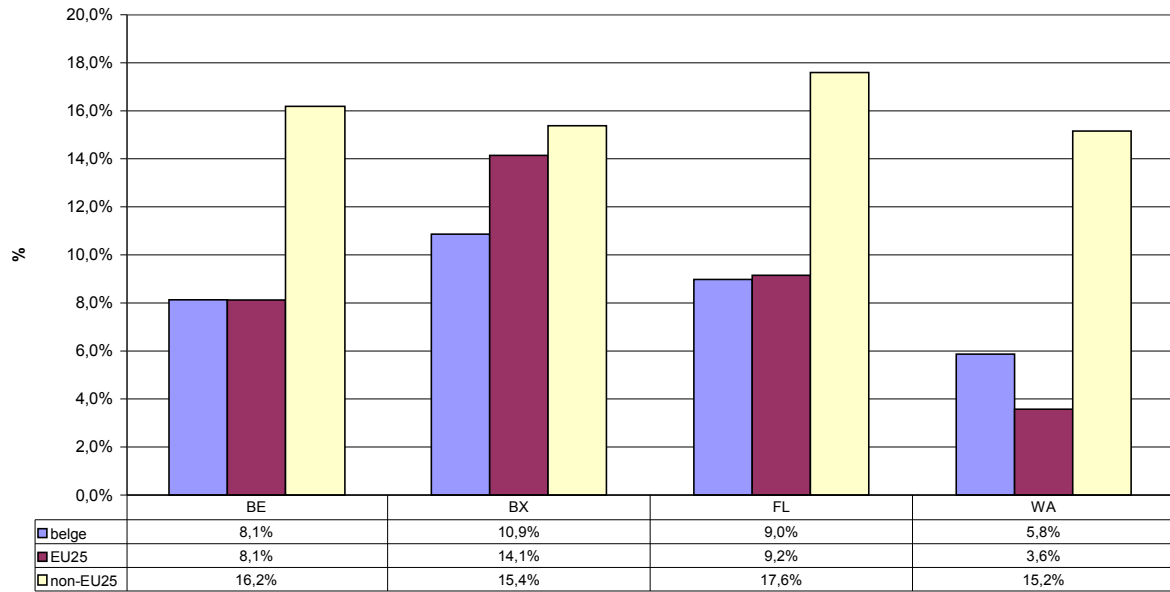
GV.25

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2005



GV.26

Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête Forces de Travail selon la nationalité, la Belgique et les régions, 2005



GV.27

VI. INTEGRATION ET PARTICIPATION SOCIALE

1. Réseaux de relations

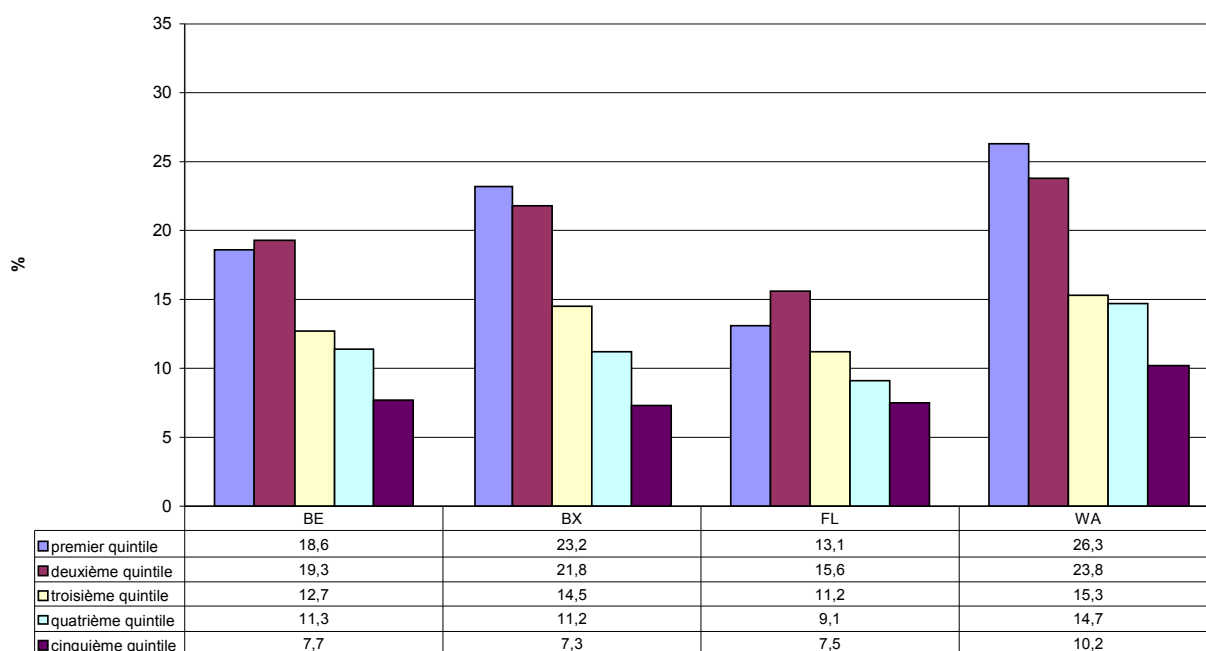
VI.1 Fréquence des contacts sociaux: pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui rencontrent moins d'une fois par mois des amis, des connaissances ou des membres de la famille qui n'habitent pas chez elles.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

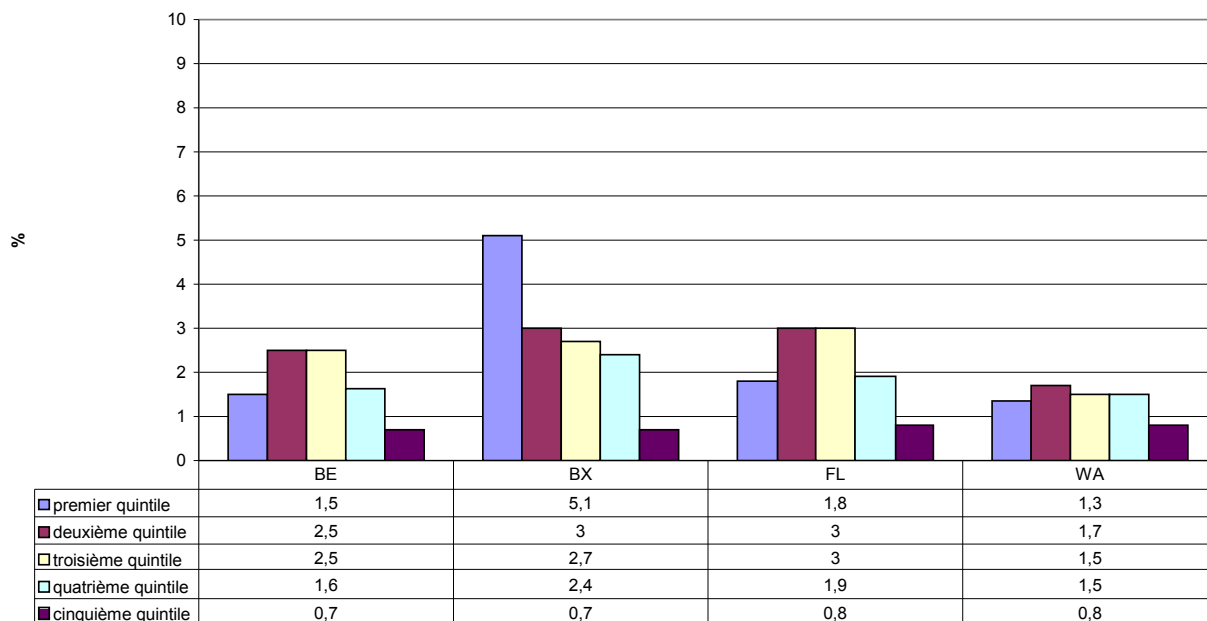
EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GVI.1

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui rencontrent moins d'une fois pas mois des amis, des connaissances ou des membres de la famille qui n'habitent pas chez elles, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



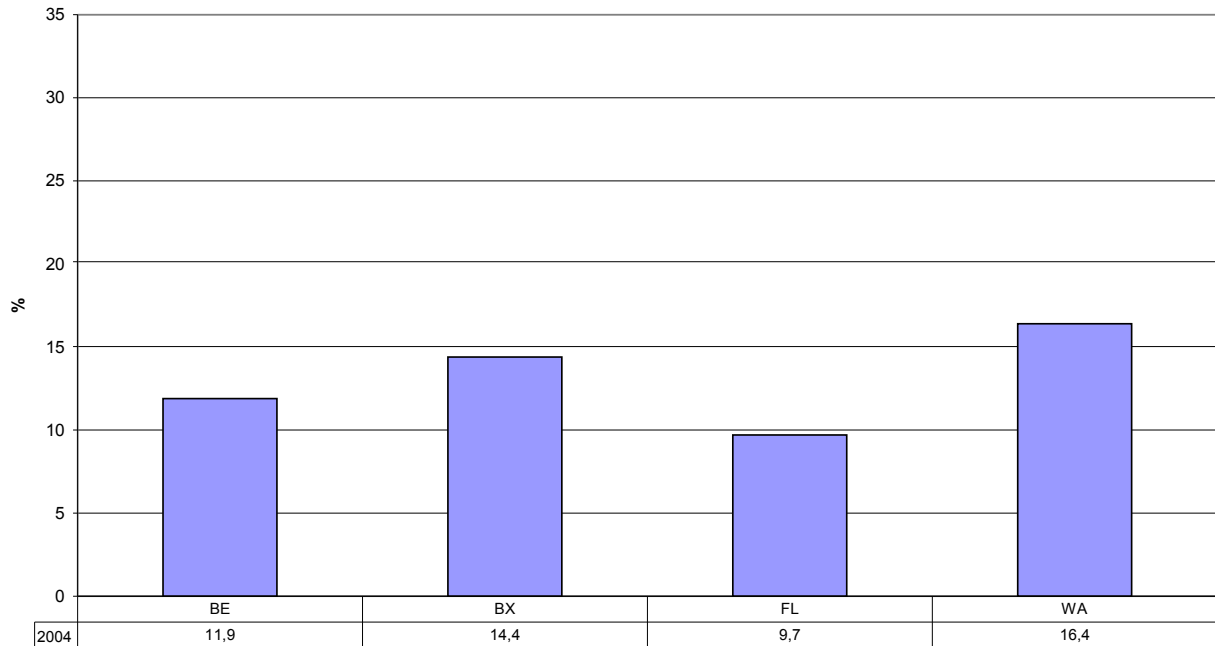
GVI.2

VI.2 Réseau social limité: pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches.
Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

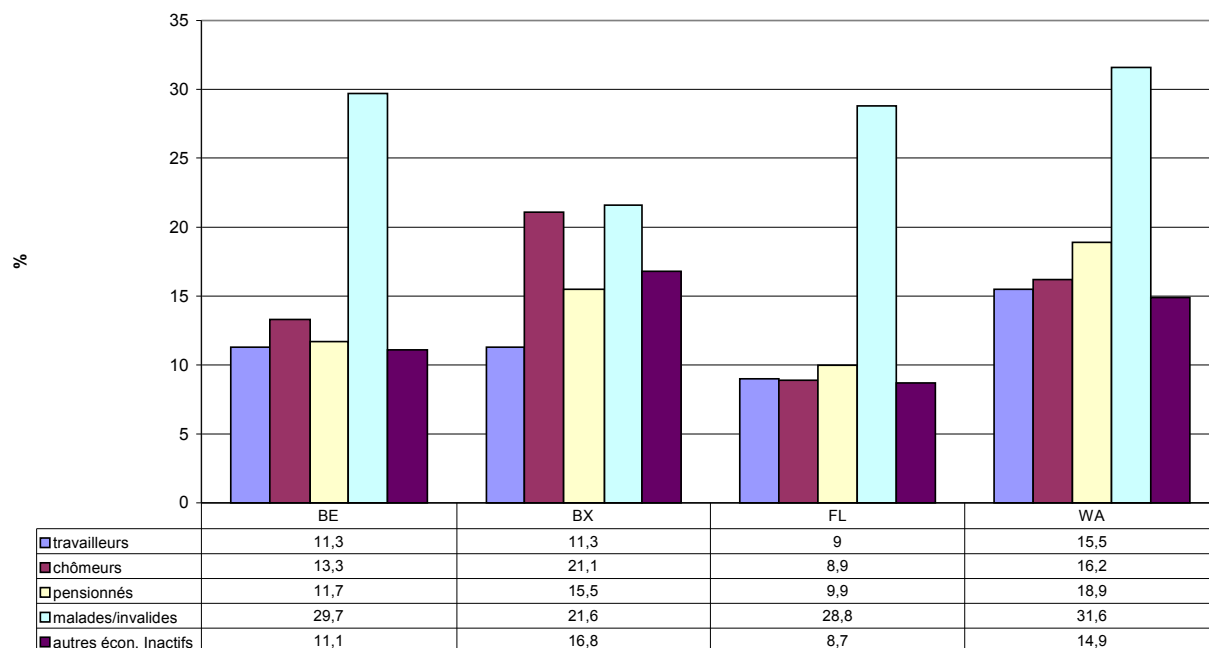
Enquête Santé – ISP

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches, la Belgique et les régions, 2004



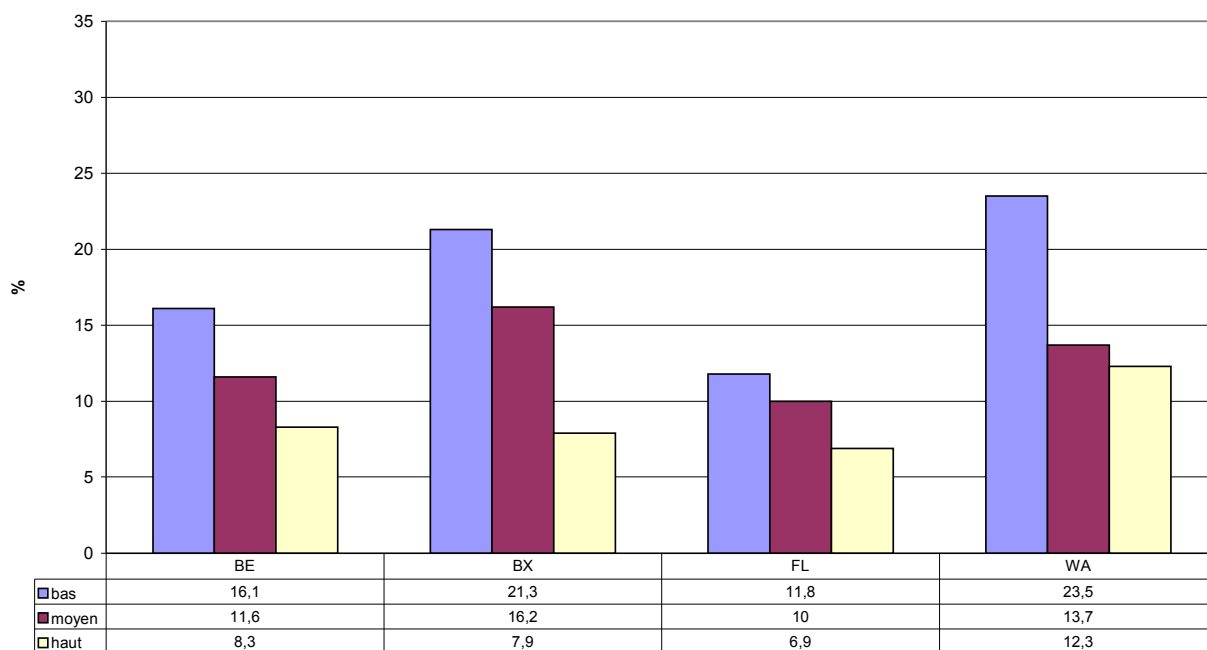
GVI.3

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2004



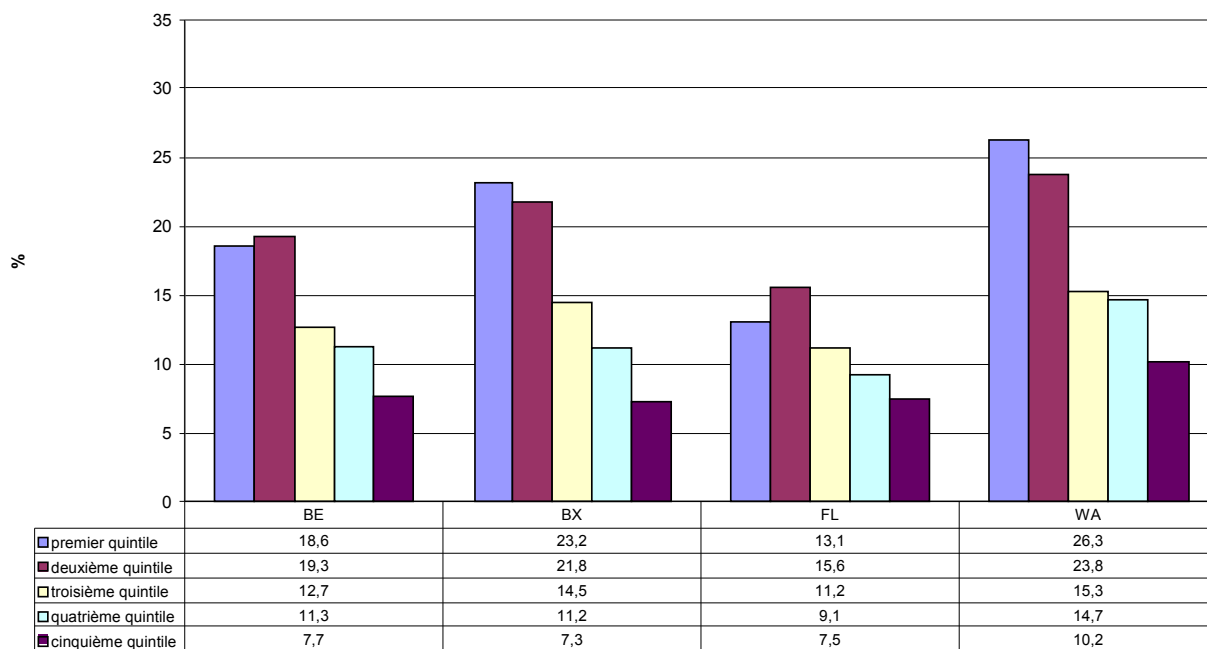
GVI.4

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2004



GVI.5

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GVI.6

VI.3 Faible niveau de support social instrumental: pourcentage de personnes de 15 ans et plus qui ne peuvent pas compter sur des voisins, de la famille ou des amis pour leur venir en aide en cas de besoin à l'improviste, de problème à résoudre et de besoin de parler.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

Enquête Santé - ISP

Cet indicateur concerne la possibilité perçue de recevoir de l'aide de son entourage en cas de besoin. Il est basé sur 3 questions:

- *SO.03. Pourriez-vous compter sur des voisins, des amis ou de la famille si vous aviez besoin d'aide à l'improviste?*
- *SO.04. Y a-t-il dans votre entourage ou dans votre famille, quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes?*
- *SO.05. Y-a-t-il dans votre entourage ou dans votre famille, quelqu'un qui peut vous aider si vous avez un problème?*

Pour construire l'indicateur, les réponses à ces trois questions sont notées (1="oui") et (0="non"), puis additionnées et dichotomisées à la valeur [3]: un score de [0, 1, 2] est considéré comme un support "faible", un score de [3] est considéré comme un support élevé.

GVI.7 pas disponible

GVI.8 pas disponible

GVI.9 pas disponible

GVI.10 pas disponible

VI.4 Faible niveau de support social fonctionnel: pourcentage de personnes de 15 ans et plus qui ne jouissent pas d'un support fonctionnel de bonne qualité, c'est-à-dire d'un entourage qui puisse assurer un ensemble de rôles : instrumental (aide tangible), informationnel (conseil), émotionnel (écoute, empathie), récréatif (activités délassantes, distrayantes) et/ou affectif (amour).

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études, le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateur national

Enquête Santé - ISP

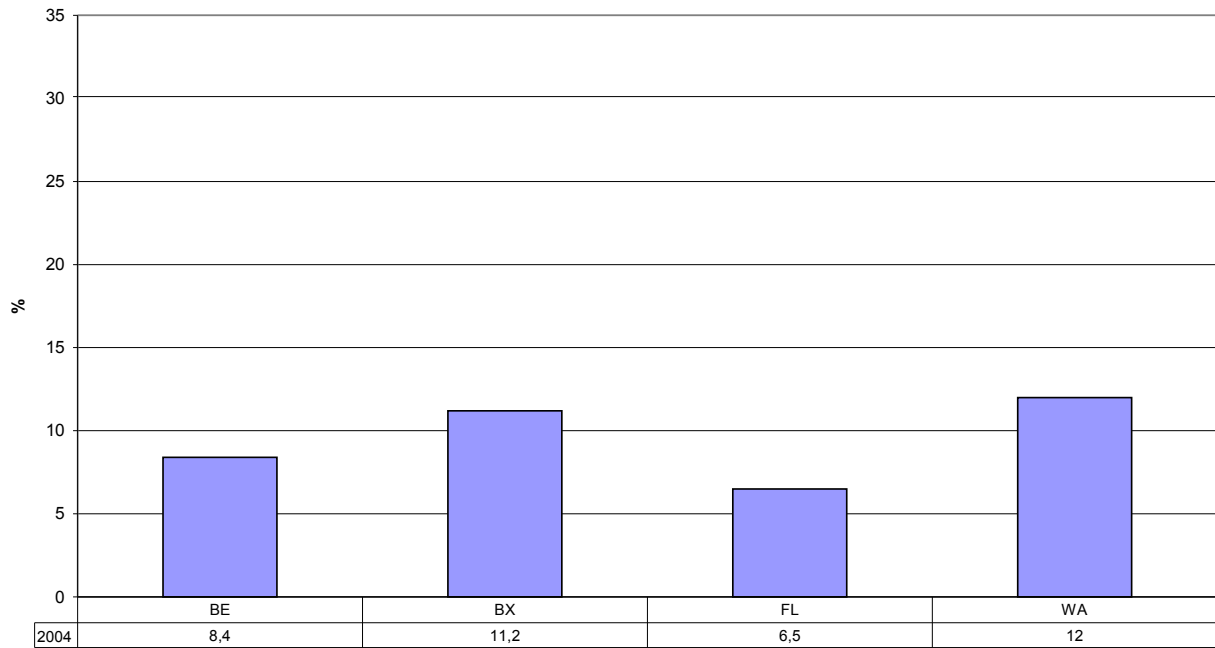
Cet indicateur est basé sur une question qui est dérivée d'une échelle de support fonctionnel perçu (MOS: "Medical Outcome Study Social Support Survey"), qui comprend 19 items qui permettent d'estimer la disponibilité perçue de quatre catégories fonctionnelles de support social: le support émotionnel et informationnel, le support instrumental, le support affectif et les interactions positives.

SO.09. Les personnes recherchent parfois la compagnie des autres, leur aide ou d'autres types de soutien de leur part. Dans quelle mesure disposez-vous des types de soutien suivants lorsque vous en avez besoin?

01. *Quelqu'un pour vous aider si vous êtes cloué(e) au lit*
02. *Quelqu'un sur qui vous pouvez compter pour vous écouter quand vous avez besoin de parler*
03. *Quelqu'un qui peut vous donner un bon conseil au sujet d'un problème critique*
04. *Quelqu'un pour vous emmener chez le docteur si vous en aviez besoin*
05. *Quelqu'un qui vous montre de l'amour et de l'affection*
06. *Quelqu'un avec qui passer du bon temps*
07. *Quelqu'un qui peut vous donner de l'information pour vous aider à comprendre une situation*
08. *Quelqu'un à qui vous confier ou parler de vous et de vos problèmes*
09. *Quelqu'un qui vous prend dans ses bras*
10. *Quelqu'un avec qui vous pouvez vous relaxer*
11. *Quelqu'un pour préparer vos repas si vous étiez incapable de le faire vous-même*
12. *Quelqu'un dont vous tenez vraiment à avoir le conseil*
13. *Quelqu'un qui peut vous aider à vous changer les idées*
14. *Quelqu'un pour vous aider dans les tâches quotidiennes si vous étiez malade*
15. *Quelqu'un avec qui partager vos soucis et problèmes personnels*
16. *Quelqu'un vers qui vous tourner pour des suggestions sur la manière de traiter un problème personnel*
17. *Quelqu'un avec qui faire quelque chose de gai, d'agréable*
18. *Quelqu'un qui comprend vos problèmes*
19. *Quelqu'un que vous aimez et qui vous désire*

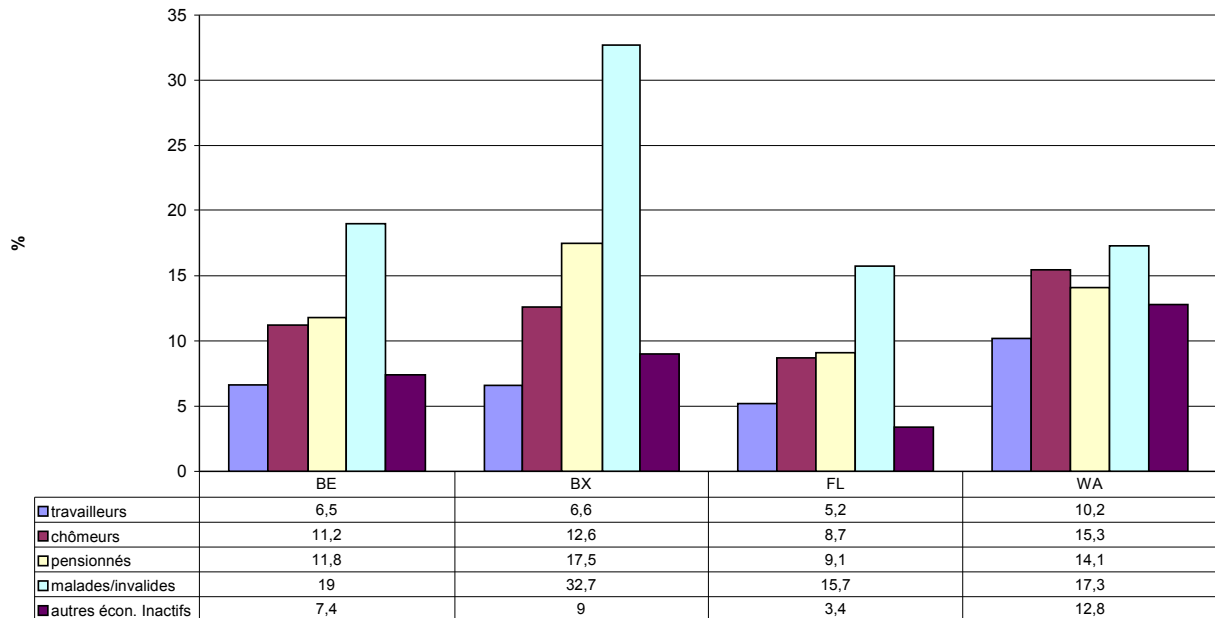
Sur base de cette question un score global peut être calculé pour rendre compte de la qualité du soutien fonctionnel de l'entourage. Chaque item reçoit une note correspondant à la réponse donnée: de 1="jamais" à 5="toujours". On calcule ensuite, pour chaque répondant, une note moyenne obtenue sur les 19 items. Cette note moyenne, qui varie entre 1 et 5, est dichotomisée à la valeur arrondie de [3], c'est-à-dire [1 à 2,49] – versus – [2,50 à 5]. Ainsi, on distingue les personnes ayant peu de support de leur entourage (score de [1 à 2,49]: dont les valeurs arrondies (1 ou 2) correspondent aux réponses 1="jamais" ou 2="rarement" de soutien de celles qui ont un "support social de bonne qualité" (score de [2,50 à 5]: dont les valeurs arrondies (3, 4, 5) correspondent aux réponses 3="parfois", 4="souvent" ou 5="toujours" le soutien de quelqu'un.

Pourcentage de personnes (15 ans et +) qui ne jouissent pas d'un support instrumental, informationnel, émotionnel, récréatif et/ou affectif de bonne qualité, la Belgique et les régions, 2004



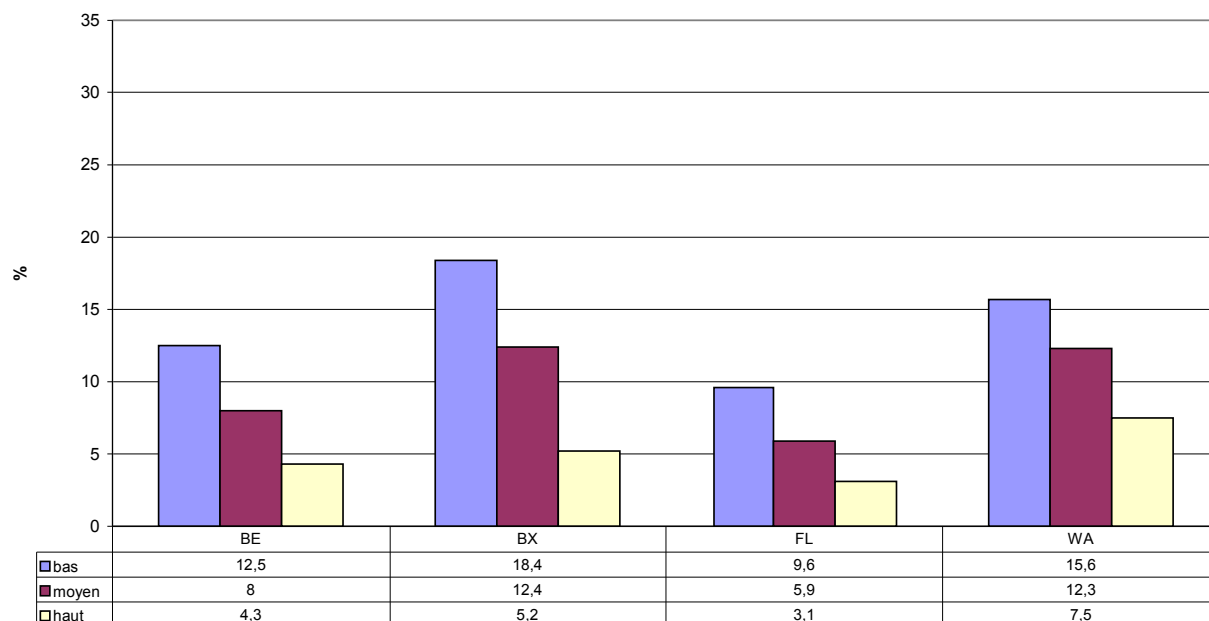
GVI.11

Pourcentage de personnes (15 ans et +) qui ne jouissent pas d'un support instrumental, informationnel, émotionnel, récréatif et/ou affectif de bonne qualité, selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2004



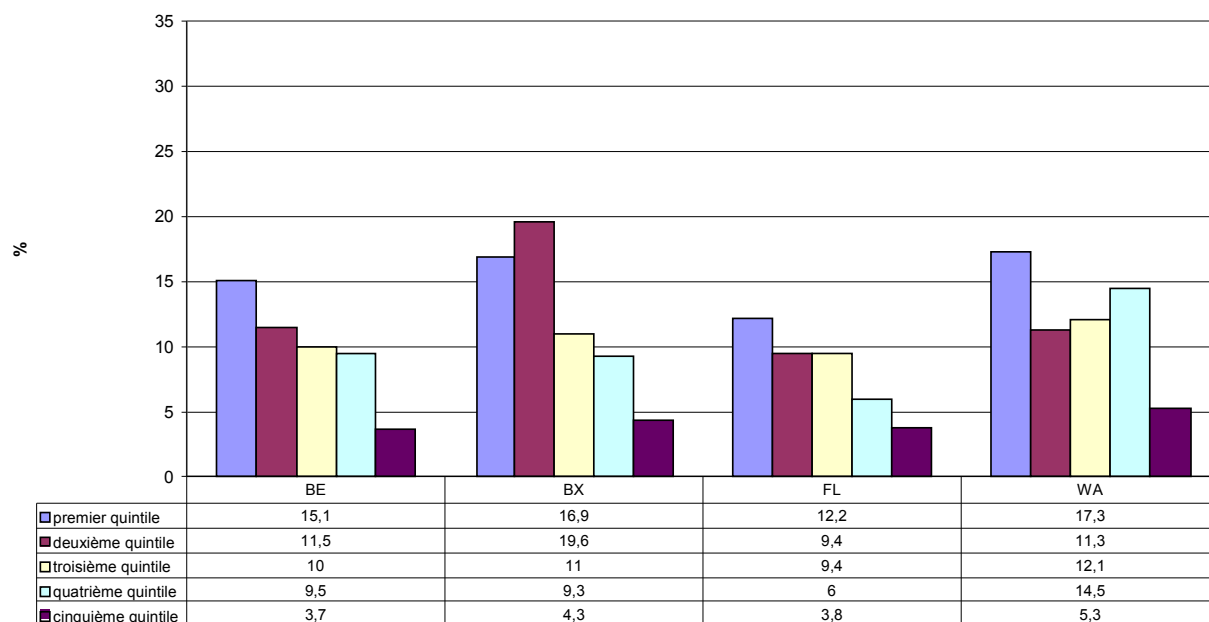
GVI.12

Pourcentage de personnes (15 ans et +) qui ne jouissent pas d'un support instrumental, informationnel, émotionnel, récréatif et/ou affectif de bonne qualité, selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2004



GVI.13

Pourcentage de personnes (15 ans et +) qui ne jouissent pas d'un support instrumental, informationnel, émotionnel, récréatif et/ou affectif de bonne qualité, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GVI.14

2. Participation à la vie sociale et culturelle

VI.5 Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui, dans le courant de l'année écoulée, n'ont pris part à aucune des activités suivantes:

- aller au cinéma;
- se rendre à une manifestation sportive;
- aller au café;
- aller au restaurant;
- se rendre dans un dancing ou une discothèque;
- aller jouer au bowling ou au snooker.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

VI.6 Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui, dans le courant de l'année écoulée, n'ont pris part à aucune des activités suivantes:

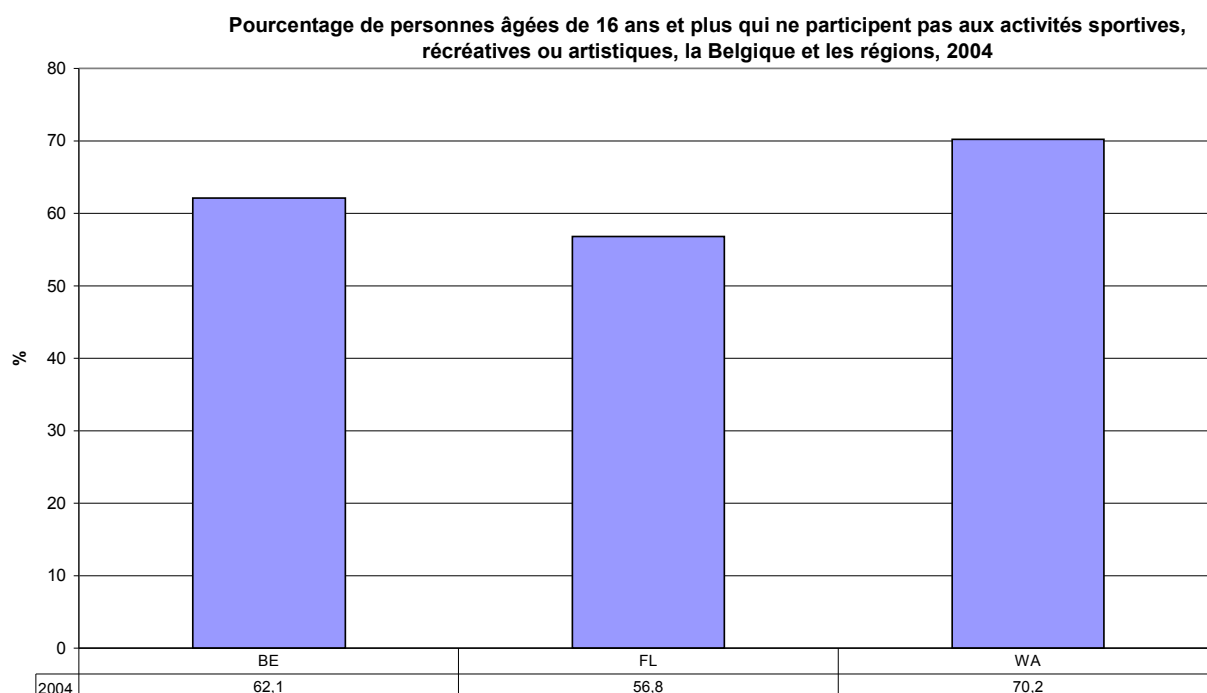
- assister à un concert ou un événement musical;
- visiter une exposition ou un musée;
- assister à une causerie ou une conférence.

Selon le sexe, l'âge, le statut d'activité, le niveau d'études (p.m.), le type de ménage, le niveau de revenu, la région.

Indicateurs changées en EU-SILC 2004

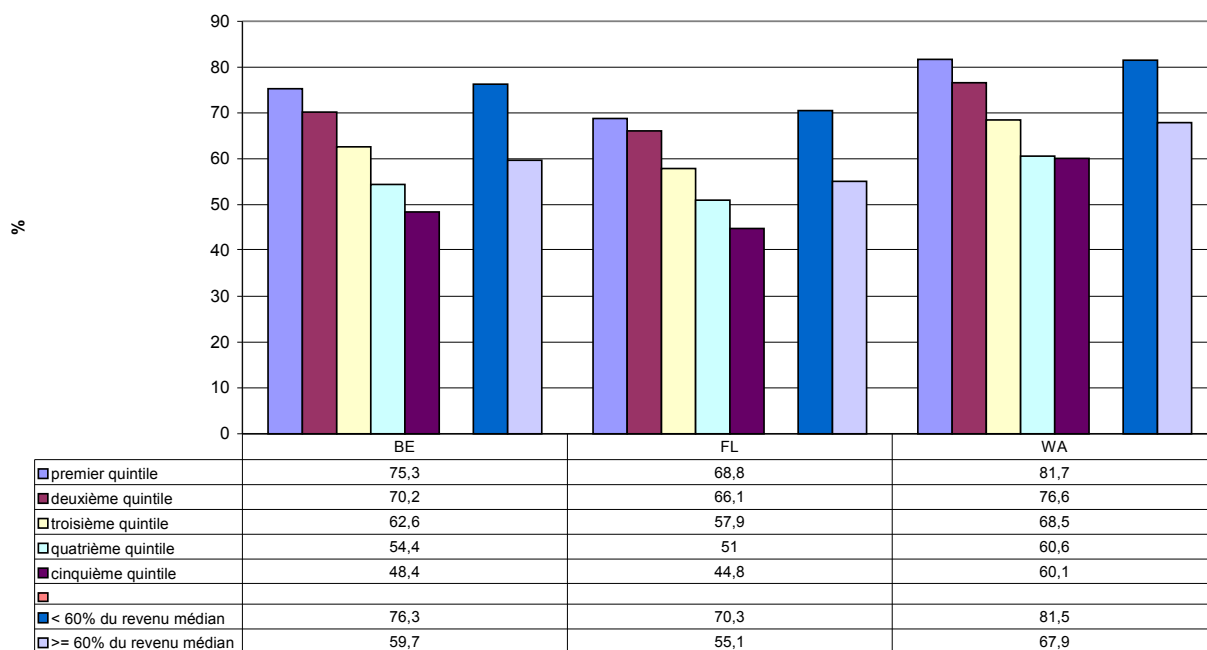
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives (mouvement de jeunesse, association pensionnés, club de loisirs) ou artistiques (musique, théâtre, photographie, dessin, sculpture, peinture...).

Indicateur national



GVI.15

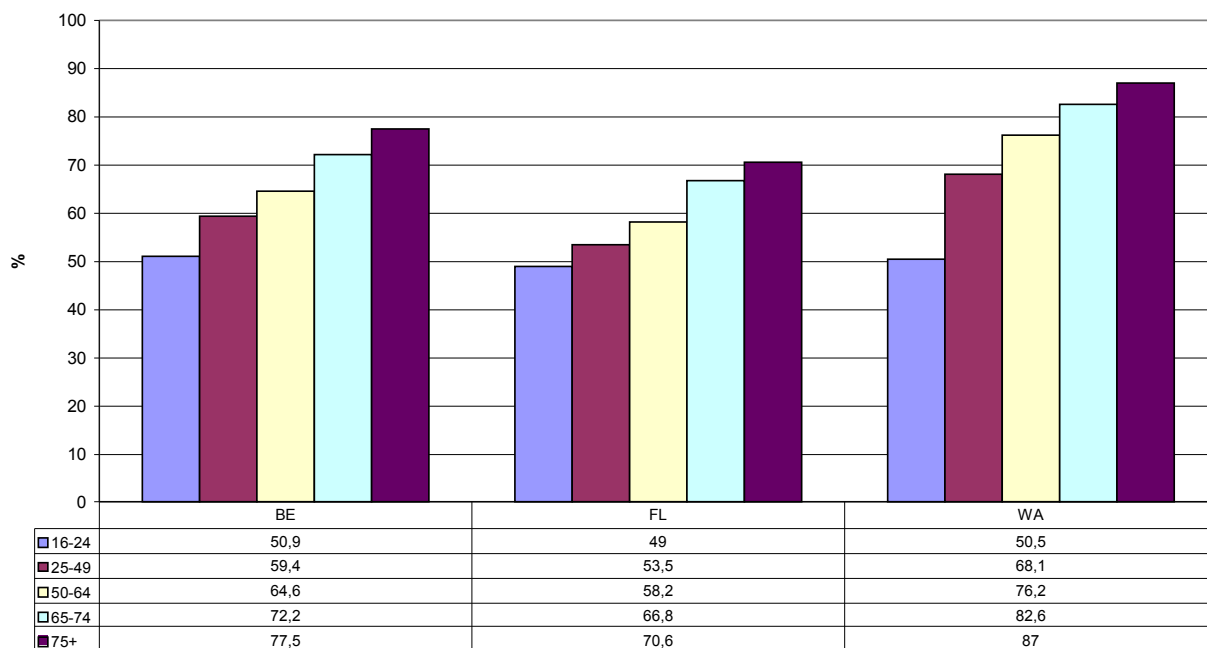
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives ou artistiques, selon le niveau de revenu la Belgique et les régions, 2004



GVI.16

EU-SILC 2004 – SPF Sécurité Sociale

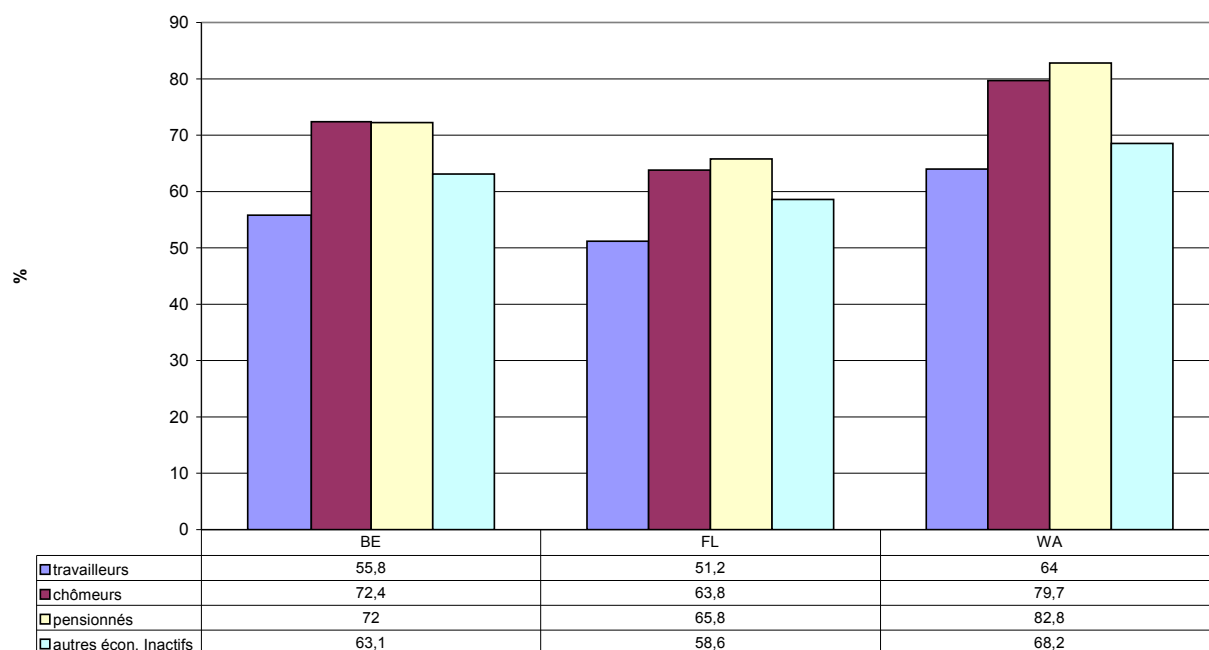
Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives ou artistiques, selon l'âge la Belgique et les régions, 2004



GVI.17

GVI.18 pas disponible

Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives ou artistiques, selon le statut d'activité, la Belgique et les régions, 2004



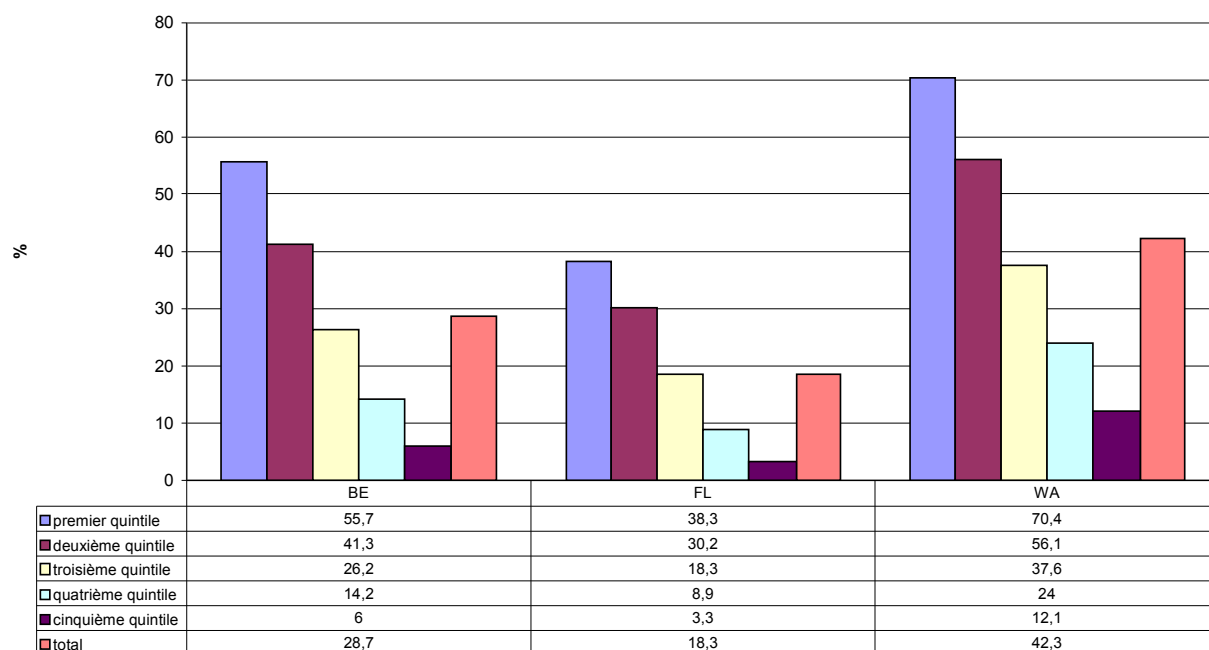
GVI.19

**VI.7 Pourcentage de personnes dans des ménages qui ne peuvent se permettre une semaine de vacances hors de la maison.
Selon la région et le niveau de revenu.**

Indicateur national

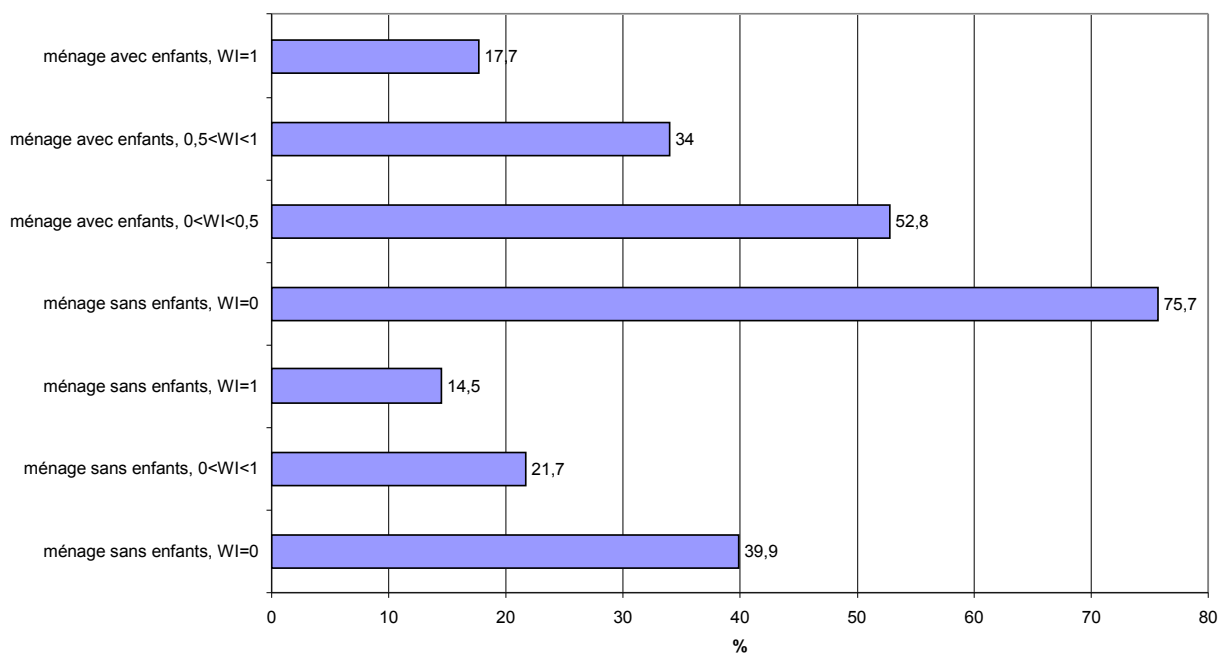
EU-SILC 2004 SPF Sécurité Sociale

Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages qui ne peuvent se permettre une semaine de vacances par an, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GVI.20

Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages qui ne peuvent se permettre une semaine de vacances par an, selon l'intensité du travail (WI) du ménage, la Belgique, 2004



GVI.21

() Suite à un problème au niveau de la version française du questionnaire, les résultats ne sont pas tout à fait comparables au niveau du pays. Seuls les ménages ayant répondu pouvoir finir le mois avec (grandes quelques) difficultés, se sont vus poser la question sur la semaine de vacances. Les autres ménages (finissant le mois avec plus ou moins de facilités donc) ont automatiquement été comptés comme pouvant se payer une semaine de vacances hors du foyer.*

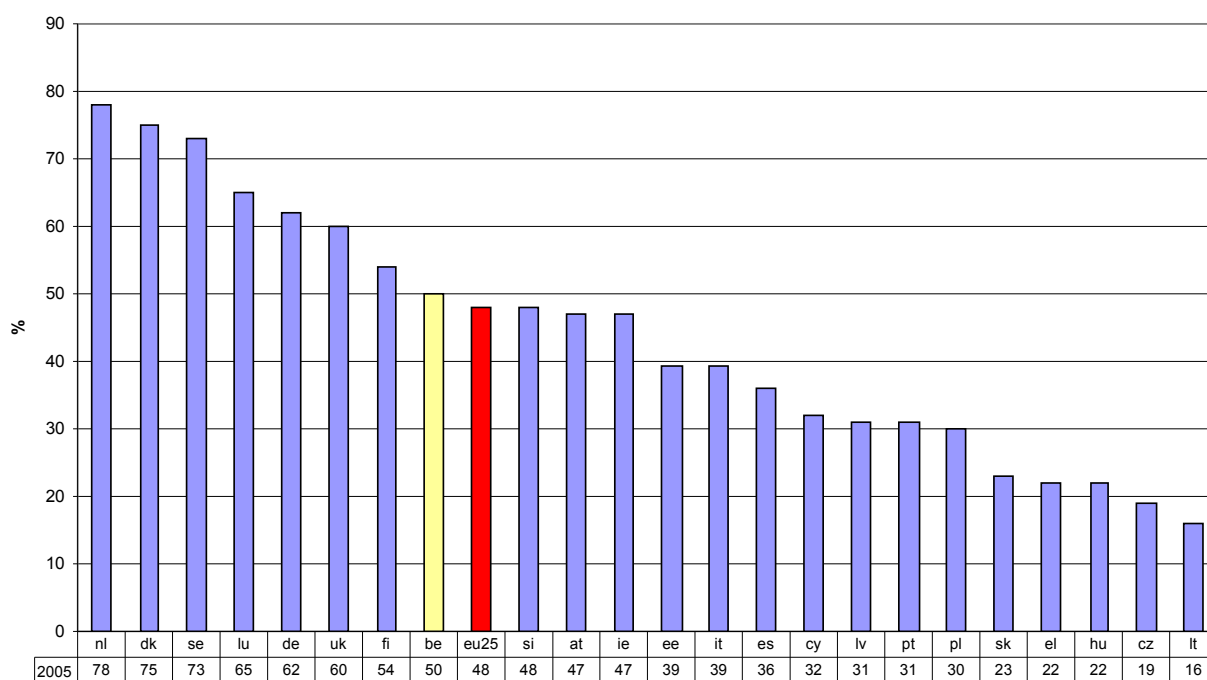
3. Accès aux nouvelles technologies

VI.8 Pourcentage de ménages disposant à domicile d'une connexion internet. Selon la région.

Indicateur national

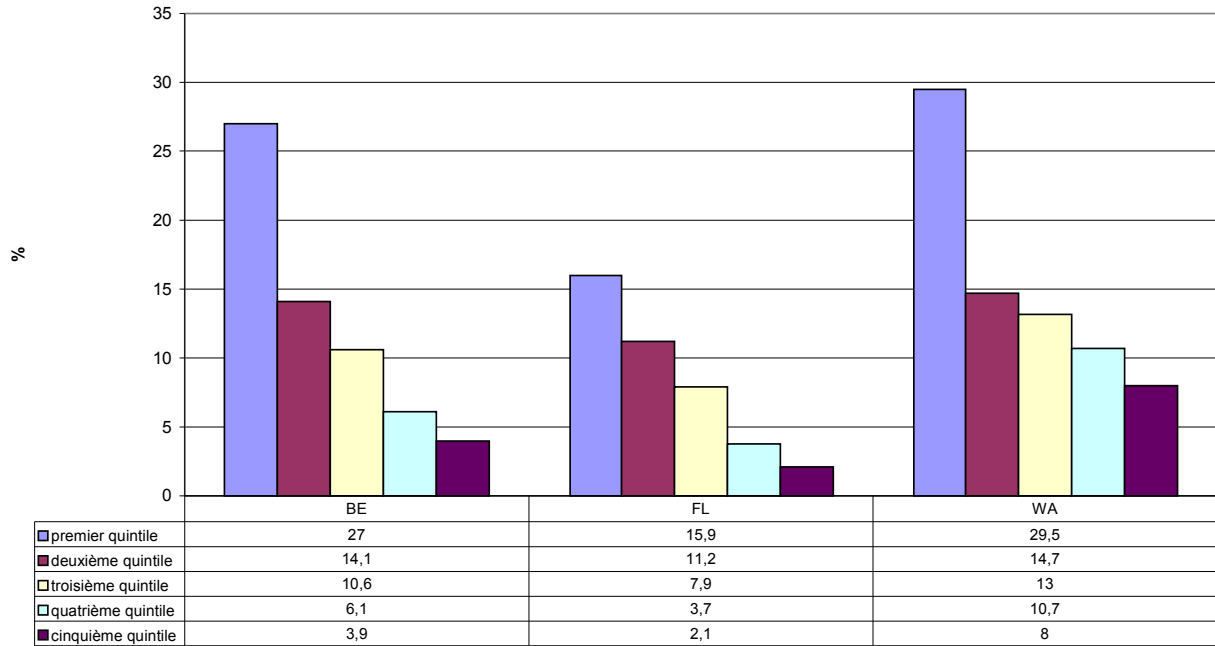
EU-SILC 2004 - SPF Sécurité Sociale

Pourcentage des ménages disposant à domicile d'une connexion internet, UE, 2005



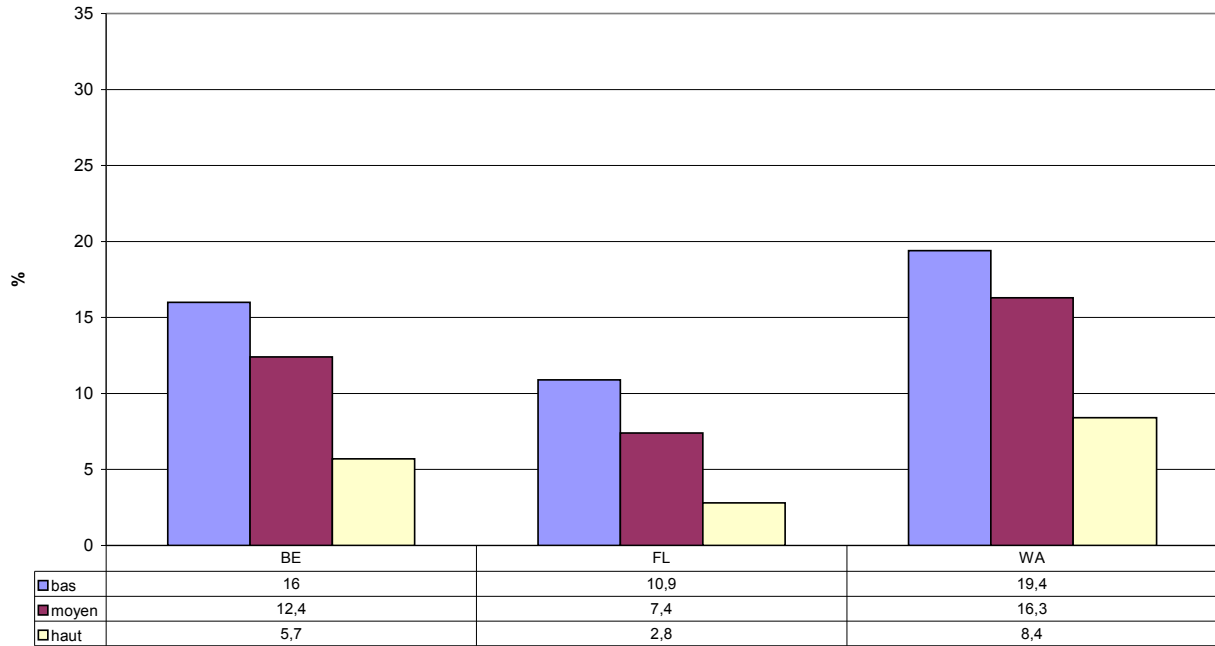
GVI.22

Pourcentage de ménages ne disposant pas à domicile d'une connexion internet a cause des raisons financiers, selon le niveau de revenu, la Belgique et les régions, 2004



GVI.23

Pourcentage de ménages ne disposant pas à domicile d'une connexion internet a cause des raisons financières, selon le niveau d'éducation, la Belgique et les régions, 2004



GVI.24

Annexe : instances et personnes qui ont fourni une contribution pour le document indicateurs

Ont participé aux discussions dans les réunions plénières du Groupe de travail Indicateurs:

SPP Integration Sociale	Josée Goris, Sophie Molinghen, Marie Perdaens, Anja Claeys, Mireille Martens
HIVA-KULeuven	Ides Nicaise, Ann Morissens, Rembert de Blander
GREPA Asbl.	Claire De Schaetzen
Observatoire du Crédit et de l'Endettement	Olivier Jérusalmy, Frédéric Rottier, Séverine Vanderbeck
Studiedienst van de Vlaamse Regering	Peter Anaf, Marc Callens
Bureau Fédéral du Plan	Jean-Maurice Frère
IWEPS	Anne-Cathérine Guio
Observatoire du Santé et du Social-Bruxelles	Truus Roesems, Peter Verduyck
Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	Henk Van Hooteghem, Henk Termote
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	Hildegard Van Hove
Direction Général statistique et information économique-SPF Economie	Vicky Truwant, Geneviève Geenens, Patrick Lusyne (EU-SILC)
Institut Scientifique de Santé Publique	Stefaan Demarest
Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck (UA)	Sarah Carpentier, Karel Van den Bosch
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Departement Onderwijs	Isabelle Erauw
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, AHROM, afdeling Woonbeleid	Veerle Geurts
Communauté Française, DG Enseignement Obligatoire	Christelle Ladavid
Belgian Disability forum	Véronique Duchenne
Observatoire Social Européen	Ramon Peña-Casas

Une contribution spécifique était fourni par:

Dans le cadre du sous-groupe 'Analyse'	
IWEPS (revenu):	Anne-Cathérine Guio
HIVA (KULeuven) (enseignement)	Ann Morissens
Observatorium voor Gezondheid en Welzijn Brussel (santé)	Truus Roesems, Peter Verduyckt
Steunpunt tot bestrijding van armoede (intégration sociale et participation)	Henk Van Hooteghem
Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen (genre)	Hildegard Van Hove
Pour la livraison des données:	
Direction Général statistique et information économique-SPF Economie	Vicky Truwant, Geneviève Geenens, Patrick Lusyne (EU-SILC), Anja Termote (EAK)
Institut Scientifique de Santé Publique	Stefaan Demarest
Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck (UA)	Sarah Carpentier
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Departement Onderwijs	Isabelle Erauw
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, AHROM, afdeling Woonbeleid	Veerle Geurts
Communauté Française, DG Enseignement Obligatoire	Christelle Ladavid
Ministère de la Région wallonne Direction de la Qualité de l'Habitat (Division du Logement)	Sébastien Fontaine
Steunpunt WAV	Annick Van Woensel
Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding	
Banque Nationale de Belgique, Central des crédits aux particuliers	